

Mokhtar LAKEHAL

**Docteur d'Etat ès Sciences économiques, licencié ès Sciences sociales,
Chargé de cours à Paris 3 Sorbonne-Nouvelle et à l'UPEC-Paris 12
Maître de conférences à Sciences-Po Paris**

Dictionnaire factuel des citoyens indignés

(Document hors commerce)

dernière mise à jour, 1^e octobre 2012

(<http://dico.des.indignes.free.fr>)

Dépôt Légal, Bibliothèque Nationale de France (Décembre 2011)

© Lakehal Bouhadi Amar Mokhtar
mokhtar.lakehal@gmail.com

AVERTISSEMENT

Abraham Lincoln disait : « C'est en gardant le silence, alors qu'ils devraient protester, que les hommes deviennent des lâches ». Aujourd'hui tout citoyen d'un pays a plus d'un motif d'indignation, mais tout citoyen indigné n'est pas formé pour mettre les bons mots sur ses vrais maux, ni décidé d'exprimer lui-même son indignation sur la place publique. Pour connaître le monde des indignés, voici le dictionnaire à téléchargement gratuit que j'ai conçu pour vous : <http://dico.des.indignes.free.fr>. Il vous présente 150 faits, événements, situations, notions, concepts et les perceptions qu'en font les citoyens indignés partout dans le monde. Vous devez savoir pourquoi les gens sont de plus en plus nombreux à s'indigner depuis la crise de la citoyenneté (le divorce entre "le pays réel" et "le pays officiel").

1. Le citoyen doit s'indigner de certains usages que font des deniers publics les gouvernements et les élus.
2. Le citoyen doit s'indigner de l'usage qu'ils font, en partie, de la confiance qu'il leur a accordée.
3. Le citoyen doit s'indigner de l'image qu'ils montrent aux peuples et nations du monde.
4. Le citoyen doit s'indigner du fait que l'hypocrisie et le cynisme font d'une activité noble (la politique), une activité dépréciée par des élites politiques indignes de gouverner les nations.
5. Le citoyen doit s'indigner de la fuite en avant du pouvoir politique qui ne sait que produire chaque année plus de lois et règlements sans arriver à éradiquer les causes des crimes et délits en augmentation.
6. Le citoyen doit s'indigner du comportement inacceptable des policiers dans de nombreuses circonstances, particulièrement contre les jeunes et les populations des quartiers pauvres.
7. Le citoyen doit s'indigner des liens tissés par le gouvernement de son pays, avec les dictateurs et tyrans, entretenus au nom des intérêts économiques nationaux au mépris des règles de justice.
8. Le citoyen doit s'indigner de la violation systématique des règles éthiques et morales dans son pays.
9. Le citoyen doit s'indigner de la promotion de « pseudo-libertés » qui servent de diversion afin d'empêcher les peuples d'exiger le respect des libertés fondamentales.
10. Le citoyen doit s'indigner de l'égoïsme des riches et de l'indifférence des institutions à l'égard de la misère des peuples pauvres.
11. Le citoyen doit s'indigner devant le harcèlement que font subir, aux plus vulnérables, les marchands et leurs auxiliaires (publicitaires, banquiers, assureurs) pour les inciter à consommer toujours plus.
12. Le citoyen doit s'indigner de l'indignation sélective des élites politiques et intellectuelles de son pays face aux drames et injustices dans le monde.
13. Le citoyen doit s'indigner du refus de réagir vigoureusement ensemble à la dégradation avancée de l'environnement physique et bactériologique de notre planète.
14. Le citoyen doit s'indigner du désordre moral sciemment entretenu par la prolifération volontaire de certaines productions culturelles décadentes servant à abrutir les classes populaires sans moyens d'auto-défense intellectuelle.
15. Le citoyen doit s'indigner des choix de société conçus pour que le futile (gaspillage) prenne la place de l'utile (nécessaire), en miroitant la perspective d'un bonheur éternel au consommateur.
16. Le citoyen doit s'indigner des choix de société sciemment établis pour protéger des intérêts particuliers, tout en œuvrant pour détourner l'attention des citoyens des problèmes inhérents à ces choix.
17. Le citoyen doit s'indigner du contenu des programmes éducatifs qui produisent en masse, parmi les enfants des classes populaires et moyennes, des citoyens intellectuellement désarmés ne pouvant jamais réfléchir seuls sans l'aide de « la voix » des médias, plus particulièrement celle de la télévision.
18. Le citoyen doit s'indigner du détournement des consciences, transformant certains citoyens en simples chambres d'échos aux slogans conçus par « les imposteurs de l'économie », les « intellectuels escrocs » et les « intellectuels faussaires ».

Certes les médias nous montrent souvent des citoyens indignés qui n'arrivent pas à mettre les mots justes sur leurs maux. Et dans la masse des indignés réunis sur une place publique symbolique, on retrouve des militants aguerris à toutes les luttes, à côté d'un grand nombre de jeunes révoltés, poussés par des ressentiments diffus. Mais les élites politiques et intellectuelles des pays opulents ont tort de sous-estimer ces mouvements, comme les dictateurs arabes et leurs soutiens occidentaux n'avaient compris que trop tardivement, qu'ils avaient eu tort

de mépriser les peuples arabes, en croyant que leurs polices secrètes pouvaient bien les renseigner sur l'état de l'opinion et leurs miliciens pouvaient faire régner éternellement l'injustice par la terreur. **Ce dictionnaire factuel présente 150 faits, situations, comportements, actions, réactions, ..., et la perception qu'en font les citoyens indignés. Depuis le début de la crise, ces citoyens ont plus d'un motif d'indignation, mais tous les indignés ne savent pas mettre les bons mots sur leurs vrais maux, qu'ils soient de Casablanca ou de Madrid, de New York ou de Moscou, de Paris ou de l'Hama, de Durban ou de Fukuyama.**

L'indignation se manifeste à plusieurs échelles : individuelle, familiale, locale, nationale, planétaire. **Tous les citoyens indignés ne connaissent pas le vocabulaire des élites**, je veux dire le sens exact de chaque terme utilisé pour gouverner. J'ai recensé 150 termes pour désigner exactement les maux que ne supportent plus les citoyens indignés. Le choix de cette liste de 150 termes permet une meilleure compréhension des enjeux d'un dialogue entre les élites et les citoyens indignés qui tarde à s'amorcer. Il suffit de voir aujourd'hui dans les pays où de graves problèmes se posent comment les élites créent des politiques pour détourner l'attention des citoyens indignés, organisent de « faux débats » pour contenter le peuple, allument des contre-feux à chaque fois qu'elles sont mises en cause, maquillent la vérité ou éludent les questions, propagent des mensonges notamment dans les domaines économiques en prenant les citoyens pour de vrais incultes des questions économiques.

Voici la liste des termes dont il faut absolument connaître les sens et nuances pour mettre le mot juste sur chacun des maux ressentis par le citoyen indigné qu'il soit à Casablanca ou à Madrid, New York ou Moscou, Paris ou Damas, Durban ou Fukuyama.

Abdication, 2. Abolition de l'esclavage, 3. Abolition des privilèges, 4. Abondance, 5. Absentéisme parlementaire, 6. Absolutisme, 7. Abstention (abstentionnisme), 8. Abus de biens sociaux, 9. Accès à la propriété, 10. Acculturation, 11. Acquis, 12. Acquis sociaux, 13. Action collective, 14. Activisme, activiste, 15. Administration, 16. Administré, 17. Affaires (Les), 18. Agenda politique, 19. Agent public et acteur public, 20. Aide au développement, 21. Ajustement structurel, 22. Aléa moral, risque moral ou « hasard moral », 23. Aliénation, 24. Assiette, 25. Assurance, 26. Atlantisme, 27. Autorité, 28. Banque, 29. Bénéficiaires indus, 30. Besoin, 31. Bien-être, 32. Campagne électorale, 33. Citoyenneté, 34. Civilisation, 35. Compétence, 36. Compétitivité, 37. Concentration des pouvoirs, 38. Concertation, 39. Coordination, 40. Cooptation, 41. Corruption, 42. Coût social du travail, 43. Crise financière, 44. Débat politique, 45. Décideur, 46. Délocalisation et désindustrialisation, 47. Démocratie, 48. Déqualification, 49. Déréglementation ou dérégulation, 50. Désinformation, 51. Dette publique, 52. Dialogue social, 53. Directive, 54. Discrimination positive, 55. Droits du citoyen, 56. Droits de l'homme, 57. Éducation, 58. Effet d'annonce (ou effet de signal), 59. Effet de seuil, 60. Effet trappe à pauvreté, 61. Égalité et équité, 62. Élitisme, 63. Émancipation, 64. État providence, 65. Éthique et morale, 66. Expulsion, 67. Fraude électorale, 68. Fuite des capitaux, fuite des cerveaux, 69. Globalisation, 70. Gouvernance (bonne gouvernance), 71. Gouvernabilité, 72. Grève et occupation, 73. Groupe de pression, 74. Harcèlement, 75. Humanitaire, 76. Identité nationale, 77. Idéologie, 78. Impérialisme, 79. Individualisme, 80. Inégalités femmes/hommes, 81. Inégalités sociales, 82. Injustices économiques et sociales, 83. Intégrisme, 84. Intérêt général, 85. Intellectuel, 86. Interventionnisme, 87. Islamophobie, 88. Justice, 89. Laïcité, 90. Laissez-faire, laissez-passer, 91. Légalité, 92. Libertés du citoyen, 93. Lutte des classes, 94. Majorité, 95. Marché truqué, 96. Marginalité, 97. Minorité, 98. Mondialisation, 99. Nation, 100. Nationalisation, 101. Nationalisme, nationaliste, 102. Nationalité, 103. Néolibéralisme, 104. Nouveaux mouvements sociaux, 105. OGM, 106. Opinion publique, 107. Opposition, 108. Oppression, opprimés, 109. Ordre public, 110. Parti, 111. Patriotisme, 112. Peuple, 113. Pluralisme politique, 114. Polémique, 115. Politique d'austérité, 116. Politiquement correct, 117. Populisme, 118. Pouvoir politique, 119. Privilège, 120. Progressisme, progressiste, 121. Propagande, 122. Protectionnisme, 123. Racisme, 124. Raison d'État, 125. Rebelles, rébellion, 126. Redistribution du revenu national, 127. Rééchelonnement de la dette, 128. Réforme, réformateur, réformiste, 129. Règle, règlement, 130. Résistance, 131. Ressources non renouvelables, 132. Restructuration, 133. Réussite sociale, 134. Révolution, 135. Rumeur, 136. Séparation des pouvoirs, 137. Service public, 138. Société civile, 139. Solidarité, 140. Sous-développement, 141. Spéculation, 142. Surconsommation, 143. Technocratie, technobureaucratie, technostructure, 144. Terreur, terrorisme, 145. Tyran, tyrannie, tyrannicide, 146. Valeurs, 147. Veto, 148. Violence, 149. Volonté générale, 150. Zone d'influence

Mokhtar Lakehal,
Paris, le 31 décembre 2011



1. **Abdication** — Renonciation à continuer d'exercer ses fonctions, par un souverain contraint de se retirer du pouvoir ou ayant décidé lui-même de quitter ses fonctions. Le dictateur et le tyran n'abdiquent pas, ils se font assassiner physiquement par leurs ennemis ou politiquement par leurs proches. Le tyran et le dictateur se révoltent à l'idée qu'on puisse leur désobéir ; ils perçoivent l'indignation que provoque leurs politiques, comportements et agissements, comme une offense à une autorité suprême, puisqu'ils ont toujours estimé qu'ils ont droit de vie et de mort sur leurs sujets. L'indignation verbale n'est pas pour les tyrans et les dictateurs ; il faut les pourchasser par le seul moyen qui convient, selon les régions et la détermination des citoyens indignés.

2. **Abolition de l'esclavage** — Acte juridique et politique de suppression d'un système séculier fondé sur l'exploitation de l'homme par l'homme et le commerce d'êtres humains. L'esclavagiste est persuadé que l'être humain qu'il asservit ne lui ressemble en rien ; et par conséquent il s'autorise de l'asservir d'autant plus impitoyablement que ce sentiment de dissemblance demeure fort chez lui. L'abolition de l'esclavage lui paraît comme un acte contre nature. Les travaux, les charges et le temps de travail de son mulet ne suscitent jamais de réprobation des propriétaires de mulets contre l'un d'eux, la morale n'intervient pas dans les rapports entre le mulet et son propriétaire ; alors pourquoi une autorité politique se mêle de la relation qu'un esclavagiste entretient avec son bien personnel, l'esclave. C'est ainsi que pense l'esclavagiste en tout lieu et à toute époque. L'esclavagiste moderne ressemble parfaitement à l'esclavagiste ancien par le refus d'accorder une quelconque dignité à la personne qu'il asservit en toute quiétude : entasser des malheureux dans un atelier clandestin pour les faire travailler dans des conditions inhumaines ou disposer d'un(e) domestique jusqu'aux sévices corporels paraît normal à l'esclavagiste moderne. Pour lui tout pauvre a besoin d'un patron de droit divin qui le traite comme bon lui semble. Le citoyen indigné est perçu par l'esclavagiste moderne comme quelqu'un qui se mêle de ce qui ne le regarde pas où quelqu'un qui ne connaît pas bien les vices des pauvres.

3. **Abolition des privilèges** — Acte juridique et politique de suppression des droits liés à la naissance ou à l'appartenance à un ordre social supérieur. Ce qu'on appelle les sociétés d'ordres, ce sont des communautés fondées sur une idéologie qui considère qu'il existe un sang pur et un sang impur. Puisque nous héritons notre patrimoine génétique de nos parents et non par testament, nous appartenons à un groupe distinct des autres. Ces groupes se divisent en deux : le sang noble et le sang non noble. Le mérite de chacun n'intervient jamais, on voudrait faire passer l'acquis pour de l'inné et celui-ci comme organiquement porteur de différences non seulement biologiques mais de différences qualitatives. Comme si des parents bien nourris, soignés, éduqués, donneront naturellement des enfants biologiquement supérieurs capables d'être culturellement et moralement supérieurs aux enfants de parents mal nourris, mal soignés et mal éduqués. L'abolition des privilèges – la suppression des castes et des distinctions – n'apparaît pas comme un acte naturel pour les nobles, puisqu'on vient perturber l'ordre naturel par un acte juridique. L'indignation devant l'existence des

castes et des privilèges est perçue par les nobles attachés à cette distinction comme une ignorance des raisons historiques de sélection des individus dans les sociétés qui ont réussi à produire une civilisation. L'indignation est donc le fait d'incultes et non pas le sentiment de personnes non convaincues que les sociétés d'ordre n'existent que parce que les pauvres ne sont pas conscients de leur force et de la légitimité de leur droit d'être traités d'égal à égal avec ceux qui prétendent être leurs supérieurs naturels. Plusieurs sociétés d'ordre se sont écroulées suite à l'indignation d'une personne qui constitua l'étincelle qui a provoqué l'indignation de tous les pauvres contre la minorité de dominateurs qui ont toujours cherché à leur faire croire qu'ils sont naturellement inférieurs et doivent s'accepter comme tels.

- 4. Abondance** — **Situation récente dans l'histoire de l'humanité où quelques sociétés industrialisées disposent d'une multitude de biens et de services, quotidiennement disponibles en quantités et qualités exigées par la population, pour répondre à la prolifération de ses besoins, aspirations et désirs.** L'abondance apparaît comme le résultat de l'effort de plusieurs générations d'inventeurs, créateurs, découvreurs, organisateurs, producteurs, concepteurs, génies, ... Toutes les sociétés humaines n'ont pas eu cette chance de couvrir en leur sein ces générations d'élites. Mais l'abondance est une indignation dans le sens où elle s'obtient par et au détriment des sociétés qui n'évoluent pas dans l'abondance. Pour faire 5 % de croissance pendant trois décennies, une nation détruit de manière irréversible une partie de son environnement et de celui des autres nations ; plus son PIB est important, plus cette destruction sera forte. Toutes les nations sont prises dans le processus de mondialisation qui signifie ni plus ni moins la généralisation du modèle de production industrielle à l'instar du modèle de société américaine. Pourtant, selon les écologistes, il nous faut cinq planètes comme la terre pour permettre à toutes les nations de se procurer les ressources nécessaires à leur volonté d'imiter le mode de vie d'un Américain, sinon au moins deux planètes pour imiter le mode de vie d'un Français. Comme pour l'instant nous n'avons trouvé aucune planète pour transférer la moitié de la population mondiale, c'est l'ensemble des habitants des grandes villes du monde qui étouffe lentement et sûrement sous les effets multiples des polluants et perturbateurs endocriniens. L'indignation ne doit pas porter sur l'insuffisance du taux de croissance réalisé par une équipe présidentielle durant un mandat qui justifie son renvoi dans l'opposition par un vote sanction. Non, l'indignation doit porter sur l'incapacité des nations à se concerter pour préserver la vie au lieu de l'allonger artificiellement par des produits chimiques, tout en cachant à la population la proportion du nombre des personnes directement affectées dans leur existence par ce mode de vie : l'accroissement de la stérilité chez les couples, la multiplication des naissances avec handicap lourd, le développement des maladies chroniques, les fréquences des nouvelles maladies et intoxications diverses, etc. Pour ceux qui pensent aux prochaines générations, l'abondance est un leurre. C'est exactement la même situation que les nations qui voient leur niveau de vie augmenter sans s'interroger sur l'accroissement ininterrompu de la dette publique ; c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas apprendre que leurs enfants arrivés à l'âge actif devront payer beaucoup plus d'impôts pour rembourser la dette. Dans le cas de la France, la moitié de la dette publique est contractée auprès de prêteurs étrangers. La situation de la Grèce ne semble pas alerter l'opinion publique qui ne demande pas comment réduire la dette de la France, mais exige plus de postes de travail dans la fonction publique, plus de services publics, plus de pouvoir d'achat, plus de temps de loisirs, ..., et moins d'obligations, de contraintes, d'interdits, ... Donc, on veut toujours plus d'abondance à crédit.

- 5. Absentéisme parlementaire** — **Mauvaise assiduité aux réunions parlementaires, d'un certain nombre de représentants des citoyens.** Les seuls à pouvoir fixer eux-mêmes leurs salaires (indemnités), les modalités d'obtention d'une retraite et son montant sont les parlementaires, même les chefs d'entreprise n'ont pas ce privilège puisque soit il s'agit de société par actions qui soumet la rémunération du PDG à l'approbation des actionnaires, soit il s'agit d'entreprise à propriétaire unique où l'approbation est donnée ou refusée par le marché, c'est-à-dire sa situation commerciale comparativement à ses concurrentes. L'absentéisme parlementaire est toujours justifié par ceux qui le pratiquent au niveau national ou européen : réunion, déplacement, visite, contrainte, maladie, inauguration, etc. Le problème de l'absentéisme a plusieurs aspects. Que dit-on dans un parlement ? Que risque-t-on de perdre lorsqu'on n'a pas assisté à un débat ? A-t-on toujours quelque chose à dire à chaque séance parlementaire ? C'est vrai que cela choque les téléspectateurs lorsque la caméra d'un journaliste montre les bancs vides de l'Assemblée nationale au moment d'un débat. Si avec si peu de personnes présentes on peut voter une loi ou débattre d'un sujet d'avenir, pourquoi la nation se dote d'autant de parlementaires, un seul par département ne suffit-il pas ? Les parlementaires devraient être comme tous les salariés : leur indemnité calculée en fonction du nombre de présences aux séances parlementaires, leur présence à toutes les séances une obligation pour montrer qu'ils représentent bien ceux qui leur ont confié un mandat. Ce qui apparait comme peu important pour un parlementaire pour justifier son absence peut représenter beaucoup pour une partie de ses électeurs. J'ai le droit d'aimer les coquelicots est d'exiger de mon député d'être présent au moment du débat sur une loi réglementant l'emploi des pesticides. Ce n'est donc pas à lui d'établir une priorité des thèmes. Tout ce qui exige une loi, exige donc explicitement le consentement général. Qu'est-ce donc un consentement général lorsqu'une loi est votée seulement par un petit groupe de députés présents lors de la séance qui lui est consacrée ? Mais puisque ce sont les parlementaires qui décident eux-mêmes de ce qui leur convient et ce qui ne leur convient pas, le changement viendra lorsque des parlementaires s'indigneront devant les privilèges qu'ils se sont auto-accordés.
- 6. Absolutisme** — **Régime politique fondé sur l'arbitraire d'un homme détenant tous les pouvoirs sur ses sujets et leurs biens, ainsi que le privilège exclusif de faire et défaire les lois et les fortunes durant son règne.** Historiquement, ce régime est apparu en 1515 et disparu en 1789 en France. Mais comme d'autres pratiques historiquement révolues, à l'exemple du droit de cuissage, l'absolutisme s'est métamorphosé pour prendre la couleur de l'époque. Des individus règnent sur une cellule familiale, une entreprise, une institution, une commune, une région, où la résistance à leur pouvoir est quasi inexistante pour imposer systématiquement leurs points de vue, faire exécuter leurs ordres, soumettre jusqu'à l'humiliation les plus faibles qui se trouvent sous leur dictat. Lorsque les médias ne trouvent plus de sujets pour vendre, comme par hasard des journalistes enquêteurs dénichent un despote insoupçonné qui sévit depuis toujours sur son royaume (les membres de sa famille, ses employés ou administrés). L'opinion publique est offusquée sur le moment, on la met en haleine, le temps de sauter sur un autre sujet pour l'empêcher de se lasser. S'indigner, c'est à la fois ne pas accepter le despotisme sous quelque forme que ce soit aujourd'hui, mais également de l'exploitation qui en est faite par les médias qui sélectionnent toujours l'absolutiste à lancer en pâture à la vindicte populaire.

7. Abstention (abstentionnisme) — Renonciation à exercer un droit de choisir les prétendants au pouvoir électif et leurs programmes politiques, au niveau de la Commune, du Département, de la Nation, voire de l'Union européenne. Une société policée accorde à chacun le droit de choisir ses représentants à tous les niveaux de la représentation politique. La non-expression de son choix par le citoyen trouve toujours une explication. Mais le fait est là : nous nous retrouvons avec des sociétés dites démocratiques où un président peut être choisi par moins du quart des adultes d'un pays. Et les trois quart ? Ce ne sont pas tous des opposants qui voulaient un autre candidat. Lors des élections le taux d'abstentions peut aller de 40 à 60 % des électeurs inscrits. Dans certains pays le refus de voter est sanctionné par une amende. Les abstentionnistes se divisent en deux catégories : ceux qui s'abstiennent de manière circonstancielle – aucun des candidats de cette élection ne leur plait – et ceux qui s'abstiennent de voter à la suite d'un divorce sans appel avec le monde politique et ce qu'il véhicule comme image auprès de l'opinion publique aujourd'hui. Ils ne veulent pas cautionner cette manière de faire de la politique où les élus s'auto-persuadent qu'ils sont l'élite, non pas dans le sens de personnel génial au service de la collectivité, mais plutôt de celui d'une catégorie d'individus qui ont des positions hiérarchiques qui les mettent hors d'atteinte par le commun des mortels. Ce sont eux qui ont le pouvoir de changer les sorts, de faire les lois, de rendre heureux, de punir les récalcitrants, de faire les carrières, de sanctionner les infidèles, d'annuler les contraventions, d'intervenir pour accélérer le traitement d'un dossier, de régler les problèmes de leurs proches, etc. Comment peut-on culpabiliser les vrais abstentionnistes – ceux qui sont en rupture avec le monde politique – quand on accepte ce paradoxe : d'un côté on se déclare première, deuxième ou cinquième puissance mondiale, et de l'autre on accepte depuis trente ans d'avoir toujours plusieurs millions de chômeurs, de mal-logés, de sans-abris, de pauvres absolus ? On choisit une femme ou un homme à un poste politique pour un mandat de tant d'années pour faire ce que nous ne pouvons pas faire tous. Lorsque la personne choisie fait perdre à la collectivité quatre années durant lesquelles elle a montré son incapacité à résoudre les problèmes, puis une seconde fait perdre encore quatre années à se débattre avec toujours les mêmes problèmes, ce n'est pas les individus qui sont en cause, mais le système de sélection des femmes et hommes politiques qui est la vraie cause de l'abstentionnisme. Comment voter pour quelqu'un qui a échoué dans sa vie de couple, végété dans sa vie professionnelle, remarqué dans le quartier pour son absence d'initiative ? Et pourtant, beaucoup d'élus du peuple font partie de cette catégorie d'individus qui ont même réussi à faire de la politique leur métier. Voilà donc un énième motif d'indignation du citoyen.

8. Abus de biens sociaux — L'abus de biens sociaux est un délit assimilé à un octroi illégal de droit de jouissance ou de possession d'un bien appartenant à la collectivité locale, régionale, nationale ou supranationale. Le pouvoir sur les personnes que détiennent certaines élites politiques, économiques, culturelles, religieuses, ... peut provoquer un effacement de la frontière entre le bien à soi et le bien d'autrui. L'accaparement du bien d'autrui commence toujours par des biens et services à valeur insignifiante considérés comme complément en nature de la rémunération dont on n'a pas besoin d'interroger le droit (civil, commercial, administratif) pour s'assurer de la légitimité du comportement d'un responsable. Boire gratuitement le café pendant que tous les salariés ou fonctionnaires sous ses ordres ne l'obtiennent qu'en mettant une pièce dans la machine. Envoyer son chauffeur avec la voiture de service pour emmener l'épouse faire ses courses, les enfants faire du tennis, le jardinier de l'entreprise ou de l'administration tailler et débroussailler le jardin de sa villa ou

maison de campagne. Comme l'habitude est considérée comme une seconde nature, l'accapareur de biens sociaux ne cessent d'étendre sa main mise sur des biens et services dont la valeur devient de plus en plus importante ; il peut disposer à sa guise de ce qu'il considère comme son droit légitime de chef de service, entrepreneur, haut fonctionnaire, ministre, etc. Pourquoi les abuseurs de biens sociaux arrivent à accaparer des sommes énormes ? Parce que personne parmi les subordonnés n'est indigné à temps. C'est au moment où la voiture de service commence à servir un autre intérêt que celui de l'entreprise ou de la collectivité que le citoyen indigné devra alerter des médias, des contrôleurs, la justice, afin d'empêcher l'abuseur de biens sociaux d'aller au-delà dans sa prédation des biens sociaux. Indignez-vous dès que le premier pas dans la cupidité est franchi ! N'attendez pas que l'irréparable soit déjà commis ! Voilà en quelque sorte les messages que les indignés veulent adresser à l'opinion publique nationale et internationale. Car cela ne sert à rien de pleurnicher ou de vociférer devant les caméras lorsque le prédateur a mis l'entreprise en difficulté jusqu'à provoquer sa liquidation judiciaire où que l'élu a privé depuis des années la collectivité de biens sociaux qu'il a accaparés, dilapidés ou distribués à sa famille et ses proches.

- 9. Accès à la propriété** — **La propriété est un droit pour tout citoyen de quelque condition qu'il soit.** Le rôle des pouvoirs publics est d'encourager et de faciliter l'accès à la propriété au même titre qu'ils sont chargés de protéger les biens et personnes dans toutes les juridictions. Les entraves à l'accès à la propriété pour les humbles sont les causes légitimes de l'indignation. Certes telles que sont socialement charpentées les sociétés capitalistes actuelles, tout le monde ne peut et ne doit accéder à la propriété, sous peine de faillite du système – l'insolvabilité des pauvres pour honorer leur traite à la fin de chaque mois. Les pouvoirs publics disposent toujours du moyen de ralentir la spéculation foncière, de l'arrêter ou même de provoquer un reflux des prix de l'immobilier. Parce qu'on a mis des obstacles à l'acquisition de la propriété pour le quart, la moitié ou les deux tiers des habitants d'une nation qu'à la fin de leur vie, des locataires auront payé en loyers, quatre à vingt fois le prix du logement qu'ils occupent. Il n'y a pas que les marchands de sommeil qui profitent de cette injustice institutionnelle. Malheureusement on ne voit de citoyens indignés que devant les immeubles délabrés occupés par des immigrés très pauvres. Or, la discrimination légalisée pour l'accès à la propriété concerne différentes catégories de locataires. C'est un vrai sujet d'indignation qui ne mobilise pratiquement personne, parce que chacun cherche individuellement une solution : s'éloigner du centre-ville, s'éloigner vers les banlieues peu demandées ou dans les petites villes de province pour payer beaucoup moins de loyer. Une loi vient d'être votée en France contre les loyers abusifs : aucun logement n'excédant 14 m² ne devra être loué à plus de 40 € hors charges le m². Reste à l'appliquer sur le terrain lorsque vous avez parfois cinquante demandes pour un seul logement proposé, voire aucune offre de logements à louer dans toute la commune ou le quartier. L'indignation est légitime lorsqu'on pose la vraie question : mais qu'ont fait les institutions chargées depuis trois décennies de la planification du besoin de logement dans le pays ?
- 10. Acculturation** — **Processus volontairement mis en place, par un régime politique, ou processus insidieux entretenu par la présence de deux cultures aux statuts inégaux, de substitution d'un système de valeurs à un autre, par le biais de la langue usuelle, le mode culinaire, la tenue vestimentaire, les croyances, les mythes, les traditions.** Qui se fait acculturer ? Ceux qui sont persuadés ou se laissent persuader qu'ils sont porteurs

d'un système de valeurs et des traditions barbares, de rang inférieur, considérés comme révolus ou choquants pour une communauté qui se présente, s'impose ou fait croire qu'elle est porteuse d'un système de valeurs et traditions bien supérieur, moderne et civilisé. Le choc des cultures fait naître systématiquement un complexe d'infériorité chez les moins armés des deux communautés qui vivent sur le même espace : colons et colonisés, autochtones et allogènes, nationaux et immigrés. Pour pacifier cette rencontre et lui assurer une durée, on emploie des mots tous chargés de symboles les uns les autres : culture légitime, émancipation, *melting pot*, assimilation. Ce sont les mots qui servent à légitimer la destruction d'un système de valeurs, d'une tradition et d'une culture et également à faire accepter par la communauté dépersonnalisée l'idée qu'elle a tout gagné dans le troc silencieux : débarrasse-toi de ton folklore et de tes archaïsmes et empresses-toi de prendre ce que je t'offre. Le troc devient alors un don désintéressé (je n'ai pas pris ce que tu as abandonné), un acte d'humanisme (je t'ai aidé à t'émanciper de traditions archaïques). Le citoyen indigné réagit contre ce marché de dupes permanent à l'origine d'une disparition programmée de milliers de dialectes, traditions, rites, pratiques, coutumes, valeurs, folklores, patrimoines immatériels, etc.

- 11. Acquis** — Ensemble des comportements que l'individu hérite de la société ou ensemble des empreintes de ses rapports à l'environnement physique, bactériologique et culturel durant sa vie. Des environnements qualitativement inégaux produisent des acquis différents. Les groupes humains bénéficiaires des meilleurs acquis n'acceptent aucune politique qui s'attaque à cette inégalité qualitative. Car leur intérêt est de faire croire que le talent individuel, le génie et la réussite personnelle sont de l'ordre de la distribution des gènes aux enfants. Le citoyen indigné doit déjouer les pièges de ce discours darwiniste : l'individu qui sait choisir le bon conjoint choisit implicitement le niveau de quotient intellectuel de ses enfants. Bien qu'on ne sache pas, dans toutes les régions, les civilisations et les cultures du monde actuel, quelle est exactement la part d'inné et d'acquis dans la réussite sociale des individus, on ne pourra pas sous-estimer l'importance grandissante de l'environnement. C'est la sélection adéquate – non fondée sur le critère culturel – qui permet de dénicher les individus appelés à jouer un rôle important dans leur communauté et son histoire. C'est donc la méthode d'enseignement qui fait progresser vers l'excellence, ceux qu'on croyait bons à rien. Quand le citoyen indigné exige de l'Etat les moyens pour une meilleure offre publique d'éducation, de culture, de loisirs pour la réussite des jeunes sans distinction de classes sociales, ce n'est pas seulement un combat pour un meilleur usage des fonds publics, mais c'est aussi un combat entre ceux qui donnent un rôle important à l'acquis et ceux qui donnent un rôle important plutôt à l'inné. Publiquement, jamais un bourgeois ne dira à un ouvrier que son fils n'est pas armé par la nature pour accéder au même niveau d'intelligence que lui, cela équivaut à lui dire que la destinée naturelle d'un enfant d'ouvrier est de remplacer son père à l'usine. L'indignation commence par la prise de conscience que tous les enfants peuvent se réaliser pleinement par l'éducation qui éveille leur curiosité et stimule leur intelligence, contrairement aux pratiques privilégiées dans de nombreux pays. On dépense parfois trois ou quatre fois plus d'effort dans une famille de classe bourgeoise pour faire réussir un enfant que n'ont dépensé des familles modestes pour faire réussir leur enfant (par exemple accéder à une grande école avec le même nombre de points). Du point de vue purement économique, c'est du gaspillage d'allocations de ressources. C'est comme si deux entreprises concurrentes fabriquent exactement un produit strictement identique, mais l'une dépense quatre fois plus d'argent que l'autre pour le réaliser. Est-ce que les

consommateurs seront obligés d'acheter le plus cher. Donc, si ce n'était pas uniquement un problème de reproduction de classes, les critères de sélection des élites n'auraient jamais été ceux qu'on pratique dans les sociétés dominées par la culture bourgeoise.

12. Acquis sociaux — Expression couramment utilisée pour désigner l'ensemble des droits sociaux et des avantages statutaires accordés à une catégorie socioprofessionnelle ou à plusieurs groupes sociaux après une période de luttes et/ou de négociations. Le citoyen indigné se retrouve fréquemment en face de ceux qui lui font savoir que rien n'est définitivement acquis. Plus de deux siècles de luttes sociales – depuis la Révolution de 1789 ou depuis le 22 novembre 1831 avec la révolte des canuts de Lyon contre les patrons non respectueux d'un accord salarial, jusqu'au 3 juin 2011 avec la grève des salariés de la grande chaîne de distribution Carrefour pour refuser un mode de calcul des salaires qui déguise l'exploitation des salariés – ont montré que le maintien des acquis sociaux est une question de rapport de force entre d'un côté le patronat et l'Etat bourgeois et de l'autre côté les militants et leurs organisations de lutte pour défendre les droits acquis. Les uns disent, on ne bénéficiera du progrès que si ce progrès repose sur une réalité ; tandis que les autres disent que la réalité existe, ce sont les tenants du pouvoir étatique et patronal qui la dissimule. Deux exemples-types pour illustrer cet antagonisme : « les 35 heures hebdomadaires » et « l'âge de la retraite ». La population active française doit travailler autant d'heures par semaine et autant d'années que toutes les populations des pays industrialisés qui sont en concurrence avec la France sur les marchés extérieurs. Cela conditionne la place de ce pays dans le concert des nations puissantes pour les années à venir. Le citoyen indigné brise les cloisons introduites par la bourgeoisie d'Etat et le patronat. Il leur dira qu'on ne peut pas cacher le fait que le pays est champion du monde en termes de PIB par actif employé. Donc les gains de productivité sont importants puisque le pays s'est débarrassé de toutes les activités industrielles à faible rendement salarial, activités transférées dans les pays sous-développés à bas coûts de production. Ceux qui ont gardé leur emploi en France travaillent dans des conditions reconnues officiellement comme bien plus dures qu'il y a vingt ou trente ans. Pendant que le pouvoir d'achat des salariés dont on exige plus d'intensité dans l'effort augmentait très lentement, voire stagnait pour certaines catégories, celui des grands patrons augmentait à un rythme sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, en plus de tous les cadeaux fiscaux accordés par les Etats aux plus riches de la population. Non, les acquis sociaux sont un droit légitime. C'est la cupidité légalisée qui est un scandale moral, pour ne pas dire une honte pour ceux qui ont tout fait pour arriver à cette rupture dans la société entre les citoyens nantis et les citoyens indignés. Ces derniers estiment légitime de dire au pouvoir politique et au patronat : plus jamais vous ne parlez de projet d'allongement du temps de travail ou d'allongement de l'âge de départ de la retraite ! Cherchez plutôt ailleurs les solutions aux problèmes que vous avez contribué à empirer depuis les années quatre-vingt. Le peuple n'a pas sommé les dirigeants politiques à endetter l'Etat jusqu'à mettre la nation en péril pour répondre aux sollicitations électoralistes. Pourquoi toutes ces infrastructures de prestige, comme les voies rapides et les aéroports, qui coûtent trop cher (argent, environnement et traditions locales) pour une utilité non prouvée (la plupart des aéroports de province sont toujours déficitaires depuis le premier jour de leur mise en service) ?

13. Action collective — Démonstration publique initiée par un groupe de personnes liées à des intérêts communs – de nature économique, sociale, politique, écologique, etc. –

qui agit pour conquérir un droit nouveau, un changement de situation, faire prendre conscience d'une injustice, d'un privilège par abus de position, etc. Dans les sociétés industrielles, généralement on observe deux comportements : les pays où la négociation commerce après une démonstration de force réussie ou très menaçante pour l'ordre public et les pays où la négociation commence en premier, tandis que l'action collective – la démonstration de force – révèle plutôt l'incapacité des dirigeants étatiques ou patronaux à résoudre un problème réel exposé par le groupe de personnes liées par des intérêts communs. Les étrangers en visite dans certains pays sont souvent surpris par les fréquences des grèves et des manifestations. Or, il faut savoir que dans certains pays, comme la France, la grève et la manifestation publique sont devenues un élément essentiel de la culture nationale prolétarienne, car c'est l'attitude des pouvoirs publics et du patronat qui les ont imposées comme une absolue nécessité au prolétariat pour faire entendre et accepter ses revendications. L'Etat et le patronat investissent pour accroître leurs profits lorsqu'ils ne peuvent plus exiger plus d'intensité dans les efforts de leurs salariés ; tandis que le prolétariat investit dans la grève et la manifestation pour, soit préserver ses acquis sociaux, soit les étendre lorsqu'il estime légitime de le faire au regard des efforts fournis pour la collectivité nationale en général et pour les employeurs en particulier. Le citoyen indigné s'offusque lorsqu'il constate que l'Etat et le patronat cherchent à gagner du temps, à discréditer une action collective, délégitimer les revendications, à saboter le travail des militants par l'envoi de policiers en civil qui commettent des actes répréhensibles à mettre à charge contre les organisateurs de l'action collective, à faire éclater un scandale médiatique contre les leaders du mouvement, etc. L'indignation s'alimente du déni de justice. Elle s'exacerbe à chaque tentative de dresser l'opinion publique contre l'action collective menée.

- 14. Activisme, activiste** — Engagement conscient et permanent pour défendre une cause en rapport avec le système de valeurs et l'idéologie auxquels un individu adhère par tradition familiale, formation ou endoctrinement. Les citoyens indignés dérangent tout gouvernement, comme hier les autonomes et les coordinations, énervent les syndicats, le patronat et l'Etat français, qui avaient pris l'habitude depuis des décennies de confondre la vraie société civile et les organisations professionnelles de défenses des intérêts professionnels, par des professionnels de la négociation. Le citoyen indigné arrive de nulle part, campe sur une place, dresse sa tente, met bien en apparence son slogan, prend part à un débat improvisé par les autres citoyens indignés, fait front avec tous les autres aux assauts de la police qui cherche à le déloger, avant qu'il n'ait gain de cause, répond à des questions des journalistes pas toujours bien intentionnés. Sa présence sur le lieu public doit suffire pour révéler son statut d'activiste. Son slogan suffit également pour légitimer sa revendication ou sa protestation. Avec les nouvelles technologies de l'information (NTI), plusieurs mouvements d'indignés arrivent à une convergence de point de vue sur la protestation ou la revendication. Par conséquent, les pouvoirs publics ainsi que les médias ont rapidement appris qu'ils ont affaire à des militants pour la plupart politiquement assez mûrs malgré l'âge moyen très bas comparativement aux mouvements sociaux traditionnels. Les pouvoirs publics et la police ont partout adapté leurs réactions face à ces activistes : ils essaient de devancer chacune de leur action en infiltrant leurs réseaux. Mais cela ne réussit pas toujours. Grâce à la rapidité avec laquelle ces citoyens indignés peuvent communiquer entre eux et surtout grâce à l'ingéniosité et la notoriété de certains de leurs communicateurs (*twiteurs*, *blogueurs*), ils arrivent à déjouer les traques de la police et atteindre les populations ciblées dont ils veulent

attirer la sympathie.

15. Administration — Ensemble des organismes, appartenant à l'État central ou aux collectivités territoriales, chargés des missions de service public, c'est-à-dire de l'organisation et du contrôle du cadre dans lequel s'applique l'ensemble des politiques publiques, comme la collecte des ressources publiques et la redistribution d'une partie de ces richesses, sous forme de services, de prestations, d'allocations ou d'aides en espèces et en nature à tous les citoyens, chacun selon ses besoins, son statut familial et sa situation professionnelle. Pour toutes les catégories de citoyens indignés, l'administration d'un pays capitaliste est un instrument de contrôle du citoyen en faveur de toutes les grandes familles capitalistes pour préserver leurs intérêts, maintenir un ordre social, prévenir toute révolte populaire, désamorcer préventivement les conflits et faire passer en second plan, après la sécurité et l'ordre public, les revendications légitimes de la population. Pour eux, l'administration est avant tout une gigantesque machine bureaucratique avec toutes les tares que génère dans une société l'existence de pratiques bureaucratiques : lenteurs, gaspillages, corruption, inefficacité, injustices, détournements de fonds, abus de biens publics, concussion, népotisme, abus de pouvoir, inégalité de traitement des citoyens, privations de droits, privations de libertés, immixtion dans la vie privée, contrôle de l'intimité des individus et des familles, contrôle social par la multiplication de normes statistiques, recensements, enquêtes, dossiers à remplir, prolifération de personnel du social, etc. Du point de vue du citoyen indigné, a-t-on besoin d'une auto-flagellation, c'est-à-dire accepter de travailler plusieurs mois dans l'année pour payer des impôts et taxes, appelés prélèvements obligatoires (44 % du PIB en France), pour se retrouver quotidiennement sous un régime qui nous dicte tout ? Le problème que rencontrent les citoyens indignés, est que les partis de gauche sont autant, sinon plus responsables de l'extension de la bureaucratie, que les partis de droite. Lorsque la gauche arrive au pouvoir, elle s'empresse d'accroître le nombre de fonctionnaires et de services sociaux. En France, le gouvernement de droite a décidé de ne plus remplacer un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite, les partis de gauche promettent des créations de postes dans la fonction publique, avec l'idée que l'administration ce n'est pas la bureaucratie dont Karl Marx avait dit : «Un des ressorts de l'incompétence de toute structure bureaucratique réside dans le fait que le sommet ignore les détails de la mise en œuvre, tandis que la base a renoncé à comprendre la logique de l'ensemble de sa pratique». Le citoyen indigné ne parle pas « d'incompétence bureaucratique » – beaucoup de postes de la fonction publique sont très difficiles d'accès pour des titulaires d'un diplôme universitaire Bac+5 – mais plutôt de stratégie de contrôle social par les dirigeants d'un Etat. Cette entité n'est pas au service de la collectivité comme on le prétend, mais davantage au service des intérêts des puissants. Tout ce qui apparaît comme incohérent, inefficace, anormal joue pleinement son rôle dans la répartition des tâches pour empêcher la population de décider elle-même de son sort (une sorte d'autodétermination, d'autocontrôle, de démocratie directe, de démocratie participative).

16. Administré — Toute personne résident permanent ou temporaire d'une localité prise en charge par les trois fonctions publiques, c'est-à-dire toute personne redevable de contributions exigées par l'administration et bénéficiaire des services publics fournis gratuitement ou contre paiement d'un prix ou d'un tarif par les divers organes de la fonction publique. L'administré apparaît comme un citoyen avec tous ses droits constitutionnels et toutes ses obligations à l'égard de la collectivité. Les

administrations ont pris une ampleur jamais égalées dans l'histoire des nations. Elles ont recruté des dizaines de milliers de spécialistes chargés d'obtenir des citoyens ce que les tenants du pouvoir souhaitent pour se maintenir le plus longtemps au pouvoir. L'administré est en apparence celui qui décide par qui la nation sera gouvernée, à défaut de pouvoir ou de vouloir s'autogouverner, mais en réalité il se retrouve davantage objet de ces spécialistes qui agissent de diverses manières sur tous les aspects de sa vie individuelle, familiale, professionnelle, confessionnelle, sociale, culturelle, politique, etc. Le citoyen indigné est la femme ou l'homme conscient de cette nasse mise en place par des décennies d'évolution des Etats-nations, et contre laquelle nous devons tous agir en ayant pris conscience du faussé qui existe entre la pleine souveraineté du peuple dans une société démocratique dotée d'une constitution et la conception de la souveraineté du peuple chez les bureaucrates, les technocrates et une nouvelle espèce nuisible, les technobureaucrates. Quand le moindre aspect de notre vie relève d'une réglementation qui impose des normes strictes conçues par des technocrates qu'aucun citoyen n'a élus pour le représenter, cela veut dire que le moment de l'indignation passive est révolu. Pourquoi un technocrate de l'Union européenne décide du calibrage d'une pomme ou d'une poire à mettre sur les marchés ? On comprend qu'il faille imposer un calibrage pour le poisson, afin de renouveler les stocks en mer, mais pas pour les fruits et légumes. Les fruits d'un volume inférieur à ce calibrage sont invendables pour les paysans et agriculteurs. Donc ils feront partie du quart de la nourriture gaspillée chaque année en France que constituent les restes à table des cantines, restaurants et foyers, les invendus et les denrées périmées dans les magasins d'alimentation.

- 17. Affaires (Les)** — **Tout ce qu'un acteur public fait contre les intérêts de la collectivité pour son propre intérêt ou de celui de sa famille, relations, amis, clan politique, membres de son parti, protection de parti politique, succès de son parti aux élections.** Ce qui révolte le plus le citoyen indigné est l'absence de sélection, sur des critères moraux rigoureux, de toutes celles et ceux à qui la collectivité confie ses fonds, ses projets et son destin. Le pire, ce sont les manières dont les acteurs publics agissent pour empêcher justement l'instauration de cette sélection dès la formation des futurs acteurs publics. On a tellement rabaissé la morale à un schéma élémentaire – le bien contre le mal – et caricaturé les Américains de croire à ce simplisme qu'on a oublié d'expliquer l'universalité de certains principes de vie publique. Pourquoi parle-t-on moins d'affaires dans les Etats scandinaves que dans les Etats latins ? Pourquoi ne parle-t-on presque jamais d'affaires dans les Etats Arabes et les Etats africains ? Le citoyen arabe et le citoyen africain indignés ressentent ce qui ne fonctionne pas dans leur société, l'indigné latin ne supporte pas que dans son pays les choses ne fonctionnent pas aussi bien que dans les pays scandinaves. Les pratiques des élites contre l'intérêt de la collectivité se nourrissent de l'absence de conscience religieuse – Dieu n'existe pas, les élites le remplacent, elles se cooptent et se contrôlent elles-mêmes avec leurs propres règles. Si Dieu n'existe pas, l'acteur public voyou se dit toujours : « pas vu, pas pris ». Et quand il est pris, il dit : « On ne me laissera pas tomber, d'autres font comme moi ou feront comme moi ». Mais c'est une image totalement contraire que cherche constamment à donner de lui-même l'acteur public : honnête, consciencieux, économe, prévoyant, respectueux, humain, etc. En France, par exemple, la multiplication des affaires impliquant un trop grand nombre de ministres, députés, sénateurs, hommes d'affaires, fait croire au citoyen indigné qu'il est bien dirigé par des individus sans foi ni loi. Son malheur est de croire qu'en changeant les individus de place tout s'arrangera et oublie que le problème est d'ordre structurel.

Toute une culture de prédation et de cynisme s'est développée parallèlement au développement économique du pays, l'ampleur des fonds publics gérés par les élites politiques suscitent la tentation et donne un pouvoir que les malhonnêtes croient toujours hors d'atteinte. Après toute une période d'opposition à la justice du privilège de l'immunité, la France vient de condamner à deux années de prison avec sursis l'un de ses anciens chefs d'Etat, Jacques Chirac, impliqué dans neuf affaires. C'est peut-être un premier coup de pioche dans les fondements d'une citadelle que s'est construite chaque dirigeant politique en croyant être hors de portée de toute poursuite judiciaire engagée par des citoyens qui lui demandent des comptes.

18. Agenda politique — L'agent public se préoccupe de chacune de ses activités (action, intervention, etc.), en établissant un ordre d'importance décroissante en fonction des risques calculés et des bénéfices attendus pour sa carrière ou de l'intérêt pour son institution (parti, syndicat, ministère, organisme, service). Si les agents publics portaient la même considération pour tout ce que le citoyen leur soumet pour le traiter dans l'intérêt de la collectivité nationale, le nombre de groupes de pression serait moindre ainsi que les spécialistes qui gravitent autour de chacun des agents publics. On observe que plus le rang hiérarchique de ces derniers est élevé, plus ils estiment avoir besoin d'un grand nombre et d'une diversité des spécialistes recrutés pour les aider à prendre des décisions. Il suffit de compter le nombre d'énarques dans chacun des cabinets ministériels. Le citoyen s'indigne devant une pratique scandaleuse de l'agent public qui fait passer sa carrière avant l'intérêt de la collectivité : par exemple, il fera passer prioritairement une affaire qui le fait connaître et délaissera celle qui profite aux citoyens. Des dépenses de prestiges pour rehausser son image médiatique, alors que plusieurs besoins vitaux exprimés par des citoyens peu menaçants demeurent insatisfaits. Les spécialistes qui gravitent autour de l'agent public se révèlent pour ce qu'ils sont : les serviteurs de leur patron et non les serviteurs du citoyen, payés avec l'argent du contribuable pour améliorer les conditions de vie et de travail de tous, sans distinction de classes, d'ethnies, de religion ou d'obédience philosophique. Les limites des démocraties occidentales se révèlent avec l'existence de ces agendas politiques – c'est-à-dire de la nature des priorités que l'agent public inscrit, ainsi que l'ordre de priorité et surtout les critères qui fondent cet ordre. Partout des citoyens sont contraints d'harcéler des agents publics pour s'occuper de leurs besoins légitimes non satisfaits, de réparer des injustices flagrantes qui perdurent depuis des années, de venir au secours de ceux qui n'ont plus aucun autre recours que la solidarité nationale, etc. L'indignation est une réaction naturelle, obligatoire, salutaire face à tous ces agents publics qui ont une conception particulière de l'idée d'agenda politique, de son contenu et de son usage.

19. Agent public et acteur public — L'agent public désigne un ensemble de personnels qui agissent pour le compte de ceux qui les ont recrutés ou mandatés pour occuper un poste, exercer une fonction, accomplir une mission, contrairement au terme acteur public qui désigne un ensemble de personnels qui n'ont aucune liberté d'action et de mouvement dans le rôle qu'ils jouent ponctuellement pendant une opération ou une campagne locale, régionale ou nationale. Ainsi, toute personne peut à un moment de sa vie se retrouver dans une posture d'acteur public. Par exemple, des habitants d'un quartier livré aux bandes rivales semant la terreur, qui viennent manifester leurs mécontentement devant la mairie ; au départ de la manifestation ce sont quelques personnes qui ont crié fort pour rassembler quelques habitants, puis une foule s'est constituée qui demande une « tête » pour la diriger et exprimer ce qu'elle ressent.

Devant l'agent public (Monsieur ou Madame le maire) se retrouve une Dame ou un Monsieur qui devient un acteur public puisqu'il (elle) sera l'interlocuteur émergent de la foule, « mandaté (e) » ponctuellement pour négocier l'arrêt de la violence dans le quartier. L'inquiétude des citoyens indignés dans un grand nombre de pays s'alimente quotidiennement de la cécité de l'agent public officiel à constater lui-même ce que vivent d'insupportable les habitants d'un quartier ou d'une ville, puis de prendre quotidiennement les mesures avant que le mécontentement gronde jusqu'à provoquer des scènes de révolte, d'occupation des lieux, de manifestations de protestation devant les édifices publics (mairie, préfecture).

20. Aide au développement — Dons « désintéressés » et prêts à faibles taux d'intérêts accordés par les pays développés aux pays du tiers-monde, de manière bilatérale (l'aide d'un Etat en faveur d'un autre) ou multilatérale (un fonds communautaire pour aider un pays ou plusieurs pays). Le don d'un Etat en faveur d'un autre Etat n'est jamais désintéressé, pour la simple raison qu'un Etat ne peut avoir ni ami, ni ennemi, mais uniquement des intérêts à défendre. Ce sont donc ces intérêts qui poussent à agir en faveur de tel pays et s'abstenir lorsqu'il s'agit d'un autre pays. L'aide massive de l'Occident – plus particulièrement les Etats-Unis – en faveur d'Israël comparativement à l'aide ridicule en faveur de chacun des pays pauvres d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie ne s'explique pas par l'amitié des dirigeants des deux pays ou de l'amitié indéfectible de leurs deux peuples. N'oublions pas que ce sont les peuples chrétiens blancs qui ont le plus persécutés tous les Juifs du monde, jusqu'en Afrique, Asie et Amérique. Chaque peuple qui bénéficie de l'aide d'un autre doit être conscient qu'un jour le Père Noël rencontra des obstacles de taille qui le contraindront de changer de chemin, et d'aller vers des maisons qui ont trop longtemps attendu sa visite. Le citoyen indigné est choqué par l'usage des fonds publics octroyés à des Etats qu'il juge indignes de recevoir une part des impôts qu'il a payés à son pays, pour soutenir des intérêts dont il ne comprend pas les tenants et les aboutissants. Un racisme peut même naître du silence des dirigeants qui ne veulent pas expliquer objectivement pourquoi le pays A reçoit plus que le pays B en dons et prêts à faibles taux d'intérêts. Après tout, c'est bien l'argent public qui irrigue les canaux d'aide au développement. Cette dissimulation donne l'impression au citoyen indigné qu'on lui cache bien quelque chose qu'on a peur de lui révéler. Est-ce qu'un Africain vaut moins qu'un Israélien, pour justifier la disproportion des aides occidentales, notamment l'aide américaine ? Dans certains pays accueillant des immigrants originaires du tiers-monde les autorités publiques ont procédé à des réinsertions dans le pays d'accueil avec la proposition d'une aide au retour pour tout immigré volontaire. Ce sont les mêmes pays qui aident socialement les immigrants en situation irrégulière par « humanisme ». Dans la réalité des relations internationales – c'est-à-dire selon le principe connu : « un Etat n'a ni ami, ni ennemi, mais que des intérêts à défendre » – lorsqu'un Etat fait croire à son opinion publique et aux immigrants qu'il est généreux, il prend toujours soin de cacher l'inéquation mathématique suivante : $ax + by < cz$. L'aide donnée à l'immigré (ax), plus l'aide donnée à son pays (by) sont infiniment inférieures aux bénéfiques (cz) que rapportent les relations commerciales, politiques et diplomatiques avec le pays d'origine de l'immigré. Plus les dirigeants d'un Etat d'émigration sont corrompus, moins ils disposent de liberté de manœuvre pour imposer leur loi à la logique de prédation multidimensionnelle de l'impérialisme occidental qui, aujourd'hui, s'est doté de puissantes tentacules : officines, firmes multinationales, banques, services secrets, organismes de surveillances, ONG, médias, armées privées. L'Occident aide surtout ses hommes-liges, ses fidèles, ses amis à s'enrichir et accueille dans ses coffres

de banques et fonds d'investissement la fortune de tous ces parvenus. C'est tout récemment qu'il a pris la résolution de se retourner contre eux lorsqu'ils le déçoivent trop, c'est-à-dire qu'ils n'arrivent pas à se maintenir au pouvoir sans susciter un désordre très mauvais pour les affaires et pour la sécurité des touristes occidentaux. Exemples récents : le président de Côte d'Ivoire, M'Bagbo, le président de la Tunisie, Benali, et le président de l'Égypte, Moubarak, le tyran libyen, Kadhafi. A ces perdants, l'impérialisme occidental qui s'érige en maître ès-démocratie, décrète au monde entier que ces individus et leurs suites sont désormais *persona non grata* chez lui pour donner l'exemple, et va jusqu'à geler leurs avoirs bancaires, recenser leurs biens personnels, réclamer leur comparution devant le Tribunal pénal international (TPI), voire restituer une partie des fonds soustraits aux fugitifs (le dictateur et sa famille). Ensuite, pour amadouer l'opinion publique des pays victimes de ces potentats du tiers monde, l'impérialisme fait œuvre de contrition : « nous n'avons rien vu », « nous avons été trompés », « nous ne pensions pas que ce régime était mafieux », etc.

21. Ajustement structurel — Politique imposée par les créanciers et les organismes internationaux (FMI) aux pays endettés de réformer leurs pratiques commerciales et fiscales, c'est-à-dire revoir leurs législations sur les marchés des biens, des services, des capitaux et du travail, dans le sens d'une libéralisation. *A priori* des créanciers qui n'interfèrent pas dans la souveraineté d'un Etat c'est un impératif pour préserver les intérêts mutuels du prêteur et de l'emprunteur. En s'acquittant de sa dette jusqu'au dernier centime, l'emprunteur donnera des gages aux marchés financiers qui continueront à lui faire confiance ; en recouvrant son bien (capital) et son dû (les intérêts) le prêteur sera toujours disposé à prêter à cet Etat en cas de demande. Dans la réalité, les prêteurs institutionnels disposent d'énormes moyens d'information. Par exemple, lorsqu'un Etat prête à un autre, ses services secrets lui ont déjà fourni toutes sortes de rapports sur l'état des finances publiques, les vices et turpitudes des dirigeants, leurs pratiques mafieuses ou anti-démocratiques, etc. On ne compte pas que sur les agences de notation qui s'intéressent « aux fondamentaux », c'est-à-dire aux indicateurs statistiques les plus intéressants, et à quelques considérations sur les perspectives du pays. Avant même de songer prêter, ces prêteurs disposent des moyens de récupérer leur argent. Certains prêts accordés ne servaient pas l'intérêt à moyen et long terme de la nation, mais prioritairement les intérêts des dirigeants de l'Etat. Certains projets sont un non-sens économique, une mégalomanie œuvre d'irresponsables, et pourtant les bailleurs de fonds ont répondu présents aux émissaires en quête de financement. L'ajustement structurel fait beaucoup de mal aux innocents : le peuple qui n'a pas profité de l'argent emprunté et qui doit payer de mille manières ce qu'exigent les créanciers. Autrefois c'était uniquement les Etats du tiers monde qui offraient ce spectacle : des hommes habillés en costumes sombres qui débarquaient dans le Ministère des Finances pour vérifier les statistiques gouvernementales, et imposer ensuite un plan de rééchelonnement de la dette pour « sauver » le pays de la banqueroute. Ensuite est venu le tour des Etats d'Europe de l'Est sortis du communisme et entrés en phase de transition vers l'économie capitaliste qu'ils n'osaient pas appeler ainsi, mais avaient trouvé un bon euphémisme pour tremper leurs ressortissants, « l'économie de marché » qui n'est en fait qu'une « économie pour le marché » (donc du capitalisme dans le sens strict du terme). Enfin, commence la menace que la banqueroute et les interventions du FMI affectent les pays capitalisme d'Europe occidentale : le cas de la Grèce est dramatique, plus dramatique que ce que nous avons pu observer dans certains pays du tiers monde. Les Grecs se lèvent un beau matin en apprenant que les créanciers possèdent presque toute la Grèce,

pour les payer dans les conditions acceptées par les gouvernements successifs, il faudra travailler plus durement, gagner beaucoup moins, payer tout ce qu'on consomme, vendre tout bien public qui intéresse les investisseurs (sauf les stricts services relatifs aux fonctions régaliennes classiques de l'Etat : armée, justice), déréglementer, libéraliser, ouvrir les frontières à la concurrence étrangère, imposer la liberté d'accès aux 140 professions réglementées, etc. Certains demandent encore plus : "Les revenus de l'État doivent en priorité être utilisés au remboursement de la dette, et, seulement s'il reste quelque chose, au financement des dépenses", dit le ministre des Finances allemand le 30 janvier 2012, lors de la discussion sur le nouveau pacte de stabilité (Le point, version électronique, 31 janvier 2012). Dans les pays du tiers monde de nombreux ajustements structurels (appelés aussi plans de rééchelonnement de la dette) ont provoqué « des révoltes du pain », mais en Grèce on n'a pas utilisé cette expression infamante pour un pays membre de l'Union européenne. Non, on a brandi la menace que le pays allait se vider de ses forces vives, en subissant une forte émigration de cadres et professions intellectuelles. Les révoltes de la jeunesse sont des révoltes d'indignés qui n'acceptent pas qu'un jeune grec diplômé de l'enseignement supérieur ne vaille que six cents euros sur le marché du travail.

22. Aléa moral, risque moral ou « hasard moral » — **Comportement abusant d'un contrat initial, par manque d'information de l'autre partie signataire, sur le comportement possible du cocontractant, au moment même de l'établissement et de la signature du contrat.** Les individus sont inégaux dans tous les domaines puisque chacun a son histoire personnelle riche ou pauvre en événements permettant facilement ou difficilement d'apprécier un état, une situation, une perspective. Aujourd'hui, dans toute situation contractuelle, les individus sont inégaux par les sommes d'informations dont dispose chacun. Partant du principe que plus une information est répandue moins elle profitera aux plus médiocres, nous aurons alors deux cas de figure. Les éléments les plus dynamiques dans une société ne voudraient pas partager leurs informations afin d'agir tranquillement sans éveiller la méfiance des partenaires. Les éléments les plus médiocres dans une société ne voudraient pas non plus partager leurs informations afin d'éviter d'être éliminés dans la compétition par les plus dynamiques qui, certainement, sauront mieux profiter de tout ce qu'ils peuvent ajouter comme information pour renforcer leur arsenal de combat pour réussir, conquérir, obtenir, dominer, éliminer, etc. Le citoyen indigné réclame au législateur plus de garanties légales afin que les « malins » ne gagnent pas systématiquement face aux personnes non informées, mal informées ou insuffisamment informées. Mais le législateur est toujours en retard d'une guerre derrière les « malins » qui trouvent systématiquement le moyen de profiter d'une faille dans une relation contractuelle. On dit souvent que les lois prolifèrent par l'abus.

23. Aliénation — **Dans le capitalisme, processus de soumission totale du prolétaire à la volonté du propriétaire des moyens de production qui dispose de sa survie économique, de sa liberté individuelle et de sa conscience** (Karl Marx, Gyorgy Lukacs, Adam Schaff, Henri Lefebvre, Herbert Marcuse). Pour le juriste, le terme a un tout autre sens : transfert d'un bien ou d'un droit d'une personne physique ou morale à une autre personne physique ou morale. A l'époque de Marx les écarts de styles de vie entre classes sociales étaient tellement grands qu'aucun prolétaire n'aspirait au mode de vie bourgeois. Les ouvriers se battaient pour leur survie physique – manger à sa faim, payer son loyer – le reste était hors de portée. Le capitalisme a su exploiter

toutes formes de richesses (naturelles, humaines) et d'opportunités pour engendrer l'abondance des biens et services. Le citoyen indigné remarque que certes le XXe siècle a fortement atténué l'aliénation dans le sens donné par Marx et Marcuse, mais constate également que le XXIe siècle commence avec un développement rapide de l'aliénation des consommateurs. Les individus ne demandent pas aux acteurs publics de leur assurer une vie meilleure en les désaliénant – réduire leur attachement à la consommation à outrance - ; ils demandent toujours plus de pouvoir d'achat pour acheter toujours plus de produits industriels fabriqués dans les pays à bas coûts de production qui, pour gagner des milliards grâce à la progression de leurs exportations, ravagent l'environnement, détruisent des espèces en voie de disparition, polluent tout par leurs émissions de gaz, rejets et déchets toxiques. L'aliénation de certains consommateurs est telle que la médecine a reconnu qu'une partie des détenteurs de cartes de crédit sont d'authentiques malades qu'on appelle des « consommateurs convulsifs », c'est-à-dire qu'ils ne peuvent apaiser leur « mal » qu'en dépensant dans l'utile, le futile et l'inutile. En France, l'aliénation du consommateur explique une partie des millions de personnes en situation d'endettement inquiétant.

- 24. Assiette** — L'ensemble des éléments d'un patrimoine, d'un revenu ou d'un gain entrant dans le mode de calcul d'une imposition ou d'une cotisation. Le citoyen indigné se retrouve impuissant devant la machine politico-administrative qui a décidé de se nourrir – se développer et s'imposer à tous les citoyens – en appliquant un principe terrible : toute personne qui révèle des sources de revenus ou des capacités de consommation est contrainte de participer à la « solidarité nationale » par une part fixe ou proportionnelle de ses revenus. La base sur laquelle porte cette solidarité est souvent discutable, mais la machine politico-administrative ne recule devant aucune résistance. Le paiement de l'impôt est impératif, les tentacules de la machine agrippe toute personne qui veut regimber à son contrôle : l'interdiction d'exercer, l'amende, la pénalité, la saisie des biens, la prison et parfois plusieurs sanctions à la fois pour la même personne. Le malheur du contribuable, c'est que le coût des consommations et ceux des entretiens permanents de la machine politico-administrative augmentent sans cesse. Beaucoup de tentatives politiques de limiter cette croissance ont été mises en échec. Lorsqu'on promet une baisse des impôts, ce n'est pas toujours en contrepartie de la baisse des coûts de fonctionnement de la machine politico-administrative, mais en s'attaquant aux acquis des catégories de citoyens non menaçantes pour le parti au pouvoir. Les tenants du pouvoir ont trouvé une double astuce : le droit au déficit budgétaire (*deficit spending*) qui est devenu une fuite en avant permanente ; le recours à la dette publique pour compenser le manque de recettes lorsqu'on a promis aux contribuables une baisse des impôts réellement appliquée par les services fiscaux du pays. En France, le pouvoir tente d'insérer dans la constitution une règle d'or des finances publiques : l'équilibre entre recettes et dépenses de fonctionnement. Aux Etats-Unis, une loi similaire a été votée dans les années quatre-vingt, mais jamais respectée. C'est la loi Gramm-Rudman-Hollings, adoptée en 1985 par le Congrès, qui imposait au gouvernement fédéral de ramener le budget fédéral à l'équilibre, dans les cinq années (1986-1991). Au contraire, la dette publique a fortement augmenté et les parlementaires américains, après une rude bataille en juillet 2011, ont fini par relever le plafond de l'endettement public d'une Amérique que les Chinois somment d'arrêter de vivre au dessus de ses moyens par des emprunts internationaux (lorsqu'un Américain gagne 25 dollars, il en consomme 26 ; quand un Chinois gagne 1 dollar, il en consomme la moitié). Partout dans le monde l'histoire des prélèvements obligatoires et celle de la justice économique et sociale sont intimement liées. Pour

vivre dans le luxe, que de dirigeants ont asservi leurs peuples pressurés par les impôts! Que de dirigeants ont pressuré leurs peuples pour construire une œuvre monumentale pour s'assurer l'éternité, c'est-à-dire transmettre leur nom à la postérité et imposer à leurs pairs monarques et chefs d'Etat sur des siècles ou millénaires. Si tous les citoyens avaient une âme d'indigné, jamais un peuple n'accepterait de travailler pour la vanité d'un homme ou d'une femme à la tête d'un Etat ; la révolte stoppera net un projet mégalomane. Mais les dirigeants mégalomanes sont persuadés que leur peuple leur ressemble. Il est très vite flatté de voir sortir de terre une œuvre gigantesque. La populace se bouscule pour aller la voir. Des individus se glorifient auprès des étrangers d'appartenir à la nation qui a construit ce monument inutile pour le peuple, mais révélateur de la puissance du monarque ou du chef d'Etat. Les peuples aiment la flatterie, les idéologues ont su lui créer un moyen de le mener dans toutes les directions souhaitables par le maître de la machine politico-administrative. C'est le nationalisme. C'est au nom de la grandeur de la nation qu'on vous demande de payer toujours plus d'impôts et taxes. C'est au nom de la fierté nationale que certains dirigeants dépensent tant d'argent public aussi bien pour des feux d'artifices, des assiettes de luxes pour recevoir les hôtes étrangères, que pour le lancement de grands chantiers pharaoniques. La plus grande tour du monde ! Le plus grand barrage du monde ! La plus grande mosquée du monde ! Le plus grand stade du monde ! Plus les projets dévorent d'argent, plus les cadres du Ministère des Finances doivent trouver les astuces pour élargir l'assiette d'impôt afin de couvrir les dépenses publiques. La France, champion du monde des impôts et taxes, a construit un système fiscal comprenant une centaine d'impôts et taxes, soit deux fois plus que le plus ingénieux de ses partenaires européens. Il ne s'agit pas de tous les impôts et taxes créés, mais ceux qui sont jusqu'à en 2012 (pas la « gabelle » et le « tribut »).

- 25. Assurance** — **Contrat entre un assureur et un assuré portant sur des risques déterminés que l'assureur, moyennant cotisation (ou prime), prendra en charge dans le cas où ils se réalisent.** Le citoyen indigné est révolté par la politique des compagnies d'assurance qui pratiquent des tarifs dissuasifs pour les jeunes automobilistes. Elles sont pressées d'encaisser la cotisation pour la police d'assurance mais traînent à indemniser les victimes. Elles évaluent les indemnisations à un niveau auquel ne s'attend pas le sinistré. Elles cherchent souvent à rejeter la responsabilité du sinistre sur autrui, quand elles ne suspectent pas la victime d'avoir provoqué elle-même le sinistre (cas des commerçants qui veulent se débarrasser des stocks de marchandises invendables). Le citoyen indigné musulman pratiquant refuse l'assurance, sauf lorsque la loi du pays lui impose de s'assurer. Car l'assurance est fondée sur la probabilité des événements pour faire des profits et c'est ce biais qui la rend inacceptable pour l'indigné musulman. Ce n'est pas une coopérative où les citoyens versent chacun la part exacte du montant des réparations des sinistres une fois connus ; non leurs dirigeants et propriétaires raisonnent sur ce qui n'est pas encore produit (accidents et sinistres futurs) pour calculer le montant de chaque police d'assurance pour chaque type de sinistre ou d'accident. Par exemple, l'indigné musulman refusera catégoriquement l'assurance tout risque pour son automobile et – pour être en conformité avec la loi du pays – contracte une assurance au tiers. Mais s'il était vraiment sincère dans sa foi, ce même indigné ne devrait pas s'arrêter en cours de chemin. Il n'irait pas, par exemple, s'inscrire au Pôle emploi pour percevoir une indemnité de chômage alors qu'il ne cherchait pas de travail. Il n'irait pas non plus s'inscrire au RSA alors qu'il n'avait rien entrepris pour retrouver un emploi à plein temps afin de subvenir à ses besoins par son travail. Il ne devrait avoir aucune

sympathie pour un voyou de sa communauté, ni chercherait à lui trouver des excuses à sa violence, agressivité ou actes criminels parce qu'il est dans une société non musulmane. Les sujets d'indignation ne doivent pas être sélectifs au grès des intérêts immédiats ; tout ce qui est frauduleux ou pas acceptable et pas tolérable, doit susciter l'indignation chez les hommes et femmes de principes. L'indigné ne doit pas faire des choix de sujets d'indignation et en même temps reprocher aux élites politiques et intellectuelles de son pays de s'indigner de manière sélective face aux drames et injustices dans le monde.

26. Atlantisme — Depuis la création de l'OTAN (1949), on appelle atlantisme, toute pensée, idéologie, prise de position politique ou action militaire conforme au traité de l'Alliance atlantique (OTAN). Le citoyen indigné voit dans l'atlantisme une éternelle reconnaissance de dette à l'égard des Américains qu'il estime totalement injustifiée aujourd'hui, étant donné le changement de comportement des Etats-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Avant, ce pays apparaissait comme une jeune démocratie, un exemple de dynamisme économique, un pays de liberté pour les victimes d'injustice, de persécution, de discrimination dans le monde ; un pourfendeur du colonialisme, un libérateur des nations démocratiques d'Europe contre le nazisme allemand et le fascisme italien. Mais depuis le partage de Yalta, l'intervention au Vietnam, le soutien inconditionnel à Israël face aux Palestiniens, l'intervention en Irak et Afghanistan, l'arrogance à l'égard des nations les plus faibles, moralement les peuples autrefois aidés par l'Amérique n'auront plus à élire des hommes et des femmes qui alignent leurs positions sur les dossiers internationaux conformément aux orientations de la politique extérieure américaine. La Première Guerre du Golfe (1991) et surtout l'agression contre l'Irak en 2003 par la coalition anglo-américaine ont ravivé les débats en France, entre les atlantistes favorables à la politique unilatéraliste du président américain Georges Bush qui a menti à son peuple pour l'entraîner dans le conflit irakien et les indépendantistes fidèles à la pensée du Général de Gaulle qui se sont opposés à cette intervention non autorisée par l'ONU. Les opposants à l'impérialisme américain qui protestent très fort à chacune des opportunités, ne sont pas seulement Européens ; les Américains ne sont pas tous d'accord avec l'usage que font leurs dirigeants des fonds publics à l'étranger – aide financière aux dictatures, aux gouvernements anti-démocratiques, aux Etats non respectueux des résolutions de l'ONU, occupations de territoires étrangers, financement des coups d'Etat contre les dirigeants progressistes, manipulation de l'opinion publique de certains pays, etc. L'OTAN fut créée pour contrer la menace communiste représentée par les pays du Pacte de Varsovie. Celui-ci n'existe plus, pourquoi donc garder l'OTAN, sinon pour servir d'instrument d'impérialisme occidental.

27. Autorité — C'est la forme de pouvoir la plus légitime pour tous ceux qui sont appelés à s'y soumettre, peu importe qu'elle soit de droit – on dit alors autorité de *jure* –, ou bien qu'elle ne soit que de fait – une autorité de *facto*. Certes il faut toujours une hiérarchie pour que les individus jouent chacun seulement son rôle, sans empiéter sur celui des autres, chacun jouit de sa liberté sans priver les autres de la leur, recueillir les fruits de ses efforts sans exploiter les faibles, etc. Pour cela il faut plus qu'un pouvoir, l'autorité, qui contrairement au pouvoir n'a pas besoin de force pour se manifester ; elle est crainte parce que légitime. On obéit à une autorité, on se soumet à un pouvoir et à une puissance. Le citoyen n'a pas à se soumettre, il a été éduqué pour obéir à tout ce qui est légitime ; tandis que le sujet est dressé par la violence sous toutes ses formes pour obéir systématiquement à tout détenteur d'un pouvoir. Cependant, l'évolution des

grands Etats démocratiques en structures technobureaucratiques qui privent subtilement le citoyen de liberté d'expression porteuse, limite fortement sa voix dans les prises de décisions concernant la nation, posent le problème de l'obéissance à l'autorité qui se rabaisse au rang de pouvoir ordinaire. C'est alors que les citoyens indignés prennent conscience qu'ils doivent affronter l'autorité comme un vulgaire pouvoir, pour une foule de raisons : ils ne sont pas entendus ; ils voient que les dirigeants confondent leurs propres intérêts avec celui de la nation ; ils voient surtout la multiplication des cas de prises d'intérêts chez les dirigeants et leurs implications dans des milieux d'affaires, voire des milieux mafieux ; enfin ils voient que les Etats démocratiques tendent à devenir des Etats policiers compte tenu de tout l'arsenal mis à la disposition des fonctionnaires, et son coût pour la collectivité, pour surveiller, contrôler, mâter les citoyens qui gênent les dirigeants déviants. Emmanuel Kant disait : « L'homme est un animal qui, du moment où il vit parmi d'autres individus de son espèce, a besoin d'un maître. Car il abuse à coup sûr de sa liberté à l'égard de ses semblables (...). Il lui faut donc un maître qui batte en brèche sa volonté particulière et la force à obéir à une volonté universellement valable, grâce à laquelle chacun puisse être libre » (*Idées d'une histoire universelle au point de vue cosmopolite*). Alexis de Tocqueville répondait : « Que m'importe, après tout, qu'il y ait une autorité toujours sur pied, qui veille à ce que mes plaisirs soient tranquilles, qui vole au-devant de mes pas pour détourner tous les dangers, sans que j'aie même le besoin d'y songer ; si cette autorité, en même temps qu'elle ôte ainsi les moindres épines sur mon passage, est maîtresse absolue de ma liberté et de ma vie, si elle monopolise le mouvement de l'existence à tel point qu'il faille que tout languisse autour d'elle quand elle languit, que tout dorme quand elle dort, que tout périsse si elle meurt ? » (*De la démocratie en Amérique*).

B

28. Banque — Toute institution financière jouant le rôle de médiation et d'intermédiation entre des agents économiques disposant de capacités de financement et des agents économiques exprimant des besoins de financement. En plus d'être le garant des dépôts confiés par les agents économiques, la banque joue le rôle d'institution de création et de circulation de la monnaie scripturale et de moyens de paiement. Enfin, la banque a pour rôle le financement de l'économie nationale. Une quadruple connivence s'est nouée autour du citoyen : le marchand, l'assureur, le financier et le fisc. Au départ seules les grandes familles d'industriels et de commerçants avaient un rapport avec les banques, le peuple percevait en espèces son dû pour son labeur, gardait sa bourse en lieu sûr à domicile et se servait de cet argent sans intermédiaire. L'astuce pour le système capitaliste fut la mensualisation des salaires, à la place du paiement à la semaine ou à la quinzaine, qui permit bien des possibilités pour le système capitaliste, en rendant quasiment « obligatoire » le versement des salaires dans des comptes bancaires ou postaux – les fonctionnaires étaient les premiers dans l'histoire des salariés à être payés par virement au compte CCP (Poste). L'existence de compte bancaire pour un ménage facilite la tâche aux marchands dont l'intérêt est d'écouler leurs stocks en vendant avec facilité (terme équivalent à ventes avec paiements mensuels échelonnés sur une période plus ou moins longue). Le compte bancaire, le carnet de chèques, la carte de paiement, la carte de crédit, sont devenus obligatoires dans la société de consommation. La mensualisation des salaires qui a rendu recevable l'argument d'avoir obligatoirement un compte bancaire est un changement historique en faveur du fisc qui désormais disposera, grâce aux moyens électroniques, du contrôle sur tous les mouvements de fonds de tout compte bancaire ouvert dans le pays. Aujourd'hui même les chèques doivent être remis à la banque qui les encaisse pour le compte du bénéficiaire (il n'y a que des chèques barrés). On appelle cela de la « traçabilité des fonds ». Quand les citoyens indignés se sont réveillés, le système de contrôle des fonds en circulation ou en dépôt était déjà rôdé depuis 1972 et paraît indéboulonnable. Pire que cela, la distribution de millions de cartes de crédit permet aux grands marchands (les firmes multinationales) de connaître toutes les habitudes d'achat des citoyens afin de pouvoir cibler les publicités et orienter leurs campagnes en direction du public. Lorsque l'ancien footballeur Eric Cantona lança sa campagne de retrait de tous les fonds des comptes bancaires, peu de Français sont allés vider leur compte ; les autres semblaient désemparés pour protester contre l'incurie des banquiers responsables de la crise. Où laisser en sécurité son argent à la maison, étant donné la fréquence des cambriolages dans ce pays (1 toutes les 3 minutes) ? Où mettaient l'argent du foyer nos grands-mères alors ? Les temps ont changé. Autrefois les femmes ne travaillaient pas, le cambriolage de maisons et d'appartements étaient rares. Lorsqu'une maîtresse de maison partait faire ses courses, ses voisines étaient là pour dissuader tout intrus. Aujourd'hui des centaines de milliers d'immeubles de plusieurs étages peuvent rester vides de leurs occupants pendant plusieurs heures chaque jour, parce que, leurs occupants, hommes et femmes, travaillent et leurs enfants passent la journée à l'école ; même les concierges ont disparu au profit des sociétés d'entretien qui ne gardent pas les petits immeubles. Par

ailleurs, l'indignation face à ce qui exaspère le citoyen doit se faire dans des conditions qui ne jettent pas la suspicion sur le mot d'ordre ou la campagne contre une pratique ou une institution indigne. Le Figaro du 7 décembre 2010 écrit, à propos de l'indignation d'Eric Cantona : « Un appel qui intervient seulement quelques mois après la participation de l'épouse d'Eric Cantona, l'actrice Rachida Brakni, à une campagne publicitaire pour la banque LCL. Ce spot télévisé a été diffusé du 4 au 25 avril dernier et vantait l'engagement de l'établissement bancaire sur le prêt immobilier ». Le propos du Figaro n'est pas malveillant. Rappel : la crise a éclaté en juillet 2007 aux Etats-Unis ; elle deviendra planétaire dès son annonce officielle en octobre 2008.

29. Bénéficiaires indus — **Personnes profitant de la gratuité de services et d'équipements à l'origine destinés aux plus démunis de la société mais étendus ensuite, tant que les ressources publiques le permettaient.** L'indignation grandit chez les citoyens qui découvrent que ces personnes deviennent des bénéficiaires indus dès lors que, parce qu'elles sont mieux informées, elles garderont indûment le bénéfice de ces services et équipements, lorsqu'une « file d'attente » ou un « rationnement » se produit, évinçant de la sorte le public pour lequel la gratuité a été prévue (les citoyens modestes). Le citoyen indigné est toujours exaspéré par un autre phénomène qui produit des « bénéficiaires indus » que les économistes ont appelé « le **passager clandestin** ». De qui s'agit-il ? Utilisé par l'école dite du *Public Choice* (choix publics), cette notion est une traduction de l'anglo-américain « *free rider* » (cavalier libre). Dans l'analyse économique, les agents doivent révéler leurs préférences afin qu'on puisse en tenir compte dans les offres et la formation des prix. Or, dans leur intérêt de consommateur (et non de citoyen), certaines personnes ne révèlent pas les leurs pour utiliser un service public – un bien indivisible – sans payer la contrepartie réelle en impôts, redevances ou tarifs. Dès que ce service est produit par les pouvoirs publics (exemple : construction d'un parc public), ces « resquilleurs » qui n'avaient pas demandé ce service en profiteront tout de même au point d'être responsables de l'encombrement du service (trop d'affluence en permanence). Car, selon Head, un bien public est tout bien caractérisé par *des phénomènes de non-appropriabilité et de grand nombre*, tandis qu'un bien collectif est celui qui remplit les trois conditions de Lindhal : *la non-exclusion du consommateur par le prix, la généralisation de l'usage par tous, l'inépuisabilité du bien quel que soit le nombre de consommateurs*.

30. Besoin — **Constat de manque ou de carence qui exige une réponse par l'action individuelle ou collective, sous peine de déséquilibre plus ou moins grave pour la personne, le groupe social ou la société tout entière. La science économique ne prend en considération que les besoins quantifiables auxquels le système économique peut répondre par la production de biens et de services marchands ou non marchands.** Le citoyen indigné ne veut pas être spectateur d'une évolution inquiétante. Il intervient pour défendre sa liberté et sa dignité. En réalité le besoin peut se définir de trois manières qui n'ont pas les mêmes implications tant pour celui qui le ressent que pour celui qui est chargé de le satisfaire. Le combat du citoyen indigné contre les autorités politico-administratives et les experts consiste à surveiller les classements et déclassements de besoins dans chacune des trois catégories : carence, manque, nécessité. Le besoin est assimilé à un manque lorsque l'individu peut seul décider de ce qui est bon et ce qui mauvais pour lui. Donc, c'est son histoire et sa trajectoire personnelles qui lui indiquent ce qu'il faut demander, acheter, consommer, posséder, pour son bonheur, son équilibre ou sa dignité. Dans ce cas, le besoin relève de la

subjectivité. Cependant l'économie ne peut pas répondre à toutes les singularités, parce que des investissements énormes ont été réalisés pour produire en série des biens afin d'atteindre le niveau requis de rentabilité. Parfois, la réponse à ses singularités se trouve dans le recours aux importations, c'est-à-dire qu'on peut faire venir de plusieurs pays différentes marchandises de la même espèce et de les distribuer partout, ce qui nous donnera une diversité de biens disponibles et donc un large choix pour le consommateur. Le besoin peut être assimilé à une nécessité. Dès lors, ce n'est pas l'individu qui décide lui-même pour tous ces besoins, c'est le groupe dans lequel il se trouve, qui lui impose comme condition d'intégration, d'accepter de partager un ensemble de valeurs et de signes extérieurs qui l'identifient à ce groupe. Mais puisque chaque individu a son histoire personnelle et ses espérances, on se retrouve alors avec cette ambivalence de l'individu : chaque individu veut bien être admis dans un groupe de son choix (ou d'appartenance) mais il ne souhaite pas être un anonyme au milieu d'anonymes. Alors certains se retrouvent avec 2 groupes, le groupe d'appartenance et le groupe de référence. Ces individus imiteront tout naturellement leur groupe d'appartenance et artificiellement leur groupe de référence. Exemple : des ouvriers qui achètent des voitures réservées à des agents de maîtrise. Des cadres moyens qui achètent des appartements de cadres supérieurs. C'est ce phénomène d'imitation qui provoque parfois des catastrophes familiales, c'est-à-dire que des ménages n'arrivent plus à soutenir leur niveau de vie avec leurs propres revenus. Certains s'endettent jusqu'à dépasser les normes, tandis que d'autres, suite à un accident professionnel, perdent une partie de leurs revenus et se retrouvent dans la difficulté de rembourser les dettes contractées pour l'achat de voitures, d'équipements, de logements ... Actuellement en France, plus 2 millions de ménages sont déclarés en difficulté de remboursement de leurs dettes. Le besoin nécessité relève donc d'une subjectivité relative. Lorsque le besoin est assimilé à une carence, ce n'est ni l'individu, ni son groupe, qui le détermine et intervient dans la manière d'y répondre. Ces attributs sont ceux des experts qualifiés pour cela. Ces spécialistes s'appuient sur les connaissances scientifiques et des critères universellement reconnus. A partir de ces critères des normes sont discutées, puis adoptées par des organismes internationaux comme l'OMS, l'UNESCO, la FAO, le BIT, l'ONU, l'UNISEF et d'autres organismes rattachés à l'ONU. Les Etats signataires de la charte de l'ONU se conforment à leur engagement, votent des lois dans ce sens, et rendent obligatoire la manière de satisfaire ces besoins après les avoir reconnus. Exemple : le logement, la santé, l'éducation, la culture, le transport... Les revendications des citoyens indignés butent souvent sur ces normes faites sans que les électeurs ne soient consultés. Leur espoir de faire changer des situations intolérables viendra de l'évolution des connaissances sur les besoins, de l'évolution des moyens et techniques pour les satisfaire, et surtout selon les pressions politiques, culturelles et autres sur les dirigeants, voire la constitution de groupes de pressions assez puissants pour faire changer les choses dans les centres de décisions.

- 31. Bien-être** — **Notion subjective que les économistes statisticiens ont essayé de cerner par la production de plusieurs séries d'indicateurs statistiques afin de dresser des «normes» en matière de consommation, notamment l'utilisation d'équipements collectifs, la consommation de biens et services publics.** On a hâtivement qualifié les sociétés de consommation de sociétés de bien-être alors que cette notion subjective pose un problème multidimensionnel. Le citoyen indigné n'accepte pas que les statisticiens lui parlent d'amélioration du bien-être pendant que ne cessent de croître les chiffres concernant le nombre de citoyens en difficultés : SDF, marginaux, pauvres,

handicapés, chômeurs, expulsés, stressés, mendiants, demandeurs d'aides au Secours catholique et au Resto du cœur, bénéficiaires d'aides sociales, malades non couverts par la Sécurité sociale, porteurs de maladies chroniques, porteurs de maladies graves, agriculteurs et artisans en faillite, personnes qui ne peuvent pas partir en vacances, etc. Si on pouvait réellement mesurer le bien-être on pourrait également mesurer le bonheur. Or, aucun statisticien sollicité par un agent public pour mesurer cet état ne s'est aventuré sérieusement dans ce domaine. Alors pourquoi parle-t-on de bien-être dans des sociétés de consommation confrontées à des problèmes dont certains n'ont jamais existé dans d'autres sociétés. C'est commode de noter dans les batteries statistiques de calcul du bien-être le nombre de lits d'hôpitaux installés dans un pays durant le mandat présidentiel comme élément du bilan d'un candidat ; mais c'est bien difficile de faire reconnaître comme élément d'actif durant un autre mandat présidentiel, par les citoyens, lorsqu'il s'agit d'un gouvernement qui a réussi à réduire le nombre d'hospitalisation en réduisant le nombre de lits d'hôpitaux rendus inutiles grâce à des actions de prévention et d'amélioration de l'air dans les grandes villes du pays. En se représentant devant les électeurs, l'un fait valoir un argument statistique (l'accroissement des capacités d'accueil des hôpitaux) et le second aura des difficultés à faire admettre à ses concitoyens qu'ils respirent un meilleur air et c'est l'une des raisons qui fait qu'ils sont chaque année moins nombreux à souffrir de la pollution.

C

32. Campagne électorale — Période durant laquelle les candidats à une élection municipale, régionale, nationale ou supranationale diffusent leur message destiné au public concerné (les citoyens majeurs) pour lui exposer une situation, lui proposer des solutions (programme électoral) et s'engager à tenir ses promesses en cas de succès.

Toutes les réglementations apparues progressivement pour établir une « équité de traitement » des candidats par les médias et une « égalité des chances » d'accéder à des postes de responsabilité – neutraliser l'impact de l'argent dans le succès d'un candidat – n'ont pas donné entière satisfaction aux citoyens indignés par l'évolution du monde politique. Les contrôles sur les financements des partis politiques n'ont pas empêché le rôle déterminant de l'argent. La volonté de conquérir le pouvoir a conduit les candidats à accepter d'être présentés aux électeurs, comme on présente une lessive à la ménagère. Finalement, l'industrie de la communication qui a pris une importance considérable dans les sociétés occidentales ne présente pas des candidats, elle les vante comme elle le fait pour vendre une savonnette au consommateur. L'équité réelle serait d'interdire absolument tout financement privé des campagnes électorales. Les candidats devraient être soumis au même traitement. D'abord une commission d'experts et de magistrats assermentés doit analyser leur programme au moment de son dépôt avant de déclarer éligible la personne : refus de mentionner une mesure impossible à réaliser, une mesure discriminatoire, une mesure démagogique. Chaque mesure doit être présentée avec tous les arguments pour la faire admettre comme réaliste. Ensuite, les candidats auront droit au même nombre d'affiches, de même taille, à placarder dans les mêmes endroits, durant une période courte pour informer les électeurs. Chaque média public ou privé qui reçoit ou interroge un candidat devra recevoir pour la même durée ou interroger dans le même temps, tous les autres candidats. Le parrainage ne devra pas se faire avec 500 signatures de maires, les candidats doivent absolument justifier d'un niveau minimum d'études – aujourd'hui le baccalauréat – et se soumettre à un examen portant sur toutes les épreuves qui déterminent les compétences techniques, politiques, juridiques, sociales, culturelles, morales, éthiques pour occuper le poste convoité. Celui qui a échoué dans sa vie personnelle et professionnelle ne devra pas prétendre gérer avec succès une commune, une région ou une nation. Fini les subterfuges des agences de communication qui arrivent à fasciner des électeurs par une belle photo ou un slogan séducteur. Un crapaud pourra se présenter aux élections s'il arrive à réussir toutes les épreuves. Alors qu'aujourd'hui, à cause des enjeux du pouvoir, les agences de communication s'enrichissent en réussissant à faire élire un mauvais candidat pour le pays, grâce aux techniques de séduction ciblant une majorité d'électeurs et grâce à la masse de dollars dépensés. Le grand malheur de la démocratie biaisée dans les pays occidentaux est la passivité des citoyens – en dehors des indignés et des militants – devant cette évolution négative. D'abord, nous constatons que le débat politique s'éclipse fréquemment au profit d'une « guerre d'images ». Ensuite, nous voyons ces gros propriétaires de médias qui polluent la démocratie en déployant tous les moyens de propagandes pour faire élire leur candidat, celui qui défendra leurs intérêts de firme multinationale. Enfin, la prolifération de ces intellectuels faussaires et ces pseudo-experts trop fréquemment invités par les médias, notamment la télévision, alors que le pays est riche d'intellectuels honnêtes, discrets et très compétents dans leurs domaines.

33. Citoyenneté — Statut accordant à l'individu l'égalité des droits et des obligations, comme à l'ensemble des nationaux, devant un certain nombre de situations codifiées par un Code, une Constitution, une Convention ou une Charte nationale. Les politologues ont toujours présenté, à juste titre, la citoyenneté comme un statut nettement plus valorisant que l'assujettissement. Reste à le prouver constamment pour tous les citoyens à qui ces politologues n'ont cessé de le dire. Que peut envier un sujet d'un « roi juste » à un citoyen d'une « démocratie » gouvernée en sous-main par le pouvoir des riches et celui des magnats de la presse et radiotélévision? Que peut envier un sujet d'une « monarchie opulente » à un citoyen d'un « Etat démocratique » incapable d'offrir un travail, un logement et des soins médicaux à ce citoyen ? Que peut envier un sujet d'une « monarchie » veillant sur la moralité du peuple à un citoyen d'une démocratie où les élites corrompues – financièrement et moralement – laissent s'enfoncer le peuple dans toutes les formes de vices pour l'occuper et l'empêcher de s'intéresser sérieusement aux problèmes les plus sérieux ? Sur un tout autre plan, la démocratie formelle et la république de façade qui assurent la citoyenneté, on peut rappeler une question en suspens dans toutes les sociétés occidentales actuelles. Cette grande question qui tara busque le citoyen indigné est de savoir si la citoyenneté politique (libertés et droits civiques) sans citoyenneté économique (la participation effective à la construction de la nation) peut avoir un sens quand cela concerne des millions de personnes dans un pays ? En effet, quarante millions d'Américains reçoivent des tickets d'aides du gouvernement pour manger. Plus de 10 % de la population française vit uniquement d'allocations et d'aucun revenu des facteurs de production (salaire, rente, profit, dividende, commission, honoraires, intérêt) ! À ceux-là, on ne pourra pas, sans provoquer de sarcasmes, parler de droits de l'homme : «Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune» (*Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 21 août 1789). On ne pourra pas non plus leur lire le préambule de la Constitution de 1946 : «Chacun a le devoir de travail et d'obtenir un emploi... La nation assure à l'individu et à sa famille les conditions nécessaires à leur développement». Le caractère constitutionnel des deux textes est expressément reconnu et demeure toujours valide, comme nous le rappelle le Préambule de la Constitution de 1958, fondement de la V^e République : «Le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946».

34. Civilisation — Une civilisation est un conglomérat de cultures successives qui crée une dynamique de production, d'échange et de consommation qui éloigne progressivement un groupe de tous les autres groupes relativement isolés. Les foyers originels unanimement reconnus de la civilisation sont Sumer, l'Égypte pharaonique, la Chine et la vallée de l'Indus, et peut être qu'un jour, les fouilles nous permettront d'ajouter à la liste l'empire des Mayas. La ville est apparue en Mésopotamie (l'actuel Irak). C'est bien plus tard que d'autres régions connaîtront la civilisation. Comparée au nomadisme, la civilisation a apporté beaucoup de changements positifs dans la vie individuelle et communautaire. Aujourd'hui la civilisation est opposée, non plus au nomadisme qui a presque disparu de la surface de la planète, mais à la barbarie, un terme qui à l'origine signifiait « hors de la civilisation ». Que couvre le mot « barbare » ? D'abord le non respect de la vie humaine, ensuite la cruauté envers les humains et les animaux, puis l'individualisme exacerbé par une ignorance arrogante. La promesse de la civilisation était de permettre à chacun de connaître, génération

après génération, un raffinement des pensées, des gestes, des comportements, des attitudes. Les civilités deviennent le bien commun de tous les membres de la Cité, nul n'est condamné sans procès équitable, nul ne s'enrichit sans cause, nul ne sera privé de liberté tant qu'il ne menace pas celle des autres. Après cinq mille ans de civilisation – les premières villes sont apparues trois mille ans avant J-C en Mésopotamie – les sociétés dites civilisées aujourd'hui n'arrêtent pas d'ajouter des maux nouveaux à leurs anciens maux. Par exemple, l'ampleur de la criminalité et sa diversité. Le citoyen indigné ne comprend pas comment les agents publics puissent se présenter après un mandat pour dire que leur bilan est positif, alors que des centaines de milliards de dollars ont été dépensés pour l'éducation, la culture, l'instruction, sans que la criminalité ne recule dans le pays. Si la civilisation progresse sous les effets vertueux de l'éducation, la culture, l'instruction, pourquoi ne le constate-t-on pas statistiquement ? N'est-ce pas un paradoxe ? Par exemple, jamais les Français n'ont été aussi instruits dans leur histoire, mais jamais ils n'ont subi autant d'actes criminels, de délits, d'incivilités comme ces trente dernières années. Est-ce une fatalité ? Le citoyen indigné ne peut pas être fataliste et dire que désormais, on ne peut rien faire contre certaines personnes qui ont une âme de chacal. On ne naît pas délinquant, criminel, escroc, ... on le devient par des mauvaises rencontres ou par un échec dans le processus éducatif. On a décrété à tort après mai 68 que les enfants n'avaient plus besoin d'éducation morale, chaque famille est libre d'inculquer ou non la morale de son appartenance de classe ou de son obédience philosophico-religieuse qui doit rester dans la sphère privée (on ne veut pas de cela dans les services publics, comme l'école). Finalement, ce sont les familles des classes populaires ghettoisées qui ont le plus perdu dans cette absence d'éducation morale, les classes supérieures ont gardé plus ou moins des règles à donner à leurs enfants au moins pour l'apparence, sachant que dans les prisons françaises on trouve de toutes les classes sociales, origines ethniques et appartenances religieuses, mais avec des proportions très variables. Donc, finalement la civilisation dominante aujourd'hui s'accommode avec toutes les formes de barbaries (on a même constaté des cas de cannibalisme). C'est cela qui est révoltant pour le citoyen indigné, surtout lorsqu'on lui présente les peuples qui vivent dans les forêts ou les déserts, isolés de la civilisation, comme des sociétés primitives, sous-entendu « barbares », alors que les délits et crimes dans ces sociétés sont pratiquement nuls. Pire de tout, c'est que la civilisation dominante est en train de faire disparaître ces sociétés primitives en corrompant leurs jeunesses qui finissent par abandonner leurs traditions et modes d'organisation sociale au profit de l'instauration de la structure de classes, l'individualisme et la consommation comme signes de distinction sociale.

- 35. Compétence** — Dans le langage juridico-administratif, chaque autorité judiciaire ou administrative est dotée d'une aptitude pour agir dans la légalité par une constitution, une loi, une ordonnance, un décret. Cette aptitude obéit à quatre conditions : 1) elle s'inscrit dans les moyens d'action : un maire ne dispose pas d'une armée; 2) l'aptitude comporte une dimension temporelle de l'action engagée : délais de prescriptions, moratoires, échéances; 3) on n'oublie pas de lui imposer des limites géographiques : l'action d'un préfet se limite à sa circonscription, le Département; 4) enfin, l'acteur jouit seulement des attributs personnels de l'autorité qu'il exerce : une autorité ne saurait se substituer à une autre, parce que les missions ne se confondent pas (par exemple, la police municipale et la gendarmerie n'ont ni le même statut, ni le même rôle dans la République). Les textes de lois ne valent que par la capacité des agents publics à les appliquer et la capacité de la société civile d'exercer son contrôle sur ces

agents publics. En effet, une société civile qui a peur de la répression dont est capable le pouvoir politique ne contrôlera rien de l'activité des agents publics. L'empiètement d'une intervention d'agent public sur les domaines d'un autre agent public est plus fréquent qu'on ne le croit dans les démocraties, ce n'est pas l'apanage des Etats du tiers monde. Cela se fait par des menaces indirectes à celle ou celui qui refuse de laisser faire sur son territoire de compétence. Cela se fait également par la montée au créneau des groupes de pression. Cela se fait enfin par la puissance de certains intérêts politico-économiques. Par exemple, un des faits qui scandalise le citoyen indigné c'est de constater combien les médias dans grands pays occidentaux sont en train de jouer le rôle de juge à la place de la justice. C'est les médias qui font quotidiennement le juge pour tout fait divers qui peut faire une vraie diversion de l'opinion publique (contraindre le peuple de détourner son regard des grands problèmes qui assaillent le pays) maintenue quotidiennement en haleine pour connaître l'évolution du dossier d'un viol, d'un meurtre, d'un acte de pédophilie. C'est petit à petit que l'opinion publique des grands pays industrialisés a accepté cette confusion des rôles ; les contribuables qui paient des impôts – dont une partie sert d'aide à ces médias pour assurer la diversité d'opinion dans le pays – ne se révoltent pas contre cela, bien au contraire les moins armés intellectuellement prennent comme vérité le commentaire et les sentences d'un journaliste plus que ceux d'un magistrat. Peut-être aussi que l'arrière-pensée de certains magistrats qui voulaient utiliser les médias comme un auxiliaire s'est retournée contre toute la corporation au point de créer une défiance du citoyen indigné à l'égard des juges qu'il suspecte de mal faire leur travail (lenteur des procédures, fuites organisées, étouffement d'affaires, non respect du secret d'instruction ou de la présomption d'innocence, obéissance au pouvoir en place, montage d'une affaire, etc.).

- 36. Compétitivité** — Dans le sens strict, possibilité de pouvoir garder une place souhaitable dans une compétition commerciale, voire seulement d'y participer ; car une entreprise non compétitive est celle dont les dirigeants se rendent compte qu'elle est en train d'être éliminée, à chaque rencontre avec les clients, par d'autres entreprises, qui lui prennent des parts de marché. Tous les raisonnements sur les dégâts de la compétitivité mènent en fin de processus vers le consommateur d'aujourd'hui, avec son ambivalence. D'un côté le consommateur cherche à optimiser ses dépenses pour maximiser ses satisfactions et plaisirs, de l'autre côté il dénonce toutes les contraintes que lui impose la compétitivité en tant que travailleur et citoyen. On ne semble pas toujours comprendre que la compétitivité est un jeu sans fin, comme le footballeur qui garde la balle attire vers lui des défenseurs qui cherchent à la lui arracher pour faire une bonne action ou une bonne passe à un coéquipier bien placé pour marquer un but. Comme chaque joueur tente l'une des techniques du moment que cela lui permettra d'échapper à l'adversaire pour avancer vers la surface de réparation, chaque entreprise tente d'être compétitive dans l'un ou l'autre de ces domaines : compétitivité change, compétitivité coût, compétitivité extérieure, compétitivité image, compétitivité interne, compétitivité emploi, compétitivité prix, compétitivité structurelle, compétitivité volume, comportement mimétique. Ces formes de compétitivité se transforment chacune en pression sur le personnel de l'entreprise contraint de respecter les objectifs conçus par la direction sans aucune consultation des travailleurs (d'où l'accroissement du nombre de salariés stressés (plus de 10% des actifs) et du nombre de suicides liés aux conditions de travail). D'ailleurs, pour l'économiste, les travailleurs ne sont qu'un des facteurs de production, et ne doivent jamais oublier qu'ils sont un facteur fractionnable et substituable à d'autres

facteurs de production – machine, technologie – selon une combinaison rationnelle et aujourd’hui mis en compétition d’abord entre eux (on ne garde dans l’entreprise que les meilleurs) et avec les autres facteurs de production – là où le travailleur déçoit le manager et l’actionnaire en termes de rendement, on lui substitue la machine ou une nouvelle technologie ; et là où une machine ou une technologie déçoit à son tour, on lui substitue une nouvelle machine ou une nouvelle technologie. Les travailleurs votent pour des partis qui leur promettent de la croissance (du pouvoir d’achat), sans leur expliquer qu’étant donné la situation dans laquelle les nations industrialisées et les pays émergents se sont mis depuis la Seconde Guerre mondiale, la croissance économique se fera toujours avec plus de compétitivité internationale. On ne peut plus réduire la cadence de travail – et donc ralentir la destruction de l’environnement – pour répondre à l’impératif de garder sa place dans le commerce international et assurer aux citoyens une progression du pouvoir d’achat. Telle est la civilisation produite par les révolutions industrielles successives depuis le XVIII^e siècle. Dès qu’une proposition pose la question de l’utilité d’augmenter constamment le pouvoir d’achat, elle est rejetée systématiquement par les masses populaires, celles dont les voix aux élections permettent justement à un candidat de briguer le poste de président de la République. Ces masses populaires, personne n’a réussi à les réduire en les incitant à réfléchir à l’illusion de croire que le bien-être et le bonheur sont fonction du pouvoir d’achat, ou plus exactement que l’accroissement de 1% ou 2% du pouvoir d’achat – par une augmentation des salaires – assure automatiquement un accroissement corrélatif du bien-être et du bonheur. Et si nous gardions plus longtemps nos vêtements et réparions tout équipement ménager qui tombe en panne en exigeant des pouvoirs publics de faciliter l’installation de milliers de petits artisans réparateurs dans tous les quartiers des villes, nous ne serions plus obligés de focaliser toute notre attention sur le pouvoir d’achat et l’impératif de son accroissement continu ? Et si nous exigeons de ceux qui prétendent nous représenter de contrôler ces produits à obsolescence programmée (les POP) responsables d’une multitude de maux : contrainte d’achat, gaspillage de ressources, pollutions diverses, endettement des ménages, épuisement des ressources, etc. ? L’indignation s’exprime uniquement chez les citoyens conscients de ce qu’ils subissent en tant que producteur de POP, de consommateur, de citoyen : une imposture de bien-être, puisque la compétitivité conduit à détruire progressivement ce que les générations actuelles doivent transmettre aux générations prochaines. Après la prise de conscience, vient la mobilisation au niveau national et international pour contraindre les agents publics de préparer pour nous et nos enfants une autre société régie par un tout autre système de valeurs.

37. Concentration des pouvoirs — **Détention d’une ou de plusieurs formes de pouvoir entre les mains d’une seule personne – voire d’un seul organisme – qui s’arroge le droit d’imposer sa volonté à toutes les personnes et tous les organes publics ou privés soumis à son autorité, sa responsabilité, son influence.** On sait que la démocratie est fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs – judiciaire, législatif et exécutif – alors que les monarchies de droit divin, les dictatures, les juntas militaires, au contraire, survivent en grande partie grâce à la main mise du dirigeant suprême de la nation, sur toutes les instances nationales dotées de pouvoir. Le citoyen indigné rejette systématiquement ces régimes politiques à pouvoir concentrationnaire, mais constate que la démocratie censée supérieure à ces régimes fondés sur l’iniquité est en dérive partout dans le monde, à cause des plus malins et des plus mal intentionnés des citoyens qui cherchent à asservir leurs concitoyens en usant de procédés légaux et de failles du système démocratique pour concentrer entre leurs mains le maximum de

pouvoirs. L'exemple le plus fragrant ce sont les médias en Occident. Une seule personne peut détenir 40 % des médias – du meilleur des médias qui attire des gens bien sous tout rapport au pire des médias qui fait du journalisme de caniveau. Le contrôle des télévisions et des journaux italiens progressivement à partir des années quatre-vingt par le même homme qualifié par les Italiens de « bouffon », Berlusconi, ainsi que celui des chaînes de télévision et des journaux anglais et américains par un autre homme, l'australien Robert Murdoch, font bondir le citoyen indigné qui ne comprend pas comment les agents publics – surtout les élus nationaux – ont pu laisser se produire ce phénomène de contrôle de la société par les intérêts privés, à moins d'une trahison, c'est-à-dire d'une connivence entre ceux que le citoyen a élus pour défendre ses intérêts et ces magnats des médias. Toute trahison mérite sanction. Si les citoyens indignés arrivaient à convaincre les citoyens résignés de l'impératif de renouveler les dirigeants politiques, peut-être que dans l'avenir des lois empêcheraient ce phénomène de concentration des pouvoirs. Mais pour cela les citoyens indignés devraient d'abord réduire l'addiction au pouvoir chez les élus, en supprimant tout cumul de mandats, par exemple ; ensuite s'attaquer au cumul de postes d'administrateurs dans les grandes entreprises ; pour arriver à décréter l'information comme un produit aussi stratégique que le médicament. L'information concerne la conscience des citoyens, le médicament concerne leur santé. Les deux produits doivent être placés sur le même plan, comme l'éducation. On ne devrait pas les laisser entre les mains de marchands qui font ce qu'ils veulent ; en plus du fait que leur enrichissement rapide joue un rôle néfaste dans la démocratie puisqu'ils aident substantiellement les personnalités ou partis qui leur promettent de défendre leurs intérêts de marchands avant celui des citoyens. En Angleterre, on raconte qu'aucun parti n'arrive au pouvoir sans l'aide de l'empire médiatique de Robert Murdoch, dont l'un des journaux, pour faire du chiffre d'affaires, est allé jusqu'à pirater et mettre sous écoute les lignes téléphoniques de milliers de citoyens anglais. Le Télégramme, daté du 9 juillet 2011, titre : « Le tapage des écoutes téléphoniques qui a mis fin au tabloïd britannique News of the world a rebondi hier. Un proche de David Cameron, ex-rédacteur en chef du journal, Andy Coulson, a notamment été arrêté ». De la concentration des pouvoirs à la confusion des rôles il n'y a qu'un pas. En effet, plus les pouvoirs se concentrent entre les mains d'un seul homme d'affaires, plus cet homme jouera les mentors auprès des dirigeants politiques du pays. Il peut même intervenir pour le compte d'une puissance étrangère pour infléchir la politique étrangère d'un pays. Quand il ne décide pas de lancer ses « chiens galeux » contre telle personnalité qui se dresse sur son chemin ou contre une nation dont la religion, la civilisation ou la population ne lui plaisent pas. A ce titre les agissements aux Etats-Unis et en Angleterre de Robert Murdoch sont édifiants. La confusion des rôles est le fait de jouer un rôle non prescrit, un rôle non attribué par le statut professionnel ou social. Tous les acteurs politiques et les représentants des pouvoirs publics ont chacun leur rôle – attributs et missions – expressément consigné dans un texte de loi ou un texte fondateur d'un corps de métier. Le rôle de l'opposition politique est d'amender, critiquer, suggérer, mais pas d'exiger qu'on applique sa politique. Le rôle d'un journaliste politique, dans un établissement audio-visuel public, est d'être l'interprète des interrogations que se posent les citoyens sur l'action d'un Gouvernement ou sur le comportement d'une opposition, de défendre l'intérêt général face aux intérêts partisans, de formuler toujours ses questions dans le respect de la neutralité politique. La concentration des pouvoirs peut également faciliter le contrôle social sur les masses populaires. Ce contrôle social est un ensemble de moyens dont dispose un groupe ou toute une société pour assurer sa cohésion, voire l'orientation des préoccupations de la

population (en Italie, on dit que la télévision Berlusconi a lobotomisé les Italiens, notamment les jeunes qui veulent tous devenir des stars du showbiz, un tremplin pour accéder à des postes politiques). Ces moyens sont d'ordre matériel (infrastructure), institutionnel (police, gendarmerie, tribunaux), idéologique (valeurs, mythes, croyances), culturel (habitudes, traditions, modes). Donc le contrôle peut être formel, c'est-à-dire avec désignation des personnes ou institutions chargées pour l'exercer. Mais il peut être informel, diffus (sans acteur précis, reconnu, nommé pour le faire). On remplace souvent le terme contrôle social par « régulation sociale ».

38. Concertation — C'est un processus d'association, d'échange ou de consultation de toutes les parties concernées par une décision qu'une autorité politique ou administrative doit prendre pour traiter un problème. Dans certains pays comme la France, le réflexe monarchique n'a jamais disparu chez tous les dirigeants politiques, d'entreprises ou d'associations. Lorsqu'on est intimement convaincu que le pouvoir doit être un et indivisible, l'attention au respect de la hiérarchie devient permanente, la sanction contre ce non respect doit être dissuasive pour tous ceux qui veulent tenter de diviser le pouvoir, en réclamant la concertation. Dans l'esprit des responsables, plus on consulte les subordonnés ou les administrés, plus la distance se raccourcit entre celui qui dirige et domine et celui qui est dirigé et dominé ; c'est donc une menace pour la solidité du rapport dominant-dominé. Cependant, on peut toujours par une ruse faire croire aux subordonnés et administrés qu'ils sont réellement consultés pour des projets ou décisions qui affectent leur intérêt, avenir, statut, etc., mais dans les faits l'agent public adoptera ce que ses conseillers et les experts sous ses ordres ont élaboré. Le citoyen indigné est révolté par cette entourloupe permanente dans des pays où le pouvoir ne se partage pas, dans les pays où on fait croire, par ruse, aux citoyens ou subordonnés, que rien ne se fait sans leur consultation. Comme les citoyens et les subordonnés ne peuvent pas contrôler les avis, réponses et suggestions de chacun d'eux transmis à l'agent public, ils devront croire que ce qu'il a décidé est finalement l'émanation d'un consensus recueilli. Par conséquent, se dresser contre le consensus fait de vous un mauvais citoyen ou un mauvais salarié.

39. Coordination — Organisation de fait, née à l'occasion d'une expression publique d'une revendication professionnelle ou citoyenne que les organisations formelles – partis, syndicats, associations – n'ont pas portée sur la place publique pour une raison stratégique ou idéologique. En France, depuis les années quatre-vingt ce phénomène des coordinations s'est imposé à tous les agents publics ; son apparition a coïncidé avec le commencement de la crise syndicale dans le pays. Certains observateurs ont établi un lien de cause à effet entre les deux phénomènes – crise syndicale et apparition des coordinations – tandis que d'autres ont considéré les coordinations comme la preuve d'une vitalité de la société civile, voire l'expression de sa maturité par rapport à l'évolution du monde politique et du monde syndical. Le citoyen indigné qui apprécie plus que d'autres cette nouvelle forme d'expression craint toujours que le mouvement ne soit récupéré par les professionnels de la lutte politico-syndicale, ce qui dénature d'emblée sa portée. La coordination présente de nombreux défauts (pas d'interlocuteurs sûrs et permanents, pas de règles identifiées pour négocier, de l'amateurisme chez certains négociateurs, pas de certitude que les troupes obéissent aux délégués, pas de certitude également quant à la valeur de la parole donnée par les délégués et le degré d'autorité qu'ils peuvent avoir sur ceux qui les ont mandatés pour respecter les engagements pris, etc.). Les syndicats et les partis politiques déçoivent le citoyen indigné qui préfère la coordination qui court-circuite ces organisations afin de

s'adresser directement au principal décideur (maire, PDG, préfet, ministre, chef d'Etat). Ainsi, le contenu de la revendication n'est pas altéré par un intermédiaire (syndicat, par exemple) auprès du décideur ; les syndicats et partis énervent le citoyen indigné qui considère à la fois que ces organes de défense du citoyen ont lamentablement échoué – parce qu'ils font passer en priorité leurs intérêts de corps institutionnel – et continueront à échouer en restant fidèle à leur culture classique de lutte, alors que les coordinations rivalisent d'ingéniosité (exemple des jeunes lors de révolutions arabes) pour se faire remarquer par l'opinion publique, se faire entendre par les dirigeants et obtenir satisfaction auprès des «décideurs principaux».

40. Cooptation — Dans certaines professions ou fonctions – comme les enseignants universitaires, les académiciens ou les sénateurs représentant les Français de l'étranger – le recrutement d'un nouveau membre se fait par ses collègues eux-mêmes et non par un employeur ou un organisme chargé du recrutement. En politique, on ne parle pas de cooptation, mais de «mise en orbite» – placer un fidèle à un poste qui lui permettra plus tard d'accéder à un meilleur poste – ou de «parrainage» – on rend service à un patron, un parrain de la politique pour espérer son appui au moment opportun pour avancer dans la carrière. La cooptation est fondée sur un principe séduisant : « on ne peut être jugé que par ses égaux ou supérieurs ». Cela est absolument indispensable lorsque la corporation est reconnue à l'unanimité comme une corporation très respectable, dont les membres sont l'exemple même de vertu pour les masses populaires. Concernant les fonctionnaires on applique la règle de la « bonne moralité » tant dans le service qu'à l'extérieur. Par exemple, l'homme qui a agrippé la veste du président Sarkozy le 30 juin 2011 à Brax (Lot-et-Garonne), le dénommé Hermann Fuster (32 ans) s'est vu condamné par la justice à six mois de prison avec sursis et une amende, et son employeur (la commune) l'a immédiatement suspendu en attendant de le faire passer en conseil de discipline, pour le motif qu'un fonctionnaire doit avoir une tenue et une moralité irréprochable à l'extérieur de son poste de travail. Pour certains, l'homme fait partie de la famille des citoyens indignés ; pour d'autres, c'est un homme malade et très mal élevé, alors que lui-même se définit comme « un glandeur de la fonction publique ». Il ne fait pas partie d'une profession ou corporation (le conservatoire municipal d'Agen) qui fait de la cooptation. Le principe « on n'est jugé que par ses égaux et ses supérieurs » est dévoyé. Le citoyen indigné le constate dans de nombreuses commissions de spécialistes des universités françaises chargées du recrutement des professeurs. N'est-ce pas avec l'argent public que ces enseignants sont payés ? Que le recrutement des domestiques d'un château se fasse uniquement par cooptation, c'est du domaine du privé qui ne regarde pas le citoyen puisqu'il n'est pas mis à contribution pour payer les gages de ces domestiques. Mais lorsqu'il s'agit du recrutement des enseignants-chercheurs pour la fonction publique, comment se fait-il qu'on se retrouve avec une concentration de professeurs de telle école de pensée dans telle université, alors que des candidats brillants d'autres écoles de pensée sont volontairement mal classés pour les mettre hors piste dans le concours pour des postes ouverts à tous les universitaires remplissant les conditions du concours ? Lorsque l'idéologie prime sur la compétence du candidat, c'est malheureusement le principe de cooptation qui prend de l'importance ? Dans le domaine politique, on comprend qu'un(e) parlementaire choisisse un(e) assistant(e) de même obédience que lui (elle), car on ne peut pas se faire assister et documenter par un adversaire politique. En revanche, concernant la recherche scientifique, l'évidence doit faire admettre au chercheur qu'il doit changer de paradigme ; car il est chargé de trouver des explications, des formulations et des solutions. Lorsque l'idéologie prime, la

cooptation n'est ni plus ni mis qu'un système injuste de recrutement des agents publics.

41. Corruption — La corruption est un acte de détournement d'un fonctionnaire, d'un politicien, d'une science, d'une institution, de son rôle légitime au profit de tous, pour servir illégitimement une cause, un individu, un groupe. Ce phénomène est observé dans les nations où les trois remparts cèdent à la pression de la tentation : la conscience religieuse, la conscience professionnelle et l'esprit civique. Par conséquent, on ne trouve pas une catégorie de citoyens indignés, mais au moins trois catégories. Le citoyen indigné croyant et pratiquant qui connaît par cœur toutes les Écritures saintes et les paroles des prophètes condamnant les corrompus et leurs corrupteurs, ainsi que la liste de tous les maux liés à la corruption dans une société, les nations qui ont subi le courroux de Dieu à cause de la corruption de leurs élites. Le citoyen indigné consciencieux voit dans l'introduction de la corruption dans une fonction, métier, profession, activité, un acte d'avilissement de son art ou savoir par des brebis galeuses qu'il souhaite voir exclues pour les punir de leurs fautes inexcusables. Le citoyen indigné ordinaire qui, au nom de la morale, n'accepte pas que la règle du jeu social – la distribution des places et la légitimité du titulaire de chacune des places occupées – soit truqué pour favoriser les non méritants, les incompetents, les tricheurs, les amis, etc. La corruption est un mal honteux puisque le corrompu et le corrupteur ne veulent jamais avouer qu'ils ont convenu d'une transaction perturbant la règle du jeu social. S'il y a une unanimité dans la condamnation d'un mal c'est bien la corruption qui sera en première position, car les corrupteurs ne sont pas toujours volontaires pour cela ; souvent ce sont les corrompus qui les obligent à agir, sous peine de perdre beaucoup alors qu'ils n'ont commis aucune faute pour mériter de perdre. Pas de délivrance de bourse pour votre enfant pour se rendre à l'étranger continuer ses études, parce que vous avez refusé de soudoyer le fonctionnaire, ce sera l'enfant d'un autre qui partira à sa place, un enfant moins doué que le votre. Pas de sortie de vos containers du port dans les délais, parce que vous avez oublié de soudoyer le chef des douaniers, c'est bien vos concurrents corrupteurs qui font du chiffre d'affaires pendant que vos marchandises pourrissent en plein soleil au port. Le citoyen indigné lutte contre la corruption pour diverses raisons. Elle constitue un surcoût permanent pour tous, sauf pour le bénéficiaire. Elle permet aux médiocres d'occuper les postes des meilleurs. Elle favorise souvent les mauvais entrepreneurs au détriment des bons entrepreneurs. Elle élimine de la compétition les enfants de pauvres pour favoriser les enfants des riches corrupteurs. Elle instaure une injustice systématique car les plus riches peuvent tout acheter : l'impunité de leurs fautes, de celles de leurs enfants, imposer la punition qu'ils souhaitent à leurs ennemis. Par exemple, en soudoyant un juge, la justice corrompue modifiera les qualifications retenues contre un(e) accusé(e). La corruption empoisonne la vie à plusieurs catégories de citoyens : les citoyens pauvres, honnêtes, intègres, loyaux.

42. Coût social du travail — Expression qui veut dire l'ensemble des charges institutionnellement liées au statut du travailleur dans une entreprise ou administration. Ce sont les coûts que représentent les congés payés, les réunions des représentants salariés (Délégation du Personnel, Comité d'Établissement), la présence des syndicats (mise à disposition de locaux), le budget du Comité d'établissement, le respect du droit de grève, les frais liés au respect de la réglementation en matière d'embauche, de congés, de formation, de licenciement, etc. Dans la stratégie d'implantation des firmes multinationales, le « coût social du travail » est plus décisif que le « coût salarial » ou

le « coût salarial horaire ». A quoi sert l'entreprise ? C'est la réponse à cette question qui constitue l'antagonisme permanent entre les partenaires sociaux dans tous les pays qui ont opté pour l'économie capitaliste, appelée par euphémisme économie de marché (au lieu de l'appeler par son vrai nom : économie pour le marché, rien que pour le marché). Les propriétaires affirment résolument que c'est l'institution dédiée à la création de richesse ; ses animateurs qui sont les salariés estiment que c'est une communauté humaine, dont les lois de fonctionnement et les règles d'adaptation doivent être humaines, avant de s'occuper du marché et de la rentabilité. On ne vit pas pour manger, on mange pour vivre chacun selon ses besoins objectifs et sa culture. Les nations se sont mises à la concurrence pour attirer les capitalistes à la recherche d'opportunités de placement de leurs argents dans des affaires qui rapportent beaucoup de profits. Et finalement, tout ce qui alourdit le « coût du travail » réduit les opportunités de profits substantiels pour ces affairistes. Ils n'osent pas affirmer haut et fort devant l'opinion publique – les économistes l'ont déjà fait à leur place – que dans une entreprise le travail (donc l'homme) n'est rien d'autre qu'un facteur de production mis en situation de concurrence avec d'autres facteurs de production (machines, technologies). Ce n'est pas ces affairistes qui ont décidé cela, c'est le marché, une entité abstraite qui fonctionne selon deux lois permanentes : l'unanimité et l'anonymat. De l'ensemble des offres et de l'ensemble des demandes à un endroit déterminé, dans un moment précis de l'année, découle une forme de décision anonyme qui impose un prix à tous sans discrimination, considéré comme une décision prise à l'unanimité. Puisque chaque offreur et chaque demandeur fait partie de cette force anonyme et unanime, le fait de se plaindre d'un prix trop bas ou trop haut constitue un non sens. L'acheteur comme le vendeur a le choix de différer le moment ou de changer de lieu d'opération. D'où la revendication de l'ouverture des frontières pour certains qui veulent profiter de la concurrence (notamment les acheteurs à faible revenu ou les entreprises puissantes qui savent s'imposer sur le marché) ou de leur fermeture pour d'autres afin d'empêcher l'arrivée de produits et services avec un meilleur rapport qualité/prix que ce qu'ils proposent au marché. Le citoyen indigné s'inquiète de plus en plus de voir les Etats laisser faire au point que les objectifs deviennent des moyens et les moyens deviennent des objectifs : toute l'économie devait être au service de l'homme, alors qu'on voit que toute la société est au service de l'économie (l'accumulation des capitaux, les gains de productivité, l'élargissement des marges bénéficiaires). Des chefs d'Etat, des Premiers ministres, des ministres, des parlementaires qui deviennent les porte-paroles intarissables de cette nouvelle idéologie matérialiste : l'économie d'abord, l'homme ensuite. On privilégie l'activité économique à la santé des individus, par exemple.

- 43. Crise financière** — **C'est l'aboutissement d'une fuite en avant d'opérateurs boursiers, formés et informés pour affronter les risques.** Mais au lieu d'avouer qu'il s'agit bien d'une fuite en avant, c'est-à-dire de l'irresponsabilité de continuer à avancer sans aucune certitude de gagner en fin de parcours, nous avons de beaux esprits, toujours les mêmes constamment sollicités par les médias, pour nous la présenter comme une anticipation rationnelle sur le devenir d'un ensemble de secteurs d'activité et donc de la valeur des entreprises qui y opèrent et surtout des dividendes qu'elles distribueront à leurs propriétaires (les actionnaires). En 1843, un homme politique français, François Guizot (1787-1874), exhorta la bourgeoisie de son époque avec ce slogan : « Enrichissez-vous, mais par le travail et l'épargne ! ». Depuis les années quarante, on entend dans ce pays un autre son de cloche : « Enrichissez-vous, par la bourse ! ». On découvre qu'aujourd'hui un ensemble d'ingrédients servent à des agences de notations

pour donner des bons et des mauvais points aux titres mis en circulation, c'est-à-dire faisant l'objet d'offres et de demandes en bourse. Si le titre est noté triple « A », on pourra acheter, les yeux bandés, la quantité que nous permet notre budget ou la valeur de notre parole auprès des *brokers* (courtiers). Mais en revanche, si le titre est classé triple « C », on devra le fuir à toute allure. Dans ce nouveau système, il a fallu attendre que le capitalisme soit réellement en danger d'effondrement en 2008 pour révéler au public qui ose lire les articles et les ouvrages d'économie – puis aux contribuables sollicités pour réparer les dégâts des apprentis sorciers – que ces agences privées sont en fait payées par les entreprises qu'elles notent. Drôle de procédé, on pensait que puisque les profits sont privatisés, les pertes devaient l'être aussi ; mais voilà qu'on privatise les profits et on nationalise les pertes (le contribuable paie pour le joueur ruiné, l'arnaqueur, l'imprudent, le cupide...). On pensait également que des organismes de cette trempe étaient normalement, car cela allait de soi pour tout autre individu qu'un Américain, l'émanation des pouvoirs publics, et que les donneurs de notes aux valeurs boursières étaient comme un jury d'examen, c'est-à-dire constitutionnellement souverain et impartial. Mais voilà enfin qu'on découvre, stupéfait, qu'il s'agit rien moins que d'agences privées, sollicitées par des entreprises privées, pour leur donner une note sur leur titre mis en circulation, en contrepartie d'une rémunération pour ce travail d'évaluateur. Allez donc démêler les enchevêtrements d'intérêts entre commanditaires et commandités, producteur d'information et acheteur d'information, ... puisque même des inspecteurs de haut niveau, formés pour faire de profondes investigations, ont été dépités par leur découverte : la sophistication atteinte par les imbrications d'intérêts et l'ampleur de la fuite en avant du système. Comme exemple de fuite en avant, nous apprenons samedi 13 décembre 2008, une monstrueuse escroquerie de 65 (soixante-cinq) milliards de dollars montée depuis des années, par le Juif New Yorkais Bernard Madoff, un gourou de la finance internationale, *chairman* du Nasdaq, c'est-à-dire président du Conseil d'administration du Nasdaq. Un autre américain du Texas, anobli par la reine d'Angleterre, Sir Allen Stanford, propriétaire de la Standford International Bank, a escroqué ses clients de 8 milliards de dollars, une affaire découverte par le FMI le lundi 16 février 2009. On raconte qu'un homme, aussi avisé et si impliqué dans la finance, l'Américain Warren Buffett, s'est senti obligé de commander des cours de formation accélérée pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui à Wall Street, avec les produits dérivés. Mais le danger, c'est que plus le montant total des valeurs estimées chaque jour par les marchés financiers augmente plus vite que le taux de croissance économique et plus on prend le risque de faire apparaître une « bulle financière ». C'est-à-dire que le drame vient du fait que les brasseurs de vent pédalent plus vite que la vitesse de création des richesses supplémentaires réellement créées dans les pays où opèrent les entreprises cotées. Or, ce n'est pas par hasard qu'on utilise la métaphore de « la bulle ». Car le destin d'une bulle qui grossit sans cesse est d'éclater à la figure de ceux qui se retrouveront près d'elle le jour fatidique, à moins d'avoir la sagesse d'arrêter à temps de la gonfler. Mais dès qu'on s'arrête d'alimenter cette bulle par du « brassage de vent », elle se mettra à se dégonfler alors qu'aucun gourou de la finance ne souhaite la voir revenir à son volume normal puisqu'on s'est habitué à l'illusion de faire fortune en brassant du vent, et en regardant avec dédain les taux de croissance économique des nations lorsqu'ils sont annoncés à 2% ou 3 %, alors que l'indice boursier du portefeuille qu'on s'est concocté s'est accru de 20%, 30% ou 40% en un an. Ce qui effraie les citoyens indignés aujourd'hui, c'est la découverte de ce stock de *produits dérivés* dans le monde – ces titres qui reposent sur du virtuel et du vent – qui s'élève à 1 million de milliards de dollars, soit vingt ans de

PIB mondial ! Être dans sa bulle est bien l'expression idoine pour ce monde de la finance, car seul un brasseur de vent est capable d'oublier qu'une maison ou un appartement qui aura changé vingt fois de propriétaire dans l'année – le dernier ayant payé 20%, 30% ou 40% plus cher que le premier – sera toujours une maison ou un appartement conçu, par l'architecte et l'entrepreneur, pour abriter ni plus ni moins de personnes, de meubles et de commodités que ne lui permet sa taille qui demeure la même depuis le premier jusqu'au dernier acquéreur. L'économiste français Clément Juglar (1819-1905) n'avait-il pas raison d'instruire la postérité en l'avertissant que dans le système capitaliste occidental, « la cause unique de la crise est la prospérité » ? Avec le spectacle pitoyable qu'offre les agitations boursières dans le monde depuis 2007, on devrait peut-être noter qu'à notre époque, ce n'est pas de prospérité dont il s'agit mais de l'illusion de prospérité lorsqu'on voit que le marché boursier est le seul à décider de réduire, en l'espace de quelques mois, de 80% à 90%, la valeur de certaines entreprises cotées en bourse. Or, vendues à la tonne à un ferrailleur, on est certain qu'elles rapporteront plus que ce à quoi la bourse les a réduites en un mois de cotation. Qui a raison, le marché boursier qui prétend toujours être efficient ou le marché de la ferraille qui n'a aucune prétention d'indiquer la direction des affaires à l'échelle nationale ou mondiale ? Dans les écoles de management on enseigne que c'est le marché financier qui a raison, toujours raison, tant que le capitalisme financier règnera sur l'économie réel.

D

- 44. Débat politique** — À l'opposé d'une «discussion de café du commerce» sans obligation de résultat, le débat politique est un processus d'exposé des faits et idées soumis aux analyses critiques et aux réserves, organisé durant un temps limité (par exemple, les séances parlementaires) ou entre un nombre de personnes limitées et choisies pour cette rencontre (par exemple, l'Assemblée générale de l'ONU). Le citoyen indigné voudrait que le débat politique garde une certaine hauteur afin que la politique demeure une activité noble : porter un intérêt supérieur à la Cité. Donc, contrairement à la discussion de salon très policée par les convenances du lieu, le débat politique doit toujours se conclure par un résultat. Les échanges d'informations et d'arguments peuvent prendre toutes les formes du langage politique – on n'est pas obligé de débattre dans un pays musulman comme dans un pays laïc, par exemple, où dans un pays de tradition africaine comme dans un pays anglo-saxon. Les propositions sont soumises à une sanction (le vote), elles sont adoptées ou rejetées selon l'importance du nombre de voix qu'elles ont recueillies. Propre aux régimes démocratiques et assimilés, le débat joue plusieurs fonctions : révéler les problèmes devant une assemblée, montrer leur importance ou urgence, inciter à la réflexion pour leur trouver la ou les solutions, mobiliser un nombre de personnes pour agir, privilégier la parole à l'action violente, soumettre une idée à la critique avant de l'appliquer à une collectivité plus ou moins large, permettre aux groupes minoritaires d'exprimer leurs opinions ou conceptions, sans craindre une quelconque sanction par les groupes dominants. Les expériences internationales, nationales et locales ont souvent montré que le débat ne règle jamais tous les problèmes. Au niveau international, certaines questions suscitent le veto des puissances – ainsi le débat ne débouche sur rien de concret sur le terrain. Au niveau national, certains sujets sont tabous, d'autres déchaînent les passions, et d'autres encore tournent systématiquement à l'invective et à la polémique en transformant les publics (lecteurs, invités, auditeurs, téléspectateurs) en spectateurs qui comptent les coups et oublient vite les enjeux réels du sujet traité. Le reproche essentiel que fait le citoyen indigné au débat politique c'est le sentiment de connivence qui existe entre les élites politiques qui pensent et agissent comme les catcheurs – faire un bon spectacle – pour recueillir de la sympathie auprès d'un public, pendant que le problème continue à empoisonner la vie de la cité. En France, dès l'arrivée de la coalition de gauche au pouvoir en 1981, on devait résoudre définitivement, à la racine, tous les problèmes liés à l'inégalité hommes-femmes, l'exclusion sociale, l'immigration clandestine, l'insécurité, le chômage, le financement de la retraite, etc. En 2012, les mêmes partis qui ont gouverné alternativement depuis la crise de 1974 s'accusent mutuellement d'avoir trompé les Français en leur promettant monts et merveilles, pendant que leurs difficultés quotidiennes s'aggravent (chômage, pauvreté, endettement, retraite, pouvoir d'achat, soins médicaux, exclusion, inégalités, etc.).
- 45. Décideur** — Le terme *décideur* est un néologisme pour désigner une personne physique ou morale autorisée à prendre des décisions ou s'accordant le pouvoir de décider, car certaines institutions ont pris des décisions qui sont qualifiées par les juges d'abus de pouvoir, de détournement de la loi ou des règles administratives. Dans un

pays démocratique les décisions relèvent de trois ordres : celles que l'agent public prend en ne consultant que son savoir technique et sa conscience professionnelle, celles qui relèvent de l'accord d'une majorité de citoyens et enfin celles qui concernent tous les citoyens directement concernés. Le citoyen indigné constate que la démocratie n'est pas effective, puisque la technobureaucratie s'est imposée comme une sorte de doctrine de l'agent public placé au rang de décideur, c'est alors que progressivement les décideurs s'octroient le droit de faire passer des décisions de la deuxième et troisième catégorie dans la première : le décideur agit sans consulter personne d'autre que son savoir à partir des éléments apportés par ses conseillers. Qui a consulté tous les agriculteurs européens pour imposer un calibre des pommes vendables sur les marchés et celles qu'il faut détruire ? C'est l'expert pour ne pas dire le technobureaucrate qui a imposé son critère de choix des tailles. Cette habitude de se substituer au citoyen est devenue pratiquement un attribut de l'expert qui se voit outré qu'un paysan discute son pouvoir de décision. La présentation à la télévision que font les caricaturistes audio-visuelles de certaines élites, avec des femmes et des hommes cassants et méprisants, n'est pas très loin du réel. Cela amuse le téléspectateur, mais pas du tout les victimes de cette caste de décideurs. La protestation est un acte absolument légitime contre la présence même de ces individus dans les sphères de décisions qui hypothèquent l'avenir des citoyens. Parce que le choix de ces femmes et hommes, pour ne pas dire leur cooptation à des postes, est un mépris pour les citoyens. N'est-ce pas avec l'argent du contribuable qu'ils sont rémunérés et dans l'intérêt du citoyen qu'ils doivent collaborer, dans un respect et une humilité proportionnels à la hauteur de la confiance que le citoyen leur a accordée et se souvenir en permanence de l'honneur que leur fait la nation en leur octroyant la fonction d'agents publics ? Oui, c'est un honneur d'être élu ou coopté pour servir la collectivité nationale, ce n'est pas une charge. Comme c'est un honneur d'élever des enfants et non une charge dont on doit se plaindre quotidiennement comme le font certains parents.

46. Délocalisation et désindustrialisation — La délocalisation est un déménagement d'une entreprise ou d'une partie de son activité, d'un pays vers un autre et parfois d'une région vers une autre, essentiellement pour faire des économies en termes de coûts salariaux ou coûts fiscaux ; tandis que la désindustrialisation est un phénomène de recul de plusieurs indicateurs d'industrialisation d'un pays : baisse de la part de l'industrie dans le PIB, de la population active affectée à l'industrie par rapport à la population active totale, des investissements dans les industries de base, de l'effort de recherche-développement et d'innovation, de la part de la production industrielle dans la production industrielle mondiale. Le citoyen indigné ne comprend pas pourquoi les gouvernements successifs de son pays ont laissé s'amplifier ces deux phénomènes négatifs pour la souveraineté nationale, puisque l'un provoque un chômage de masse et ses conséquences économiques et sociales, et l'autre porte un risque de dépendance du pays en produits manufacturés. Les délocalisations posent toujours un problème humain – les licenciements collectifs – mais résolvent ailleurs un autre problème humain – l'embauche de chômeurs sur le nouveau site choisi. La désindustrialisation est perçue comme un déclin, une perte de puissance. Or, jamais les pays considérés comme pays en voie de désindustrialisation (hier l'Angleterre et aujourd'hui les États-Unis) n'ont produit autant de richesses avec leurs industries. Par ailleurs, trop de métiers et d'activités exercés autrefois au sein des usines se retrouvent en ville et qualifiés de « professions indépendantes » (dessin industriel, commercialisation, ressource humaine, publicité, comptabilité, contrôles, transports, conseils, etc.). Ce sont autant de millions d'actifs et de millions de dollars comptabilisés dans le secteur

des services alors qu'autrefois ils figuraient bel et bien dans les comptes de l'activité industrielle. Mais dans les faits, le citoyen indigné est outré que des marques de son pays disparaissent l'une après l'autre des marchés, remplacées par des produits de firmes multinationales qui ont installé leurs ateliers de production ou de montage dans les pays émergents et les pays à bas coûts de production. La fierté nationale est entamée avec le sentiment d'être obligé d'acheter que des produits étrangers, essentiellement chinois, pour tout ce dont a besoin un ménage, y compris aujourd'hui des médicaments. Mais l'indignation seule ne résout rien. Le citoyen indigné doit organiser la riposte contre ces deux phénomènes en tant que consommateur. Il songera alors à acheter le produit local même plus cher et se détourner du produit étranger. Il se plaint de voir des régions agricoles devenir désertiques par manque de rentabilité des terres agricoles à cause d'une concurrence étrangère féroce. Alors, qu'il commence à faire prendre conscience à son entourage de la nécessité d'enrayer ce phénomène en se détournant de tout ce qui n'est pas produit du terroir, produit local, produit national. Dans ses dépenses, il y a bien des choses futiles qu'il s'est habitué à acheter régulièrement avec les économies faites grâce à la différence de prix entre le produit étranger et le produit local. Mais en France, par exemple, ce nationalisme a un coût réel que peu de citoyens révoltés consentiront à payer. C'est accepter, si on fait partie des gens modestes, d'être ruiné en quelques mois seulement, car les différences de prix entre le produit importé et le produit local peuvent aller de 30 % à 10 fois plus cher ! En 2012, étant donné leur revenu, si certains ménages décidaient de garder les mêmes habitudes de consommation en n'achetant que des produits fabriqués sur le territoire français, ils risqueraient chaque mois de vivre à crédit dès que 20^e ou 25^e jour.

47. Démocratie — C'est un système politique fondé sur deux principes : la souveraineté émane du peuple, le pouvoir représente la volonté de la majorité des citoyens, qui s'oppose à la dictature, au despotisme, à l'absolutisme et à l'aristocratie, mais qui, selon Alexis de Tocqueville, a deux défauts : la tyrannie de la majorité électorale et l'enfantillage de l'électeur. Aujourd'hui, partout des peuples revendiquent la démocratie ou l'attendent en ayant signé une procuration à des opposants exilés soutenus par des puissances occidentales qui leur promettent de les aider à installer chez eux ce système politique vertueux. Ainsi, un peuple qui veut abandonner la démocratie pour un autre système ne rassure pas l'Occident qui met immédiatement en branle sa machine de guerre : pressions internationales, menaces d'intervention ou de sanctions, propagande médiatique, etc. – pour le dissuader de passer à l'acte. Tandis qu'un peuple qui veut se défaire d'un système rétrograde de gouvernement, sans disposer d'atouts qui intéressent l'Occident (matières premières, position géostratégique), ne verra pas grand monde accourir à son secours pour l'aider à le faire. C'est cette politique de deux poids, deux mesures, qui dégoûtent le citoyen indigné, par le cynisme et l'hypocrisie qu'elle comporte. Le citoyen indigné naïf croit que la démocratie est bonne pour tous, à tout moment et en tout endroit de la planète. Il suffit de la vouloir pour que les agents publics s'activent à la mettre en place avec bonheur et enthousiasme. On oublie pour cela qu'elle est le fruit d'un processus historique observé dans certaines régions seulement de la planète et dans ces régions elle n'est pas apparue par le fait du hasard. Par exemple, pourquoi jusqu'à présent la démocratie n'a pas pris dans toutes les anciennes colonies anglaises et françaises? Toutes les civilisations sont compatibles avec la démocratie ; elles changent d'aspects et de fondements en appliquant ce système politique. Le problème est de savoir si ce qu'un peuple abandonne vaut moins que ce que la démocratie lui apporte réellement

lorsqu'on voit ce que les grandes familles de financiers et d'industriels, et leurs serviteurs conseillers, intellectuels et technocrates, ont fait de la démocratie en Occident. Même dans des pays du tiers-monde qui ont voulu être les bons élèves de l'Occident (comme l'Inde, le Brésil, le Mexique, le Nigéria, l'Afrique du Sud) on voit l'impuissance de la démocratie à réduire la violence contre le peuple et l'aggravation des inégalités sociales, les disparités régionales ou ethniques. Le citoyen indigné est choqué de voir les Occidentaux chercher à promouvoir la démocratie partout comme un marchand de savonnette fait de la publicité pour son produit. Chez certains peuples, comme les Musulmans, la justice passe avant la liberté de choisir directement tous ses représentants, la dignité est plus importante que la liberté de faire tout ce qu'on veut. Et au commencement de la justice se trouve la liberté d'expression dans le respect d'autrui.

48. Déqualification — **Processus d'inadéquation entre la qualification d'un actif et la qualification exigée pour le poste qu'il occupe, suite à une évolution générale des technologies dans un pays ou une branche d'activité. Un poste déqualifié exige une technicité inférieure à celle du salarié qui l'occupe.** L'indignation face à ce phénomène de déqualification des postes s'alimente par l'ampleur qu'il a prise depuis les années soixante-dix. Dans les années cinquante, le baccalauréat suffisait amplement pour un poste de chef de service, voire de cadre dans certains secteurs. Les administrations, banques et assurances recrutaient les titulaires du BEPC et CAP (diplômes équivalents au brevet de collègues actuellement). Dans certains quartiers, on ne comptait pas un seul bachelier. Aujourd'hui la jeunesse fait de plus en plus d'années d'études, le niveau standard est le bac+2 ou bac+3 pour commencer dans une entreprise ou administration ; la norme ce sont les masters pour l'encadrement, en sachant que tous les titulaires d'un master ne sont pas recrutés comme cadres mais plutôt au rang d'agent de maîtrise (appelé par euphémisme, assistant ...). Les salaires à l'embauche, calculés en termes de pouvoir d'achat, sont inférieurs à ceux que le marché proposait dans les années soixante-dix et quatre-vingt. La déqualification concerne directement une génération déjà exploitée par la pratique des stages utilisés abusivement depuis trois décennies : dans les entreprises qui n'embauchent personne, les services tournent avec des stagiaires non rémunérés (il fallut l'intervention de la loi pour contraindre ces nouveaux esclavagistes de rémunérer chaque stagiaire à concurrence de la moitié du SMIC). La déqualification prend toute sa signification lorsqu'on s'aperçoit qu'un jeune cadre des années 2010 n'arrive pas à acheter un logement que des ouvriers qualifiés des années soixante et soixante-dix ont pu payer avec leurs salaires d'ouvriers. Ce phénomène est général, dans les pays développés comme dans les pays en développement. En 1980, un F3 de 50 m², dans un quartier populaire de Paris, se vendait 200 000 francs. Le même logement au même endroit vaudra en 2012, au minimum 400 000 euros, soit 3 millions de francs. Ainsi, le prix de ce logement s'est multiplié par 15. Est-ce que les salaires des cadres se sont multipliés par 15 en 30 ans ? Si c'était le cas, les cadres moyens qui gagnaient 5000 francs par mois en 1980, devraient gagner 75 000 francs par mois (soit 11 000 euros). Rappel, le SMIC brut est à 1 398 euros et le salaire moyen autour de 1600 euros par mois. La déqualification rampante et généralisée a un impact direct sur la sécurité économique des familles, sur leur pouvoir d'achat, sur le droit au logement, à la santé et au bien-être, des droits constitutionnellement reconnus, en plus de son impact sur l'état d'esprit général de la jeunesse à l'égard de cette société inégalitaire, de ses élites et des familles qui vivent dans l'aisance sans se soucier du devenir de la jeunesse. Si les peuples risquent de se faire la guerre, non pour le pétrole, mais pour le contrôle de l'eau potable qui

deviendra de plus en plus rare par rapport aux besoins croissants de la population mondiale, les sociétés opulentes risqueront de connaître des guerres entre générations parce que la jeunesse indignée ne supportera pas éternellement le sort que lui a réservé, petit à petit, le capitalisme mondialisé et ses officines à spéculations effrénées. Les jeunes qui n'ont pas la chance d'avoir un grand-père pour les aider financièrement ne pourront pas tous espérer vivre la vie qu'ils attendaient à la fin de leur cycle d'études. Cela devient de plus en plus évident pour un trop grand nombre de jeunes. Ce qu'on n'observé que dans certains pays du tiers monde commence à apparaître en Europe : en Espagne, un jeune sur deux est sans emploi !

49. Déréglementation ou dérégulation — Pensée comme une politique ou action visant à modifier les règlements régissant un marché ou une activité économique, la déréglementation est souvent assimilée à une réforme administrative, économique, financière, commerciale,..., et dans certains cas, ce terme est utilisé dans le sens de suppression des règles établies par les pouvoirs publics (liberté d'action redonnée aux opérateurs : producteurs, employeurs, vendeurs, acheteurs, investisseurs, épargnants, etc.) et donc introduction d'une plus grande souplesse ou de liberté d'initiative dans le jeu économique. Le citoyen indigné se demande toujours pourquoi les prédécesseurs des agents publics ont pris la peine de réglementer certains marchés, activités, opérations, etc., et pourquoi les successeurs s'activent avec zèle à déréglementer ? Qu'est-ce qui a pu changer sur une durée de dix, vingt ou cinquante ans pour justifier un changement de régime dans leur pays ? Si certains règlements apparaissaient vraiment désuets ou gênants pour le citoyen, d'autres sembleraient attirer plutôt l'attention des idéologues dont la passion ne s'apaise qu'après avoir détruit ce que leur prédécesseurs avaient construit. C'est outrageant pour l'opinion publique que de chercher à vouloir lui faire croire qu'il suffit de donner la totale liberté aux opérateurs économiques pour que le pays connaisse un développement rapide, rattrape un retard, dépasse ses concurrents, occupe la meilleure place sur l'échiquier international. Tous les entrepreneurs ne demandent pas la liberté pour le même motif : donner le meilleur d'eux-mêmes en utilisant sans entrave les moyens de production dont dispose leur entreprise. Certains ne cherchent qu'à s'enrichir au détriment de la nation en profitant de la liberté du renard dans un poulailler libre d'accès. Multiplier en permanence les lois pour surveiller ces entrepreneurs qui ont une âme de chacal constitue une gêne pour les entrepreneurs qui ont une âme humaine. Le citoyen indigné implore ceux qui gouvernent le pays à donner aux experts indépendants les moyens financiers, techniques et humains pour réfléchir à l'arsenal de réglementation des activités économiques dans le pays, afin de proposer pour certaines un renforcement des règles, pour d'autres le statut quo et pour d'autres un allègement ou une suppression de certaines règles. Jamais on ne devrait confier aux idéologues le travail qui revient aux experts intègres et désintéressés. Suite à l'influence des idéologues, dans de nombreux pays qui connaissent actuellement de grandes difficultés économiques et des conflits sociaux, les dirigeants de droite ont décidé d'un désengagement de l'Etat, c'est-à-dire déclencher à partir des années quatre-vingt un processus permettant à l'État de se retirer progressivement ou brusquement de la sphère de production nationale, régionale ou locale, en utilisant l'un ou l'autre des moyens suivants : privatisation d'entreprises, suppression de monopoles publics, arrêt de la production d'un bien ou service subventionné, suppression des subventions et aides aux entreprises publiques ou privées (voire aux associations), recours systématique aux sous-traitants, suppression de services publics, délégation de services publics, abandon d'un règlement ou changement de règlement pour favoriser la libre entreprise. Par exemple,

la privatisation présentée comme un moyen d'améliorer l'efficacité économique des finances publiques est une vente de la totalité ou d'une partie seulement des actions d'une entreprise publique auprès des institutionnels et des ménages, sur le marché boursier, ou directement à un entrepreneur ou entreprise nationale ou étrangère. Quand la vente est partielle, l'État garde la majorité du capital (plus de 50 %) ou se contente de disposer du statut de minorité de blocage (plus de 33 % des actions), afin de continuer à contrôler la stratégie de l'entreprise. Mais l'économiste norvégien (prix Nobel 1989) Trigve Haavelmo soutient qu'en matière de politique économique et sociale, la neutralité de l'équilibre budgétaire suppose que les montants des dépenses et des recettes demeurent inchangés d'un exercice à l'autre. Il a aussi tenté de montrer qu'il existe un effet multiplicateur sur le revenu national pour tout budget équilibré et que les dépenses publiques auront un effet multiplicateur positif plus important que l'effet négatif des prélèvements accrus. Les partisans du théorème d'Haavelmo se demandent si le désengagement n'a pas une seule raison : s'aligner sur l'idéologie libérale ambiante, comme dans les années quarante il fallait s'aligner sur le modèle keynésien (engagement général de l'Etat).

50. Désinformation — Ensemble des pratiques consistant à dénaturer la vérité sur une situation, comme la rétention d'information, la diffusion de fausses nouvelles, l'orientation idéologique délibérée de l'information, le trucage des statistiques, les manipulations d'images, les sous-entendus dans les propos, les comparaisons biaisées, l'utilisation en boucle d'une information pour stigmatiser une population cible ou détourner l'attention sur un problème important, etc. Le citoyen indigné est d'autant plus agacé par la désinformation qu'il sait que la population en général n'a jamais appris à l'école que la désinformation ne relève jamais de la spontanéité d'un informateur – journaliste ou porte parole – ; elle s'inscrit dans un plan élaboré par des spécialistes de l'image et de la propagande, pour le compte de groupes d'intérêt (militaires, financiers, organisations, partis politiques). La désinformation devient une sorte de science de la manipulation de l'opinion publique. Toutes les armées du monde abritent des spécialistes constamment consultés pour communiquer des informations sur la guerre. D'où le dicton qui dit que « Dans toute guerre, la première des victimes est la vérité ». En effet, les dernières guerres du XX^e siècle (Palestine, Rwanda, Yougoslavie, Tchétchénie, Algérie, Golfe, Irak, Côte-d'Ivoire, Liban, Darfour, Libye, etc.) en furent des illustrations. La désinformation constitue réellement une arme de guerre, parfois plus efficace que les armes elles-mêmes. Elle est conçue pour produire immédiatement ses effets sur l'adversaire. Le désinformateur compte toujours sur le temps qui peut être son allier. Une fausse information découverte le même jour de son annonce, anéantit la crédibilité de son auteur; mais découverte très longtemps après, elle ne pourra plus se retourner contre lui, surtout s'il a eu largement le temps d'atteindre son objectif (deshonorer un ennemi, faire démissionner un adversaire, rallier l'opinion publique à une cause, entraîner un allié dans une guerre, tromper des amis politiques pour obtenir leur solidarité). Les sociétés modernes ont produit des spécialistes de la communication pour grossir un événement, dédramatiser un autre, exagérer la menace sur une ethnie, une communauté ou un pays, détourner les regards, focaliser l'attention publique sur un pseudo-événement, etc. L'abus de ce procédé peut se retourner contre son auteur, comme l'a montré la défaite électorale de novembre 2006 pour le président américain Bush qui, à cause de tous ses mensonges sur les raisons de l'engagement des Etats-Unis en Irak, a fait perdre les élections à son parti républicain pour les deux chambres parlementaires.

51. Dette publique — Au sens large du terme, c'est l'ensemble des engagements des personnes publiques (État, Communes, Régions, Sécurité sociale, etc.) nets des remboursements effectués. Mais au sens restreint, c'est l'ensemble des engagements de l'État seulement, nets des remboursements déjà effectués. Depuis les années soixante-dix les gouvernements successifs ont décidé de tirer la croissance par la consommation, de laisser l'Etat et les collectivités territoriales s'endetter à des niveaux impressionnants : 295,5 milliards d'euros en 1988, puis 980 milliards en 2003, pour atteindre 1646 milliards fin juin 2011 (84,5% du PIB). Et selon les prévisions du FMI, cela risquerait d'atteindre 95% du PIB en 2014, alors qu'un rapport de la Cour des comptes de 2007 situe la fraude entre 30 et 40 milliards par an. Le citoyen indigné est choqué par cette somme (25 000 euros par Français, ou plus exactement 66 000 euros par actif français occupé !). L'extinction de la dette se fait par trois manières qui n'ont pas les mêmes implications pour la nation et la population. Soit refuser de rembourser les créanciers par incapacité (cela s'appelle « la banqueroute »), une solution qui entamera pour des décennies la crédibilité de l'Etat. Soit le débiteur déprécie sa dette par un fort taux d'inflation avec toutes ses conséquences néfastes pour l'économie nationale (l'Etat et les collectivités territoriales remboursent leurs créanciers en monnaie de singe). Soit rembourser les montants convenus aux échéances prévues en rehaussant la pression fiscale au niveau qui assure le remboursement de la dette, avec d'autres conséquences que celles d'un taux élevé d'inflation (la pression fiscale est de 41,5% en France, contre 38% en Allemagne, tandis que l'ensemble des prélèvements obligatoires français atteint les 44% du PIB). Durant les trente glorieuses (1946-1974) où l'on faisait des taux de croissance économique situés entre 4 et 6 % par an, on avait une plus faible pression fiscale et un moindre montant de dette publique. Mais depuis la crise pétrolière (1973) où le taux moyen de croissance économique oscille autour de 2 % par an, on bat des records historiques de pression fiscale, de prélèvements obligatoires et d'endettement public (et même d'endettement des ménages, avec un taux record également du nombre de ménages surendettés). Cette fuite en avant inquiète à juste titre le citoyen indigné par les comportements de tous les gouvernements successifs qui cèdent facilement à la démagogie et aux délices du déficit public chronique (*deficit spending*), qui leur permet de répondre à toutes les catégories sociales qui exigent qu'on les traite comme des Français selon la définition donnée par le Général de Gaulle : « Le désir du privilège et le goût de l'égalité, (sont les) passions dominantes et contradictoires des Français de toute époque » (*La France et son armée*). Le citoyen indigné crie son indignation lorsqu'il voit tout ce qui ne fonctionne pas bien, tous les drames et malheurs sociaux. Il a envie de dire aux dirigeants politiques qui se sont succédés depuis les années quatre-vingt : mais qu'avez-vous fait de tous ces milliards empruntés puisque nous souffrons beaucoup plus aujourd'hui de trois fléaux : la misère, l'exclusion, le chômage ? Pour qui et pourquoi chacun des actifs doit payer toute sa vie les 66 000 euros de dette publique qui, avec les intérêts, ne cesseront de grossir durant les prochaines années, puisque nous ne sommes pas sortis de la crise depuis 1974 ? En 2012, la France devra payer 50 milliards d'intérêts à ses créanciers et continuer à emprunter chaque jeudi (les fameuses adjudications du Ministère des Finances). Le sondage réalisé chaque année par Gallup international dans 51 pays sur les anticipations des peuples, place systématiquement les Français comme les champions du pessimisme. Ce n'est pas les perspectives de leur économie qui vont leur faire changer de place dans ce classement. Ce qui scandalise le citoyen indigné c'est le décalage entre le discours officiel et les pratiques du quinquennat Sarkozy. Quand on dit aux citoyens : « je suis à la tête d'un

Etat en faillite» (déclaration du Premier ministre Fillon en Corse, le 22 septembre 2007) et on leur annonce qu'il faudra faire des efforts pour assainir les comptes publics, alors que le Chef de l'Etat, le Premier ministre, les ministres, leurs conseillers et les hauts fonctionnaires ruinent les finances publiques, cela s'appelle du cynisme : « Qu'est-ce qu'un cynique ? C'est un homme qui sait le prix de toute chose, mais qui ne connaît la valeur de rien », disait Oscar Wilde (*L'Eventail de Lady Windermere*). Pour la première fois un enquêteur a pu évaluer les dépenses de l'Elysée (pas toutes parce que 50 millions d'euros sont financés par plusieurs ministères). Il s'agit du député socialiste René Dosière qui a mis cinq ans à faire les recoupements : *"un ministre coûte 16,72 millions d'euros par an"*, son conseiller gagne 11 000 euros par mois, ce salaire a été augmenté de 20 % en 2011, *"chaque ministre dépense en moyenne, 363 522 euros par an en déplacements aériens, et 267 315 euros de frais de représentation"*, l'enveloppe consacrée aux sondages est passée de 0,5 million d'euros sous Jacques Chirac à 2,2 millions d'euros sous Nicolas Sarkozy, tandis que le budget des œuvres sociales de l'Elysée a diminué de 47 % en comparaison avec celui de son prédécesseur.

52. Dialogue social — Expression qui recouvre toutes les formes d'organisations et d'institutions chargées de réunir les partenaires sociaux (pouvoirs publics, patronat, syndicats, coordinations) en vue d'échanger leurs opinions pour prévenir les problèmes sociaux ou leur trouver une solution quand ils apparaissent. Le dialogue social n'est pas la concertation qui est un processus d'association, d'échange ou de consultation de toutes les parties concernées par une décision qu'une autorité politique ou administrative doit prendre pour traiter un problème. On peut toujours dialoguer pour faire croire au partenaire qu'on le considère comme digne d'intérêt, mais dans les faits le décideur fera ce qui lui convient le mieux. En revanche, la concertation est l'expression de la démocratie; elle s'oppose donc à d'autres formes de prise de décision (centralisme, autoritarisme et unilatéralisme) qui ne sont pas foncièrement antidémocratiques lorsqu'on les étudie cas par cas. Le dialogue est inscrit dans les relations sociales de certaines nations, tandis que la concertation est un mode de gestion des affaires publiques qui présente une série d'avantages dans les pays qui l'ont adoptée par tradition. Associer la partie concernée par une décision, c'est lui faire partager la responsabilité politique ou morale en cas d'échec. Échanger des idées et des points de vue, n'est-ce pas sonder les intentions du ou des partenaires afin de gagner du temps pour agir au moment opportun? Consulter, voilà une manière de légitimer la décision prise, devant l'opinion publique! Le mouvement gaulliste – peu favorable à l'économie libérale et refusant toute forme d'économie collectiviste – cherchait la voie médiane dans la conception d'un modèle économique appelé «économie concertée». Les régimes successifs de la V^e République auront tous, chacun à sa manière, conduit l'État à se concerter avec les Régions, les Départements, les Communes, les entreprises, les partenaires sociaux, la société civile (Contrat de plan, Contrat de programme, Contrat de progrès). Ceci afin de s'assurer du consensus garant de la prospérité durable. Mais parfois, des décisions très importantes ont été prises sans aucune concertation, car l'État estime que cela relève de la souveraineté nationale ou des attributs constitutionnels du chef de l'État, voire de ceux du Premier ministre qui est chargé de conduire la politique du pays. Aujourd'hui le mot «concertation» est oublié au profit du mot «dialogue», au point que certains partenaires sociaux en ont fait une obligation pour le gouvernement comme pour le patronat. Refuser le dialogue, c'est presque sortir du cadre républicain, alors que la constitution a doté chacun des personnages centraux de l'État, de plusieurs domaines

de souveraineté. Dans certains pays, on est très étonné de voir l'État rechercher le dialogue même avec des structures sociales archaïques (comme les chefs de tribus et les chefs de confréries), pour prouver sa nature démocratique.

53. Directive — **Instruction à caractère réglementaire ou législatif émanant d'une autorité politique ou administrative, nationale ou supranationale, que les agents économiques, voire les États concernés, doivent prendre en considération dans leur arsenal réglementaire et législatif.** Le Conseil des ministres européens a donné plusieurs directives aux pays membres de l'Union. La Federal Reserve System aux États-Unis donne des instructions pour mener des opérations sur le marché monétaire. Dans tout régime, les directives posent le problème de leur «applicabilité». Le citoyen indigné a une attitude ambivalente à l'égard de ce mode de gouvernance. D'une part, il demande des directives à des organismes compétents et participe assidument aux luttes pour obliger ces organismes à imposer à la société des règles pour empêcher les abus et les excès auxquels se livrent certains agents publics. Mais d'autre part, il découvre que les technocrates et les experts se multiplient dans ces organismes, s'auto-recrutent, s'autocontrôlent et multiplient les contraintes injustifiées qu'ils font passer pour des directives salutaires pour la collectivité nationale. Même les élus nationaux n'arrivent plus à contrôler ces experts et technocrates – bien au contraire, ce sont les politiques qui se sentent obligés de valider les propositions des technocrates et experts. Qui a autorisé la production des farines carnées pour le bétail à l'origine de la maladie de la vache folle? Qui a laissé se multiplier le nombre de médicaments inefficaces et dangereux par leurs multiples effets secondaires graves? Ce sont les hommes politiques croyant aveuglément aux rapports des experts et technocrates. Le citoyen indigné est scandalisé de découvrir en 2011 que l'aspirine, un médicament banal, est en fait un médicament très dangereux pour ses effets secondaires. Son indignation s'amplifie lorsqu'il apprend qu'aucune étude scientifique n'a été menée sur les conséquences des parfums et des déodorants sur l'organisme humain. Scandalisé aussi d'apprendre que les eaux traitées dans les stations d'épuration – dont l'usage domestique est validé par des experts compétents – contient tout de même des molécules de tous les médicaments utilisés qui passent dans les urines, c'est-à-dire que la population qui boit l'eau du robinet ou l'utilise dans sa cuisine, consomme quotidiennement des molécules composant les pilules contraceptives, les médicaments contre l'hypertension, le diabète, la maladie de parkinson, les cancers, etc. La directive autorise la distribution de l'eau par la commune ou les régies chargées de cela tant que cette eau ne contient pas de bactéries, mais ne s'interroge pas sur la quantité de ces drogues qui passent dans le corps sain du consommateur.

54. Discrimination positive — **Concept développé par le philosophe américain John Rawls (*Theory of Justice*, 1971, et *Political Liberalism*, 1993) pour qui certaines discriminations sont positives dans la mesure où elles améliorent tout de même le sort des plus malheureux de la société ... sans conséquences négatives sur les plus favorisés.** Le citoyen indigné qui a lu le sociologue français Pierre Bourdieu (*La reproduction, Les héritiers*) constate que le système est truqué et les dés sont pipés. Les groupes dominants se sont historiquement organisés pour s'auto-reproduire et entraver institutionnellement la mobilité sociale verticale chez les individus issus des groupes dominés. Cela se fait par le contrôle des capitaux mais surtout par la sélection à l'école. Or, les critères de cette sélection ne sont pas tous objectifs et c'est là que la discrimination positive prend tout son sens. Un enfant élevé dans une banlieue populaire, conditionné par son environnement socioculturel propre à cette localité,

n'aura pas le vocabulaire et les tournures de phrases, ni la culture classique, qu'un enfant élevé dans les quartiers bourgeois de la capitale. Il ne faudrait pas que le type de sélection des élites se fasse avec des critères qui valorisent telle forme d'intelligence et escamotent telle autre forme d'intelligence. L'expression orale et l'expression écrite peuvent s'améliorer chez un enfant qui sera mis dans des conditions optimales de réussite. La discrimination positive est justement cette politique qui met certains individus détenteurs d'un potentiel de réussite à le prouver en étant admis, par exemple, dans un établissement très sélectif (mais sur des critères qui ne sont pas fondamentaux). Toute politique nationale de discrimination positive doit se fonder sur deux règles, selon John Rawls : offrir à chaque citoyen le maximum de libertés fondamentales et assurer l'égalité des chances à tous afin que les inégalités puissent se justifier dès lors que les inégalités économiques sont organisées (liées à des fonctions ouvertes à tous) pour profiter aux plus désavantagés de la société. Mais toute politique de discrimination positive s'est heurtée à deux obstacles. D'abord jusqu'où remettre en cause le système en vigueur pour le rendre profitable également à certains exclus (Exemple. L'accès à certaines grandes écoles). Ensuite, comment valider la dérogation à la règle imposée depuis des générations, sans faire passer les bénéficiaires de la discrimination positive pour des « élus » du « second collège » (les élèves venant des quartiers défavorisés qui sont acceptés dans les grandes écoles, selon un mode de recrutement spécifique) ? La discrimination positive qui partait d'une bonne intention, s'est retournée contre ses bénéficiaires. Aux Etats-Unis, beaucoup de Noirs ne supportent pas que l'existence de quotas pour minorités ethniques créent en permanence la suspicion des Blancs, sur leurs capacités intellectuelles et leur légitimité d'étudiants inscrits dans un établissement hautement sélectif. En France l'établissement supérieur qui l'a adoptée, Sciences-Po, semble satisfait de son choix ainsi que les intéressés, malgré la virulence des opposants à la réforme. Les « élus » enfants du peuple venant des quartiers populaires ainsi que les étudiants venant du Tiers monde, dans le cadre des échanges universitaires, ne se sentent pas pleinement intégrés dans cet établissement de prédilection des enfants de la bourgeoisie et de l'aristocratie depuis sa création.

55. Droits du citoyen — Les constitutions des Etats démocratiques garantissent une multitude de droits à leurs citoyens. Ainsi, le citoyen peut se prévaloir du droit au logement, aux soins et du droit à l'emploi, l'éducation, la culture, la sécurité, l'accès à la propriété. Le citoyen indigné constate amèrement qu'on peut noter qu'il n'a pas droit à la santé mais seulement aux soins et sous conditions. Bien que l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme garantisse le droit aux soins médicaux, aucune nation n'a réussi à garantir le droit à la santé qui suppose que les pouvoirs publics assurent à tous les conditions d'épanouissement, en plus des moyens de réparation (cabinets médicaux, dispensaires, hôpitaux, cliniques, etc.), par l'éradication de toutes les sources génératrices de détérioration du patrimoine santé. Pendant que les nations excluent toute possibilité d'inscrire dans leur constitution le droit à la santé pour chaque citoyen, comme d'ailleurs les politiciens refusent d'inscrire dans le même document l'obligation de tout gouvernement d'avoir un budget équilibré, les industries qui polluent à outrance depuis deux siècles ont obtenu des Droits à polluer. Le principe de ces « droits à polluer » consiste à fixer des niveaux au-dessus desquels le pollueur devra payer des taxes pour dédommager la collectivité nationale ou internationale. Mais ce pollueur a le droit d'acheter aux autres pollueurs qui sont en-dessous de la norme de taxation, le droit de polluer à leur place, en payant une taxe plus faible jusqu'à concurrence de la norme autorisée, mais au-delà les taxes

seront plus lourdes. Les droits à polluer se négocieraient en quelque sorte sur le marché. Ainsi, comme l'honneur, la dignité, l'intimité, le bonheur, ... tout devient marchandise dont le prix se négocie sur les marchés. Les gouvernements imposent le respect d'un plan de réduction graduelle de la pollution, ils autorisent les industriels à continuer à polluer. Puisque le financement des partis politiques provient de ces industriels qui ont réussi à constituer de puissants groupes de pressions dans tous les endroits où se prennent les décisions politiques contre les émissions de polluants, le combat pour instaurer le droit à la santé passe en second plan au profit du droit aux soins : ceux qui détruisent la santé du peuple acceptent de payer des taxes afin d'augmenter l'offre de soins médicaux, sans se soucier du nombre croissant de décès dus à la pollution et de l'importance des séquelles chez les personnes ayant bénéficié de soins pour des maladies directement liées à la pollution de leur ville. A propos des droits à polluer, les pays en développement reprochent aux grandes puissances qui, après avoir pollué sans retenue, depuis la révolution industrielle anglaise (1785), une bonne partie de la planète, voudraient maintenant imposer une industrie propre aux pays émergents qui estiment ne pas pouvoir financer les aménagements dans le moyen terme, sans perdre totalement leur compétitivité dans les domaines où ils ont réussi à être présents.

56. Droits de l'homme — *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est une proclamation faite à Paris le 26 août 1789, d'un ensemble de droits que la Nation française doit reconnaître à tous les citoyens sans aucune distinction de sexe ou de condition sociale.* Cette déclaration servira à l'élaboration de nombreuses chartes dans un grand nombre de pays, car elle donne une assise à tout régime démocratique, en créant une rupture profonde avec les mœurs et les pratiques des pouvoirs aristocratiques de l'Ancien Régime. En 1948, l'ONU adopta une Déclaration universelle des droits de l'homme pour garantir au niveau mondial, le respect des libertés individuelles. Ce document rappelle toutes les libertés et droits (économiques et sociaux) dont jouit chaque individu. Cette déclaration a été suivie par une autre, la *Déclaration finale de la Conférence d'Helsinki* élaborée en 1976 après plusieurs années (1972 à 1975) de travail des commissions, pour affirmer le droit à la libre circulation des hommes et des idées. Elle reprend les principes énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme, plus particulièrement dans le titre VII consacré au «respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction». Afin que ces droits universels aient une crédibilité, la communauté internationale s'est dotée d'un *Comité des droits de l'homme*, organe de l'ONU chargé d'examiner les plaintes pour non-respect, par un État membre, des droits civils et civiques sur son territoire. Ce comité peut obliger l'État non respectueux de la charte de l'ONU de s'expliquer devant une instance internationale. Cette idéologie des droits de l'homme énerve tous ceux qui n'acceptent plus la politique du «deux poids, deux mesures» pratiquée par l'Occident pour préserver ses intérêts dans le monde. L'agressivité de certains courants occidentaux lorsqu'il s'agit des pays du tiers monde a pris une nouvelle forme, appelée le droit d'ingérence. Qu'est-ce donc le droit d'ingérence ? Au nom des droits de l'homme et face à des situations de danger pour des minorités ethniques ou des populations (persécutions, massacres, déportations, assassinats, terrorisme de groupe ou d'État, torture, non-respect des conventions de guerre, etc.), dans les années quatre-vingt à deux mille, certaines personnalités françaises ont exploité l'idée du droit d'ingérence. Mais cette idée a révolté plusieurs chefs d'États du tiers monde, notamment dans les ex-colonies françaises, où les dirigeants rappellent à leurs pourfendeurs de l'ex-

métropole que l'un des fondements de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) créée en 1963, c'est la non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque pays membre. Mais sous pression des Etats occidentaux (les bailleurs de fonds de l'Afrique), l'Union Africaine créée en 2002 pour remplacer l'OUA a accepté le droit d'ingérence en mentionnant dans sa nouvelle charte les cas d'ingérence : persécution de minorité, torture, non-respect des droits civiques et des règles de la démocratie. Droits de l'homme et droit d'ingérence sont-ils compatibles avec la nécessité de reconnaître les droits des peuples ? En d'autres termes, est-ce que les droits de l'homme sont les droits des peuples, de tous les peuples, sans distinction de traditions historiques, d'obédience philosophique, de croyances religieuses, de spécificités culturelles ? Certes la Charte de San Francisco, fondatrice de l'Organisation des Nations Unies, a prévu plusieurs droits comme celui de l'autodétermination. Certes le droit international, bien qu'il s'appuie sur un concept (peuple) souvent confondu avec celui de nation, a reconnu l'intangibilité des frontières, le droit de choisir son régime politique, son gouvernement et ses propres représentants nationaux. Certes enfin plusieurs conventions internationales protègent les civils pendant les guerres, les patrimoines culturels des peuples et aujourd'hui même le patrimoine immatériel de certains peuples : chants, danses, langues, dialectes, symboles, etc. Mais cela n'a pas empêché le télescopage des droits – les droits de l'homme qui heurtent et s'imposent au lieu et place des droits des peuples. Aujourd'hui, pour être fréquentable par les Occidentaux et par leurs alliés dans les cinq continents, les représentants des peuples non occidentaux sont contraints de signer la Déclaration universelle des droits de l'homme de décembre 1948. Or, l'interprétation extensive de cette convention est souvent en contradiction avec les croyances et valeurs de certains peuples. Dans certaines cultures, l'individu n'existe pas, c'est un élément d'un groupe qui se distingue d'un autre groupe (un peuple voisin). La femme, l'enfant, l'adolescent, le père, la mère, l'homosexuel, le mineur, ... ont changé de statut en Occident ; ils obtiennent de nouveaux droits, dont certains heurtent la foi et les coutumes des peuples non occidentaux. D'où la réaction de certains dirigeants et peuples du tiers monde qui ne voient dans les droits de l'homme qu'une nouvelle idéologie hégémonique occidentale sur le tiers monde, un nouveau colonialisme culturel qui s'attaquerait à ce que le colonialisme européen du XVI^e au XX^e siècle n'a pas réussi à détruire en totalité : les différences d'attitude, de comportement et de croyance avec les peuples occidentaux. La vision parcellaire des droits de l'homme a conduit des États à proclamer à Alger, le 4 juillet 1976, une déclaration universelle des droits des peuples comprenant un préambule et une trentaine d'articles. Le préambule expose les raisons et les objectifs de ce document : "Nous vivons des temps de grandes espérances, mais aussi de profondes inquiétudes : — des temps pleins de conflits et de contradictions; des temps où les luttes de libération ont soulevé les peuples du monde contre les structures nationales et internationales de l'impérialisme et sont parvenues à renverser des systèmes coloniaux; des temps de luttes et de victoires où les nations se donnent, entre elles ou à l'intérieur de chacune d'elles, de nouveaux idéaux de justice; des temps où les résolutions de l'assemblée générale des Nations unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme à la Charte des droits et devoirs économiques des États, ont exprimé la recherche d'un nouvel ordre politique et économique international. Mais ce sont aussi des temps de frustrations et de défaites où de nouvelles formes d'impérialisme apparaissent pour opprimer et exploiter les peuples. (...). Conscients d'interpréter les aspirations de notre époque, nous nous sommes réunis à Alger pour proclamer que tous les peuples du monde ont un droit égal à la liberté, le droit de s'affranchir de toute ingérence étrangère et de se donner le

gouvernement de leur choix, le droit, s'ils sont asservis, de lutter pour leur libération, le droit de bénéficier, dans leur lutte, de l'assistance des autres peuples. Persuadés que le respect effectif des droits de l'homme implique le respect des droits des peuples, nous avons adopté la Déclaration des droits des peuples." Près de quatre décennies après cette déclaration, on peut constater des changements dans deux domaines : la décolonisation et le statut en cas d'occupation étrangère.

57. Éducation — **Transmission d'un ensemble de savoirs structurés pour des raisons culturelles (instauration d'une harmonie), des raisons économiques (investissement en capital humain), des raisons sociales (maintien et renforcement des liens sociaux au sein de la nation), des raisons politiques (construction d'une société forte capable de relever les défis, de se défendre et d'occuper une meilleure place au sein de l'échiquier international).** Le citoyen indigné se révolte contre cette négligence : on dépense des centaines de milliards pour occuper les peuples – voir les éloigner de la politique – avec les spectacles, les jeux, les loisirs, mais pratiquement rien pour la formation politique du citoyen. Par exemple, qui a lu, étudié et compris tout le contenu de la constitution de son pays avant d'aller voter pour un(e) candidat(e) à la députation ou au poste de chef d'Etat ? Si l'instruction civique sert à donner au citoyen dès son enfance – école primaire ou collège – des informations sur les principales institutions d'encadrement de la vie collective, l'éducation politique relève de la formation d'une personnalité du citoyen, conforme à une idéologie. L'éducation politique peut prendre divers aspects : simple transmission d'une culture, embrigadement général de la population (notamment dans les pays totalitaires), recrutement et formation de militants pour défendre une cause ou un idéal politique. La grande chance de trois catégories de politiciens : les incompetents, les véreux et les cyniques, c'est le manque d'éducation politique du citoyen qui explique son désintérêt pour la chose politique, ce qui assure un avenir radieux à ces trois catégories de politiciens indignes qui sévissent dans toutes les nations du monde.

58. Effet d'annonce (ou effet de signal) — **En matière de communication des entreprises ou des ministères, c'est l'annonce d'un message élaboré, adressé aux médias pour des publics ciblés, un message guidé par l'idée de provoquer des réactions dans un sens ou dans un autre.** Ces réactions s'appellent un effet d'annonce. L'effet d'annonce a donc souvent pour but d'orienter les anticipations des agents économiques, mais parfois la réaction n'est pas ce qu'espère l'annonceur (cas des marchés boursiers face à la publication de documents officiels). Le citoyen indigné est révolté par la pratique de ces agents publics qui ont découvert cette nouvelle arme – la communication – dont ils usent et abusent, avec les effets d'annonce. Les citoyens sont rassurés qu'ils auront bientôt ceci ou cela, que le gouvernement a compris leurs préoccupations avant même qu'ils ne les expriment, des experts sont formés pour écouter, comprendre, interpréter et dire aux agents publics ce qu'il faut annoncer aux citoyens pour les rassurer. On dit aux ouvriers menacés de licenciement par un patron qui cherche à délocaliser son usine dans un pays à bas coûts pour préserver son capital et sa source de revenus, que l'Etat empêchera toute délocalisation d'industrie à l'étranger et ainsi les emplois seront sauvegardés. On dit aux agriculteurs menacés par une concurrence féroce, doublée d'une pression sur les prix par les centrales d'achats des grandes surfaces, que le gouvernement prépare un texte de loi qui dissuadera les importateurs de fruits et légumes de faire du mal à nos agriculteurs, en même temps qu'elle fera peur aux acheteurs des centrales d'achat qui voudront obtenir toujours plus de concessions sur les prix par les agriculteurs. Comme l'espoir fait vivre, les victimes des mauvaises

politiques espèrent bientôt un changement pour les soulager. En attendant, l'effet d'annonce aura permis aux dirigeants de gagner du temps. Effet d'annonce et contre-feu sont les deux techniques prisées par un gouvernement qui méprise les citoyens.

59. Effet de seuil — **Limite au-delà de laquelle la situation d'un agent économique ou d'un acteur social se trouve modifiée.** Le citoyen indigné est toujours dérangé par l'usage que font les partisans, agents publics et opinion, qui croient à l'existence d'un seuil dans tous les domaines des affaires publiques. Il n'est pas étonné que des libéraux, par exemple, puissent expliquer le chômage par les effets de seuil que représentent l'obligation d'installer un Délégué du personnel dès l'embauche d'un onzième salarié et un Comité d'établissement lorsque l'effectif salarié dépasse quarante neuf personnes, le SMIC qui remet le minimum salarial (toutes charges comprises) à plus de 1600 euros. Il est plutôt étonné que ces simplificateurs de la réalité socioéconomique du pays puissent trouver autant d'échos chez des personnes censées être éduquées. Ce qui n'est pas fondé ne devrait jamais avoir tant de publicité. Le citoyen indigné est également outré d'entendre parler les idéologues, sans le prouver scientifiquement, d'effet de seuil de tolérance quand la population immigrée dépasse un certain pourcentage dans la population d'une commune. On peut bien parler de promiscuité dans un bus, un train, un logement, parce qu'on constate physiquement la gêne pour les personnes dans leur déplacement ou mouvement, mais pas lorsqu'on a affaire à une population étrangère accueillie dans un pays qui lui a imposé ses propres critères d'admission sur le territoire national – conditions d'attribution d'un titre de séjour. Pourquoi ne parle-t-on pas de seuil de tolérance dans les pays du Golfe arabo-persique où les étrangers peuvent atteindre jusqu'à 80 % de la population ? La culture arabo-islamique serait-elle de nature plus tolérante que la culture judéo-chrétienne ? Non, la différence est que dans les pays du Golfe il n'existe pas de parti politique xénophobe comme ce qu'on voit aujourd'hui en Europe. Certes les Arabes ont une réputation jamais démentie de peuple hospitalier. Certes, beaucoup d'étrangers de basse condition (notamment les domestiques) se font exploiter sans pitié par les familles aisées – plutôt par des familles de parvenus. Mais les hommes politiques savent qu'ils ne recueilleront aucun suffrage supplémentaire en agitant devant les caméras la menace des étrangers qui envahissent son riche pays arabe ; et jamais un habitant du Golfe n'a été persuadé que l'étranger est venu lui manger son pain. L'étranger fait ce que le Koweïtien, le Qatari, etc., ne veut, ne peut ou ne sait faire lui-même. Par ailleurs, aucun étranger ne pourra prétendre à la nationalité ; l'étranger a pour vocation de rentrer dans son pays après la fin de son contrat, lorsqu'aucun employeur n'a besoin de lui. Alors, que la proportion d'étrangers soit à 10% ou à 80%, le citoyen s'en moque car ce n'est pas lui qui décide, ce sont les besoins du pays. Or, en Europe, on a voulu avoir de la main-d'œuvre étrangère bon marché, combler le déficit démographique (à cause du faible taux de fécondité des couples européens) par les regroupements familiaux et la facilité d'octroi de la nationalité (voire la double nationalité) et vouloir absolument effacer toute trace culturelle des populations étrangères accueillies. Ce n'est pas possible, l'assimilation ne pourra jamais être totale. Dans les pays du Golfe arabo-persique on ne demande à aucun étranger de devenir arabe, à s'intégrer dans la société, mais de faire correctement le travail pour lequel l'administration lui a accordé une autorisation administrative de séjour. En France on n'interdit à personne d'avoir autant de concubines qu'il peut, de reconnaître autant d'enfants qu'il aura avec ses concubines. En revanche, s'il est étranger il devra remplir une « Déclaration de non-polygamie » pour obtenir son titre de séjour ou pour le renouveler. Cette déclaration comporte la

mention « déclare sur l'honneur en présence du représentant du Préfet ne pas vivre en France en état de polygamie ». L'étranger est expressément prévenu des sanctions pénales (cinq ans d'emprisonnement) et de l'amende (75 000 euros) qu'il encoure en cas de fausse déclaration !

60. Effet trappe à pauvreté — **Quand le montant des aides sociales se rapproche de celui des bas salaires ou inversement lorsque les basses rémunérations se rapprochent du montant mensuel des aides sociales auxquelles peut prétendre un adulte dans son pays, tout travailleur sans qualification sera tenté d'abandonner sa recherche d'emploi pour s'installer durablement dans l'assistance.**

Les statisticiens surprennent le citoyen indigné en prétendant qu'ils connaissent ce moment d'actionnement de la trappe à pauvreté, c'est-à-dire le pourcentage d'écart entre le salaire proposé sur le marché pour un emploi et le montant des aides cumulées auxquelles a droit légitimement un chômeur. C'est toujours le même raisonnement. Il n'y a plus de citoyen avec tout ce que cela signifie (une histoire, une culture, un système de valeurs, des idéaux), mais uniquement des homo-economicus mus par leurs seuls intérêts égoïstes. Le travail est une marchandise qu'ils vendent au meilleur prix possible, l'argent qu'ils reçoivent en contrepartie doit être dépensé de la manière la plus optimale, afin de maximiser la satisfaction de leurs besoins. Le regard de toute une population sur l'oisiveté est totalement escamoté dans ce raisonnement qui évoque « l'effet trappe à pauvreté ». Pourquoi la quasi-totalité des salariés les moins payés préfèrent continuer à travailler au lieu de voler ou quémander des aides publiques ? Toujours le même schéma aride de raisonnement chez certains libéraux qui excluent dans leurs pensées le rôle de la culture, mais seulement quand cela les arrange ; puis l'utilisent avec insistance pour se reconforter dans leurs préjugés : bien évidemment les paresseux préfèrent profiter des aides publiques, les tirs-au-flanc ne cherchent pas à gagner leur vie par l'occupation d'un emploi, c'est dans leur culture ; on n'y peut rien sauf à les contraindre par la suppression des aides, d'autant plus que beaucoup de besoins sont non satisfaits dans le pays et n'attendent que des bras pour produire les biens et services pour les satisfaire. En somme, certains individus sont des chômeurs volontaires tant que la nation peut les assister, alors que pendant que durera cette assistance, des ménages qui expriment des besoins solvables ne trouvent pas sur les marchés les biens et services demandés, parce que les entrepreneurs n'arrivent pas à recruter ces assistés trop habitués à l'assistanat.

61. Égalité et équité — **L'égalité est l'un des deux premiers principes politiques énoncés dans le premier article de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : «Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit». Tandis que l'équité est un terme philosophique se rattachant au droit naturel et à la justice naturelle, mais pour les économistes chargés de concevoir des mesures de politiques économiques ou sociales, l'équité se résume au respect de trois principes : égalité des chances pour tous les citoyens, justice commutative – redistribution horizontale des revenus – et justice distributive – redistribution verticale des revenus.** Le citoyen indigné ne supporte plus l'écart entre la réalité du terrain – les injustices qu'il constate quotidiennement – et les grands principes énoncés par les philosophes, économistes et politiciens. *L'égalité civile* est un ensemble de droits acquis avec la suppression de la féodalité et de l'esclavage : même traitement pour tous devant la justice, l'accès au droit à la propriété sans discrimination aucune, liberté de circulation sur le territoire national et liberté de penser et donc d'exprimer une opinion. Cette égalité n'a jamais été assurée pour tous dans les pays dits démocratiques ou civilisés (cf. régimes

coloniaux, régimes d'*apartheid*, régimes ségrégationnistes). *L'égalité des chances* est la mise à la disposition du citoyen, grâce à des politiques publiques, d'un ensemble de conditions matérielles, sociales et culturelles (emploi, logement, transport, soins médicaux, éducation) pour lui permettre de choisir sa destinée et de s'émanciper dans les mêmes conditions que tous ses concitoyens. Souvent l'égalité des chances est ramenée à l'octroi d'un logement et l'accès à l'éducation gratuite et obligatoire pour tous, sinon à la procédure démocratique de recrutement des fonctionnaires de l'État et collectivités territoriales grâce aux concours organisés en respectant l'anonymat des copies et l'impartialité des jurys lors des oraux et conversations avec le jury. *L'égalité politique* est un droit donné à chaque citoyen adulte d'être électeur et éligible, de se réunir avec d'autres citoyens, de rédiger, signer ou faire circuler une pétition, d'être membre ou dirigeant d'une association. *L'égalité sociale* est une homogénéité des modes de vie par une consommation de masse, ce qui signifie absence de classes sociales, à l'exception de la classe moyenne dans laquelle se fondent les classes populaires – grâce à des politiques de revenus – et la classe aisée – à cause des politiques d'expropriation qui la dépossèdent de son patrimoine et des politiques fiscales qui la privent d'une partie importante de ses revenus. L'égalité qui est un idéal démocratique n'est pas l'équité qui est un terme philosophique se rattachant au droit naturel et à la justice naturelle, mais pour les économistes chargés de concevoir des mesures de politiques économiques ou sociales, elle se résume au respect de trois principes : égalité des chances pour tous les citoyens, justice commutative et justice distributive. Dès lors les politiciens cantonnent leur rôle à veiller à *l'équité fiscale*, c'est-à-dire au partage équitable de la contribution fiscale entre tous les citoyens devant ou pouvant payer des impôts et taxes. Et à son tour cette répartition s'appuie sur trois principes fondamentaux : principe d'équivalence entre la contribution et les services consommés, principe de capacité de contribution où chacun donne selon ses moyens (Edgeworth), principe d'égalité de traitement pour des contribuables de même condition économique et sociale.

- 62. Élitisme** — **Conception selon laquelle le pouvoir doit revenir à une minorité fortement sélectionnée, une condition impérative pour atteindre l'efficacité dans la gestion des affaires publiques de la nation. La concentration de pouvoir entre les mains d'une minorité qui cumule les mandats, les fonctions, les responsabilités ferait prendre les meilleures décisions par ces hommes et femmes placés à plusieurs échelons du pouvoir.** Cette élite est le produit d'un malthusianisme – réduire artificiellement le nombre d'admis dans les grandes écoles et sections prestigieuses des Universités – et du système de cooptation afin de garder un esprit de corps qui facilite l'exercice du pouvoir. En réalité dans chaque pays on observe qu'il n'y a pas une élite homogène qui dirige tout, mais plusieurs élites au sens large du terme. L'élite politique gouverne la nation, mais rencontre des limites dans son pouvoir face à la bureaucratie. L'élite économique peut agir sur le marché qui gouverne de nos jours les grandes nations industrielles – il suffit d'observer l'impact des agences de notations boursières, les places boursières internationales – pour comprendre la place déterminante de l'économie dans ces nations. L'élite intellectuelle qui lance les idées qui mobilisent les médias et les éditeurs, alimente par la suite tous les cercles qui influencent les décideurs du pays. L'élite culturelle qui agit et transforme les mœurs et traditions d'une nation en travaillant l'idéologie nationale dominante – les rapports entre générations, l'attitude des hommes à l'égard des femmes, celles des nationaux à l'égard des immigrés et des peuples – est plus que jamais reconnue aujourd'hui par son rôle important. L'élite scientifique qui a contribué énormément à la

transformation des sociétés rurales en sociétés citadines avec leur mode de vie spécifique : une multitude de commodités nouvelles sont introduites dans chaque foyer (électricité, gaz, machines, robots, ustensiles, appareils, postes, téléphones, etc.), qui ont engendré une nouvelle société, appelée société de consommation et de loisirs. De toutes ces élites, les récriminations du citoyen indigné se portent sur celle qui s'occupe de la chose publique – essentiellement l'élite politique ou les éléments des autres élites qui se mêlent de politique (conseillers, journalistes, intellectuels) et portent la responsabilité des évolutions indésirables des sociétés actuelles de consommation et de loisirs. Chaque année on enregistre de nouveaux scandales et des polémiques qu'ils alimentent, tous ont un lien direct ou indirect avec l'élite politique et ses manières de traiter les affaires que lui confie la nation. Cette élite est de loin celle qui considère qu'elle est au-dessus de tout. Car elle dispose du pouvoir de dominer le peuple. Par exemple, en actionnant les outils de dissuasion ou de persuasion, elle montre qu'elle dispose des médias et des intellectuels organiques pour instrumentaliser un problème ou un succès politique qui occupera le peuple pendant qu'elle réfléchit à la manière de taire un scandale qui l'éclabousse. Les autorisations d'émission de chaînes de télévisions abrutissantes constituent l'un des nombreux moyens de faire diversion : des faits divers, des séries télévisées, des jeux, du sexe, voilà qui occupera la majorité de la population et laissera tranquille l'élite politique faire ce qu'elle sait faire : *diriger, dominer et profiter*.

63. Émancipation — Dans le sens politique, l'émancipation est le contraire de la servitude ou de la soumission à une autorité illégitime. Par exemple, l'émancipation d'un peuple signifie décolonisation, libération, affranchissement. Mais on observe aussi que dans ces pays libérés du colonialisme, le terme est utilisé couramment dans le sens d'évolution des mœurs de certaines familles, vers un comportement moderne en rejetant nombre de traditions et coutumes qui entravent la liberté individuelle. Cette acception pose le problème de la limite entre une réelle libération de l'individu de tous les carcans familiaux et la simple imitation en surface de la culture occidentale avec le risque de dépersonnalisation grave de certaines familles appartenant aux classes moyennes et aux classes dirigeantes. Des familles influentes sur leur société qui, à leur tour, détruisent inconsciemment la culture locale en incitant le peuple à l'imiter. Dans les pays musulmans, les réactions politiques violentes (terrorisme) contre l'État et les bourgeoisies locales occidentalisées durant les décennies 1980 et 1990, illustrent l'énorme difficulté à réunir l'unanimité autour d'un même sens à donner au terme émancipation, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de tout ce qui remet en question le statut de la femme, la liberté individuelle, le droit à la différence avec les Occidentaux. Les révolutions arabes du printemps 2011 n'ont pas produit des slogans que souhaitaient voir fleurir les Occidentaux ethnocentristes. La jeunesse a réclamé la liberté politique (*el houria*) et la dignité de musulman (*el karama*). Etant donné l'état de délabrement moral où se trouve l'Occident aujourd'hui, beaucoup de ces révoltés contre les tyrans arabes ont compris que les ressorts de l'émancipation se trouvent tous dans leur culture arabo-islamique ; ils n'ont pas besoin d'aller chercher loin pour retrouver des repères. Ces jeunes ont bien compris cet Occident qui vient détruire des civilisations et des peuples en affirmant, comme l'a fait le président français en 2007 aux États-Unis, que la France est en Afghanistan pour défendre ses valeurs (sic !), puis en 2011, le même président – après 70 soldats français et des milliers d'Afghans morts pour rien – décide de rapatrier 1 000 soldats d'ici 2012 et la totalité des quatre mille soldats d'ici 2014, puis en janvier 2012 après de nouvelles pertes décident de tout rapatrier en 2013 et pas avant pour des raisons de logistique, en

suivant les directives de président américain comme un vassal suit un souverain, qui a décidé de réduire les effectifs de soldats américains qui quitteront tous le territoire afghan d'ici 2014 après avoir quitté le territoire irakien en 2011 (la présence américaine en Irak et en Afghanistan coûte au contribuable américain cent milliards de dollars par an, alors que les États-Unis ont une dette de 15 000 milliards de dollars !). Quelle émancipation laissera l'Occident dans l'Irak de l'après 1990 et dans l'Afghanistan de l'après 2001 ? D'abord l'Irak est pratiquement vidé de ses élites économiques, scientifiques, culturelles. Il est fort possible que ce pays deviendra le vassal de l'Iran si le régime syrien n'est pas remplacé par un régime sunnite et les pays arabes du Golfe n'investissent pas massivement dans la reconstruction du pays, afin de réduire l'influence néocoloniale occidentale – la guerre secrète pour se partager les fruits des ressources pétrolières avec des dirigeants corrompus. Ensuite, l'Afghanistan risquera de connaître un nouveau régime taliban parce que le pouvoir actuel mis en place par les États-Unis demeure pour la plupart des Afghans comme un pouvoir peu crédible – il est d'autant peu crédible que les Occidentaux ont déversé des sommes d'argent qui ont généralisé la corruption dans tous les cercles politiques, rendu les dirigeants locaux indésirables par les talibans et les populations qui les soutiennent et se souviennent des centaines de civils tués par l'OTAN suite aux multiples bavures. Le citoyen indigné se méfie toujours de ceux qui prétendent émanciper les autres avec leur propre système de valeurs. Les tribus afghanes arriérées qui interdisent aux filles de s'instruire sont arriérées parce qu'elles n'appliquent pas ce que le Coran et le Prophète de l'Islam (ﷺ) ont préconisé à propos du savoir et de l'obligation du musulman de s'instruire. Ils n'ont pas besoin de l'Occident pour cela, mais des savants musulmans non corrompus pour leur rappeler leurs devoirs à l'égard des enfants : « Cherchez la connaissance même en allant jusqu'en Chine » [...] « La meilleure chose qu'un parent puisse léguer à son enfant, c'est une bonne *éducation* », avait dit le Prophète de l'Islam (ﷺ). La sourate 39 du Coran, verset 9 rappelle au musulman : « Dis : "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?" Seuls les doués d'intelligence se rappellent ». Si on traduisait dans les langues locales et diffusait gratuitement l'ouvrage du savant musulman Youcef El Quaradaoui sur *Le Prophète et le Savoir*, on aiderait davantage ces tribus arriérées à s'émanciper de leurs traditions anté-islamiques (l'époque de la Djahiliya, c'est-à-dire époque de l'ignorance). Car, nous a averti le Prophète de l'Islam (ﷺ), « L'ignorant fait à lui-même ce qu'un guerrier fait à son ennemi » et l'imam Ali d'ajouter : « Deux hommes me peinent : l'ignorant dévot et le savant corrompu ».

64. État providence — C'est une forme évoluée de l'État de droit qui est apparue par étapes progressives entre 1880 et 1945, c'est-à-dire lorsque trois conditions ont été réunies par certains pays développés : une croissance régulière sur le long terme ; l'acceptation formelle de l'idée de justice sociale par les groupes sociaux qui y étaient réfractaires (la bourgeoisie) ; cela parallèlement au triomphe de l'obligation de droit, par opposition à la simple obligation morale, de se solidariser avec les nécessiteux, les démunis, les sans logement, les personnes âgées, les malades, les handicapés, les chômeurs, les personnes privées de soins. Les Anglo-Saxons appellent l'État providence, *Welfare state* (État de bien-être). C'est pour cela que les fondateurs des systèmes de protection sociale européens (Lord Beveridge, Pierre Laroque) voulaient tous dès les années quarante, un système pour « mettre l'homme à l'abri du besoin » (Pierre Laroque) et donc prendre en charge le citoyen « du berceau au tombeau » (William Beveridge). Le citoyen indigné porte plusieurs griefs à ces deux idées des fondateurs. D'abord, l'État ne s'est jamais occupé des citoyens jusqu'à les mettre tous

« à l'abri du besoin" ou les suivre dans leur quête du bonheur du « berceau à la tombe ». Si les plus riches arrivent à récupérer d'une certaine manière une partie de ce qu'ils supportent comme prélèvements obligatoires – voire à se soustraire, grâce à leurs conseillers, de leurs obligations de solidarité nationale, en usant des astuces et arguties administratives ou judiciaires – et si les plus pauvres reçoivent de quoi les apaiser et les détourner des idéologies anticapitalistes, les classes moyennes sont devenues les cibles visées par la solidarité nationale. Ces classes paient beaucoup et reçoivent trop peu comparativement à leurs dépenses pour la solidarité nationale. Que fait la Providence administrative pour les exclus, les sans abris, les chômeurs en fin de droit, les mal-logés, les exclus du système scolaire, les personnes âgées vivant avec des retraites misérables, etc. ? L'Etat est en pré-faillite pour certains – une croissance économique trop faible, un déficit budgétaire et une dette publique qui inquiètent les Français et certains créanciers de la France – des besoins sociaux non satisfaits croissants et l'annonce que les pouvoirs publics ne pourront plus garder le même nombre de fonctionnaires – un sur deux partis à la retraite ne sera pas remplacé – supposer produire les services publics qu'attend la population qui mise tout sur l'Etat providence. Voilà l'équation nouvelle pour les citoyens, une équation formulée par les dirigeants successifs de l'Etat providence qui en réalité n'a jamais été un Etat providence, mais plutôt un gouffre pour les finances publiques. Depuis 1945 les dirigeants politiques et les démagogues ont créé et institutionnalisé une culture du lien organique du citoyen à l'Etat – tout vient de l'Etat, les pouvoirs publics doivent fournir aux citoyens ce qu'ils ne veulent, ne peuvent et ne savent trouver dans le marché. Ce marché qui déçoit lorsqu'on lui confie une partie de ce qui relevait du service public : en recherchant des économies de coûts, il propose un service qui ne satisfait pas le public ; et en cherchant le maximum de profit, il dresse les usagers contre lui (c'est le cas des trains en Angleterre et la distribution d'eau dans certaines villes françaises).

- 65. Éthique et morale** — **L'opinion publique confond éthique et morale, alors que la première est construite sur des principes substituables et la seconde sur des principes immuables.** Chaque corporation peut établir sa liste de principes et règles à respecter par ses membres et se revendiquer d'une éthique, ce qui la rend honorable ; tandis que la morale ce sont des règles et principes universels dont l'existence remonte à l'origine d'une religion. Tous les Etats reposent obligatoirement sur un fonds moral inspiré d'une religion, même le communiste a repris au monothéisme des règles morales pour protéger les citoyens de s'entretuer par cupidité ou cruauté. Les politiciens dont le sort dépend souvent de la pression de leur opinion publique nationale (électeurs) sont contraints d'accepter la confusion entre éthique et morale que fait l'opinion publique. On n'accepte pas que quelqu'un fasse la morale à quelqu'un d'autre, en prétendant être grand et intelligent (car dans des sociétés areligieuses la morale c'est de la religion) mais pas du tout lorsqu'il s'agit de lui reprocher de ne pas respecter une règle d'éthique. Cela donne l'impression que la morale vient de l'extérieur ; elle a été imposée pendant des siècles par les institutions religieuses aux peuples exploitées par ces institutions religieuses, tandis que l'éthique est le fait des hommes libres qui ont choisi eux-mêmes, sans aucune contrainte, de se mettre d'accord sur ce qu'ils souhaitent à eux-mêmes et ce qu'ils ne souhaitent pas faire supporter aux autres. Les acteurs publics dans une société areligieuse, dont font partie les politiques, réagissent donc par des discours contre certaines pratiques. Or, pour les économistes, le terme éthique a un seul sens : établissement de règles par les membres d'une profession ou corporation pour lui éviter le discrédit de l'opinion publique. Si le marché est

théoriquement l'instrument d'optimisation dans l'affectation des ressources rares au processus de production, l'éthique se résumera à quelques idées simples. Ce marché doit être absolument transparent, c'est-à-dire que l'information est disponible pour tous. Pas de dissimulation d'information par nature destinée à être publique, cela afin de ne défavoriser personne. La transparence signifie que personne n'est leurré. Plus précisément, on ne doit pas pratiquer de la dissimulation d'informations aux actionnaires et aux investisseurs – au moment où l'entreprise connaît de graves difficultés – pour garder leur confiance. Car la transparence impose des pratiques commerciales conformes aux valeurs que véhicule l'image de l'entreprise et de son pays d'origine. Ainsi, on ne doit pas vanter les vertus de la jeunesse par une campagne publicitaire sur un produit fabriqué dans un pays pauvre, en partie par des enfants privés de scolarisation.

66. Expulsion — **Décision administrative ou politique contre un étranger – quel que soit son statut, immigré clandestin ou diplomate officiellement accrédité – de quitter immédiatement ou dans le délai imparti le territoire national.** Les raisons d'une expulsion sont nombreuses : irrégularité du séjour, non renouvellement de carte de travail, menace pour l'ordre public, espionnage, menace pour la sécurité du territoire, délinquance, pressions des autorités du pays d'origine, menace pour les intérêts diplomatiques du pays, risque de rétorsion économique de l'État menacé quand il s'agit d'un étranger ayant une stature, menant des activités subversives contre son pays dans le pays d'accueil, etc. Dépendant uniquement du bon vouloir du prince, l'expulsion d'étrangers dans les États de droit obéit néanmoins à des règles juridiques plus contraignantes, avec beaucoup moins d'arbitraire. Ces États de droit ont dressé la liste des droits et obligations de tout étranger, ainsi que les cas contraignant les autorités à recourir à l'expulsion. Par exemple, l'évolution concomitante du droit humanitaire et du droit d'asile ont réduit l'influence de l'Exécutif et réhabilité le rôle du pouvoir judiciaire dans toute mesure d'expulsion à l'encontre d'un étranger. Mais une majorité peut modifier les lois et durcir les conditions d'accueil au point de faire passer de vrais réfugiés politiques pour des réfugiés économiques qu'on ne pourra accueillir que si les besoins nationaux de main-d'œuvre étrangère le justifie. Pour garder le caractère démocratique d'un régime, dans certains États, l'étranger condamné à la reconduite à la frontière peut faire appel du jugement le condamnant à quitter le territoire national. Les citoyens indignés se sont constitués en associations pour défendre ces malheureux pourchassés par les conflits, les persécutions ou la misère dans leur pays, espérant trouver dans un autre pays la sécurité et un gagne-pain. Certains étrangers expulsés du territoire français ont pu le regagner légalement, par décision de justice, mettant dans l'embarras le Gouvernement, parce que les motifs d'expulsion étaient soit insuffisants soit irrecevables pour constituer une infraction à la législation régissant le séjour des étrangers. Parfois l'action d'un gouvernement pour réduire le nombre d'étrangers sur le territoire national se fait en dépit du bon sens, des intérêts économiques et de l'image de la nation dans le monde. C'est ainsi que les entrepreneurs et les universitaires ont qualifié la circulaire Guéant de mai 2011, sur le séjour des diplômés étrangers hautement qualifiés, sortis des écoles et universités françaises, recrutées par des entreprises et laboratoires installés sur le territoire français. « Le ministre de l'Intérieur a annoncé qu'il enverrait une nouvelle circulaire aux préfets, qui sera spécifique aux « diplômés hautement qualifiés ». Après quatre mois de polémique, le gouvernement s'est rangé aux avis des entreprises et des universitaires. », *Les Echos* du 26 décembre 2011.

F

67. Fraude électorale — C'est une organisation d'opérations destinées à fausser sciemment les résultats d'une élection, afin de favoriser le parti ou le candidat qui craint le verdict des urnes. Les auteurs de ce délit peuvent agir à tous les niveaux de la procédure électorale où la triche leur est possible, sans attirer l'attention des observateurs des urnes. Cette pratique n'est pas l'apanage des pays du tiers monde, les pays développés sont également concernés (voir les élections législatives en Russie en décembre 2011 et l'ampleur du mouvement de contestation qu'elles ont suscité). Les citoyens indignés n'acceptent pas que leur pays reconnaisse un dirigeant élu ou réélu de manière notoirement frauduleuse, encore moins le recevoir à titre officiel, avec de surcroît les hommages et dignités d'un chef d'Etat, alors qu'en réalité c'est son adversaire qui devait prendre la place. Malheureusement pour les citoyens indignés, l'idéologie dominante au sein des sphères gouvernementales des pays développés se résume à cette sentence d'un célèbre dirigeant français, Charles de Gaulle, qui avait dit que « Les Etats n'ont pas d'amis. Ils n'ont que des intérêts ». Est-ce du cynisme ou de la lucidité ? Dans certains États sans tradition démocratique ancienne, dirigés par des Gouvernements autoritaires, la fraude est organisée par l'administration territoriale et les cellules locales du parti au pouvoir (voire par la police secrète du pouvoir), afin que le président candidat soit réélu pour la énième fois, avec un score tendant au plébiscite, et que son parti continue à dominer toutes les assemblées représentatives (Commune, Région, Assemblée nationale, Sénat). Le bourrage des urnes peut avoir aussi une autre explication : si dans une région le président candidat obtient un taux très élevé, le responsable local du parti fera de ce succès la preuve de son utilité pour le système politique, en attendant légitimement une récompense, une promotion (devenir préfet, gouverneur, ambassadeur, conseiller, ministre, etc.). La fraude est également le moyen de se prémunir contre le châtimeut réservé par les instances centrales du parti au responsable local qui n'aurait pas fait correctement le travail de « conscientisation des masses populaires ». Enfin, l'accès ou le maintien au pouvoir est tout simplement recherché par tous les moyens frauduleux par des individus avides, cupides ou illuminés à la recherche du « graal » qui résoudra tous leurs problèmes personnels (s'enrichir et enrichir sa famille, son clan, sa tribu, dominer le plus longtemps possible, se venger de tous ses ennemis et adversaires politiques, échapper à la justice, voire changer les règles de la justice, s'enorgueillir d'avoir sauvé le pays de quelque danger extérieur ou intérieur, etc.). Les dictateurs arabes accrochés au pouvoir, au prix de milliers de morts pendant les révolutions du printemps 2011 (Égypte, Libye, Tunisie, Yémen, Syrie, ...), sont la plus récente illustration de cette addiction aux délices du pouvoir politique.

68. Fuite des capitaux, fuite des cerveaux — La fuite des capitaux est un phénomène de déplacement des capitaux vers l'étranger provoqué par diverses raisons qui privent le pays d'une partie plus ou moins importante de ce facteur déterminant de la croissance économique et du développement économique, social et culturel d'une nation ; tandis que la fuite des cerveaux c'est un exode des cerveaux (*brain drain*), fuite, émigration, exode du personnel d'encadrement d'un pays vers un autre pays, pour des raisons sécuritaires, politiques, économiques, sociales, culturelles, confessionnelles ou

personnelles. Quelles que soient les raisons identifiées, le citoyen indigné n'accepte pas que les pouvoirs publics ne contrôlent pas efficacement ces sorties d'argent qui part renforcer la puissance de pays concurrents, voire de pays potentiellement dominateurs. Les raisons de ces départs de fonds vers l'étranger sont multiples. Les raisons politiques : craintes d'un changement de régime, insécurité pour les personnes et les biens. Les raisons économiques : fiscalité lourde, dévaluation, régime de change, tarissement des opportunités de gain. Les raisons sociales : mouvements sociaux incessants, troubles sociaux. Les raisons personnelles : manque de confiance dans l'avenir d'un pays ou d'une région, un environnement socioculturel non favorable à l'épanouissement culturel ou spirituel. On dit toujours que les pays développés sont victimes de fuite des capitaux, tandis que les pays sous développés sont victimes de la fuite des cerveaux. En réalité, un pays développé (France) comme un pays sous-développé (Côte d'Ivoire) peut être victime des deux phénomènes. Pour qu'il y ait exode de cerveaux d'un pays vers un autre, il faudrait que le contraste (sécuritaire, politique, économique, social, culturel) soit suffisamment fort. Par exemple, pour tout cadre maghrébin ou africain, la France est une bonne destination, mais pour un informaticien, un graphiste, un chercheur français de bon niveau, les États-Unis seraient préférables à son pays. De nombreux chefs d'États, notamment arabes et africains, se plaignent publiquement de perdre chaque année, au profit de l'Occident qui les «accueille», des milliers de cadres formés dans le pays ou à l'étranger avec les fonds publics. Mais combien d'exilés maghrébins et africains très qualifiés ont fait l'amère expérience de se réinstaller en famille, dans leur pays après 10, 20, 30 ou 40 ans d'absence, et ont découvert, à leur grande déception, l'immense fossé qui sépare les discours démagogiques des hommes politiques et les réalités du terrain. Nombre d'universitaires et de cadres supérieurs n'ont découvert à leur retour que mépris de la culture et des sciences chez les dirigeants à tous les niveaux, culte de l'argent et du pouvoir, frustration du peuple de l'adolescent jusqu'au vieillard, corruption généralisée et surtout persistance de multiples formes de discriminations (racisme entre ethnies, tribalisme, clanisme, sectarisme, régionalisme, complexe d'infériorité vis-à-vis des Occidentaux, méfiance et intolérance à l'égard des nationaux «réintégrés»). Au Maghreb, par exemple, certains exilés sont rentrés au pays depuis dix ans, mais leurs voisins continuent à les appeler « *migri* » (immigrés) et leurs enfants « *ould el migri* » (le fils de l'immigré) ou « *bent el migri* » (la fille de l'immigré). Est-ce qu'un Français qui a séjourné à l'étranger pendant des années se fait appeler par ses voisins « l'immigré » ? Non. Il se fait appeler Monsieur ou Madame ... Cela dénote toute l'ambivalence que les peuples maghrébins, par exemple, ont aujourd'hui à l'égard de l'immigration. Si l'Occident supprimait tout contrôle à l'entrée, combien de millions de Maghrébins penseraient réussir mieux qu'au Maghreb en s'exilant et combien retourneraient rapidement chez eux pleins d'amertume en découvrant leurs chimères ? Dans les pays victimes de l'exode des cerveaux, les citoyens indignés savent que ces pertes (départ des meilleurs) sont irréversibles compte tenu de l'évolution de la situation intérieure. La première preuve de l'irréversibilité de la perte s'observe dans le rapport à la langue et traditions : de moins en moins d'exilés arabes et africains qui ont pleinement réussi en exil apprennent à leurs enfants leur langue maternelle, les traditions et l'histoire de leur famille, tribu, ethnie ou pays. Les enfants adorent retrouver les grands-parents, les tantes, les oncles, les cousines et les cousins, mais dès la fin de l'adolescence le regard sur le pays des parents ou du père commence à être de plus en plus critique, les séjours espacés pour devenir rares pour certains jeunes issus de familles cadres ou intellectuels exilés.

G

69. Globalisation — C'est un processus d'intégration des économies nationales à l'économie mondiale par les stratégies des firmes multinationales productrices de biens et de services qui, par une publicité omniprésente, persuade chaque consommateur, dans toutes les régions du monde, que tout bien ou service qu'elles proposent aux consommateurs occidentaux a obligatoirement une vocation universelle (exemples : hamburger, jeans, coca-cola, etc.). La globalisation est une mondialisation des productions, des marchés et des consommations ; et puisqu'avec elle tous les biens et services ont une prétention à l'universalité, les chefs d'Etat soumis à la pression des industriels et des financiers les plus puissants, doivent collaborer pour supprimer dans leur pays les barrières nationales ou culturelles (droits de douanes rabaissés, ouverture des frontières aux produits étrangers, implantation des capitaux (voire délocalisation d'usines), accès aux radios et chaînes de télévision locales pour les multinationales de la publicité, implantation de supermarchés et d'hypermarchés. L'aspect le plus fulgurant de la mondialisation est aujourd'hui la globalisation financière qui inquiète énormément les citoyens indignés par la soumission des agents publics à la volonté des puissances financières internationales (banquiers, spéculateurs, *hedge funds*, agences de notation). De quoi s'agit-il ? La globalisation financière a commencé dès 1960, mais se fait remarquer au milieu des années quatre-vingt avec l'intégration de tous les marchés boursiers du monde grâce à des innovations, des réformes boursières et à l'introduction de la télématique. Ce phénomène se caractérise principalement par trois faits : la déréglementation, la désintermédiation et le décloisonnement des marchés. La finance est globalisée dans le sens où l'opérateur peut intervenir à n'importe quel endroit de la planète, comparer les produits, acheter ou vendre, le tout dans des délais très brefs, 24 heures sur 24 heures, sans être confronté à une barrière douanière ou à une réglementation contraignante. En une seconde, un *trader* achète ou vend une certaine quantité de titres boursiers et fait immédiatement une plus-value à son patron qui lui rétrocèdera une partie en fin d'année, appelée « bonus ». Cette globalisation financière a commencé avec les marchés d'euro-obligations (obligations européennes) en 1960 afin de desserrer les contraintes réglementaires imposées par les États. Mais cette évolution des marchés financiers s'est accompagnée d'un développement des risques.

70. Gouvernance (bonne gouvernance) — La bonne gouvernance ce sont toutes “les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen” (Commission européenne, “Livre blanc”, 25 juillet 2001) ; et cette forme d'exercice du pouvoir doit respecter cinq principes : ouverture, participation, responsabilité, efficacité et cohérence. Ces principes ne sont applicables qu'à deux conditions. D'abord avec l'existence réelle d'une “corégulation” qui, selon la Commission, associe l'action et la vigilance de tous ceux qui sont concernés par la gestion d'un secteur tant que cela n'affecte pas la souveraineté nationale, c'est-à-dire des choix politiques et des droits fondamentaux. Ensuite, par l'action des trois corégulateurs : les “agences de régulation”, la “société civile” et les “réseaux”. Pour faire partie de l'Union européenne, les Européens exigent du pays candidat à l'adhésion le respect formel d'un certain nombre de critères. D'un côté, lorsqu'il

s'agit d'un pays situé hors de l'Europe, à population d'origine non-européenne, les dirigeants européens appliquent d'autres principes que ceux de la bonne gouvernance, résumés par cette formule du Général de Gaulle : « Les Etats n'ont pas d'amis. Ils n'ont que des intérêts ». D'un autre côté, l'ONU a produit des textes juridiques pour préserver le patrimoine matériel et immatériel des peuples. Cette bonne gouvernance part de très bons sentiments, mais ses promoteurs énervent les citoyens indignés parce qu'elle leur sert pour s'ingérer dans les affaires intérieures des nations de culture non européenne qui veulent préserver leur identité nationale. La tendance à vouloir universaliser la « bonne gouvernance » – à travers les luttes feutrées dans les instances internationales et surtout au sein des organisations non gouvernementales – nourrit la vieille revendication de certains milieux occidentaux de codifier, dans le droit international, les circonstances dans lesquelles la communauté internationale devra s'octroyer le droit d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État. Les pourparlers avec la Turquie sont édifiants à ce titre. Ils ont illustré cette tendance à imposer les conditions que l'Union européenne utilise pour seulement accepter de discuter d'une éventuelle adhésion dans 10 ou 15 ans, si d'ici à cette échéance aucun des 27 pays membres n'oppose son veto. Les dirigeants occidentaux semblent vouloir faire des Droits de l'homme une « nouvelle religion », laïque, codifiée et intransigeante à l'égard de la culture des peuples non-occidentaux. Concernant le dossier d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, les dirigeants de cette Union veulent laisser pendant 15 ans, plus de 80 millions de musulmans turcs, méditer ce verset coranique : « Les juifs et les chrétiens ne t'agréeront que quand tu auras embrassé leur religion » (*Sourate II, La Génisse, 120*). Leur religion d'aujourd'hui n'est ni le Judaïsme, ni le Christianisme, mais les droits de l'homme et l'idéologie matérialiste qui justifie les orgies de la consommation de masse obtenue par une croissance économique infinie dans un monde fini. Le désarroi commence lorsque le taux de croissance devient nul ou négatif, le pouvoir d'achat en baisse et le pessimisme en hausse.

71. Gouvernabilité — C'est la capacité des dirigeants politiques à prévoir les besoins de leurs concitoyens et les demandes latentes, en sachant y répondre, selon les moyens disponibles et dans les délais normaux. Cette adéquation fera éviter aux responsables politiques une réaction d'hostilité des gouvernés à l'égard des gouvernants. Ce terme anglo-saxon – voir David Easton, *Analyse du système politique* (Colin, 1964) et Richard Rose, *Can Government go Bankrupt ?* (Basic Books, 1978) – paraît antinomique avec le phénomène de bureaucratie, puisqu'il faut le comprendre comme un système de demandes-réponses. Pour que la réponse corresponde à la demande, et le délai d'attente du demandeur coïncide avec le temps objectif de réponse de l'offreur, forcément il faudra réduire les procédures – moins de règles – et les étapes d'acheminement – moins de bureaux de contrôle – qui séparent les demandeurs (les gouvernés) et les offreurs habilités (les gouvernants). Noble idéal comme seule la démocratie peut nourrir, disent certains. Mais est-ce que les régimes actuels ont suffisamment de moyens pour éviter deux écueils ? D'abord, le respect de la gouvernabilité peut conduire à l'autoritarisme qui refuse l'expression directe, diverse et multiple des besoins, considérée comme une source d'insatisfaction, de frustration, de conflit politique. Ensuite, la volonté d'échapper à l'autoritarisme laisse se multiplier les structures représentatives de l'expression directe des besoins formulés par les gouvernés, des besoins auxquels les gouvernants devront coûte que coûte trouver une réponse – creusement de la dette publique, recours au déficit permanent dans toutes les administrations chargées de répondre aux besoins collectifs et sociaux.

Au regard des distorsions croissantes entre le monde des gouvernés et ses exigences et le monde des gouvernants et ses impératifs, nombre d'observateurs des sociétés démocratiques actuelles se sont demandés dans quelle mesure on peut considérer que les démocraties modernes sont gouvernables. Les nouvelles technologies de l'information permettent à des citoyens d'aller chercher des informations dans les endroits autrefois inaccessibles (exemple de Wikileaks), de constituer un large réseau de diffusion extrêmement rapide de l'information, de pouvoir mobiliser en très peu de temps une foule pour la dresser contre un projet, un plan, une politique d'un gouvernement. Ce goût pour la démocratie directe, parallèle à la démocratie formelle, est de plus en plus répandu parmi les jeunes dans les pays occidentaux et par voie d'imitation, il commence à prendre racine dans les pays à régime dictatoriaux, autoritaires ou monarchiques (les révoltes arabes). On est passé en l'espace de quatre décennies d'une ère où les dirigeants affirmaient que la radiotélévision est la voie de la nation à une ère de pluralité des voix où aucune n'a le monopole d'être la voix de la nation. La gouvernabilité devient très difficile pour ceux qui sont restés avec les enseignements de leur époque ; sans comprendre la révolution internet, par exemple. Les dirigeants arabes déchus en 2011 suite à des révoltes populaires n'avaient jamais imaginé que l'Internet était plus puissant pour mobiliser les foules que leurs services secrets n'étaient capables de prévoir et de neutraliser ces révoltes populaires, parce que malheureusement pour eux et heureusement pour les peuples arabes qui se sont débarrassés d'eux, ces dirigeants sont restés avec la vieille grille de lecture du terme *gouvernabilité*. C'est fini l'époque du *zaim* (héros) de la lutte anticoloniale qui tire sa légitimité de son passé de révolutionnaire ou de dauphin, de cadet, de préféré du père de la nation !

72. Grève et occupation — Cessation d'activité décidée et appliquée collectivement pour obliger un patron (grève des salariés) ou une autorité administrative (grève des médecins de ville contre la Sécurité sociale) à satisfaire des revendications professionnelles (salariés) ou à augmenter les tarifs conventionnels (médecins). La grève est une arme constitutionnelle à laquelle recourent des citoyens mécontents du sort que leur réservent les décisions ou l'absence de décisions des agents publics. Au cours des décennies de contestations, cette arme s'est sophistiquée grâce aux spécialistes en tout genre de la communication, de la négociation, de la mobilisation (ou manipulation) des foules. Elle a permis d'obtenir ce que les négociations en panne n'avaient pas donné aux plaignants ; mais elle a aussi laissé des traces – les grèves des mineurs et des cheminots en Angleterre face à l'intransigeance du Premier ministre, Madame Thatcher. Les citoyens indignés ont souvent préférés une autre arme – l'occupation permanente des places qui représente un fort symbole pour le peuple – avec un mode de démocratie directe pour la prise de décision sur la stratégie à suivre face aux réactions des pouvoirs publics (plus précisément les dirigeants publics), les intimidations et charges de la police pour les déloger, la formulation des messages pour le public. Bien que la stratégie de l'occupation des sites symboliques qui prend la relève de la stratégie de la grève présente quelques gênes aux riverains de ces places qui ne peuvent pas circuler et vaquer à leurs occupations comme d'habitude, l'arme de l'indignation n'est qu'à ses débuts, elle sera certainement affinée et améliorée par ces jeunes filles et jeunes gens férus de nouvelles technologie de la communication. Aux vieux une vision en hauteur, aux jeunes une action sur le terrain. On a dit de manière légère que ces indignés ne savent pas contre qui protestent-ils. C'est là toute la méconnaissance des prémices des nouveaux mouvements populaires. Cette jeunesse proteste contre l'état dans lequel les générations successives de dirigeants occidentaux

principalement, et les générations de dirigeants du tiers-monde accessoirement, ont laissé aux générations futures. Ces jeunes n'ont pas été corrompus par la société de consommation et de loisirs au point de s'estimer les plus privilégiés de toutes les générations de jeunes qui les ont précédées. Cette société de consommation et de loisirs n'a pas réussi à les aveugler au point de ne pas voir ce que signifie un monde capitaliste qui fonctionne avec deux accélérations puissantes : le crédit à outrance où ménages, entreprises, communes, régions, Etats, sont endettés jusqu'à un niveau inacceptable ; la publicité qui pousse à la consommation à outrance tous les ménages influençables. Ces jeunes sont indignés par l'état de pourrissement du monde, tant biologique – voir l'état des mers, lacs, fleuves, rivières, forêts, airs, espace – que moral – dégradation des mœurs des dirigeants et élites, imités par les masses populaires – où ont mené les politiques agricoles, industrielles, financières, commerciales, sociales, culturelles appliquées depuis la première révolution industrielle du XVIIIe siècle.

73. Groupe de pression — Organisation créée spontanément ou déjà existante, pour agir publiquement ou discrètement. Son but est d'infléchir les décisions des pouvoirs publics ou d'une institution supranationale (Union européenne, OMC), de les orienter, voire de les contrer, par la promotion de nouvelles idées, dans l'intérêt des personnes ou institutions (syndicats, entreprises) constituant le groupe de pression. Certains auteurs utilisent le terme anglais *lobby* ou *lobbies* (ceux qui « font le couloir », le *lobbying*). Ces *lobbies* peuvent être dans l'appareil de l'État, ce sont donc des « *lobbies* immergés » (cas des homosexuels); ils peuvent être aussi à l'extérieur et formés de « groupes de cogestion » empêchant toute décision de nuire à leurs intérêts (*lobby* agricole, par exemple). Le citoyen indigné peut tout à fait comprendre que des citoyens comme lui, veulent faire comprendre à des politiciens leur problème en engageant des spécialistes qui savent le faire (atteindre ces politiciens, parler leur langage, les intéresser au dossier, leur faire prendre conscience de l'intérêt qu'il représente, les aider à prendre une décision, etc.). Qui contesterait l'existence d'un groupe de pression formé par les sans abri et les mal-logés qui tentent de convaincre les parlementaires européens d'adopter une loi qui impose à chaque Etat un quota de construction de logements à vendre ou à louer à des prix accessibles pour ces populations victimes de la crise du logement ? Mais le problème du *lobbying* est qu'on trouve maintenant des groupes très puissants – une industrie qui propose la mort aux citoyens (cigarettes, alcools, médicaments dangereux, matières cancérigènes, etc.) – qui financent les campagnes électorales des partis, engagent des spécialistes pour proposer des lois, des amendements, toujours favorables au maintien de leurs activités et leur prospérité. Face à ces puissances de l'argent, qu'est-ce qu'une association de défense des victimes, disposant de peu de moyens, peut faire pour arracher les politiciens soucieux de leur réélection, des griffes des ces nouveaux vampires capitalistes ? Les citoyens indignés s'offusquent du cynisme des politiciens et de l'hypocrisie de leurs discours, quand ils découvrent qu'ils sont manipulés par les *lobbies*. Rappel du sens de ces mots « cynisme » et « hypocrisie ». « Qu'est-ce qu'un cynique ? C'est un homme qui sait le prix de toute chose, mais qui ne connaît la valeur de rien », disait Oscar Wilde (*L'Eventail de Lady Windermere*). L'hypocrite c'est quelqu'un qui, « lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il promet, il manque à sa promesse et lorsqu'on lui fait confiance, il trahit », Prophète Mohamed (ç), cité par El Boukhari. L'hypocrite est « celui qui, professant des vertus pour lesquelles il n'a aucun respect, en retire l'avantage d'avoir l'air d'être ce qu'il méprise », Ambroise Bierce (*Le dictionnaire du Diable*).



74. Harcèlement — On appelle harcèlement d'un(e) supérieur(e) hiérarchique sur un(e) subordonné(e), un acharnement sur la victime en prétextant de l'intérêt (ou de la bonne marche) d'un service (ou d'une entreprise), pour obtenir des faveurs (harcèlement sexuel) ou mettre en difficulté et pousser à la faute professionnelle cette victime (harcèlement moral) afin de s'en débarrasser. Le harcèlement peut provenir aussi d'un(e) collègue de même rang hiérarchique jouant ou non le rôle de *leader informel*. Le harcèlement moral est assimilé à un délit par la loi française. Le harcèlement moral ou sexuel est révélateur d'une détérioration des conditions de travail pour sa victime. Longtemps ignoré par les pouvoirs publics, il est aujourd'hui reconnu comme un mal qui affecte 10 % des actifs selon le Bureau international du travail (BIT). Il faut imaginer les dégâts sur ce dixième de la population active occupée. D'abord dégâts sur la santé des victimes. Ensuite, l'ambiance au sein d'une équipe de travail où règne un harceleur non dénoncé. Le rapport au travail ou au métier par la victime risque d'être détérioré à jamais. Le citoyen indigné sait que dans les cas de harcèlement, porter secours à une victime ne remplace pas la nécessité de la victime de prendre conscience elle-même du danger qu'elle encourt pour sa santé en continuant à subir le harcèlement ; une prise de conscience sans laquelle la victime ne pourra s'engager avec détermination à dénoncer son bourreau et le condamner devant la juridiction compétente. L'intervention du citoyen indigné par ce phénomène n'est pas inutile pour la victime, mais chacun son rôle : le soutien moral ne remplace pas la prise de conscience, celle-ci ne suffit pas sans l'engagement dans une procédure qui peut être difficile, éprouvante et longue, sans certitude quand au résultat escompté, car les dossiers de harcèlement, comme les dossiers de viol, font partie des dossiers où le taux de déclarations demeurent extrêmement bas et le taux d'élucidation encore plus faible. Pour que celui-ci augmente fortement, il faudra que le nombre de déclaration augmente fortement. Pour que le nombre de déclarations augmente fortement, il faudra que le regard sur le harcèlement sexuel, par exemple, change dans l'opinion publique qui a toujours considéré que seules les femmes qui n'ont pas compris cette vérité s'attirent des ennuis : *l'animal fait l'amour avec son nez, l'homme avec ses yeux et la femme avec ses oreilles*.

75. Humanitaire — C'est une action en faveur des populations dans le besoin, à l'échelle locale, nationale ou internationale. L'humanitaire correspond à un domaine d'activité économique non marchande, dont l'importance varie en fonction des catastrophes naturelles, des guerres et des déplacements de populations, des conflits ethniques, des accidents de grande ampleur, de la misère endémique et des épidémies. L'indignation du citoyen porte sur une série de faits. La même catastrophe – par exemple les inondations en Amérique latine qui font quelques milliers de victimes et la gigantesque inondation subie par le Pakistan durant l'été 2010 qui a fait douze (12) millions de victimes – n'attire pas les mêmes réactions ni le même degré de mobilisation d'opinion publique, sans laquelle les aidants ne peuvent affluer vers les organismes humanitaires. Indépendamment de l'ampleur de l'opinion publique mobilisée, ces derniers ne semblent pas avoir la même sympathie pour toutes les

régions et peuples de la planète qui souffrent ponctuellement ou durablement d'une catastrophe naturelle ou d'un fléau. On sort toujours des prétextes pour s'abstenir de réagir rapidement ou d'apporter l'aide suffisante lorsque le régime n'est pas sympathique ou bien lorsque la réputation de la région est déjà faite. Par quoi connaît-on le Pakistan à l'étranger ? Par uniquement ce que les médias nous montrent : attentats, manifestations violentes, écoles coraniques formant des fanatiques. C'est-à-dire uniquement tout ce qui fait peur au citoyen occidental mal informé. Si une catastrophe similaire atteint un autre pays toujours bien présenté (exemple. Le Tibet pour les Occidentaux), toutes les organisations humanitaires du monde accourront, car le capital-sympathie engrangé depuis des années jouera pleinement en sa faveur.

I

- 76. Identité nationale** — C'est le socle de valeurs en nombre très limité sur lesquelles les défenseurs de la nation veulent rassembler un peuple, comme les marqueurs biologiques caractérisent un groupe humain (famille, clan, ethnie). C'est l'histoire de plusieurs populations qui produit cet amalgame de la biologie et de la culture qu'on appelle «peuple » et c'est l'histoire spécifique de ce peuple qui sélectionne les valeurs qui lui servent pour s'identifier et donc se différencier des autres peuples. Le citoyen indigné se révolte contre l'instrumentalisation de ce concept par les partis extrémistes. Son indignation redouble de colère quand il constate que les partis au pouvoir s'emparent de ce concept, parce qu'ils ont été incapables d'assurer une insertion réussie des populations immigrés, plus particulièrement des populations arabes et africaines issues des anciennes colonies. En France, les idéologues de l'identité nationale ont suggéré au président Nicolas Sarkozy, de lancer un débat public national sur l'identité française qui devait durer d'octobre 2009 à fin janvier 2010, exactement la période de campagne pour les élections régionales que la droite savait perdues d'avance. Conclusion de ce débat national ? Un fiasco politique, des dérapages contraires à l'esprit républicain, un ressentiment chez les Français issus de l'immigration que tout cela était dirigé contre eux, comme si la France regrettait d'avoir gardé leurs parents sur le territoire, permis les regroupements familiaux, les régularisations d'immigrés clandestins, autorisé la double nationalité. Le terme « identité » est aujourd'hui aussi grossier que le terme « race » lorsqu'il est prononcé dans certains milieux politiques, alors qu'une bonne politique de mixité sociale savamment pensée aurait éliminé la plupart des problèmes liés à la concentration d'immigrés pauvres dans des quartiers pauvres ou délabrés dans les grandes villes et leurs banlieues. Les critères pour être un vrai Français dépendent de chaque locuteur public. Pour le législateur qui accorde la nationalité en vérifiant les conditions légales de son octroi, on devient français une fois qu'on a obtenu la carte d'identité française. Mais pour le Premier ministre, François Fillon, cinquante années après l'octroi de la nationalité vous devez encore compléter vos connaissances sur la France pour être considéré comme un(e) vrai(e) français (cf. l'affaire des réactions de la candidate aux élections présidentielles, la juge franco-norvégienne, Eva Joly, française depuis cinquante, mais qui en proposant de remplacer le défilé des armées chaque 14 juillet par un défilé d'enfants de la nation (comme en Norvège, un modèle de démocratie que personne ne conteste), s'est attiré la réaction inappropriée du Premier ministre qui a son tour s'est attiré la foudre de toute la gauche après avoir, maladroitement dit le 15 juillet 2011, lors d'une conférence de presse à Abidjan avec le président ivoirien Alassane Ouattara, que « Cette Dame (Eva Joly) n'a pas une culture ancienne des valeurs françaises ». La réponse de l'intéressée fut : « Moi, je ne descends pas de mon drakkar! Ca fait cinquante ans que je vis en France et donc je suis Française ».
- 77. Idéologie** — Ensemble de représentations du monde que fait un individu ou un groupe. À ce titre, on attribue à l'idéologie un triple rôle : la cohésion sociale, la légitimité des conduites et comportements, la justification des aspirations. Tandis que dans le sens courant, l'idéologie est une doctrine politique, ce que récusent les politologues et sociologues, pour qui l'idéologie et la doctrine sont deux mondes séparés bien que reflets de la même réalité sociale. Par extension abusive, le terme a

glissé vers un sens péjoratif dans l'esprit de ceux qui l'emploient comme le contraire de la science. Agir par idéologie signifie sans raison objective, de manière irrationnelle, voire de manière sectaire. *L'idéologie dominante* dans la société capitaliste est un instrument de domination entre les mains du groupe social le plus puissant, en l'occurrence la bourgeoisie, car, nous dit Marx, «les idées dominantes sont les idées de la classe dominante», que l'ensemble des groupes épouse (adoption d'une morale commune) bien qu'elles ne servent avant tout que les intérêts du groupe dominant. Le citoyen indigné fait la traque à l'idéologie dans tout discours adressé à la nation. L'idéologie devient une prison où se retrouvent incarcérés les tenants du pouvoir comme les opposants institutionnels, c'est-à-dire préoccupés uniquement par la conquête du pouvoir. Leurs idéologues ne veulent pas se plier au changement des réalités, ils cherchent constamment à avoir raison contre vent et marais. Par exemple, les idéologues qui entourent les tyrans et dictateurs. Les uns fuient le bateau dès qu'il commence à prendre de l'eau, tandis que le carré des fidèles continue à rassurer le tyran de son bon droit sur le peuple, de la légitimité de sa vision du monde, en l'occurrence leur propre existence puisqu'ils font fusion avec leur maître à force de le servir fidèlement et aveuglément, en avançant constamment ses désirs. Comment peut-on dire que le pays est en bonne voie alors qu'il se trouve au bord du gouffre ? Comment dire que le peuple est heureux au seul fait qu'il n'ose pas (par absence de tradition démocratique) descendre dans les rues pour manifester son mécontentement à l'égard de ses dirigeants ? Comment dire que les manifestants sont des saboteurs, des criminels, des étrangers, lorsque le tiers de la population d'une ville descend scander son refus du régime et réclamer une réforme radicale ? Tout cela se produit lorsque le dirigeant suprême et son entourage se cramponnent à leur idéologie comme un naufragé à une planche de salut qu'il agrippe en espérant qu'elle le ramènera sain et sauf au rivage. L'idéologie des injustes est une sorte de bandeau qu'ils se placent sur les yeux pour ne pas voir ce que tout le monde regarde avec inquiétude ou stupéfaction : inégalités criantes, injustices flagrantes, banqueroute imminente, colère sourde du peuple, dégradations de la situation générale du pays. Les idéologues préfèrent inconsciemment se saborder que de se renier en devenant plus pragmatiques. Les tyrans et dictateurs arabes ont adopté une idéologie qui assimile les biens de la nation à leurs propres biens (appelé le patrimonialisme) : l'ensemble du peuple comme leur famille avec domestiques et métayers, et donc ne se rebiffent contre le patriarcat que les ingrats ou les mauvais garçons qu'il faut remettre sur le droit chemin, par la rééducation, le bannissement ou la correction appropriée.

78. Impérialisme — Une coalition du monde des affaires, du monde des idées et de la culture avec les milieux diplomatiques et militaro-politiques en vue de s'assurer les débouchés extérieurs et de dominer les pays faibles par un contrôle de leurs diplomatie, économie et culture. La théorie de «l'impérialisme, stade suprême du capitalisme», comme l'écrit Lénine, se présente de la façon suivante. Le capitalisme national, en se développant dans son cadre géographique de naissance, prendra de l'ampleur, et à un moment de son histoire, se retrouvera devant une alternative difficile. Ou bien il laisse la nation l'enserrer dans une dimension géographique nationale qui étouffe en lui toute velléité de développement supranational. Ou bien il dispose de toutes les forces (politique, financière, technique) pour déborder le cadre géographique de la nation et se développer, comme les tentacules d'une pieuvre, sur toutes les autres régions du monde qui ne lui résistent pas – régions développées ou en retard. L'impérialisme, est une extension mondiale de plusieurs capitalismes nationaux contraints de fusionner en un capitalisme parti d'un point de départ (la nation

d'origine), pour devenir mondial, cosmopolite, universel. Coca-Cola est une des tentacules de la pieuvre, mais tout détenteur d'épargne peut acheter des actions de Coca-Cola sans avoir réellement le droit d'imposer ses vues à son conseil d'administration, à moins d'être l'un des gros actionnaires ou de ceux qui disposent du droit de la minorité de blocage. Une des explications de l'antiaméricanisme se nourrit des vellétés impérialistes de l'Amérique sur les pays du tiers-monde et de leur solidarité avec les tyrans, les potentats et dictateurs de ces pays. D'autres accusent l'Amérique de détruire systématiquement toutes les valeurs qu'elle ne comprend pas ou qui lui résistent – tous se rappellent des images de destructions et de pillages des musées irakiens juste après l'invasion de ce pays par l'armée américaine. La culture américaine serait nuisible à l'humanité tout entière, parce qu'elle s'exprime par la violence des armes et le dollar corrupteur. Ces anti-américains sont préoccupés par la perspective d'un monde culturellement en voie d'appauvrissement accéléré par la corruption des dirigeants, qui facilite le remplacement de valeurs authentiques par des valeurs propres à un christianisme superficiel, simplet, sectaire, promu par une multitude de sectes, juste pour un seul but : pouvoir propager dans le monde entier une idéologie qui facilite le surenrichissement des plus riches et la soumission des humbles gens. L'anti-américanisme devient tout simplement une haine d'une nation qui assure en permanence son soutien inconditionnel, son aide matérielle et financière à Israël, un État maintes fois condamné par la communauté internationale et qui ne respecte pas les résolutions de l'ONU. Cet entêtement à aider un agresseur du peuple palestinien leur paraît encore plus insupportable quand ils voient avec quel empressement l'armée américaine a envahi deux pays musulmans (Irak et Afghanistan), détruit, tué, torturé, humilié, alors que personne n'a prouvé la responsabilité des dirigeants Irakiens dans la mort d'un Américain ou dans l'organisation et le financement du terrorisme (liens avec El Qaïda), sans oublier l'absence d'armes de destruction massives détenues par l'Irak alors que le président Bush et ses alliés occidentaux et arabes ont fait croire à l'opinion publique mondiale (surtout occidentale) qu'elles existent et sont prêtes à l'emploi par Saddam Hussein. Cette dernière forme d'anti-américanisme a pris de l'ampleur avec les images insoutenables en provenance de l'Irak, de l'Afghanistan et de la Palestine où la résistance n'a pas fléchi; elle représente l'Américain comme un nouveau croisé (*franja*) qui vient fouler en toute impunité le sol musulman, la Terre Sainte (Arabie saoudite) et provoquer le chaos. Elle voit un même dessein d'hégémonie judéo-chrétienne en associant les images quotidiennes provenant de l'Irak et l'Afghanistan occupés par la coalition anglo-américaine et les suiveurs, et des territoires palestiniens occupés par l'armée israélienne qui tue indistinctement enfants, femmes, combattants et détruit des maisons de Palestiniens, sans arriver à soumettre le peuple palestinien, et enfin des images de destruction du Liban en été 2006, par l'État d'Israël indéfectiblement soutenu par les États-Unis.

79. Individualisme — Pour le commun, l'individualisme est une recherche de l'intérêt personnel avant l'intérêt du groupe, voire l'indifférence (égoïsme) à l'égard des problèmes que vivent les malades, chômeurs, vieillards, sans-abris, pauvres, immigrés clandestins, et les victimes d'injustice, discrimination, catastrophe naturelle, disette, sécheresse, guerre civile, etc. Le commun ne distingue pas, comme le fait le savant, l'individualisme de l'égoïsme. Le citoyen indigné penche vers le verdict commun : l'individualisme produit l'égoïsme, l'égoïsme entretient l'individualisme. Ce qui interpelle le citoyen indigné ce sont les faits. Il constate comme toute personne qui s'intéresse à l'humanité que le nombre de malheureux dans le monde ne cesse de croître malgré l'augmentation des richesses créées et l'accélération du développement

des techniques et technologies modernes. Au début de la crise, les « experts » ont estimé que si la situation économique des pays endettés (Etats-Unis, France, Espagne, Grèce, Italie, Irlande,...) ne se dégrade pas trop rapidement, l'année 2011 se terminera par un taux de croissance économique mondiale de 4 % (grâce à la bonne santé des économies émergentes). Or, la solidarité avec tous les malheureux dans le monde ne se développe pas aussi vite que la création de richesses et le déploiement des technologies modernes. Cet écart croissant entre le besoin de solidarité et les deux phénomènes par lesquels s'affirme la puissance des nations s'appelle bien de l'indifférence ou de l'égoïsme, appelé par euphémisme « individualisme ». Les philosophes ont élevé le terme « individualisme » au rang de doctrine qui met l'individu au centre du système : toute l'organisation sociale devra prendre en considération le droit reconnu à l'individu d'exercer l'ensemble de ses libertés fondamentales. Si au XVe siècle la terre était trop grande pour l'humanité, aujourd'hui c'est l'humanité qui est devenue une sorte de village où chacun constate ce que vit de bien et d'insupportable son voisin. La solidarité dans l'adversité s'impose, car plus aucune région du monde n'est à l'abri des catastrophes naturelles devenues plus fréquentes, plus violentes et plus ravageuses. En quelques heures un tsunami ravage un pays, en une nuit le quart de la forêt d'un autre pays est mis par terre par une tempête. Au XVe siècle on ne savait pas ce qui se passait à cent kilomètres de chez soi, au XXIe siècle on est au courant de tout ce que les médias du monde découvrent et s'empressent à vendre aux lecteurs, auditeurs et téléspectateurs. Le problème n'est pas la connaissance des souffrances des autres, mais le degré de conscience des privilèges de celui qui ne souffre pas et le besoin pour lui de porter son aide sous quelque forme que ce soit à ceux qui souffrent.

80. Inégalités femmes/hommes — *Toutes les cultures ont, soit minoré les droits des femmes comparativement à ceux des hommes, soit traité différemment les femmes par une éducation spécifique. « Nous devons considérer le caractère des femmes comme souffrant d'une déféctuosité naturelle », assénait Aristote à ses compatriotes.* L'avènement de chaque religion monothéiste – Judaïsme, Christianisme, Islam – fut une occasion historique de codifier le statut de la femme dans une communauté de croyants. Mais en réalité les préjugés sur la femme demeurent tenaces. « Je te remercie de ne m'avoir pas fait femme » récite dans sa prière du matin le juif orthodoxe. « La femme est un homme manqué » le rassure l'éminent théologien chrétien saint Thomas. Une femme seule ne peut pas témoigner, il m'en faut deux sinon le témoignage d'un seul homme me suffit, exige le jurisconsulte musulman pour traiter une affaire de justice. Et ce sont surtout les temps modernes qui ont d'abord aggravé les conditions de la femme hors du foyer – le travail à la chaîne – et dans le foyer – toutes les tâches domestiques, anciennes et nouvelles –, avant que la réaction organisée de certaines féministes ne déclenchât le processus irréversible de leur libération : droit de vote, accès à l'éducation secondaire et supérieure, promotion professionnelle, liberté sexuelle, droits de succession et de partage, droits entre époux, accès aux responsabilités politiques (postes électifs), réduction des inégalités des traitements et salaires à diplôme ou expérience équivalents à ceux des hommes. Bien que d'énormes progrès soient réalisés depuis le mouvement des suffragettes, les inégalités femmes/hommes demeurent très importantes dans les nations les plus émancipées de la planète. En France, malgré la loi sur la parité hommes femmes, moins d'un sénateur sur trois (77 sur 266) et moins d'un député sur cinq est une femme. Quant aux nations historiquement en retard, trop souvent l'observateur constate un abîme entre le contenu révolutionnaire d'une loi en faveur de la femme et la force des habitudes,

croyances et pratiques coutumières, y compris dans les groupes sociaux formant l'élite nationale. Dans certains pays, *le statut de la femme* n'est pas consigné comme on peut dresser les droits et obligations d'un étranger. Les juristes veillent seulement à ce qu'il n'y ait pas de discriminations entre les deux sexes, voire à supprimer l'une après l'autre les discriminations héritées des générations précédentes; tandis que les militantes féministes réclament les mêmes droits que les hommes, plus des droits spécifiques aux femmes (la liberté de la contraception ou de l'avortement). Dans d'autres pays où la population a préservé les coutumes, le législateur a voulu consigner par écrit le contenu du statut de la femme, afin d'offrir des garanties aux conservateurs. Ce sont les pays avec une religion officielle dite religion d'État. Dans les pays du tiers monde qui ont osé braver le machisme en donnant aux femmes de nouveaux droits, on constate que rien n'a changé dans la culture des femmes. Victimes d'inégalités flagrantes imposées souvent par les hommes et non par la religion à laquelle ils se revendiquent, les femmes ont construit patiemment une culture de défense contre les hommes. Dans les pays du Maghreb on peut être surpris d'apprendre qu'en 2012 des femmes instruites bénéficiant de droits dont leurs mères et grands-mères illettrées furent privées, fréquentent comme elles des marabouts, des envoûteurs, des sorciers, pour leur demander le remède pour soumettre un mari, découvrir une rivale, protéger sa famille contre tout sortilège.

81. Inégalités sociales — **Différences de situations sociales observées à travers le taux de mortalité infantile, l'espérance de vie à 35 ans, le taux de scolarité dans le secondaire ou le supérieur, etc.** Beaucoup d'inégalités sociales sont générées et entretenues par les inégalités économiques. Dans le sens strict, ni les inégalités économiques, ni les inégalités sociales ne doivent être prises pour des injustices. Les inégalités peuvent se réduire sous l'action des politiques publiques, cependant aucun système n'est fondé sur l'égalité économique et sociale absolue entre les individus. En revanche, les inégalités sociales injustifiables sont nécessairement des injustices qu'on veut dissimuler comme telles. Dans les inégalités sociales, on observe une composante assez significative qu'on appelle les inégalités culturelles, c'est-à-dire l'existence d'une hiérarchie des cultures entre pays ou au sein d'une même nation. Dans des sociétés construites sous forme pyramidale, l'accès aux « étages supérieurs » exige une « clé d'entrée », la possession de la « culture légitime » pour s'intégrer dans l'un des groupes dominants. Ce qui révolte le citoyen indigné ce sont tous les agissements des élites pour mettre leur culture hors du champ de compétition, en décidant une fois pour toute que c'est la culture de référence, celle avec laquelle doit se faire la sélection au rang des élus (élites), c'est-à-dire l'accès au groupe qui domine par sa culture toute la société. Non seulement l'inégalité culturelle existe, mais elle est entretenue volontairement pour créer une barrière infranchissable pour tous ceux qui n'ont pas la culture des élites. Or, la sélection se fait très tôt chez les citoyens. L'inégalité culturelle est le fait d'une socialisation de l'individu par sa famille, en quelque sorte le fruit de la reproduction des classes. La réduction du degré d'inégalités culturelles entre un enfant d'ouvrier et un enfant de bourgeois s'obtient grâce à plusieurs moyens. D'abord l'enfant doit assurer sa réussite scolaire – faire des études longues et élitistes – parallèlement à la volonté d'acquérir « les bonnes manières », les « réflexes », les « attitudes ». Ensuite ce bagage intellectuel valorisé par les manières des « classes supérieures » mettra le fils ou la fille sur le chemin de l'intégration. Il (elle) sera alors apte à rejoindre son groupe de destinée (les dirigeants), par l'accès à un poste de commandement. Ainsi on l'assimile socialement à un (e) membre de la classe dirigeante, parce qu'il (elle) pense et réagit comme un (e) supérieur (e) hiérarchique à

partir d'un poste de commandement (entreprise, administration) ou d'influence (cercles du pouvoir).

82. Injustices économiques et sociales — Une injustice économique est soit une non-application d'une règle soit un détournement d'une règle au profit (injuste) d'un individu, d'un groupe, d'une région, voire d'une nation. Du détournement des règles du jeu d'un système économique découlent des injustices sociales, c'est-à-dire des différences injustifiées de statuts sociaux : par exemple, des familles qui jouissent d'un bien-être en partie non mérité et d'autres familles privées injustement de leur droit de vivre mieux, car leur contribution en faveur de la collectivité (impôts, cotisations, contributions) est volontairement alourdie pour faire profiter injustement les groupes disposant d'un pouvoir. Il ne faut pas confondre inégalités et injustices. Les premières sont inhérentes au système lui-même, et chaque système fonctionne normalement avec ses inégalités constituantes (dans le capitalisme, le principe de la rémunération selon le service rendu, conduit à des différences de revenus et de capitaux détenus entre les groupes sociaux). Les secondes sont un déni de justice si on admet que chaque système économique doit être doté de règles du jeu, d'un arbitre (État) au-dessus de la mêlée, de joueurs (agents économiques) censés connaître les règles et tenus de les respecter sous peine d'être sanctionnés par l'arbitre. On peut aussi considérer qu'il y a une injustice sociale dès lors que l'administration décide de concentrer les meilleurs professeurs d'une ville dans les lycées publics des quartiers riches et d'envoyer les professeurs débutants dans les lycées des quartiers pauvres.

83. Intégrisme — Mouvement de défense d'une doctrine religieuse contre toutes les innovations apportées ou altérations du sens du message originel, afin de restaurer l'intégralité du sens du témoignage. Ce qui inquiète énormément le citoyen indigné c'est cette prétention des intégristes à exclure tout croyant qui ne leur ressemble pas dans ses croyances et rites, eux qui ont déclaré sans nuance que la société est toute entière vouée à l'enfer, parce que ceux qui voient le mal n'accourent pas les rejoindre pour le combattre. Toutes les sociétés sont traversées par des courants intégristes ; parfois au sommet de l'Etat des personnages expriment des idées intégristes. À l'origine le terme désignait la réaction des Catholiques, comme Veillot, Bonald, De Maistre, qui, au XIX^e siècle, voulaient protéger le Catholicisme contre ce qu'on appelait « l'esprit du temps » et qui leur paraissait s'éloigner du message chrétien et de la position politique que doit avoir l'Église catholique. Les intégristes pensaient et agissaient comme si le siècle avait pollué la pureté du Catholicisme. L'ouverture de l'Église catholique au monde qui l'entoure a agacé, à chaque fois, les fidèles de l'intégrité du message biblique. Cela se confirme nettement depuis le Concile Vatican II (1962-1965). Mais l'Église condamne autant « les intégristes » que « les adeptes de la théologie de la libération », considérés tous comme des « déviations ». Le pape Benoît VI a tendu la main à ces mouvements déviationnistes. Il fait sa sortie regrettable sur l'Islam (son discours du mardi 12 septembre 2006 à l'Université de Ratisbonne) où il a cité un ennemi de cette religion, puis s'est empressé de s'excuser en voyant l'ampleur de la réaction qu'il provoqua et la gêne pour les Catholiques vivant en pays musulmans. Ce dérapage de la plus haute autorité chrétienne, le pape Benoît VI, a été perçu comme un gage de bonne volonté papale envers les intégristes catholiques excommuniés par son prédécesseur. Avec la médiatisation des activités des mouvements islamistes depuis la révolution iranienne (1979), les médias occidentaux ne réservent plus le terme « intégrisme » aux seuls catholiques. On apprend qu'il existe des intégristes musulmans, juifs, hindous. Or, les musulmans fidèles au message

du Prophète de l'islam (ç), qui vont jusqu'à l'interprétation littérale des textes sacrés, refusent qu'on leur applique le terme d'intégristes, mais revendiquent plutôt le qualificatif de « fondamentalistes » (en arabe, on dit *salafiyine* ou *osoliyine*). En effet, dans le sens courant, le qualificatif d'intégrisme est devenu péjoratif. Il signifie, pour une position ou un écrit politique, fidélité aveugle aux principes énoncés par le ou les maîtres d'une école de pensée. On parle d'intégrisme monétariste à propos des ultralibéraux. Parfois, les médias l'utilisent dans le sens de réactionnaires, d'extrémistes de droite, de moyenâgeux. Ce terme fait partie des mots utilisés pour dénoncer, stigmatiser, cataloguer – c'est-à-dire désigner ce qui n'est pas fréquentable pour des gens civilisés et modernes, supposés tous « tolérants ».

84. Intérêt général — **Intérêt transcendant les intérêts individuels et les intérêts des groupes, qui ne se conçoit pas comme la somme des intérêts particuliers, ni comme le produit de leur combinaison.** Pour comprendre ce concept à l'origine de la naissance de la Cité qui a précédé la naissance de l'Etat, il faut savoir que sans la sauvegarde de l'intérêt général par les agents publics aidés par la population, rien ne permet de préserver les intérêts privés et les intérêts particuliers. C'est donc le liant (ciment) de tous ces intérêts pour leur permettre de tenir chacun à sa place. Disposer d'une armée, d'une gendarmerie, d'une police, de routes praticables, d'écoles publiques, de tribunaux, etc., relève de l'intérêt général sans lequel la liberté du vagabond qui ne possède aucun bien matériel et la propriété de la plus riche famille du pays ne seraient ni garanties, ni défendues, ni durables. L'intérêt général ne se confond pas avec l'intérêt collectif (ou intérêt commun). Dans l'idéologie libérale fondée sur l'individualisme, l'intérêt collectif est un intérêt privé commun à plusieurs individus, qui les oblige à s'entendre sur la manière collective de le défendre. « Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme » (Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*). Ce qui a toujours révolté le citoyen indigné ce sont les pratiques de la bourgeoisie (dans le capitalisme) et de la *nomenklatura* (dans le socialisme) qui consistent à dissimuler leurs intérêts de groupes sociaux en évoquant la notion d'intérêt général. Passer de 30% de prélèvements obligatoires à 44 % et enregistrer en même temps plus d'exclus, de marginaux, de sans-abris, de chômeurs, de malades, ... rend bien difficile la compréhension que les efforts supplémentaires de 14 % de solidarité nationale relèvent honnêtement de l'intérêt général. Quand la population ne consentait annuellement que 30 % de ses richesses à la solidarité nationale (avec un PIB plus de dix fois moindre), elle n'était pas encadrée par une classe dominante (dirigeants, technocrates, experts) aussi nombreuse. Les citoyens indignés peuvent avoir le sentiment légitime qu'on a demandé aux classes populaires de produire, par leurs efforts de contribution, un renforcement et un décuplement de la puissance de la classe sociale qui les domine (« les élites politiques »). Les indignés issus des classes populaires pensent que certains choix de cette classe dominante sont dictés par ses seuls intérêts de classe dominante. Par exemple, la réduction du nombre d'enseignants dans les établissements publics pour cause d'équilibre budgétaire ne gêne en aucun cas cette classe dominante, car elle dispose d'énormes moyens financiers pour scolariser ses enfants dans des écoles privées ou les aider par des cours de soutien à la hauteur des enjeux éducatifs pour une classe dominante.

85. Intellectuel — Une personne lettrée qui s'est proposée, par ses prises de paroles répétées, d'être la conscience éveillée d'un peuple. Certains vont se contenter de notre définition, mais en réalité le terme « intellectuel » est à l'évidence l'un des plus difficiles à saisir dans toutes ses dimensions. D'abord, il faut retenir que le terme est typiquement français, comme d'ailleurs le terme « cadre ». Commençons d'abord par deux sens communs qui sont loin de nous révéler entièrement ce que sont les intellectuels aujourd'hui dans la culture française. Dans *Les Intellectuels faussaires* (éd. Jean-Claude Gawsewitch), Pascal Boniface raconte que le président Mitterrand, arrivé chez le Premier ministre anglais lors de son premier voyage en Angleterre, demande à rencontrer des « intellectuels ». Son hôte lui répond qu'en Angleterre cette catégorie sociale n'existe pas, nous avons des philosophes, des historiens, etc. mais pas ce que vous appelez, vous les Français, les « intellectuels ». Pour les uns, c'est toute personne reconnue par ses contemporains ou par la postérité pour ses idées d'une portée universelle, cela exclut beaucoup de lettrés qui prétendent être la conscience éveillée d'un peuple dans la mesure où ils défendent plutôt leurs croyances ou leurs mœurs. Ainsi, on ne peut pas confondre une personne diplômée de l'enseignement supérieur qui fait profession d'écrivain plongé dans son imaginaire et un intellectuel dont la vocation est de défendre des valeurs universelles. Pour les autres, c'est toute personne qui a fait des études supérieures et accomplit quotidiennement un travail non manuel, voire révèle un centre d'intérêt porté sur les abstractions (art, symbole, littérature). Mais, en réalité, l'intellectuel (le) d'aujourd'hui n'est pas seulement un homme lettré ou une femme instruite qui sait bien écrire et communiquer. C'est un citoyen porteur d'une mémoire collective, une personnalité dotée d'une acuité au-dessus de la moyenne, un observateur chargé de témoigner de son époque sans rendre compte à personne, sinon à sa seule conscience et au jugement de l'histoire. Pour qu'une société génère, tolère et protège cette espèce en voie de disparition, il faudrait d'abord que son substrat culturel soit de nature à réaliser cet exploit. Car, on le sait, l'intellectuel est en perpétuelle guerre contre les évidences collectives, les croyances des gouvernants, les abus et les usurpations de pouvoir, l'adoration de l'argent, les dérives du bon sens commun, l'absurdité de certaines vérités collectives et toutes les discriminations. En effet, l'intellectuel n'entretient pas ce qui est établi par la force des habitudes ou des armes. Au contraire, il travaille sur les idées et espère les voir adoptées par des hommes et femmes d'action. Pour cela, il ne faudrait pas que les pouvoirs politiques, économiques, culturels et religieux l'en empêchent, parce qu'ils ne sont pas d'accord ou ne souhaitent pas qu'on dévoile publiquement leurs abus. Donc, l'intellectuel ne peut vivre que dans un État de droit ou protégé par un prince juste, et nulle part ailleurs, à moins d'aimer s'offrir en sacrifice pour le culte des martyrs. Dans cet État de droit qu'on appelle la démocratie ou ailleurs, répond Raymond Aron « on discerne deux modes de cette intervention : les uns agissent (ou prétendent agir) en clercs à seule fin de défendre des valeurs sacrées ; les autres adhèrent à un parti et acceptent les servitudes qu'entraîne cette adhésion. Chacune de ces attitudes me paraît légitime, pourvu qu'elle soit consciente d'elle-même ; mais pratiquement ceux qui se donnent pour clercs, intellectuels antifascistes ou interprètes des droits de l'homme se conduisent en partisans » (*Les Étapes de la pensée sociologique*). Qu'ils jouent le rôle de clercs dans leur société ou s'engagent comme intellectuels organiques (liés à un parti), leur action est sévèrement jugée par Paul Valéry, dans *Rhumbs*, où on apprend que « le métier des intellectuels est de remuer toutes choses sous leurs signes, noms ou symboles, sans le contrepoids des actes réels. Il en résulte que leurs propos sont étonnants, leur politique dangereuse, leurs plaisirs superficiels. Ce sont des excitants sociaux avec les avantages et les périls des excitants

en général ». Comme à son époque (XIV^e siècle) Ibn Khaldoun dénonçait vigoureusement ces « intellectuels » qui écrivaient l'histoire à l'ombre des palais sous la dictée des princes protecteurs, Boniface dénonce dans la France d'aujourd'hui cette espèce nuisible qui prospère grâce à la duplicité de ces producteurs d'émissions radio-télévisuelles qui abreuvent leurs publics de mensonges à coup de citations tronquées, d'attaques sans règles de tout auteur gênant ou opposé à leur vision du monde (plutôt leur sphère d'intérêts), de propos sur des auteurs sans les avoir lus, de méconnaissances notoires sur certaines religions, pratiques ou cultures, et le pire est l'absence de critiques entre intellectuels, car cela ne se fait pas puisqu'on est « entre-soi ». Tant qu'on ne lui a pas démontré que le mensonge est une vertu pour le peuple français, le citoyen indigné considérera que l'intellectuel faussaire ne mérite pas l'audience que lui accordent des médias publics financés en partie par les contribuables et les médias privés financés en grande partie par les abonnés, dont aucun n'accepte d'être intellectuellement escroqué ou abusé. Pascal Boniface a étudié huit cas de faussaires : Alexandre Adler, Caroline Fourest, Mohamed Sifaoui, Thérèse Delpech, Frédéric Encel, François Heisbourg, Philippe Val, Bernard Henri-Lévy (BHL). Ce dernier est appelé « le roi de la contrefaçon » (p. 221), car il est allé jusqu'à inventer un philosophe « Jean-Baptiste Botul » (p. 224 et s.) pour attaquer de vrais philosophes contre lesquels il n'avait point d'arguments. Tous ces intellectuels faussaires continuent à prendre la place d'intellectuels honnêtes sur les rayons de librairies, les studios des radios et les plateaux de télévisions, parce que le niveau de décadence morale dans ce pays est tel que les voix des citoyens indignés n'inquiètent nullement les promoteurs de ces écrivains sans foi ni loi. En mars 2012, le journaliste cofondateur de Mediapart, Laurent Mauduit, publie chez le même éditeur (Jean-Claude Gawsewich) une enquête très documentée sur une autre espèce d'individus nuisibles à la société, « *Les imposteurs de l'économie : comment ils s'enrichissent et nous trompent !* » (292 pages). En quatrième de couverture, l'éditeur note : « En France, une vingtaine d'experts, souvent autoproclamés, monopolisent le débat public. Dette, chômage, fiscalité, mondialisation... leurs analyses et solutions sont reprises en boucle par les journaux pour donner du crédit à leurs projets économiques. Mais, qui a eu l'idée d'expertiser ces experts ? Quelles sont au juste leurs compétences ? Pourquoi la plupart d'entre eux ont-ils été incapables de prévoir la crise économique et financière sans précédent qui ébranle le monde depuis 2008 ? Surtout, ces donneurs de leçons sont-ils vraiment indépendants et leurs avis désintéressés ? Rien n'est moins sûr... Outre les invraisemblables bourdes commises par plusieurs « économistes » de renom, Laurent Mauduit relève l'affairisme, les compromissions, les conflits d'intérêts mais aussi le double jeu politique dont certains d'entre eux se rendent coupables. En toute impunité ! Car, aujourd'hui en France, une petite caste, soumise au pouvoir de la finance, a fait main basse sur le débat d'idées, les grands médias et même l'Université. Pourquoi les pseudo-experts médiatiques nous trompent ? Comment la finance a acheté les économistes vedettes ? »

- 86. Interventionnisme** — C'est un ensemble de courants – du colbertisme jusqu'à l'humanisme en passant par le keynésianisme – qui avance, chacun, une série d'arguments pour légitimer l'intervention de l'État dans la politique, l'économie, le social, le culturel et le cultuel. Le citoyen indigné ne demande rien d'autre aux experts que de montrer aux dirigeants de l'Etat le juste milieu entre interventions et désengagements publics ; et aux dirigeants de la nation d'exprimer la ferme volonté de ramener les choses à leur juste milieu en proposant un plan pluriannuel de restauration des équilibres rompus par les surenchères des gouvernements successifs depuis les

années soixante. Au lieu de cela, les médias lui montre les experts engagés auprès des interventionnistes et chargés d'annoncer fréquemment à l'opinion publique que les plus importants avantages de l'interventionnisme sont l'accroissement de la richesse nationale, l'orientation de l'investissement, la production de biens et services collectifs, la lutte contre les injustices et le développement des inégalités sociales, la garantie d'un minimum de bien-être pour les plus démunis de la société, etc. Dans tous les systèmes politiques, l'État dispose d'initiatives plus ou moins étendues pour intervenir, grâce aux moyens que lui accordent les lois, dans tous les aspects de la vie des citoyens (politique, économique, sociale, culturelle, culturelle, familiale, etc.). Les moyens dont il dispose sont la Constitution, les règlements, les institutions publiques, les entreprises publiques, les agents publics, les forces de l'ordre. Le but de cette intervention générale et permanente consiste à assurer le meilleur cadre possible pour que chaque individu puisse se réaliser dans le métier de son choix (possibilité), jouir pleinement de ses capacités intellectuelles, physiques, et profiter du fruit de son travail (revenu, patrimoine, droits). Dans certains pays capitalistes, un débat permanent sur le rôle de l'État est quotidiennement alimenté par des faits contradictoires. Si certains voient dans le développement de l'intervention publique une atteinte aux libertés individuelles, d'autres continuent à penser que ces libertés individuelles, bien au contraire, sont mieux protégées par les interventions de l'État contre la loi de la jungle qui caractérise l'ultralibéralisme.

87. Islamophobie — La multiplication des actes d'hostilité, de violence, de destruction des lieux culturels des Musulmans en France, et surtout de prises de positions de personnalités influentes des mondes de la politique, des arts et des médias, ont convaincu certains musulmans qu'il ne s'agit pas de xénophobie – rejet de l'étranger – mais bien de rejet des Musulmans nationaux (convertis à l'Islam), d'enfants d'immigrés nés en France ou d'immigrés gardant leur nationalité d'origine. Le terme « islamophobie » fut utilisé pour la première fois en 1921, par le peintre Étienne Dinet, homme fasciné par la culture des habitants du Sud algérien (Bou Saada) jusqu'à se convertir à l'Islam et accomplir un pèlerinage à la Mecque. Une polémique a commencé en 2003 opposant ceux qui disaient que les musulmans sont victimes d'un racisme ordinaire et ceux qui rétorquaient que les musulmans sont victimes d'une discrimination qui les vise en tant que musulmans. En effet, les xénophobes ont compris comment se protéger contre les attaques des associations antiracistes. Au lieu de déverser leurs haines sur l'immigré musulman et ses enfants, et susciter la désapprobation qui les conduira à s'expliquer devant un juge avec un risque de lourdes sanctions, c'est à l'Islam qu'ils s'attaquent maintenant comme autrefois les militants laïcs s'attaquaient au Catholicisme avec férocité en affirmant que Dieu est bon mais c'est l'Eglise qui est mauvaise. Finalement, cette nouvelle stratégie semble contreproductive pour les xénophobes puisqu'elle n'a pas réussi à créer le double effet escompté : un complexe et un reniement de ses origines chez les générations de français issus de l'immigration originaire des pays musulmans. Bien au contraire, jamais la France n'a compté autant de mosquées et jamais ces dernières n'avaient enregistré des taux aussi élevés de fréquentation. Si les Arabes en général, et les Maghrébins en particulier, ont commis l'erreur de ne pas investir dans l'enseignement de la langue arabe pour protéger leur identité originelle, une langue qui a reculé fortement par le taux de locuteurs dans les communautés arabes et arabo-berbères installées en France, concernant le rapport à l'Islam, force est de constater que l'évolution a pris le sens contraire : le nombre de pratiquants ne cesse d'augmenter. Ces immigrés et leurs enfants qui reviennent vers l'Islam ainsi que ces citoyens de

souche européenne qui se convertissent à la religion musulmane semblent dire aux xénophobes que la citoyenneté française n'est pas incompatible avec la pratique du Judaïsme, du Christianisme, du Bouddhisme, de l'Islam et de toute autre religion reconnue par les instances internationales.

J

88. Justice — C'est le respect des règles écrites ou coutumières qui reconnaissent les intérêts légitimes et les droits d'un individu, d'un groupe ou de tout un peuple ; mais la justice c'est aussi le changement ou le complément à apporter aux règles jugées inadaptées à toutes les situations ou non conçues pour prendre en considération la réalité tangible d'une époque. La justice peut prendre plusieurs formes. La justice civile est l'application du droit civil entre particuliers, industriels, commerçants, agriculteurs ou artisans. Elle se distingue de la justice pénale qui sanctionne les auteurs de délits. Dans le sens large, la *justice économique* c'est le respect de la règle qui consiste à rémunérer chaque actif ou propriétaire en fonction du coût et de la rareté du facteur de production mis à la disposition de la collectivité nationale (savoir-faire, énergie dépensée, argent, matériel, fonds immobiliers, équipements, etc.). Mais dans le sens strict, la justice économique est le respect de l'égalité entre la rémunération d'un facteur de production et sa productivité marginale, règle impossible à appliquer dans de nombreux cas où le critère de productivité paraît incompatible avec la mission (qu'est-ce que la productivité pourrait apporter de bien à un élève, de la part d'un enseignant, ou à un patient de la part d'un médecin de ville ?). *La justice commutative* permet à l'individu de recevoir l'équivalent de ce qu'il donne à la collectivité. Les économistes néoclassiques estiment que cette justice n'est possible qu'avec l'instauration de la concurrence pure et parfaite, laquelle permet de rémunérer tous les facteurs de production (travail, capital, technologie) à leur productivité marginale (le rendement de la dernière unité de travail ou de capital utilisée). Cette justice est fondée sur le principe : « chacun reçoit selon le service rendu à la collectivité ». *La justice distributive* est une solidarité verticale, c'est-à-dire du plus riche au plus pauvre, fondée sur le principe : « chacun donne en fonction de ses capacités, chacun reçoit en fonction de ses besoins reconnus ». Une société démocratique veillera principalement sur deux formes de justices : la justice fiscale et la justice sociale. *La justice fiscale* conçue comme un principe d'exiger de tous les habitants d'un pays, y compris les immigrés, les personnes de passage et les touristes, disposant d'un patrimoine ou d'un revenu, de payer des impôts et taxes, chacun selon ses revenus, son patrimoine, ses dépenses, voire en fonction des services collectifs que met à sa disposition le service public. *La justice sociale* est un principe reconnu dans une nation qui admet que le marché ne peut jamais récompenser chacun au juste prix de son effort ou au risque pris dans l'intérêt de la collectivité nationale. On crée des règles et des institutions dont le but est d'atténuer les inégalités économiques. C'est cette démarche qu'on peut appeler justice sociale, parce qu'elle répare tout ou une partie des injustices inhérentes au fonctionnement du marché. Mais les fondements de ces règles sont constamment contestés par des catégories socioprofessionnelles qui, à certains moments, découvrent les unes après les autres qu'elles sont lésées depuis plusieurs années : revenu stagnant ou en baisse, accroissement des charges, taxation injuste, etc.

L

- 89. Laïcité** — Le régime politique laïc est celui qui affirme dans sa Constitution la séparation de la société religieuse et la société civile, la séparation de l'État et de l'Église (ou toute autre autorité religieuse), la non discrimination entre les religions pratiquées sur le territoire, le non financement des cultes et enfin l'absence de signes religieux dans les lieux publics afin d'affirmer la neutralité religieuse de l'Etat et de tous ses agents. La volonté de construire un État laïc en France date de 1789, mais ne se traduira dans les faits que quatre-vingt-dix ans plus tard, lorsqu'un courant majoritaire soutiendra les lois de Jules Ferry (1882 et 1886) qui instituent l'école laïque (l'école de la République), et qui réitérera cette volonté, en 1905, avec la loi de séparation de l'Église et de l'État – désormais l'État français n'a plus de religion officielle. Cependant lorsque le citoyen indigné de confession religieuse autre que le Christianisme revendique sa religion et exige respect pour ce qu'il est, il rencontre une hostilité plus ou moins dévoilée pour lui signifier qu'il n'est pas question de revendiquer l'égalité des traitements. L'Etat catholique a accepté la religion protestante d'abord, la religieuse juive ensuite, mais cela avant les lois Jules Ferry et la loi de 1905 ; il ne saurait en faire autant pour l'Islam, le bouddhisme (religions pratiquées en France bien avant 1882) et d'autres religions récemment pratiquées en France, comme il continue à le faire pour les trois religions judéo-chrétiennes (Judaïsme, Catholicisme, Protestantisme). Non seulement l'Etat ne peut pas faire grand-chose pour l'épanouissement de ces dernières religions, mais n'intervient pas contre les municipalités et associations qui s'opposent à la construction de mosquées, d'écoles confessionnelles musulmanes, etc. La laïcité chez certains de ses partisans est devenue pratiquement la religion de ceux qui refusent les religions célestes. La religion musulmane leur apparaît comme un facteur d'entrave à l'intégration des communautés arabes, berbères, noires et d'autres venues du tiers monde. L'article 2 de la Constitution de 1958 donne une idée nette de la nature d'un État républicain en France : « La langue de la république est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est la *Marseillaise*. La devise de la République est : Liberté, Égalité, Fraternité. Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». La législation européenne a imposé à la France comme aux autres pays membres de l'Union, la reconnaissance et la protection des langues minoritaires. La décentralisation a abouti à une anarchie, certaines municipalités ont participé à la construction d'un centre culturel (avec mosquée et commerces ethniques intégrés) et d'autres se sont réfugiés devant la fameuse loi de séparation de l'Etat et de l'Église, en s'opposant à toute installation d'un lieu de culte musulman visible (leur ingéniosité a produit toutes sortes d'arguties pour décourager les tentatives des communautés musulmanes de construire des lieux de culte, et cela a favorisé ce qu'on a appelé la prolifération d'occupations de caves servant de salles clandestines de prière).
- 90. Laissez-faire, laissez-passer** — «Laissez faire les hommes et laissez passer les marchandises», slogan lancé par Vincent de Gournay, précepteur de Turgot, qui donnera plus tard l'expression courante «laissez-faire, laissez-passer» qui caractérise tout régime économique libéral. Dans les pays où l'Etat a toujours été faible parce que les autorités régionales avaient historiquement le pouvoir d'encadrer dans de multiples

domaines la vie quotidienne du citoyen, ce slogan sied parfaitement à la nature de l'Etat perçu comme des pouvoirs centraux limités à des questions de très grande importance, comme la frappe de la monnaie, la souveraineté nationale, la garantie des frontières, la défense nationale, l'octroi de la nationalité. En revanche, dans les pays avec Etat centralisé qui a historiquement réduit à une portion congrue les pouvoirs des provinces, beaucoup d'espoir des citoyens sont portés sur cet Etat qui régent le cadre de la vie quotidienne des citoyens. Mais cela n'a pas empêché des alliances entre les milieux politiques et les milieux des affaires afin de permettre le développement du capitalisme et du colonialisme. C'est durant ces périodes fastes pour les milieux d'affaires que le slogan de Vincent de Gournay fut bien entendu par les politiques qui se sont occupés d'autres choses que de restreindre les libertés de l'entrepreneur. C'est durant les après-guerres que les politiques se retournent contre les milieux d'affaires et rejettent le slogan, par souci de cohésion sociale et pour bien redémarrer les activités économiques. Le premier geste de reniement de ce slogan est la nationalisation des entreprises. Puis, des nationalisations d'entreprises les politiques passent à la reconnaissance des besoins sociaux dont la satisfaction relève désormais de la solidarité nationale. Deux phénomènes historiques qui restreignent les libertés de l'entrepreneur. Lorsque le capitalisme est entré en crise en 1973, des mouvements idéologiques puissants – notamment aux Etats-Unis – ont pris la résolution de s'attaquer de front à l'idéologie interventionniste. Ces mouvements ont gagné puisque dans tous les pays occidentaux l'Etat s'est désengagé dans de nombreux domaines, laissant le champ libre aux entrepreneurs. Les citoyens se retrouvent avec une position ambivalente, d'un côté ils revendiquent des libertés et la satisfaction des besoins sociaux (maintien des acquis sociaux) et de l'autre côté ils ne supportent plus le niveau atteint par les prélèvements obligatoires au point que l'économie souterraine prenne des proportions alarmantes dans des pays en graves difficultés (dette publique, déficit, chômage, inflation).

- 91. Légalité** — C'est la conformité d'un acte au cadre juridique et institutionnel – loi, règlement, convention, traité, charte, constitution – dans lequel il doit s'accomplir. Dans tout État de droit, la non-conformité justifie l'annulation, voire les poursuites judiciaires pour réparer les dommages aux victimes. On ne doit pas confondre l'absence de légalité d'un acte – où l'acteur peut plaider l'ignorance et accepter la condamnation à réparer les dommages – et la violation d'une loi établie à laquelle doit se soumettre l'acteur politique. Légalité et légitimité sont deux concepts différents. Un individu peut considérer que le pouvoir suprême lui revient par la descendance, parce que la tradition a fait de l'hérédité et du droit d'aînesse l'unique mode légitime de succession au pouvoir. Par exemple, les partisans de rois déchus (mais encore vivants ou morts ayant laissé une descendance) qui prétendent restaurer la monarchie, face à tous les républicains qui rappellent que tout acte non conforme à la Constitution n'a aucune légalité. Dans les Constitutions républicaines, aucun article ne prévoit la possibilité de revenir à la monarchie, bien au contraire, dans la Constitution française de 1958, par exemple, l'article 89 alinéa 5 stipule que « la forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision ». Dans les démocraties des courants extrémistes sont légalisés et de ce fait bénéficient tant des fonds publics pour leurs activités que des médias publics pour faire leur propagande auprès des citoyens. La démocratie peut permettre à un courant extrémiste d'arriver au pouvoir et de changer la constitution afin d'instaurer un régime non républicain. C'est cela qui inquiète le citoyen indigné qui voit comment par le jeu politique de deux grands partis – exemple le PS et l'UMP – l'extrémisme politique a pris de l'importance tant en

terme de voix électorale qu'en termes d'opinion publique (les proportions de citoyens qui adhèrent à des idées et thèses extrémistes). Maintenant les sondeurs osent publier des sondages où la population révèle, dans une large majorité, son manque de confiance dans la démocratie. Dans opinion publique.wordpress.com/tag/confiance, consacré à l'actualité des sondages en France, on découvre que « La crise de confiance à l'égard des représentants politiques est indéniable : les partis politiques apparaissent comme l'institution dans laquelle les Français ont le moins confiance (76% déclarant ne pas leur faire confiance), juste avant les médias (72%) qui assurent généralement le relai entre la parole du personnel politique et le citoyen. En outre, 68% des Français déclarent ne pas faire confiance au gouvernement, 65% à l'institution présidentielle et 64% à l'assemblée nationale. Le manque de confiance s'atténue légèrement vis-à-vis de l'Union européenne même si la défiance demeure majoritaire (55%). En revanche, la confiance est de mise concernant les pouvoirs locaux : 69% des Français affichent leur confiance envers les conseils municipaux, 65% à l'encontre des conseils généraux et 64% vis-à-vis des conseils régionaux. Néanmoins, résultat édifiant, seuls 2% des Français citent les élus politiques et 1% les partis politiques comme l'acteur dans lequel ils ont le plus confiance pour défendre leurs intérêts. Les personnes interrogées comptent avant tout... sur elles-mêmes (70%). » (*L'actualité des sondages en France*, 24 janvier 2010).

92. Libertés du citoyen — Dans une société encadrée, comme dans tous les États membres de l'ONU, la liberté est comprise par tous les individus comme l'espoir de chacun d'accéder à son idéal. Simplement l'existence de groupes aux intérêts divergents impose au législateur, non pas de dresser l'inventaire de toutes les formes de liberté autorisées pour la réalisation d'un idéal, mais plutôt la liste de tous les desseins nuisibles pour la société qu'un individu isolé ou associé à d'autres serait tenté de réaliser. À défaut d'établir cet inventaire impossible, le législateur contentera le peuple de principes auxquels il donne les noms de « libertés individuelles », « libertés publiques », « libertés fondamentales », « déclaration des droits ». Trop souvent, c'est *a posteriori* qu'une société découvre l'impossibilité de faire coïncider ses pratiques aux principes énoncés solennellement par ses « leaders d'opinion », ses « faiseurs de lois », ses « maîtres penseurs ». Quelle nation démocratique pourrait aujourd'hui appliquer l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) sans remettre en cause la pratique, ou l'existence, d'un grand nombre d'activités, d'institutions, voire de communautés ? Cet article affirme que « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Toute société qui fait de la liberté sa devise découvre très rapidement que cette notion est intimement liée à la notion d'égalité. Or, aucun système n'est concevable sans les inégalités constituantes qui justifient son choix par les peuples qui croient pouvoir donner le meilleur d'eux-mêmes en agissant dans le cadre de ce système. Le couple liberté-égalité pose une question qui n'a jamais reçu de réponse satisfaisante. À partir de quel degré d'égalité aura-t-on respecté la liberté de chaque individu ? Le concept de « libertés publiques » a été défini par Montesquieu, dans *L'esprit des lois*, en 1748 : « Il est vrai que dans les démocraties le peuple paraît faire ce qu'il veut, mais la liberté politique ne consiste point à faire ce qu'on veut. (...) Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. Une Constitution peut être telle que personne ne sera contraint de faire les choses auxquelles la loi ne l'oblige pas, et à ne point faire celles que la loi permet... ». Cette conception des libertés publiques a inspiré les rédacteurs de trois textes fondamentaux : la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen (1789), la Déclaration universelle des Droits de

l'Homme (1948), la Déclaration finale de la Conférence d'Helsinki (1976). Les démocraties ont tenté, tant bien que mal, de respecter les libertés publiques pour la personne elle-même, pour ses mouvements et communications, ses choix et capacités de se réaliser par une activité licite, ses choix de s'organiser pour défendre ses droits. Ainsi, font partie des libertés publiques, la liberté individuelle, la liberté de conscience, la liberté d'opinion, la liberté religieuse, la liberté d'enseignement, la liberté de presse, la liberté d'information, la liberté de communication, la liberté de réunion, la liberté du travail, la liberté d'accès à la propriété, la liberté d'entreprise, la liberté syndicale, la liberté de faire grève. Ces libertés ont une garantie constitutionnelle. Elles ont pour but de contenir, dans leurs limites, les pouvoirs de l'État – dits puissance publique – et les pouvoirs des groupes d'intérêts. Mais sans la vigilance des mouvements actifs de citoyens, certaines libertés publiques seront reniées. Plusieurs lois qui limitent explicitement certaines de ces libertés se sont révélées inconstitutionnelles. Toutefois, cela n'empêche pas la puissance publique et les intérêts économiques de continuer à faire le *forcing* sur certaines d'entre-elles. L'exemple le plus flagrant est le droit de grève pour les salariés, maintes fois remis en question dans certains pays, restreint dans d'autres, voire menacé de suppression dans les pays qui vivent une crise syndicale. Ce droit est restreint par l'obligation d'assurer un service minimum pour certains agents ou métiers.

93. Lutte des classes — **Lutte que se livrent deux classes sociales à cause de la division sociale du travail qui a rendu leurs intérêts contradictoires, d'un côté ceux qui gouvernent et exploitent et de l'autre ceux qui sont gouvernés et exploités.** Pour Marx, l'histoire est jalonnée de luttes des classes, et ces luttes sont le moteur de l'histoire humaine qui conduit à la disparition d'un régime et à l'avènement d'un autre. En revanche, si les libéraux admettent et défendent l'existence de classes hiérarchisées, ils ne donnent à cette lutte ni le rôle de moteur de l'histoire ni la gravité qu'elle a dans l'analyse de Marx (la non-conciliation totale entre les intérêts du seigneur et ceux du serf, du maître artisan et de ses compagnons, du bourgeois entrepreneur et des prolétaires de l'industrie). Le citoyen indigné, sans adhérer à la thèse marxiste, constate néanmoins que certaines nations sont traitées par d'autres nations puissantes comme la bourgeoisie du XIXe et XXe siècle traitait le prolétariat industriel, les technocrates et experts des nations puissantes traitent certaines catégories de citoyens comme des sujets soumis à l'obligation de subir, se tenir, acquiescer tout ce qui a été décidé par ces cénacles. La lutte de classes n'a pas disparu, elle continue avec une vieille lutte de plus de deux siècles, celle engagée pour la citoyenneté pleine et entière : citoyenneté politique et citoyenneté économique. Les jeunes indignés ne veulent pas se contenter d'une carte d'identité attestant de leur citoyenneté, sans emploi satisfaisant, sans logement adéquat, sans éducation irréprochable, sans considération entière, sans respect de la dignité et des croyances, bref sans vivre décentement dans une société opulente.

M

94. Majorité — Un parti politique ou une coalition de partis dispose de la majorité lors d'une élection ou dans une assemblée lorsqu'il obtient le plus grand nombre de voix exprimées ou de sièges pourvus. Pour exprimer la pluralité des opinions dans la démocratie, on appelle «majorité» l'ensemble des forces dominantes au Parlement et l'ensemble des forces qui gouvernent le pays. Le vote à la *majorité absolue* signifie que la liste ou le candidat retenu aura recueilli 50 % + 1 voix de l'ensemble des suffrages exprimés. Tandis que le vote à la *majorité simple* permet d'élire le candidat qui obtient le plus de voix exprimées. Mais, dans certaines assemblées, on cherche à donner davantage de légitimité à une décision en fixant le quorum à un niveau nettement supérieur au taux de majorité absolue. On procède alors à un vote à la *majorité qualifiée* avec les 2/3 ou les 3/4 des voix. Pour les Jacobins, la majorité est une force devant laquelle rien ne doit résister, elle est légitime parce qu'elle exprime la souveraineté du peuple ; tandis que pour leurs adversaires, la majorité seule ne constitue pas un fondement de la démocratie, elle est seulement un droit intrinsèquement lié à une obligation : ne pas oublier les minorités qui doivent disposer de la liberté de s'exprimer et de participer à la démocratie. Si la majorité est un droit, alors celui-ci devra être fondé, codifié, contrôlé, car dans le jeu démocratique il s'agit d'une compétition, l'opposant devient un adversaire et non un ennemi sur un champ de bataille qu'il faut réduire au silence.

95. Marché truqué — Organisation des procédures d'attribution d'un marché public, conçue exprès pour favoriser certains opérateurs – des corrupteurs ou des amis politiques – et éliminer d'autres opérateurs – qui n'ont pas accepté les conditions imposées par les corrompus ou ont la mauvaise idée d'appartenir à une famille politique rivale ou adverse. Certains observateurs assimilent les ententes entre grands producteurs ou distributeurs – contre les petits producteurs ou commerçants – comme une forme de truquage du marché, car la concurrence est faussée. Qu'est-ce qu'un marché exactement ? Lieu de rencontre des offreurs et des demandeurs de biens ou services. Abstraction désignant la confrontation de l'offre et de la demande pour établir un prix. Ensemble de demandeurs d'un bien ou d'un service. Avant de lancer la production, on fait une étude de marché. D'abord le truquage des marchés est vecteur de maux qui se répandent dans toutes les sociétés modernes : la corruption, le clanisme, le sectarisme, le favoritisme, le régionalisme, le népotisme, l'injustice, la discrimination, l'incompétence, la gabegie, le crime d'Etat. Ensuite, les citoyens et particulièrement les citoyens indignés doivent savoir que chacun de ces maux comporte un coût pour la collectivité. Enfin, l'ensemble de ces maux crée chez les citoyens un sentiment de défiance permanente à l'égard des dirigeants et élus à tous les niveaux de la structure étatique. Et lorsque le peuple doute de ses élites politiques, personne ne peut le convaincre d'accepter les objectifs des politiques publiques, ni les moyens adoptés pour les atteindre et encore moins l'ensemble des efforts exigés pour réunir ces moyens. Au moins trois catégories de citoyens préfèrent quitter le pays des marchés truqués que de cautionner cette mauvaise gouvernance. L'entrepreneur honnête qui n'a aucunement l'intention de corrompre des fonctionnaires pour obtenir un marché. Le cadre honnête qui ne veut pas cautionner des décisions de ses supérieurs corrompus. Le gros contribuable honnête qui ne veut pas payer des impôts

pour servir en partie à régler des factures à des entrepreneurs corrupteurs qui construisent des infrastructures sans respect des normes, afin de s'assurer la plus grosse marge, et sans se soucier des sanctions que risquent de lui infliger des contrôleurs, puisque ces derniers, sous commandements de dirigeants corrompus, ont reçu l'ordre de laisser faire les entrepreneurs corrupteurs.

96. Marginalité — Parmi ceux qui ne veulent ou ne peuvent plus se battre pour un meilleur sort, on remarque deux catégories bien distinctes : les exclus de la société qui subissent une marginalité et les auto-exclus qui ont décidé, eux-mêmes, de créer une autre société, en marge de la société standard qui ne les séduit plus. Les unes et les autres ne respectent pas toutes les normes de la société, laquelle les abandonne à leur sort (marginalité subie) ou les harcèle pour les faire rentrer dans les rangs (marginalité voulue). Dans la marginalité subie on trouve des hommes et des femmes tombés dans la déchéance sociale à la suite d'un événement malheureux ou dramatique. Quelquefois ce sont des drames personnels ou familiaux – alcoolisme, divorce, rupture, fugue – qui aggravent l'isolement de l'individu et le manque de communication. Enfin, parfois le malheur survient de l'ignorance des subtilités des lois et des règlements (exemple : les contrats d'assurance, les clauses) qui ruine toute une famille jusque-là bien à l'abri des tracasseries judiciaires et administratives. Le vocable de marginalité subie englobe plusieurs catégories de population : clochards, vagabonds, sans domicile fixe, mères célibataires abandonnées sans ressources, personnes âgées sans famille attentive ni retraite suffisante, drogués, malades pécuniairement démunis et exclus des structures hospitalières, etc. Le citoyen non égoïste s'indigne lorsqu'il apprend que le gouvernement veut faire des économies budgétaires sur les dépenses sociales des administrations publiques et privées (associations) chargées de porter aide aux victimes de cette marginalité subie. Les aides à ces populations dans leur ensemble représentent des miettes dans le budget de l'Etat, et pourtant les technocrates des finances publiques s'acharnent à revoir les priorités de l'Etat en pénalisant les organismes d'aides aux marginaux. D'un côté, le gouvernement ménage les riches pour les empêcher de quitter le pays. De l'autre côté, il réduit ses aides, pour des raisons budgétaires, aux femmes, enfants et hommes exclus de la société. Contrairement à la marginalité subie, qu'aucun individu n'a choisie mais la subit comme une victime désignée par le sort ou la maladresse, la marginalité voulue est un choix délibéré observé fréquemment chez des individus jeunes, qui souhaitent multiplier les expériences dans l'espoir de créer une communauté plus vertueuse que celle de leurs parents. Les valeurs défendues par la communauté des marginaux sapent les fondements du système dominant. D'où l'attitude plus sévère des individus « normaux » et des institutions (famille, école, police, armée), face à tous les mouvements dérangeants pour les partisans de l'ordre.

97. Minorité — La minorité peut être politique : groupe d'élus ayant recueilli le moins de voix lors d'une élection ou groupe d'élus n'ayant pas atteint la majorité des voix ; elle peut aussi être démographique : groupe de personnes, groupe ethnique, nationalité, en situation de minorité numérique dans un pays. Le citoyen indigné redouble de colère en voyant comment certains Etats membre de l'ONU traitent les minorités, et comment la communauté internationale réagit face à ces Etats uniquement à l'aune des intérêts économiques qui les lient à ces contrevenants aux conventions et traités internationaux qu'ils ont signés et ratifiés par leurs Parlements. Lorsque la culture dominante et les mariages mixtes n'arrivent pas à un brassage total des « races », bien des rumeurs ou des circonstances politiques, économiques, sociales, ... peuvent

exposer, durant une période historique, des minorités qui deviennent le “bouc émissaire” ou “l’abcès de fixation”. Soit elles subissent, de différentes manières, la tyrannie sans violence de la majorité lorsqu’elles ne disposent pas du pouvoir économique ou intellectuel dans le pays pour forcer le respect et inspirer la crainte, soit elles sont accusées par le groupe ethnique majoritaire d’abus de pouvoir ou de monopoliser les meilleures places. *Le statut des minorités* est très variable d’une culture à l’autre, d’un régime politique à l’autre. Plusieurs pays peuplés de minorités ont accepté la coexistence de deux statuts, celui de tout citoyen et celui du citoyen appartenant à une minorité religieuse, linguistique ou ethnique. Ces statuts sont soit la reconnaissance officielle de la spécificité culturelle d’un groupe humain ou d’un peuple, soit le moyen de maintenir en situation d’infériorité une minorité qui garde sa culture ancestrale. Parfois, la *minorité statutaire* est numériquement une *majorité en effectif*. C’est le cas des colonies, peuplées de colons minoritaires en nombre qui ont confectionné des systèmes de représentation politique qui leur donne toujours la majorité des sièges face aux «indigènes» majoritaires en effectif mais relégués par le système colonial au rôle de minorité politique au Parlement. Les minorités sont protégées par la résolution 47/135 votée par l’Assemblée générale de l’ONU du 18/12/1992, qui comporte une déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. “Les États protègent l’existence et l’identité nationale ou ethnique, culturelle, religieuse et linguistique des minorités, sur leurs territoires respectifs, et favorisent l’instauration des conditions propres à promouvoir cette identité. Les États adoptent les mesures législatives ou autres qui sont nécessaires pour parvenir à ces fins” (art. 1). La non discrimination linguistique a donné naissance à la charte des langues régionales. Les professeurs de droit public international, Patrick Daillier et Alain Pellet, font remarquer que “c’est toujours l’individu, et non la minorité elle-même, qui est bénéficiaire des normes”, en matière de défense des minorités. Les droits reconnus et protégés sont la nationalité, l’usage de la langue maternelle, l’enseignement dans la langue maternelle, la propriété privée, la sécurité contractuelle, le traitement égal avec les ressortissants majoritaires.

- 98. Mondialisation** — C’est la prétention à l’universalité de tout ce qui s’apparente à une **marchandise**. Le capitalisme du XXe siècle a réussi à tout transformer en marchandise : nourriture, outil, machine, terre, montagne, rivière, lac, maison, amour, dignité, honneur, émotion, intimité, chagrin, deuil. Désormais tout cela doit faire l’objet de marchandage et d’une procédure spécifique de fixation de son prix. Il y a un prix pour chaque nourriture fixé selon le moment, le lieu et les quantités offertes et demandées ; comme il y a également un prix pour chaque individu qui accepte de dévoiler aux photographes et caméramans son intimité. Dans les pays où la culture tente de résister à cette marchandisation, les forces impérialistes redoublent d’ingéniosité pour désarmer les combattants, les discréditer ou récupérer des éléments de leur folklore (et non de l’authentique culture) pour en faire un produit du marché mondial (dans les années soixante-dix c’était, par exemple, la moumoute en peau de mouton nature ou teintée au henné que les hippies du monde entier venaient acheter au Maroc, alors que l’autochtone marocain portait plutôt la *djellaba* en laine (noire ou marron foncé)), son vrai vêtement identitaire, non demandée au marché hippies. La mondialisation se manifeste par une intégration d’un grand nombre de pays dans une sorte de marché unique où les capitaux et les idées circulent librement et rapidement, tandis que la concurrence entre les grandes firmes conduit les États à se concurrencer eux-mêmes pour attirer les investisseurs par des innovations financières, des réformes d’institutions financières et bancaires et des politiques libérales fondées sur la

déréglementation et les incitations fiscales et parafiscales. Dans les faits, cette mondialisation suscite chaque année des réactions, parfois très violentes, des mouvements alternatifs pour lesquels la mondialisation est possible mais sans le libéralisme ravageur. Elle doit se faire par la solidarité entre les peuples et les nations, l'entraide entre communautés, le développement durable, la préservation de l'environnement, la démocratie directe, le partage équitable des richesses, l'annulation de la dette des pays pauvres, la taxation des mouvements spéculatifs de fonds, l'accès à l'éducation, à l'eau potable et aux soins médicaux pour les pays du tiers monde, le développement et le transfert de technologies non agressives, l'agriculture biologique, etc. L'opposition des deux conceptions de la mondialisation a été bien résumée par René Passet, ancien président du conseil scientifique d'ATTAC, dans un article du Monde daté du 4 octobre 2003 : «La rationalité, dit-il, s'est déplacée du champ des moyens à celui des finalités. La question prioritaire, à l'échelle du monde, n'est plus la production mais la répartition». Nous pouvons dire qu'à cela s'est ajouté avec acuité un autre défi que nous pouvons résumer par cette phrase. Au XVIIIe siècle la préoccupation essentielle était la recherche du meilleur gouvernement possible, au XIXe siècle les moyens de produire en masse pour des marchés en extension, au XXe siècle les stratégies de marchandisation de tous les rapports humains, et au XXIe siècle les solutions pour sauver le monde d'une catastrophe programmée (les conséquences planétaires du cumul de toutes les erreurs de l'industrialisme depuis le XIVe siècle).

N

99. Nation — Dans le sens strict, communauté de destin et de langue. Mais aujourd'hui, la nation peut unir plusieurs peuples qui parlent plusieurs langues, autour d'une culture commune dominante, d'une histoire commune partagée, d'un destin commun accepté. La territorialité n'est pas le critère absolu – aux États-Unis, certains Noirs estiment qu'ils appartiennent à la nation noire (à toute l'Afrique); des Français qui considèrent que les Antilles et la Corse font pleinement partie de la nation française. Les élites qui se dressent devant le citoyen indigné pour tenter de le culpabiliser d'être ingrat envers tous ceux qui ont construit la nation, n'ont pas tous la même conception de la nation. D'abord, nous remarquons que l'universalisation de certaines conceptions du pouvoir a éclipsé, dans beaucoup de pays, l'idée de nation au profit de l'idée d'État nation. Ensuite, le vocable nation ne recouvre pas tout à fait les mêmes réalités et objectifs pour le locuteur. Tout au long de l'histoire, sont apparues des conceptions particulières de la nation. Si J-G Herder identifie la nation à un sentiment produit par une culture nourrie, elle-même, par la géographie, la langue, les goûts et les caractères, chez Ernest Renan la nation ne saurait se construire sur ces éléments, elle est plutôt un «consentement» à appartenir à une communauté, «un désir» de vie commune, «un plébiscite de tous les jours». Lors de sa conférence du 11 mars 1882 à la Sorbonne «Qu'est-ce que la nation?», Ernest Renan, empruntant la plume du précurseur, nous avertit que «les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement, les remplacera. Mais elle n'est pas la loi du siècle où nous vivons». Bien qu'elle pose le problème du lien qui unit l'individu à la nation, la proposition de Marcel Mauss crée un pont entre ces deux conceptions opposées : la nation est «une société matériellement et moralement intégrée, à pouvoir central stable, permanent, à frontières déterminées, à relative unité morale, mentale ou culturelle des habitants qui adhèrent consciemment à l'État et à ses lois». La *nation-firme* est une conception mercantiliste de la nation comme une unité d'échange international, dont le but est d'attirer le maximum de quantités d'or possible, par des flux d'exportations de marchandises (encaissements en or) plus important que les flux d'importations (déboursements en or). La *nation-masse* sera celle de leurs successeurs, les Classiques, qui voulaient que les nations fussent des masses d'individus conscients que leurs intérêts communs et leur bien-être collectif étaient d'accepter et de pratiquer, entre elles, le principe de Vincent de Gournay «laissez faire les hommes, laissez passer les marchandises». La *nation-groupe* est une conception de la nation, chez l'Américain A. Hamilton et de l'Allemand F. List, assimilée à un groupe d'individus, dont les intérêts ne s'identifient pas à ceux des autres groupes d'individus. D'où la nécessité de protéger les marchés intérieurs contre l'arrivée de marchandises étrangères en provenance de nations puissantes. L'expression *nations prolétaires* est utilisée pour les nations les plus pauvres du monde où l'on ne trouve pas de classes moyennes. Mis à part quelques familles riches, la quasi-totalité de la population active est occupée dans des petites exploitations agricoles et par les petits métiers citadins. Ces nations sont démunies de moyens d'existence autonome ; elles sont fortement dépendantes des nations développées du centre (Occident). Le terme est employé comme synonyme de PMA (les pays les moins avancés du monde).

100. Nationalisation — Opération de transformation de la propriété privée en propriété d'État, la nationalisation peut prendre quelquefois la forme d'expropriation de propriétaires étrangers (cf. nationalisation de l'Anglo-Iranian Oil Company (AIOC) par Mossadegh en 1951, du Canal de Suez par Nasser en 1956) ou d'appropriation par l'État de « biens vacants » abandonnés par leurs propriétaires, colons ou étrangers, après une guerre (logements, usines et fermes agricoles en 1963 en Algérie). La nationalisation est justifiée par référence à l'utilité stratégique du bien nationalisé ou à l'utilité publique ou collective qu'il représente. Mais dans de nombreux pays, certaines nationalisations ont été faites pour sanctionner un industriel (cas de Renault et de la Snecma en 1945) pour raison idéologique (Usinor-Sacilor en 1982) afin de satisfaire « le peuple de gauche ». La quasi-totalité des opérations de nationalisation des entreprises privées et les opérations de privatisation des entreprises publiques ont lieu durant le XXe siècle et continuent au XXIe siècle essentiellement pour des raisons idéologiques. Le citoyen indigné s'inquiète plutôt du système judiciaire de son pays, de la nature des lois avec lesquelles les magistrats rendent la justice, l'usage quotidien des deniers publics que font les fonctionnaires, la manière de ces derniers de traiter les citoyens qui tous, par les impôts et taxes qu'ils paient, assurent à la fonction publique les ressources pour exister. Dans certains pays qui se sont empressés de nationaliser une grande partie des surfaces utiles agricoles (SUA), des usines et commerces (grandes surfaces), le citoyen n'a pas vu une amélioration plus rapide de son niveau de vie comparativement au citoyen vivant dans un pays qui n'a pas procédé à des nationalisations massives. Dans d'autres pays où les dirigeants ont cru que le malheur national provient des entreprises nationalisées – et qui ont procédé à des programmes étendus de privatisations d'entreprises publiques – n'ont pas constaté une nette amélioration des services rendus aux citoyens. En effet, le XXe siècle a prouvé aux peuples du monde entier que lorsqu'une nation est dirigée par des gens pragmatiques, tous les problèmes trouvent la meilleure des solutions possibles ; alors que les dirigeants idéologues n'ont jamais de scrupules sur ce que produira de néfaste leur entêtement à n'appliquer au pays que ce qui sied à leur idéologie ; ils sont en quelque sorte frappés de rigidité mentale qui a souvent coûté très chère à un peuple. Le citoyen indigné veut de bonnes lois pour son pays, des contrôleurs bien formés, incorruptibles et en nombre suffisant pour vérifier l'application correcte de ce que les élus du peuple ont voté, peu importe que 90 % des entreprises soient publiques ou privées. Pour éviter de disparaître ou de vivre aux dépens du contribuable, une entreprise publique doit faire des bénéfices pour renouveler constamment ses investissements et suivre la marche du progrès technique ; elle ne peut pas payer les salariés sans tenir compte des gains de productivité, des initiatives personnelles, des résultats de chacun, des prises de risques et des dangers encourus par le salarié. Une entreprise privée ne doit pas exister que pour le profit. Elle est obligée de remplir toutes ses fonctions économiques, sociales, culturelles, humaines. Les salariés ne doivent plus être considérés seulement comme un facteur de production à comparer dans son efficacité avec un autre facteur de production (le capital), c'est une communauté humaine avec toutes ses exigences de communauté.

101. Nationalisme, nationaliste — C'est une doctrine et une idéologie fondées sur l'idée que la nation sera au-dessus de tout – par opposition à l'individualisme – les actions des agents économiques doivent s'inspirer du sentiment national et être dirigées vers l'intérêt supérieur de la nation – par opposition à l'intérêt égoïste d'une corporation ; une doctrine et une idéologie qui malheureusement conduisent souvent à la xénophobie et au racisme et parfois à la guerre, en favorisant des pratiques de

préférences nationales, de discriminations ethniques et d'opposition des ethnies ou régions entre elles. Le citoyen indigné se méfie systématiquement des idéologues qui font passer leur nationalisme pour du patriotisme. Alors que les deux doctrines sont nettement distinctes ; selon que le peuple adhère à l'une ou l'autre des deux doctrines, son comportement à l'égard de l'humanité n'est pas tout à fait le même et ses conséquences ne sont pas comparables. En France, le nationalisme apparaît sous la Révolution de 1789, confondu avec le patriotisme : les révolutionnaires jacobins étaient des nationalistes contre l'aristocratie cosmopolite installée dans les royaumes voisins menaçant la République. Or, les deux doctrines sont éloignées : le patriotisme exalte le sentiment d'appartenir à une communauté qui exige de chaque membre des sacrifices pour la défendre seulement lorsqu'elle est menacée; tandis que le nationalisme cultive le sentiment de différence par rapport aux autres nations, le rejet systématique de tout universalisme ou humanisme (valeurs communes à toutes les nations). Cette confusion de nationalisme et de patriotisme français s'exacerbera davantage après la défaite française de 1870, la perte de l'Alsace-Lorraine conquise par les armées prussiennes. La répétition des scandales et des crises politiques nourrira un nationalisme de droite extrémiste (Charles Maurras), voire antisémite (Édouard Drumont). Ce nationalisme français s'affirmera au XX^e siècle comme antilibéral, antisémite, antiparlementaire. Aujourd'hui, partout en Europe, des mouvements nationalistes n'arrivent plus à cacher les relents xénophobes – Russie, Allemagne, France, Autriche, Suisse, Royaume-Uni, etc. Alors que dans les pays sous domination coloniale, le nationalisme apparaissait sous toutes ses vertus : défendre la patrie, faire renaître la nation, reconstruire l'État-nation, recouvrer la liberté, établir les bases d'une indépendance et renouer avec les valeurs ancestrales (identité nationale). C'est donc un nationalisme défensif qui s'apparente plutôt au patriotisme d'un peuple agressé sur sa propre terre. Pourtant, au cours de l'histoire, l'exaltation du sentiment national d'un peuple par des penseurs ou des hommes politiques a maintes fois débouché sur l'exclusion, la xénophobie, le racisme, ..., la guerre. Cette idéologie s'appuie sur la valeur qui permet de mobiliser le maximum de personnes : dans une région ce sera la religion (Maghreb sous le colonialisme), dans une autre la modernisation fierté nationale (Turquie) ou l'appartenance ethnique et religieuse (Israël). Le réveil des nationalismes dans les Balkans et ses atrocités («purification ethnique») a suscité une nouvelle piste de réflexion qui consiste à distinguer le bon nationalisme qui n'oblige aucun citoyen à s'identifier totalement à sa communauté et le mauvais nationalisme qui associe toute la communauté dans la violence et n'aura de limite que l'assouvissement du désir de ses dirigeants politiques. De la révolution française de 1789 à la révolution algérienne de 1954, partisans et adversaires cherchent à répondre à la même question. Est-ce la nation qui crée le nationalisme ou bien le nationalisme qui crée la nation? Car les auteurs, comme Karl Deutsch et A.D. Smith, se sont opposés sur l'origine de l'émergence de ce sentiment d'appartenance d'un individu à une nation. N'est-ce pas l'État qui, par son programme socioéducatif obligatoire à l'école, crée en nous ce sentiment d'appartenance, se demandent les premiers? N'est-ce pas un lien ancestral entre les membres d'une même communauté qui ressurgit à un moment de l'histoire, comme pour rappeler – à tous les membres de la même ethnie – leur famille naturelle, la nation imaginaire? «En fait, les nations, comme les États, relèvent de la contingence et non de la nécessité universelle. Ni les nations ni les États n'existent en tout temps et en toute circonstance. De plus, les nations et les États ne relèvent pas des mêmes contingences. Le nationalisme affirme qu'ils étaient destinés l'un à l'autre, que l'un sans l'autre est incomplet et constitue une tragédie. Mais avant de devenir promis à l'autre, il a fallu qu'il y ait émergence de

l'un et de l'autre, et cette émergence était indépendante et contingente. Sans aucun doute l'État a émergé sans le concours de la nation. (...) C'est le nationalisme qui engendre les nations, et non l'inverse. (...) Le nationalisme prêche et défend la diversité culturelle, mais en fait il impose l'homogénéité, à l'intérieur et, dans une moindre mesure, entre les unités politiques» (Ernest Gellner, *Nations et Nationalismes*).

102. Nationalité — Un lien établi entre l'individu et la nation créé par la naissance sur le sol national – droit du sol ou *jus soli* – par la filiation sanguine – droit du sang ou *jus sanguinis* – ou par un acte volontaire – demande de l'intéressé d'avoir le statut de citoyen, car seule la nationalité confère certains droits rattachés au statut de citoyen. Le citoyen indigné considère l'ancienneté de résidence et la contribution à la construction du pays comme une preuve d'attachement à la nation plus importante que le fait de posséder une carte d'identité pour occuper des postes politiques dans le seul but de piller le pays. Qu'est-ce que les familles Kadhafi, Ben Ali ou Moubarak ont respectivement de libyen, tunisien, d'égyptien, alors qu'elles sont accusées d'avoir privé leur pays d'une partie des ressources qui aurait pu servir à créer des emplois, des écoles, des hôpitaux, des bibliothèques, des routes, des usines, des fermes, des commerces, etc. ! Le citoyen indigné est surpris également que le débat sur la double nationalité réapparaisse en 2011, après le fiasco du débat sur l'identité nationale en 2009-2010, en sachant pertinemment qu'il ne peut pas y avoir deux poids et deux mesures dans une république. Soit tous les détenteurs de la double nationalité doivent impérativement répudier leur deuxième nationalité pour pouvoir garder la nationalité française, soit l'État français n'a pas à se mêler des affaires de la personne qui obtient deux, trois, quatre ou toutes les nationalités des pays représentés à l'ONU. Ce débat est une sorte de fumigène pour cacher les vrais problèmes du pays. Car en admettant que la France se retrouve avec un gouvernement en mai 2012 déterminé à supprimer radicalement le statut de double nationalité, cela ne changera rien du point de vue pratique. En effet, prenons seulement deux exemples. L'État d'Israël qui s'est orienté progressivement vers une doctrine raciale et ethnique de la nationalité, accorde systématiquement la nationalité à toute personne qui peut prouver qu'elle est juive (race ? culture ? foi ?). L'État algérien n'a pratiquement déchu de sa nationalité aucun de ses ressortissants qui a opté pour une nouvelle nationalité, les lois ont simplement changé pour faire de ces détenteurs de la double nationalité des citoyens avec des droits restreints. Finalement, la France n'aura aucun pouvoir d'imposer à Israël ou à l'Algérie de radier de la liste de ses citoyens, des citoyens nés français selon sa législation. Les initiateurs de droite qui sont à l'origine de ce débat – comme Monsieur Copé chef du parti UMP qui voulait même que les Imams de France fassent le prêche du vendredi en français mais pas les rabbins qui utilisent l'hébreu pour leurs serments du samedi – savent pertinemment qu'ils ne pourront pas refaire sans grave conséquence ce que Vichy a fait aux Juifs qu'il a déchu en un trait de plume de la nationalité française acquise depuis la Révolution française (et depuis le Décret Crémieux (1870) pour les juifs d'Afrique du Nord). Peu importe, dans la tête de tous ceux qui ont assez des voyous arabes et noirs, on s'imagine déjà avec les cités et les prisons vidées par des convois de centaines de milliers de ces jeunes indésirables en France. Les choses ne sont pas aussi simples, sinon il y a longtemps que la France aurait déchu de leur nationalité ou privé de leur carte de séjour, tous les délinquants, escrocs et criminels étrangers, avant de les renvoyer définitivement dans leur pays d'origine ou celui de leurs parents ou grands-parents. D'abord il existe des conventions internationales auxquelles la France a adhéré. « Les États n'ont pas

d'amis, mais seulement des intérêts », avait dit Charles de Gaulle. Ensuite, un Etat se préoccupe de son image auprès des nations. Enfin, la France qui donne à longueur d'année des leçons de morale et de conduite à tous les peuples du monde et à leurs élites, ne peut plus se permettre un écart qui allie le geste au verbe (le manque de retenue de nombreux hommes politiques a déjà assez fait de dégâts à l'image de la France dans le reste du monde pour ne pas rajouter davantage), enfin la France n'a plus les moyens de se suffire à elle-même (50 % de la dette publique et 50 % du capital de ses grandes entreprises (CAC 40) sont détenus par des étrangers).

103. Néolibéralisme — Le terme néo-libéralisme a changé de sens pour ne garder aujourd'hui que celui que les médias ont insisté à faire passer auprès de l'opinion publique, à savoir qu'il s'agit d'un mouvement de revendication de plus de libertés économiques après une longue période d'intervention de l'Etat dans les affaires économiques, sociales et culturelles de la nation. En vérité le néo-libéralisme est un mouvement né après la crise de 1929 (animé par W. Lippmann et J. Rueff) qui militait pour l'intervention de l'État pour restaurer les conditions de l'exercice des libertés économiques. Après la Seconde Guerre mondiale, et jusqu'aux années soixante-dix, ce mouvement se fera oublier, à cause du succès de l'interventionnisme. Il se réanimera lorsque la crise économique des années soixante-dix a suscité des réactions contre «l'État providence» ou «l'État keynésien». Depuis, le terme néolibéralisme est utilisé pour englober tous ceux qui s'érigent contre Keynes et l'État interventionniste : les monétaristes, les économistes de l'offre (*supply side*), les partisans de «l'État minimum» appelés aussi les anti-fiscalités (*tax cutter*). Dans un livre très critique sur le néolibéralisme, le néo-keynésien américain Joseph Stiglitz, prix Nobel 1991 de Sciences économiques, conseiller du président Clinton, dit que «le néolibéralisme est un système économique malsain. Il génère la pauvreté. Il est dogmatique et injuste. Il menace la démocratie» (*Quand le capitalisme perd la tête*, Fayard, 2003).

104. Nouveaux mouvements sociaux — Ce sont tous les mouvements qui ne ressemblent pas à ceux que suscite la lutte des classes ; ils portent sur la sauvegarde de l'environnement, le respect de la nature, la conquête de la pleine citoyenneté, la protection d'un site ou d'une espèce en voie de disparition, etc. Certes les partisans de l'école privée ont réussi à faire défiler plus d'un million de personnes dans les rues de France en 1984 contre le projet socialiste de service public unique. Mais les salariés opposés au plan de Sécurité sociale du Premier ministre Alain Juppé, ont eux aussi réussi à paralyser la France durant l'automne-hiver 1995. On ne saurait donc dire que les nouveaux mouvements sociaux éclipsent les anciens mouvements sociaux. C'est le développement de l'information qui a suscité une prise de conscience de certains citoyens sur la nécessité de réagir face aux pratiques des administrations, des dirigeants politiques et des dirigeants des firmes multinationales. Les citoyens indignés s'inscrivent dans ces nouveaux mouvements sociaux tant par les revendications exprimées – elles ne sont pas celles des syndicats ou des partis de gouvernement – que par les moyens utilisés pour se faire entendre par l'opinion publique en attirant les médias sur leur existence (par exemple, l'occupation massive d'une place à forte charge symbolique pour la nation et l'organisation d'un débat public où tout citoyen peut faire entendre sa voix).



- 105. OGM** — **Abréviation d'organismes génétiquement modifiés, les OGM sont des produits comme le maïs qui ont subi des manipulations génétiques en laboratoire pour obtenir un produit plus résistant aux parasites, afin de réduire les pertes et accroître le rendement agricole.** Les OGM ont suscité de très fortes inquiétudes, compte tenu de l'incertitude sur leurs conséquences probables sur l'équilibre écologique et la santé de l'homme. On les appelle les aliments transgéniques ou «nourriture Frankenstein». Ils sont l'exemple type du désaccord entre le citoyen indigné et le décideur autocrate. Peu de mesures réussies ont été prises dans le monde pour faire prendre conscience aux populations des conséquences d'un accroissement démographique aussi fort en un siècle seulement. Aujourd'hui on demande aux agriculteurs du monde, et plus particulièrement à ceux des grandes puissances capitalistes, de nourrir les sept milliards et bientôt les neuf milliards d'habitants de la planète. Entre temps les nouvelles terres cultivables deviennent impossible à trouver dans la plupart des régions du monde ; bien au contraire l'accroissement démographique et les modes de vies des sociétés opulentes conduisent à grignoter chaque année sur les terres cultivables, de l'espace pour construire des logements, des résidences secondaires, des parcs de loisirs, des camps de vacances, des usines, etc., tout cela en pensant que le rendement agricole s'accroîtra dans l'avenir – c'est-à-dire qu'avec moins de terres cultivables nous produiront plus qu'aujourd'hui. Croyant fermement à cette perspective, les décideurs politiques de certains grands pays industrialisés (comme les Etats-Unis) ont cédé à la pression des décideurs économiques et financiers qui veulent gagner le maximum d'argent en mettant sur le marché leurs nouveaux produits destinés aux exploitants agricoles qui ne souhaitent pas perdre de l'argent en cultivant des céréales. Et c'est là toute l'incompréhension entre le décideur autocrate et le citoyen indigné. Celui-ci ne comprend pas qu'on puisse aujourd'hui faire prendre un risque alimentaire aux consommateurs. En effet, au lieu de lutter pour réduire le nombre de poisons officiellement recensés dans l'assiette du consommateur, on lui ajoute un nouveau qui sera en permanence dans son assiette (qui ne consomme pas quotidiennement des céréales ?). A moins qu'une épidémie mondiale comme la peste noire du Moyen Age ne vienne réduire sensiblement la population mondiale, le problème de la sécurité alimentaire se posera demain avec plus de gravité qu'aujourd'hui, car en plus du fait que les agriculteurs ne veulent pas de semences qui ne résistent pas aux parasites (ce qui tentent certains d'aller vers le choix des OGM) se posera le problème de l'eau qui se manifeste déjà de façon épisodique depuis les années quatre-vingt. Dans les pays qui affichent des rendements élevés de céréales, toutes les parcelles sont arrosées, alors que dans le tiers monde où les rendements des céréales sont faibles aucun champ de céréales n'est arrosé (à l'exception des rizières).
- 106. Opinion publique** — **Ce n'est ni une vérité, ni une théorie, mais l'opinion du public ou plus précisément ce que rapportent les médias à travers les sondages faits auprès d'une diversité de personnes exprimant chacune sa propre opinion.** Certains sociologues se sont intéressés à cette « macro-opinion » ou « agrégat d'opinions » en s'interrogeant sur sa nature, voire sur son existence même face à certains problèmes, compte tenu de toutes les critiques plus ou moins justifiées adressées aux sondeurs

d'opinion. Le citoyen indigné est révolté de voir comment les faiseurs d'opinion publique arrivent à concevoir le public comme une pâte à modeler entre les mains des plus habiles artistes – recrutés spécialement pour cela par les entreprises et institutions – qui en font quotidiennement ce qu'ils veulent (ou plutôt ce qu'exigent les intérêts de leurs employeurs) grâce à la puissance de l'argent. L'actualité nous fournit l'exemple des conglomérats de médias détenus par quelques hommes d'affaires qui font basculer les électeurs en faveur d'un parti, les lecteurs, auditeurs et téléspectateurs contre l'accusé ou le plaignant dans une affaire judiciaire, entraîner le public à adhérer ou s'opposer à la décision d'un gouvernement d'engager le pays dans une guerre, etc. On ne peut se faire d'opinion qu'en ayant des connaissances solides ; on ne peut profiter de ses connaissances solides qu'en les actualisant avec des informations complètes et fiables. En disant cela, nous disqualifions plus des trois quarts des habitants d'un pays pour formuler une opinion crédible et respectable. La parole d'un ignorant ne vaut pas plus que l'ignorant. La parole d'une personne non informée ne vaut pas plus que l'absence d'opinion. Pourtant, lorsque les sondeurs interrogent les gens, ils nous parlent d'échantillon représentatif. Dans l'échantillon nous retrouvons les mêmes proportions (âge, sexe, catégories socioprofessionnelles) que ce qu'on trouve dans la population entière du pays. On peut s'indigner de constater que 60 % de l'opinion publique souhaite un SMIC net à 1 500 euros, en apprenant que 90 % de l'échantillon n'a jamais reçu une seule leçon d'économie politique. Or, les sondeurs d'opinion présentent souvent leurs résultats comme le produit d'une science, sauf lorsqu'ils sont en face d'opposants virulents qui les calment dans leur prétention. Comment le citoyen de base perçoit l'opinion publique telle qu'elle lui est présentée par le sondeur ? Sa seule réaction est de se situer spontanément dans les partisans du « oui » et les partisans du « non », pour se rassurer qu'enfin quelqu'un a posé la question à sa place et maintenant il peut répondre à lui-même pour se rassurer d'être dans la bonne case. Pour certains citoyens indignés l'opinion publique n'existe pas, elle est construite par les sondages qui, pour défendre des intérêts et prévenir les risques contre ces intérêts, ont construit de puissants instruments d'orientation des opinions de la population. On dit même qu'une opinion « ça se travaille », c'est-à-dire qu'on peut l'orienter vers un sens ou un autre, par de la propagande, avec plus ou moins de succès.

- 107. Opposition — Personnalités et partis politiques sans responsabilité gouvernementale qui ne soutiennent pas les politiques de l'État (diplomatie, économie, finance, social, culture, etc.), mais bien au contraire critiquent l'action de la majorité et proposent aux citoyens leurs analyses, idées et programmes, concurrents ou alternatifs, à ceux de la majorité.** L'opposition aura l'occasion de vérifier si ce qu'elle représente concerne ou intéresse la majorité des citoyens. Cela se fera lors des échéances électorales. Elle peut aussi le savoir avant cette échéance en mobilisant dans la rue des manifestants, en recueillant des signatures de pétitions et en ralliant à ses vues des personnalités influentes de la société civile (penseurs, écrivains, artistes, entrepreneurs, syndicalistes, chercheurs). Les sondages révèlent fréquemment aussi la cote de popularité des chefs de l'opposition qu'on peut comparer à celle des dirigeants. Il s'agit bien de personnes à stature d'État. Le citoyen indigné s'insurge contre cette culture de l'opposition qui ne s'intéresse qu'à la conquête du pouvoir au point de s'interdire certains débats pourtant nécessaires pour clarifier les choix de société, le positionnement du pays dans les relations internationales. Le pire de toute la culture d'opposition qui choque le citoyen indigné demeure les chamailleries entre les partis d'opposition, l'attachement viscéral à une idéologie surannée, les calculs personnels des chefs d'opposition. Par exemple, comment l'opposition italienne a

accepté que le règne de Berlusconi ait pu continuer tranquillement à réduire la télévision à un instrument de promotion de l'obscénité et d'abrutissement des classes populaires ? C'est bien en Italie qu'on a parlé de lobotomisation des cerveaux des citoyens par les chaînes de télé Berlusconi.

- 108. Oppression, opprimés** — **L'oppression est une violence par abus d'autorité sur un peuple, une minorité, une nationalité, un individu ; ses victimes sont considérés comme des « opprimés ».** Le citoyen indigné n'accepte pas l'action oppressive d'un gouvernement, parce qu'il estime qu'elle est incompatible avec l'existence d'un État de droit. Par ailleurs, il sait d'expérience que l'abus d'autorité transforme l'autorité en pouvoir, c'est-à-dire que l'autoritarisme s'institutionnalise au détriment du dialogue entre les dirigeants et les citoyens, car après tout c'est par la volonté politique (élections) que les représentants de l'État sont désignés ; leurs mandats imposent de rendre des comptes, d'écouter les citoyens et surtout de les respecter puisque dans une démocratie la souveraineté nationale vient du peuple et non de ses représentants. L'exercice du pouvoir (force et violence nécessaires) est un monopole d'État (Weber), dans un contexte de contrat social librement consenti entre le peuple (les citoyens) et ses représentants (les pouvoirs publics). Le citoyen indigné reprend à son compte le terme « *opprimés* » utilisé par les mouvements anticoloniaux et les nationalistes du tiers monde pour dénoncer l'absence d'État de droit dans les colonies, la présence de puissances étrangères, la violence faite aux « indigènes » pour leur faire accepter un statut inférieur à celui des colons, et aujourd'hui la violence des États postcoloniaux contre les minorités, contre leur population qui se transforme fréquemment en génocide, purification ethnique, guerre civile. Les opprimés se trouvent en grande partie dans les États qui ne respectent pas les droits du citoyen.
- 109. Ordre public** — **Ensemble des garanties constitutionnelles et institutionnelles qui permettent à un individu, un groupe, une ethnie, de vivre en sécurité, protégé par l'État, dans des conditions sanitaires et de respect de la dignité humaine ; cela avec accès normale aux services publics qui sont effectivement adaptés pour servir tous les citoyens et pas certains seulement.** Les troubles à l'ordre public affectent le bien-être du citoyen, ils sont sanctionnés par la loi, qui permet l'intervention des forces de l'ordre et la contrainte par corps si nécessaire. Par exemple, une manifestation interdite, une réunion non autorisée sur une place publique, une publication d'une œuvre susceptible de provoquer des réactions violentes, sont des formes de trouble de l'ordre public. Chaque État a sa propre liste des faits, actes et comportements générateurs de « trouble de l'ordre public ». La même tenue vestimentaire portée par une jeune fille ou le même discours prononcé par un orateur paraissent banals chez un peuple, admirables chez un deuxième peuple, causes de trouble à l'ordre public ou de fortes récriminations chez un troisième peuple. Certains juristes contribuent à leur manière à allonger cette liste, d'autres militent pour les libertés publiques en dénonçant le quadrillage de la société par l'État. Ce qui révolte le citoyen indigné est le fait de constater que les pouvoirs publics prennent des prétextes pour empêcher une manifestation légitime pour défendre une cause digne d'être exposée sur la place publique. D'où le développement de moyens parfois bien plus efficaces pour promouvoir une cause, que la manifestation traditionnelle soumise à autorisation préfectorale et implicitement à celle du parti gouvernementale et de son chef de file installé à la présidence. On peut citer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information très bien maîtrisées par les jeunes dans les pays développés comme dans les pays du tiers monde (l'exemple des révolutions arabes du printemps 2011).

Empêcher des citoyens de s'exprimer sous prétexte de maintien de l'ordre public – cas des pays qui refusent toute autorisation à manifester (cas de l'Algérie, par exemple) – ne résout pas les problèmes, bien au contraire c'est le meilleur moyen de frustrer celles et ceux qui réclament du changement et qui seront les premiers à se révolter contre la puissance publique le jour où l'occasion se présentera. L'illusion de faire croire au monde que l'absence de manifestation populaire dans les rues des grandes villes confirme à la fois l'absence de problème et l'existence d'une entente entre « le pays réel » (les citoyens) et « le pays légal » (les dirigeants) est une belle illusion qui ne dure qu'un temps. Et ce temps s'achève souvent, au moment venu, qu'aucune prévision n'a jamais réussi à déterminer pour permettre aux dirigeants de se préparer à affronter ses conséquences. Combien de tyrans, de dictateurs, d'autocrates, ont été surpris dans leur quiétude par le violent orage politique qui a grondé au-dessus de leur palais, les obligeant à s'enfuir pour chercher un abri bien loin du pays, lorsqu'on ne les retrouve pas sous les décombres de la révolte spontanée.

P

- 110. Parti** — C'est une organisation réunissant des personnes ayant les mêmes convictions en vue de conquérir ou de garder un pouvoir politique. On trouve trois types de partis : ceux qui gouvernent un pays, ceux qui sont dans la clandestinité – cas des partis nationalistes pendant les guerres coloniales ou sous l'occupation – et ceux qui sont habilités par les autorités publiques – cas des partis d'opposition dans les nations à régime politique pluraliste. Selon Maurice Duverger, le phénomène partisan est très récent dans l'histoire des civilisations. «En 1850, aucun pays du monde (sauf les États-Unis) ne connaissait de partis politiques au sens moderne du mot : on y trouvait des tendances d'opinions, des clubs populaires, des associations de pensée, des groupes parlementaires, mais point de partis à proprement parler. En 1950, ceux-ci fonctionnent dans la plupart des nations civilisées, les autres s'efforçant de les imiter. Comment est-on passé du système de 1850 à celui de 1950? (...). Le mécanisme général de cette genèse est simple : création de groupes parlementaires, d'abord; apparition de comités électoraux ensuite; enfin, établissement d'une liaison permanente entre ces deux éléments» (*Les Partis politiques*). Le citoyen indigné ne supporte plus une série de problèmes créés dans les partis politiques, par les partis politiques eux-mêmes, qui ternissent l'image de la démocratie, voire du pays à l'étranger. D'abord, il y a toutes ces affaires de corruption, détournement de fonds, d'emplois fictifs, truquage des marchés, favoritisme, népotisme, dilapidation des fonds publics, fuite en avant de la dette publique, provocations, polémiques, tentatives de diversions organisées, contrôle des médias, occupation indécente de l'espace publique, etc. Ensuite, l'inadéquation flagrante entre l'idéologie, la doctrine et le programme d'un parti, et le choix des hommes et des femmes pour cela. Par exemple, certains responsables du parti socialiste qui vivent dans le luxe n'ont pas le droit de parler au nom du peuple français, c'est-à-dire des humbles gens, car ils n'appartiennent pas à cette catégorie et ne savent pas ce que vit quotidiennement cette catégorie. Certains responsables de l'UMP ont leur place dans un parti d'extrême droite et veulent faire croire que les idées qu'ils défendent sont celles de la droite gouvernementale, c'est-à-dire d'une droite républicaine. Certains responsables de parti d'extrême gauche savent pertinemment que leurs propositions sont démagogiques – étant donné l'état actuel des structures économiques, des mœurs de la population et de ses habitudes de vie depuis cinquante ans, sans parler du changement radical des relations internationales actuelles comparées à celles de l'époque de l'Union soviétique. Certains responsables de parti d'extrême droite savent également que leur peuple n'est pas foncièrement xénophobe et que cette attitude lui coûtera bien plus cher au niveau international que ce qu'il pourra obtenir en expulsant des immigrés en masse, déchoir leurs enfants de la nationalité française, appliquer la préférence nationale qui conduit à une discrimination des étrangers, voire à l'instauration de l'apartheid. Ces partis d'extrême droite savent bien que les pays d'origine des immigrés ne sont plus, à tout point de vue, des populations indigènes des années trente, mais des nations de plus en plus puissantes. Qu'espèrent de positif en retour pour leur pays, par exemple, les extrémistes anglais qui veulent expulser tous les immigrés indo-pakistanaï ? Entre les intérêts nationaux et les sentiments d'une minorité de citoyens, la majorité des gens préfèrent la préservation des intérêts nationaux.

111. Patriotisme — La patrie est une communauté politique géographiquement située à laquelle appartient tout individu, à l'exception de l'apatride. Ce n'est pas seulement l'amour d'un pays en tant que spécificité géographique, mais surtout comme terre nourricière et lieu de formation d'une conscience. Le citoyen indigné est constamment outré par ce que certains meneurs, idéologues, intellectuels, généraux, journalistes, chefs de clans, chefs de ligues, ... ont fait du mot « patriotisme » et comment se sont-ils servis de la patrie comme fonds de commerce pour exister et prospérer. La patrie n'appartient pas qu'aux propriétaires, aux possédants, aux gouvernants, aux puissants qui peuvent, par la violence éliminer ou pousser à l'exil leurs compatriotes indésirables, différents, gênants, vindicatifs, etc. Mais, si généralement les patries sont peuplées d'une seule ethnie majoritaire qui s'attribue la légitimité du pouvoir et confond son existence à celle de la patrie tout entière, certains pays, plus rares aujourd'hui, sont ouverts à tout apatride, exilé, persécuté. «Tout homme a deux pays, le sien et puis la France!» clamait Henri de Bornier (*La Fille de Roland*), avant que les lois économiques, les raisons politiques et les contraintes sociologiques ne conduisent ce pays à cesser d'accueillir sans distinction. "La France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part", disait l'ancien Premier ministre socialiste français, Michel Rocard, en 1989. Défendre la patrie en danger est un acte vertueux, quitte à faire des mécontents. Cependant, dans certaines circonstances, le patriotisme devient un dévouement aveugle et ne s'arrête plus à l'ingratitude : «l'amour fait des fous, le mariage des cocus, le patriotisme des imbéciles malfaisants», disait Paul Léautaud, dans *Passe temps*. Des millions d'innocents ont été massacrés par les patriotismes de tout bord adulés comme des héros nationaux. Massacres auxquels on a parfois donné le nom de génocide, de crime de guerre, de crime contre l'humanité. Mais des massacres rarement condamnés et leurs auteurs effectivement jugés et punis. À l'heure de la construction de grands marchés, de grandes unions, de la mondialisation, que reste-t-il du patriotisme? Les Américains, champions du libéralisme, nous ont fait la démonstration de leur patriotisme après les attentats spectaculaires qu'ils ont subis le 11 septembre 2001. En Afghanistan, en Irak et même sur leur sol, leur patriotisme s'est transformé en loi du Talion, contre ceux qui osent exprimer publiquement leur doute ou oublient simplement de renouveler leur serment quotidien de fidélité à la nation dans leurs relations sociales. Face à la progression de la construction européenne – la suppression des frontières qui perturbe le patriotisme – J. Habermas nous propose le concept de «patriotisme constitutionnel» pour faire cohabiter deux nécessités. D'un côté, l'attachement culturel et historique que chaque citoyen d'un pays membre de l'Union exprimera toujours pour sa patrie, et de l'autre côté la loyauté qu'il va devoir montrer pour une Union institutionnelle de vingt-sept États où la solidarité s'impose à tout Européen, comme nous l'a imposé l'épreuve grecque (plan pour sauver la Grèce en 2011).

112. Peuple — Ensemble de groupes humains vivant sur un même territoire délimité et partageant une langue, des coutumes et des institutions. La notion de langue n'exclut pas la multiplication des dialectes et des parlers locaux ou régionaux, comme les termes coutumes, mœurs et institutions n'empêchent pas la diversité des origines ethniques des groupes et la préservation, pour chacun d'eux, de ses coutumes et institutions tant qu'elles ne remettent pas en cause l'unité du peuple ou plus précisément l'intégrité de son territoire. Les dirigeants d'un Etat craignent que des meneurs excitent une minorité ethnique jusqu'à l'inciter à se révolter contre le pouvoir central et réclamer son autonomie qui sera un prélude à une séparation (scission de

l'Inde en 1947 et du Soudan en 2011). C'est pour cela que les autorités sont très vigilantes face aux revendications régionalistes qui se transforment en revendications autonomistes et celles-ci en velléité d'indépendance nationale. Cela commence par la revendication de l'enseignement de la langue, de l'inscription en deux langues sur tous les panneaux d'affichage ou d'indication de voies, de l'autorisation d'émissions de radios et de télévisions régionales, puis de l'acceptation légale d'un parti régionaliste qui revendique plus d'autonomie en matière de politique économique, d'investissements publics, d'installation d'infrastructures. «Un peuple n'est pas n'importe quel agrégat d'êtres humains rassemblés n'importe comment, mais une assemblée d'un grand nombre de gens associés selon une convention du point de vue de la justice et de la participation au bien commun» (Cicéron, *De Res Publica*). Néanmoins, le terme «peuple» n'a pas atteint le niveau scientifique de recherche pour servir de concept dans le discours politique académique. On s'en sert couramment pour revendiquer une indépendance ou affirmer une appartenance. Or, si le mot population s'accommode de l'idée de diversité des éléments qui la composent (couleur de peau, religion, ethnie, langue, culture, etc.), le terme peuple fait penser à une homogénéité difficile à trouver, en dehors du statut juridique commun. Ainsi, on confondra un peuple avec un corps électoral ou un ensemble de citoyens d'un État, donc une population qui a le droit de choisir ses représentants (élire un chef d'État et un Parlement), de faire sécession (Pakistanais et Indiens en 1947), de s'autodéterminer par rapport à une puissance coloniale, c'est-à-dire avoir le droit de choisir par référendum l'indépendance politique et se proclamer «État-nation». Bien qu'il soit imprécis, le terme peuple est souvent associé aux notions de souveraineté et de conscience. Ainsi, nous dit Victor Hugo, «pour faire une révolution, il faut le peuple», car «la populace ne peut faire que des émeutes» (*Les tables tournantes de Jersey*). Avis aux citoyens indignés qui se rassemblent sur une place et attendent que d'autres composantes de la population les rejoignent pour libérer le pays des dirigeants incompetents, corrompus ou tyranniques.

- 113. Pluralisme politique — Existence d'un système politique fondé sur l'alternance, par la voie démocratique, dans l'occupation des postes de direction politique et de gestion des deniers publics.** Le pluralisme politique est présenté par les Occidentaux au monde comme l'unique moyen de mieux gouverner une nation par toutes les garanties d'expression qu'il offre aux citoyens. Si tel était le cas pourquoi a-t-on vu en France, par exemple, un développement des coordinations de protestataires s'exprimant en dehors des syndicats et des partis politiques auxquels elles reprochent depuis au moins trois décennies d'être empêtrés dans les affaires, paralysés par la bureaucratie et déconnectés des problèmes quotidiens du citoyen ? Depuis le « Printemps arabe » (2011), un nouveau phénomène s'internationalise : les mouvements des citoyens indignés. C'est en Espagne qu'il s'est le plus développé, il prend racine en Grèce, France, Israël, Etats-Unis, ... Il dénonce l'incapacité des partis politiques de faire sortir un pays de la crise et assurer un avenir à sa jeunesse de plus en plus diplômée. Ces pays ne sont pas gouvernés par des tyrans et autocrates utilisant un parti unique omniprésent, non ce sont des pays qui s'affirment démocratiques et pluralistes. On croyait que ce système – le pluralisme politique et syndical – donne aux citoyens le droit et la liberté de s'organiser en partis politiques, ceux qui obtiennent la majorité aux élections gouverneront, tandis que les autres demeureront dans l'opposition en attendant les prochaines échéances électorales pour tenter de conquérir ou reconquérir le pouvoir. Ceux qui arrivent au gouvernement appliqueront intégralement leur programme et donneront satisfaction au peuple. Or, voilà qu'on

constate depuis toujours que le pluralisme pose plusieurs problèmes aux sociétés qui le choisissent. D'abord certaines idées sont à l'antipode de la philosophie de tout système démocratique, d'autres s'attaquent directement à l'existence même de l'État, et d'autres enfin ne visent qu'à dresser les groupes sociaux, ethniques ou religieux, les uns contre les autres. Ensuite, la concentration de capitaux et de moyens techniques entre les mains d'une minorité d'éditeurs provoque un déséquilibre dans l'expression des idées. Or, rien n'a pu empêcher cette tendance observée depuis les années soixante dans les grands pays industrialisés. On ne saurait parler de pluralisme politique dans un pays où le quatrième pouvoir – les médias et l'édition – passe sous contrôle d'un groupe financier national ou international qui détient la majorité du capital dans chaque organe médiatique d'importance nationale. Dans un pays développé, quelle organisation politique prétendrait faire connaître efficacement ses idées, attirer le maximum d'adhérents, conquérir le nombre de postes électifs qu'elle espère, tout en ayant contre elle un magnat de la presse et de l'audiovisuel? Ce n'est pas tout à fait le cas dans les pays sous-développés qui viennent tout juste de découvrir le pluralisme politique. Les raisons à cela sont de deux ordres. Politique en premier : la radiotélévision est à la fois bien d'État et administration sous contrôle très étroit des autorités publiques ou plus exactement du parti au pouvoir. Sociologique en second : la presse n'a pas vraiment une influence sur le corps électoral, à cause de deux faits : un trop fort taux d'analphabètes chez les adultes et un trop faible taux de lecteurs chez les personnes instruites.

- 114. Polémique — Débat et discussion vifs et agressifs sur un sujet d'ordre politique, économique, social, culturel, culturel, dont les résultats escomptés ne sont pas toujours ceux qu'attend le lecteur, l'auditeur ou le téléspectateur.** La polémique est le propre des sociétés pluralistes. Sa manifestation fréquente est considérée comme un acquis du progrès démocratique en faveur de la nation. Au contraire, dans les sociétés non occidentales – pays musulmans, pays africains, pays asiatiques –, elle est perçue très négativement comme un facteur de désordre, un manque de respect au détenteur de l'autorité (scientifique, politique, religieuse, clanique, tribale, familiale, etc.). En Occident, la polémique a désacralisé de nombreux personnages de premier plan, détruit plus d'un tabou, mis à plat une discussion, mais trop souvent elle a plus détruit qu'elle n'a apporté de positif. En France, il ne se passe pas une seule semaine sans qu'une polémique sur tout et n'importe quoi ne surgisse, mette en branle les médias, interpelle des acteurs publics pour quelques heures, quelques jours, quelques semaines, puis plus rien. Les protagonistes et leurs fidèles s'agitent par médias interposés, transforment les citoyens en spectateurs – et souvent en voyeurs – qui comptent les coups, parfois sur des questions d'une banalité déconcertante. La réduction du temps de travail – de 1900 heures annuelles en 1946 à moins de 1500 heures aujourd'hui – laisse du temps, beaucoup de temps à la parole, pour l'utile et le futile ! Pendant ce temps-là les citoyens indignés privés de logements, d'éducation, de soins médicaux, d'emplois, ... d'avenir, sont scandalisés de constater que des élites sont en permanence dans la politique de diversion, aidées en cela par les médias qui prospèrent avec ce flot ininterrompu de polémiques. On est arrivé à un point tel qu'on ne perçoit plus comme un acte d'indécence de monter en épingle un sujet futile alors que des sujets graves ne sont pas traités avec tous les moyens qu'ils nécessitent (mobilisation de personnel spécialisé, affectation des fonds, débat sérieux faisant intervenir des connaisseurs, etc.). Qu'a-t-on fait contre le chômage qui ne descend plus en dessous des deux millions de victimes – malgré toutes les falsifications statistiques – depuis plus de trois décennies ? Qu'a-t-on fait contre l'exclusion des personnes du

droit au logement et la multiplication des sans abri dans une société dont le PIB n'a jamais cessé de croître depuis plus de trois décennies ? Le cri du citoyen indigné n'est pas celui d'un enfant gâté qui réclame toujours plus à ses parents, mais celui d'un enfant éprouvé par ses problèmes quotidiens et sérieusement inquiet de son avenir face à des parents occupés par le futile et engagés dans les jeux du hasard, en dilapidant une partie du patrimoine familial au détriment des héritiers. C'est de cela en fait qu'il s'agit lorsqu'un indigné français pose le problème dans les termes suivants : la dette de mon pays s'élève à plus de 1 600 milliards d'euros (dont les 2/3 sont à payer à des créanciers étrangers) qui doit être remboursée avec les impôts futurs exigés des actifs occupés, soit plus de 64 000 euros d'impôts par actif occupés ou 25 000 euros par citoyen. L'Etat français emprunte actuellement à 3 % sur dix ans et paiera en 2012 plus de 50 milliards d'euros uniquement en intérêts. Rappel : la Grèce n'a pu emprunter en 2011 qu'à des taux exorbitants, parce qu'elle était ruinée, à cause des mensonges et trucages de ses comptes publics par ses dirigeants pour tremper l'Union européenne et les créanciers et aussi à cause des comportements de sa population qui s'était accommodée de pratiques inacceptables depuis des générations, comme le fait que l'Eglise et les armateurs soient exemptés d'impôts et taxes (les armateurs risquent de changer de pavillon en peu de temps si on les taxait, mais pas l'Eglise grecque), l'absence de cadastre pour déterminer les impôts fonciers et taxes d'habitation, la généralisation de la corruption des fonctionnaires, les privilèges et monopoles divers partagés par 114 corporations intouchables, etc., la trop faible productivité des salariés et fonctionnaires grecs comparée à celle des Allemands ou des Français.

- 115. Politique d'austérité — Politique fondée sur le retour aux grands principes d'équilibre macroéconomique : prix, taux d'intérêts, changes, salaires, déficits, dettes publiques.** Toute politique d'austérité est précédée d'un constat d'échec de la politique menée jusqu'à présent et surtout l'impossibilité de continuer à l'appliquer sans faire prendre de graves risques économiques, politiques ou sociaux à la nation. Mais les perdants politiques (l'opposition) ne s'avouent jamais définitivement vaincus. Leur moyen de défense est d'utiliser l'expression « politique d'austérité » pour qualifier la politique de rigueur de leurs successeurs. Ces adversaires des politiques de rigueur qualifient les mesures prises – même lorsqu'elles s'avèrent plus que nécessaire – de mesures austères, c'est-à-dire hostiles à tout geste de générosité, de partage, de solidarité. Ils les accusent même d'être responsables du ralentissement économique et du développement de l'exclusion sociale. On a entendu cela pour expliquer les émeutes d'Angleterre en avril 2011. Avec les perspectives économiques des pays où s'expriment des citoyens indignés, l'accroissement de l'endettement public dont les remboursements se feront par les impôts pourraient bien susciter des mesures d'austérité bien plus sévères que toutes celles qu'ont connues les pays qui vivent dans une fuite en avant budgétaire jamais connue dans leur histoire. Aujourd'hui les classes moyennes travaillent au moins quatre mois par an pour payer les impôts, taxes, redevance, cotisations sociales, assurances, etc., combien leur coûtera en temps de travail supplémentaire le remboursement par l'impôt de toute cette dette publique qui s'est amplifiée, parce que les dirigeants ont manqué de courage dans le passé pour dire à la nation que désormais l'Etat et les collectivités territoriales ne doivent plus dépenser plus que ce qu'ils ont récolté comme prélèvements fiscaux et recettes non fiscales ? En 2011, certains pays du G8 étaient endettés à concurrence de plus de 100% de leur PIB !

116. Politiquement correct — Attitude consistant à bannir du langage public (discussion, discours, écrit) de tous les termes qui stigmatisent les minorités, l'abandon de toute étude comparative des cultures, l'introduction de nouvelles expressions et mots jugés plus neutres à l'égard des minorités. Mouvement né dans les campus américains des années quatre-vingt, qui prône de nombreux changements dans la société américaine. Le respect de toutes les minorités et les cultures, à travers une réhabilitation de l'histoire – par exemple, refonte des manuels scolaires américains qui passent sous silence l'extermination des Indiens et la généralisation de l'esclavage des Noirs. Ce mouvement s'est étendu aux médias et à toute la société américaine, impliquant des associations puissantes de surveillance du langage tenu en public. Ces associations intentent des procès aux contrevenants à leurs règles. La France, comme tant d'autres pays dans le monde, est prise dans ce phénomène. Les médias ont commencé, à partir des années quatre-vingt-dix, à surveiller leur vocabulaire. L'État leur emboîte le pas en édictant des lois. Le dernier acte révélateur d'un changement profond des mœurs, est la criminalisation des propos homophobes (juin 2004), ainsi dire à quelqu'un *pédé, tapette, sodomite, ...*, vous conduit devant un juge. Le politiquement correct contraint les individus à changer d'attitude à l'égard des faits historiques et des minorités : alors on a une loi qui condamnent ceux qui s'opposent à l'histoire officielle sans le consensus des historiens. Dernière loi en date : la reconnaissance par l'Etat français du « génocide arménien », c'est-à-dire la condamnation pénale de toute personne en désaccord avec le législateur. Même le plus éminent des historiens de la Première Guerre mondiale n'aura plus le droit de dire le contraire du législateur, sous peine de se retrouver devant un juge ! Rappel, la réforme des lycées propose l'histoire seulement comme option pour les Terminales scientifiques. Le *politiquement correct* n'a cessé de provoquer des réactions agacées et des réactions ironiques. Finalement, pour être efficace et convaincant, ses partisans n'auraient-ils pas dû, tout simplement, suivre le conseil de Montesquieu : « Tout homme doit être poli; mais il doit aussi être libre » (*Mes pensées*). En France, parce qu'ils ont enfreint cette nouvelle pratique, des ministres, députés, intellectuels, journalistes, ... ont été convoqués par des juges pour s'expliquer devant leurs accusateurs. Par conséquent, la stratégie de ceux qui redoutent les conséquences publiques de leurs propos est en train de changer. Ainsi, les anti-immigrés ne s'attaquent plus frontalement aux Arabes et aux Noirs, c'est-à-dire à des personnes appartenant aux « minorités visibles » en mesure de les traîner devant les tribunaux ; ils ont trouvé l'astuce : l'islamophobie. Ils peuvent dire : « je suis contre la construction de minarets dans ma ville, et contre le port du voile islamique dans les rues de mon quartier ». C'est cela qu'on appelle la liberté d'expression qui épouse le politiquement correct. C'est une autre manière de dire : « je ne veux aucun musulman pratiquant dans mon pays ; l'Etat doit les assimiler tous ou les renvoyez chez eux ». Et comme on a créé une loi spéciale pour protéger les Juifs, une autre pour les homosexuels, par clientélisme on aura certainement une loi condamnant l'islamophobie, car la loi sur le « génocide arménien » n'est rien d'autre qu'une loi clientéliste votée à la hâte en période électorale, sans avoir mesuré toutes les conséquences que cela aura pour la France dans ses relations avec la Turquie, un pays qui ne cesse d'avoir de l'influence dans tout le Proche-Orient, et même au-delà (rôle des Turcs au Maghreb, notamment en Libye). Rappel. Il existe une loi française condamnant sévèrement le racisme ; elle date de 1972. Pourquoi toutes ces nouvelles lois ?

117. Populisme — Expression et mouvement politiques qui reprend littéralement les croyances politiques, et donc les solutions radicales, exprimés par les citoyens les moins éduqués d'un peuple confrontés à des difficultés que leurs dirigeants et élites n'ont pas réussi à aplanir. Avec la bureaucratie et la corruption, ils forment les trois tares des jeunes nations, mais en Europe, le populisme réapparaît avec une ampleur jamais égalée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Des partis populistes ouvertement xénophobes siègent aux parlements des pays européens, occupent des postes ministériels dans les gouvernements ou constituent le principal parti d'opposition au gouvernement. Leurs chefs échaudés par les succès électoraux se moquent du « politiquement correct » : ils s'expriment dans une langue du peuple et désignent ce que le peuple croit être à l'origine de ses malheurs (les étrangers, les élites, les minorités religieuses, les fonctionnaires, les agences de notation, les *traders*, les marchés financiers, les financiers, les riches, les communistes, etc.). Le populisme de droite utilise un slogan qui reconforte les gens simples, ignorants des engagements internationaux qui lient leur pays aux autres nations. Il s'agit du slogan de la « préférence nationale », un slogan de démarcation des partis d'extrême droite européens concernant l'attribution des emplois, des logements et des prestations sociales, qui devraient être réservés en priorité aux « nationaux », un terme trompeur pour les gens simples, parce qu'en réalité il est pris dans le sens de personnes appartenant à l'ethnie dominante ou à l'une des ethnies dominantes (des Blancs). Dans son histoire, le populisme fut toujours une formidable arme des despotes. Il prend racine dans les mœurs politiques d'un pays, d'abord avec l'émergence d'un héros (chef), puis s'érige en culte de la personnalité et ensuite se maintient longtemps en jetant constamment en pâture au peuple, ses adversaires supposés : le pays voisin, le bourgeois, l'occidental, les riches, les étrangers, les technocrates, « les gens des châteaux », « les deux cents familles », etc. « Le pire des États, c'est l'État populaire », rappelait Corneille à ses compatriotes, dans *Cinna*. Eugène Ionesco ajoute, « le populaire n'est pas le peuple » (*La Cantatrice chauve*) et l'économiste américain R. Dornbusch, effaré par la dérive de certains États du tiers monde, avait créé l'expression *populisme macroéconomique*, qui résume la responsabilité de certains dirigeants du tiers monde dans les années 70 et 80 face à l'ensemble des difficultés que connaissent actuellement leurs pays. Nous découvrons que les pays occidentaux sont tombés pratiquement tous dans le même piège du populaire macroéconomique : la fuite en avant budgétaire pour soutenir la croissance économique a produit des déficits budgétaires colossaux et des dettes extérieures effrayantes qui ont mis, en 2011, certains États en situation de quasi faillite (Grèce, Irlande, Portugal, ...). Par populisme, ces dirigeants auraient appliqué des politiques dénuées de toute rigueur, en se préoccupant seulement de la croissance économique et de la distribution des revenus, laissant filer l'inflation chez certains (pays du tiers monde), l'accroissement du déficit budgétaire et de l'endettement et le creusement du déséquilibre commercial. L'arme de service du populiste est la démagogie. Lorsque l'hypocrisie et le cynisme du politique complètent la démagogie, le populiste n'hésite plus à sortir des énormités pour faire croire aux gens simples qu'il a la vraie solution à leurs problèmes et difficultés. On remarque que les populistes sont souvent incultes en économie politique (la lecture du programme électoral de Madame Le Pen, candidate déclarée à la présidentielle française, est édifiante à cet égard, plus particulièrement les mesures économiques envisagées et leur financement). Leur théorie économique est « il n'y a qu'à ... » et avec cela tout problème trouve sa solution. Face à l'insécurité, il n'y a qu'à renvoyer les immigrés non européens, les mauvais immigrés européens (les gens du voyage), rétablir la peine de mort. Face au déficit et à l'endettement, il n'y a qu'à

supprimer les aides aux mauvais citoyens, licencier en masse les fonctionnaires communistes, socialistes, gauchistes, juifs, musulmans, bouddhistes, et tous ceux qui ont des mauvaises mœurs. Il existe aussi un populisme de gauche qui n'est pas raciste, mais sectaire à l'égard de tous ceux qui ont réussi de manière honnête ou malhonnête. Ce populisme de gauche préconise aussi tout ce qui défie la logique économique. La crise a été provoquée par les riches, il faut prendre donc aux riches pour combler les déficits, ainsi on aura résolu deux problèmes, celui des déséquilibres macroéconomiques et celui des inégalités sociales, en croyant que cela ne fera ni fuir les capitaux des Français riches, ni détournera les investisseurs étrangers qui iront chez nos voisins placer leur argent. Le populiste de gauche veut tout faire payer par les riches jusqu'à ce qu'ils deviennent pauvres, afin de permettre aux pauvres de vivre bien mieux qu'aujourd'hui, sans travailler plus ou apprendre plus de connaissances nouvelles, ni prendre des risques inhérents à la compétition internationale, puisqu'on fera rapidement sortir la France de la mondialisation, promettent les populistes de gauche à la fraction du peuple iconoclaste en termes de lois économiques et géopolitiques.

- 118. Pouvoir politique** — Droit détenu, légitimement ou illégitimement, par un individu ou un groupe d'individus, d'édicter des règles et de contraindre une population à les respecter en utilisant, si nécessaire, la force. Pour contribuer à la légitimation du pouvoir, les régimes démocratiques ont séparé trois pouvoirs : le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif et donné à l'État, seul, le monopole de la violence (M. Weber). Mais d'où vient ce besoin de vouloir le pouvoir? «La félicité est une continuelle marche en avant du désir, d'un objet à un autre, la saisie du premier n'étant encore que la route qui mène au second. La cause en est que le désir de l'homme n'est pas de jouir une seule fois, et pendant un seul instant, mais de rendre à jamais sûre la route de son désir futur (...). Ainsi, je mets au premier rang, à titre d'inclinaison générale de toute l'humanité, un désir perpétuel et sans trêve d'acquérir pouvoir après pouvoir, désir qui ne cesse qu'à la mort» (Thomas Hobbes, *Léviathan*). Cependant, il existe une manière d'éviter cet état de guerre perpétuelle entre les hommes gouvernés par leurs désirs insatiables, en confiant le pouvoir à une entité légitime, «comme si chacun disait à chacun : j'autorise cet homme ou cette assemblée et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit, et que tu autorises toutes ses actions de la même manière» (*ibid.*). Dans une démocratie représentative, le *pouvoir législatif* représente l'assemblée des élus de la nation, chargée de voter les lois nationales, les Lois de finances, ratifier les traités; tandis que dans une démocratie directe ou semi-directe, c'est l'ensemble du peuple autorisé à participer à l'élaboration des lois. Les citoyens indignés ne reconnaissent plus ces politiciennes et politiciens totalement éloignés de leurs préoccupations quotidiennes de citoyens confrontés à l'impossibilité de trouver du travail, se loger à prix décent, pouvoir financer des études, fonder un foyer et élever dignement des enfants. En France, *l'indépendance de l'autorité judiciaire* – qui en réalité n'est pas considérée comme un pouvoir depuis la Constitution de 1848, mais comme une autorité indépendante – est garantie par la Constitution et les lois organiques. «Le président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire. Il est assisté par le Conseil supérieur de la magistrature. Une loi organique porte statut des magistrats. Les magistrats du siège sont inamovibles» (article 64 de la Constitution de 1958). De nombreuses affaires politico-judiciaires ont révélé l'abîme qui s'est creusé entre d'un côté les textes et ce qu'ils prévoient comme sanctions et de l'autre côté les pratiques des magistrats aux ordres de gros intérêts politiques sommés

de ne pas dépasser la ligne rouge. Chaque année les citoyens indignés sont scandalisés par la manière de traiter les affaires de corruption, détournement de fonds, népotisme, abus de biens sociaux, financement de partis, marchés truqués, collusion d'intérêts, prises illégales d'intérêts, etc. Parfois ils ont l'impression de vivre dans une des républiques bananières. Le *pouvoir militaire* qui sévit encore dans un trop grand nombre de pays dans le monde est une survivance des anciens régimes féodaux. En effet, dans une démocratie les militaires n'ont aucun pouvoir constitutionnel sur la société, ils assurent uniquement la fonction de défense de la nation, sous les ordres d'un chef des armées – le chef d'État – qui tire la légitimité de son pouvoir sur l'armée, par le fait du suffrage universel. En revanche, dans les pays communistes, socialistes ou du tiers monde, l'armée est souvent le seul corps organisé de la nation qui, soit utilise la force et la répression pour dominer, soit profite de l'absence de conscience politique du peuple et de la faiblesse des institutions de l'État tenues par des civils, pour s'octroyer des droits, des privilèges, des moyens, qui lui permettent de s'imposer comme le seul pouvoir réel derrière les civils placés en première position, uniquement pour la forme et surtout pour amadouer l'opinion internationale. Car le terme pouvoir militaire rappelle celui de «junte militaire» totalement incompatible avec le mot démocratie. Dans de nombreux pays les citoyens indignés sont confrontés à des dirigeants qui ont institué le pouvoir personnel – qu'il ne faut pas confondre avec la personnalisation du pouvoir. Ce pouvoir personnel est l'une des caractéristiques de tous les régimes antidémocratiques : tyrannie, dictature, monarchie absolue, junte militaire, fascisme, etc. Il est résumé par cette sentence lancée par François Andrieu : «les rois malaisément souffrent qu'on leur résiste» (*Le Meunier sans souci*). Le chef d'État au pouvoir personnel ne respecte pas la séparation des pouvoirs – judiciaire, exécutif, législatif –, confond ses attributs statutaires de chef de l'Exécutif avec ceux des autres institutions politiques et constitutionnelles. Ainsi, la justice est aux ordres du maître absolu de l'État ; et le Parlement, lorsqu'il existe, n'est qu'une simple chambre d'enregistrement des décisions du chef de l'Exécutif. Dans un pays non-démocratique, les *pouvoirs publics* sont ceux de l'État (c'est-à-dire pouvoirs exclusifs du dictateur, du tyran, du monarque absolu) dotés de la puissance d'édicter des règles et de les faire respecter par toute la communauté nationale. Dans un pays démocratique, le terme pouvoirs publics regroupe l'ensemble des trois pouvoirs : législatif, judiciaire et exécutif ou plus précisément les organes mentionnés dans la Constitution du pays avec leurs attributs, comme le chef de l'État, le Premier ministre, le Gouvernement, le Parlement, la Haute Cour de justice, le Conseil constitutionnel, le Conseil économique et social, le Conseil supérieur de la magistrature. Cependant, le terme a glissé de sens pour englober toute personnalité publique désignée ou élue, comme les préfets, les maires, les conseillers généraux, etc. Dès son origine, l'État ou toute organisation similaire, s'est octroyé des fonctions exclusives, sensibles, souveraines, qu'il ne peut transférer à une institution privée, comme la justice, la police, la défense nationale, la dette publique, la frappe de la monnaie, sa circulation et le contrôle de sa valeur. C'est cela qu'on appelle les *pouvoirs régaliens* ou fonctions régaliennes de l'État.

- 119. Privilège** — C'est ce droit injustifié qui révolte le citoyen indigné qui estime que cet élément du statut de certaines catégories sociales (autrefois la noblesse d'épée, la noblesse d'office et la noblesse de robe; privilèges abolis le 4 août 1789), professions ou catégories socioprofessionnelles (l'enseignant dispose de longues vacances, le fonctionnaire garde son emploi jusqu'à la retraite). Plus de deux siècles de progrès scientifiques, technologiques, techniques, économiques, culturels ... pour

construire une société de consommation fondée sur le gaspillage des ressources non renouvelables et la destruction irréversible de l'environnement. C'est cela le privilège des grandes nations industrialisées qui déclarent faillite parce qu'objectivement elles n'arrivent pas à employer toute sa jeunesse, la loger, l'éduquer, lui permettre de fonder un foyer et élever des enfants dans la dignité et la sécurité. C'est ce constat navrant qui alimente le sentiment de fausse route prise par les élites de ces sociétés que dénoncent de manière récurrente et spectaculaire ces rassemblements gigantesques de citoyens indignés dans de nombreuses capitales des pays occidentaux. Dans aucun contrat on ne mentionne le terme « privilège », d'autres termes ont pris place, comme « garanties », « engagements », « droits », « avantages », « attributs ». Chacun est présenté comme la contrepartie de l'apport : « effort », « engagement », « risque », « initiative », « création », « talent », « ingéniosité », « réputation ». Il suffit que les professions soient ouvertes à tous les candidats méritants qui se soumettent aux conditions d'accès pour assimiler légitimement le privilège à une contrepartie de ce qui est exigé ou apporté par l'individu accédant à une profession. Par exemple, les longues vacances du professeur sont liées aux spécificités de son métier : la fatigue nerveuse, le rythme d'assimilation des cours par les élèves (pendant garder en classe les élèves 35 heures par semaine, onze mois sur douze ?), le temps donné à l'enseignant pour être à jour dans ses connaissances en suivant l'évolution de sa discipline (lectures, stages, conférences, congrès, colloques, réunions, expositions, rencontres, etc.), faire des recherches et publier les résultats. Ces deux dernières activités (recherches, publications) sont imposées à tous les enseignants de l'enseignement du supérieur (sauf aux professeurs agrégés de lycées détachés dans les Universités qu'on appelle les PRAG).

- 120. Progressisme, progressiste — Doctrine fondée sur l'idée que l'humanité peut et doit progresser constamment, soit par les réformes, soit par des révolutions contre les partisans de l'immobilisme.** Le citoyen indigné est guetté par le piège de la séduction que lui tendent certaines idéologies qui vont du populisme de droite ou de gauche jusqu'à l'anarchisme et le nihilisme. Il est également scandalisé par le décalage entre les progrès matériels (techniques, technologies, instruments, équipements, etc.) et le progrès social dans le sens d'amélioration du dialogue, d'accueil de tous les malades, de garantie des meilleurs soins à tous, de scolarisation correcte des enfants de pauvres, de créations de postes en nombre suffisant pour éradiquer le chômage et la misère dans le pays. Pas de concordance entre les différents progrès constatés dans les pays développés d'où s'élèvent les voix des citoyens indignés, mais plutôt la recrudescence d'individualités, de partis et de politiques qualifiés de progressistes parce qu'ils visent essentiellement l'émancipation, en rompant les chaînes de sa soumission à une puissance dominatrice. Mais comme le faisait observer Claude Lévi-Strauss, «chaque progrès donne un nouvel espoir, suspendu à la solution d'une nouvelle difficulté. Le dossier n'est jamais clos» (*Le cru et le cuit*). Généralement, tous les partis et personnalités de gauche se considèrent « progressistes ». Cependant, certains ne suivent pas au-delà d'une limite, car au nom du « progressisme », des courants d'extrême gauche remettent en cause les fondements de la culture d'un peuple, rejettent ses valeurs ancestrales et lui proposent parfois le nihilisme. Or, les peuples sont souvent méfiants à l'égard de ceux qui ne croient pas à leurs valeurs et veulent faire table rase du passé pour aller vite en besogne. «Le véritable progrès démocratique n'est pas d'abaisser l'élite au niveau de la foule, mais d'élever la foule vers l'élite» (Gustave Le Bon, *Hier et demain*). Néanmoins, on remarque souvent que beaucoup de progressistes n'ont su ni convaincre ni proposer le bon moyen d'y

parvenir. Aujourd'hui est mieux qu'hier, demain sera mieux que tout. Voilà le fond du progressisme et la foi de tout progressiste. Au cours de cette avancée vers le meilleur, se trouve le concept de « progrès technique » qui englobe tous les moyens matériels ou technologiques qui réduisent la pénibilité du travail humain, multiplient ses résultats, réduisent les délais de production d'un bien ou service, permettent de créer ce que l'homme ne pouvait faire avec les moyens dont il disposait. La radioscopie est un progrès technique par rapport au stéthoscope, le scanographe un progrès technique par rapport à la radioscopie. Le progrès technique n'est pas tout à fait le progrès technologique. Les auteurs estiment que le progrès technique peut se mesurer par les gains de productivité des facteurs de production, tandis que le progrès technologique serait une application de nouvelles connaissances dans la sphère de production. Mais dans la pratique, on sait bien que le progrès technologique débouche forcément sur des gains de productivité et on ne voit plus de différence avec le progrès technique. Par exemple, lorsque, dans un atelier de confection, on passe de la coupe aux ciseaux à la coupe au laser (nouvelle technologie), le nombre de patrons (coupes) réalisés par heure de travail avec cette technologie n'est plus comparable à celui obtenu avec une paire de ciseaux. On ne peut pas concevoir des progrès techniques et technologiques sans un progrès sanitaire et un progrès social. Le progrès sanitaire est l'amélioration de l'hygiène publique et individuelle. Par exemple, la mise en place du tout-à-l'égout, le développement des dispensaires, la démocratisation de la vaccination, les soins corporels quotidiens, le contrôle sanitaire des aliments, la mise en place de bennes modernes pour le ramassage des ordures, sont autant d'éléments qui contribuent à une amélioration de l'état de santé d'un peuple. Tandis que le progrès social englobe le changement de structures dans le sens d'une amélioration (cas de l'organisation du travail), l'installation de meilleures conditions matérielles (cas des logements), le changement des règles de relations (cas des nouveaux droits octroyés aux travailleurs, femmes, familles, lycéens, enfants, etc.). Le progrès social est donc un signe de déclenchement ou de confirmation d'un processus de changement social. Mais il existe toujours une énorme différence entre ces progrès affirmés par les statistiques publiques et ce que constatent les citoyens indignés sur les terrains qui les concerne : logement, emploi, éducation, soins médicaux, pouvoir d'achat. Une mesure quantitative du progrès social ne présente pas d'intérêt. On peut s'enorgueillir d'avoir logé tous les SDF du pays et scolarisé tous les enfants de la nation, en proposant au SDF 9 mètres carrés de logement et aux enfants des classes de 40 élèves.

- 121. Propagande** — Action de propager une idée, un fait, une opinion, au sein d'une population ciblée ou non en vue d'atteindre un objectif : l'adhésion, le soutien, la réaction, le rejet. Il n'y a pas plus humiliant pour le citoyen que d'être traité comme une cible de la propagande par ceux qui le gouvernent ; cela lui donne l'impression d'un abus de confiance, d'une trahison, d'un détournement de son attention, afin que les élites gouvernementales disposent à leur guise des deniers publics, font ce qu'elles veulent de la souveraineté populaire. Lorsque le niveau de conscience d'un peuple est élevé, les organisations politiques prennent davantage de précaution afin de ne pas confondre information et propagande, car elles savent que toute propagande provoque une réaction, la contre-propagande. D'ailleurs, dans les sociétés pluralistes le terme propagande prend de plus en plus une connotation négative, voire péjorative. Ainsi, sur les marchés populaires, les militants des partis respectables sont présents pour informer les électeurs et non plus pour faire de la propagande. Ils laisseraient cette «basse besogne» aux partis extrémistes, sans espoir de gouverner un pays, voire pas même l'espoir de conquérir une seule région du pays. Parce que les régimes

dictatoriaux ont fait de la propagande systématique une sorte de câble d'alimentation idéologique du peuple, le statut de la propagande s'est rabaissé. On informe les citoyens, on communique des informations. Au contraire, ces régimes qui ont usé et abusé de la propagande ne supportent aucune opposition, donc aucune contre-propagande, sous peine d'être traité d'élément subversif, d'ennemi de la nation, d'atteinte à la sûreté de l'État. Ils ont formé, à tous les échelons du pouvoir, des spécialistes versés dans les sciences des foules : psychologie des masses, techniques de persuasion de masse, pour façonner en permanence l'état de l'opinion publique. Une des vérités surprenantes produites durant la période nazie, c'est celle du docteur Goebbels : *plus un mensonge est gros, plus sa répétition le fera accepter par le peuple comme une vérité*. À notre époque la vigilance s'impose. Dans les régimes démocratiques la propagande est aussi active que dans les régimes autoritaires. Car rarement directe, elle emprunte des détours, emploie des termes, choisit de montrer des images présentées comme des faits incontestables, interroge des pseudo-spécialistes auxquels elle attribue, elle-même, le titre «d'experts». Elle n'a plus de scrupule, elle tend à ramener la vérité du jour à celle de trois ou quatre passants interrogés dans la rue, à la suite d'un événement, avant le ficelage du journal télévisé de 20 heures, ou à des résultats d'un des sondages commandés à des organismes autorisés pour donner une «caution scientifique» au discours de la maison.

- 122. Protectionnisme** — **Doctrines qui ont donné lieu à diverses politiques et mesures destinées à protéger la production nationale contre la concurrence de la production étrangère.** Le citoyen indigné s'insurge contre l'hypocrisie qui entoure cette doctrine très ancienne qui logiquement ne devrait plus s'appliquer aujourd'hui avec la mondialisation si les dirigeants des pays capitalistes croyaient vraiment au capitalisme et non pas à la loi du plus fort. Par exemple, les économistes sont partagés sur les vertus à long terme du protectionnisme. Ils ont souvent montré le double langage de certains dirigeants occidentaux qui exhortent les pays du tiers-monde au libéralisme, mais pratiquent chez eux, sous la pression des *lobbies* industriels et agricoles, différentes formes de protectionnisme, dont les plus répandues aujourd'hui sont le protectionnisme effectif (protection effective) et le protectionnisme non tarifaire (ou protectionnisme de normes). Qu'est-ce que la protection effective (ou protectionnisme effectif) ? C'est la protection dont bénéficie l'industrie des pays développés, plus précisément la protection de la valeur ajoutée de cette industrie, par rapport au marché mondial, qui porte un tort aux intérêts des pays en développement, et particulièrement à ceux des pays émergents. Les droits de douane sur les produits finis pénétrant les marchés occidentaux sont plus forts que les droits de douane sur les consommations intermédiaires. Pour accroître la protection effective de ses industries, une nation développée diminue les droits de douane sur les consommations intermédiaires importées. L'industrie nationale aura des consommations intermédiaires importées à moindre coût grâce à l'abaissement des droits de douane (ce qui fera baisser le coût de production des entreprises) et sera protégée contre les produits finis importés qui subissent des droits de douane plus forts. C'est à la suite de la découverte de ce mécanisme que la CNUCED a réclamé en 1970 l'application, en faveur des pays du tiers-monde, du système généralisé de préférences (SGP). Les économistes cherchent non pas à connaître le taux de protection nominale, mais plutôt le taux de protection effective qui est le seul indicateur de mesure du protectionnisme pratiqué par un pays. Pour un produit donné, l'indicateur de protection effective s'établit en rapportant l'écart de valeur ajoutée provoqué par la protection (valeur ajoutée au prix intérieur moins valeur ajoutée au cours mondial) à la valeur ajoutée au cours du marché

mondial. Quant au protectionnisme de normes, plus couramment appelé barrières non tarifaires (obstacles non tarifaires ou pratiques commerciales restrictives), ce sont des procédures diverses pour limiter l'entrée d'une marchandise dans un pays : normes techniques ou sanitaires, contingentement, achats publics préférentiels, prohibition, fiscalité, accords d'autolimitation, détermination de la valeur en douane, contrôle des changes, politiques du taux de change, dépôts à l'importation. Parfois, on entend parler de barrières stratégiques dressées dans un pays contre les importations qui font concurrence aux produits nationaux. Pour se protéger contre cette concurrence, certaines entreprises utilisent des barrières stratégiques comme le chantage ou la pression sur les pouvoirs publics, l'utilisation de moyens divers pour décourager tout concurrent potentiel de s'installer.

R

123. Racisme — Doctrine, théorie et comportement fondés sur la croyance en l'existence de plusieurs races (différences biologiques) placées par ordre hiérarchique du supérieur (ceux qui ont des gènes spécifiques) à l'inférieur (ceux qui ont des gènes « dégénérés»), c'est-à-dire au déterminisme biologique pour l'exécution de toutes les tâches, et surtout dans la créativité et le génie civilisationnel. Le racisme prône la séparation des « races » (*apartheid*, discrimination) qui peut conduire à l'impunité des crimes raciaux ou à leur justification. Les biologistes ont fini par convaincre de l'inexistence des races, alors les racistes se sont emparés d'un mot de remplacement, « l'ethnie ». En effet, le mot race que des Européens – comme Cesare Lombroso, Joseph Arthur de Gobineau, Docteur Mingele et d'autres – ont cherché à fonder, la biologie qui s'est développée au XX^e siècle l'a dénué de toute prétention scientifique. Et pourtant, que de publications circulent encore sur ce sujet et que de groupuscules s'agitent encore en Occident et ailleurs, agressent les personnes et détruisent les biens de minorités ou d'immigrés, d'Arabes, de Blancs, de Juifs, de Métisses ou de Noirs,...! À ceux qui croyaient qu'on pouvait compter sur la «race» pour s'élever au rang de grande nation, Jules Michelet répondait que «La France a fait la France, et l'élément fatal de race m'y semble secondaire. Elle est fille de sa liberté» (*Histoire de France*). C'est bien cette liberté qui manque toujours aux pays qui n'ont pas réussi à décoller et qui a tant attiré vers la France de brillants hommes et femmes d'une autre «race», qui ont participé jusqu'à leur dernier souffle à la construction de la grandeur de ce pays. C'est contre cette liberté que se dressent les racistes qui défendent la préférence nationale qui n'est autre que la préférence ethnique. C'est bien contre ces gens là que le citoyen indigné réagit, et son indignation atteint son apogée lorsqu'il entend des représentants officiels de son pays à la recherche des voix dans les bas fonds de la société, faire des dérapages verbaux indignes de dirigeants républicains. Le samedi 4 février 2012, invité par le syndicat étudiant de droite, l'UNI, le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, fait sa énième provocation qui déclencha un tollé, sauf à droite. Il affirme, puis le répète le lendemain, que «*toutes les civilisations ne se valent pas*». Indigné par ces propos inacceptables en 2012, après la longue histoire esclavagiste et coloniale française en Martinique, le député-maire et président du Conseil régional de Martinique, Serge Letchimy, réagit vivement dans l'Assemblée nationale, le mardi 7 février 2012, au point de provoquer le départ de tous les députés de droite, le Premier ministre et tous les membres du gouvernement et une interruption de séance, avec sommation de s'excuser : «*Mais vous, M. Guéant vous privilégiez l'ombre, vous nous ramenez jour après jour à ces idéologies européennes qui ont donné naissance aux camps de concentration au bout du long chapelet esclavagiste et coloniale. Le régime nazi, si soucieux de purification, était-ce une civilisation ?*».

124. Raison d'État — Certaines situations conduisent un État à couvrir des agissements et faits graves, à agir secrètement en utilisant des moyens et procédés en contradiction flagrante avec ses principes moraux et juridiques, afin de protéger ses intérêts jugés supérieurs (à tous les autres) pour la nation. Ne pas confondre raison d'État avec utilité stratégique, publique ou collective. Les théoriciens et praticiens de la raison d'État, comme Machiavel, Richelieu ou Cardin Le Bret, pensaient exactement comme l'écrivait le Comte de Rivarol, dans *Fragments et pensées*

politiques : «La raison se compose de vérités qu'il faut dire et de vérités qu'il faut taire». Ainsi, lorsqu'il s'agit de la continuité de l'État, aucune considération ne sera prise en compte, aucune faiblesse personnelle ne sera tolérée, aucun principe moral ou ethnique ne devra se dresser devant l'homme d'État pour le détourner de sa tâche d'assurer la pérennité de ce «monstre froid», comme l'appelait Nietzsche. Car, nous précise Edouard Herriot, «de tout temps, un homme d'État est celui qui réalise en lui la raison et l'impose au-dehors par une croyance» (*Dans la forêt normande*). Simplement, dans certains pays la multiplication des scandales politiques a ouvert les yeux à l'opinion publique et aiguisé la conscience de ses *leaders*. Après ces changements, on a cru qu'aucune des fautes graves commises par des hauts dirigeants ne sera plus dissimulée derrière la raison d'État. Des massacres d'innocents ordonnés par des responsables méritent des investigations minutieuses jusqu'à remonter au plus haut responsable et le traduire devant le tribunal compétent, des comportements inadmissibles dans une démocratie, comme certaines affaires – otages français au Liban, Rainbow-Warrior, Irlandais de Vincennes, *Watergate*, *Irangate*, Frégates de Taïwan, Elf-Gabon, l'affaire Karachi, etc. – ne sauraient être couverts par la raison d'État. Et pourtant, la raison d'État continue à obstruer les portes, voire à les claquer au nez du juge un peu trop curieux qui ose franchir le Rubicon. Trop d'affaires ont révélé que face à la raison d'État, toute témérité devient souffrance, inconscience ou perte de temps. Le citoyen indigné ne comprend pas qu'on puisse avoir des intouchables dans un régime démocratique vanté à l'humanité entière comme un régime où la souveraineté appartient au peuple, la justice est celle du peuple.

- 125. Rebelles, rébellion** — *La rébellion est le refus de reconnaître ou de se soumettre à une autorité, un pouvoir, une règle, une institution politique, par un individu, un groupe ou tout un peuple.* Elle peut prendre des formes passives ou violentes. Les rebelles sont systématiquement considérés comme hors la loi, recherchés, traqués et combattus par les forces armées diligentées par l'autorité politique. Parfois, cette dernière utilise le terme «*rebelles*» – qui a le sens d'insoumis – à la place de nationalistes, combattants, soldats, termes qui mettent à égal dignité et honneur les deux forces en conflit. Pendant la Guerre d'Algérie, appelée officiellement : «Les Événements d'Algérie», l'Etat, ses représentants et les médias n'utilisèrent que le mot «*rebelles*» et le terme péjoratif arabe *fellaga* (ال فلاقة), c'est-à-dire coupeurs de route, pour désigner les forces de résistances algériennes à l'occupation coloniale. Le cas de la guerre d'Algérie est une parfaite illustration de la propagande du colonisateur pour discréditer toute tentative de rébellion contre sa présence, comme aujourd'hui les tenants de l'ordre veulent discréditer les jeunes citoyens indignés qui se réunissent sur les grandes places pour montrer leur mécontentement à l'égard des attitudes des élites et de leurs politiques qui ont mené les pays à la crise et au surendettement colossal. Les termes utilisés sont sciemment conçus pour cacher la réalité des Algériens soumis à l'injustice coloniale. Lorsque les défenseurs du colonialisme s'exprimaient, ils n'employaient jamais les mots et expressions suivantes : «Guerre d'Algérie», «résistance», «résistant», «centre de concentration», «torture», «répression», «déracinement des paysans», «militantisme politique», «Algérien musulman». Ils les avaient remplacés par d'autres mots et expressions : «Evènements d'Algérie», «terrorisme», «rebelle», «centre d'hébergement», «interrogatoire», «opération de maintien de l'ordre», «regroupement», «activités dangereuses pour la sécurité et l'ordre publics», «indigène musulman». Ce que le colonialisme fait de mal contre les Musulmans est édulcoré par des mots choisis comme «centre d'hébergement» pour «centre de

concentration », « opération de maintien de l'ordre » pour « ratissage, répression et exécution extrajudiciaire ». A l'opposé, tout ce que faisaient les résistants anticoloniaux pour obtenir l'indépendance de l'Algérie était connoté. Par exemple, « le résistant » devient « un rebelle » (*fellaga*), « le militantisme politique » devient « activités dangereuses pour la sécurité et l'ordre publics ». Le 5 juillet 1962, tout ce subterfuge de la propagande coloniale est mis à nu, reste pour l'histoire à compter le nombre de victimes et à déterminer l'ampleur du traumatisme collectif. Cinquante ans après la fin de la propagande coloniale, des Algériens sautent encore sur les mines laissées par l'armée coloniale, certains meurent et d'autres deviennent des handicapés à vie. Le bétail et la faune sauvage sont également victimes de ces mines. Viendra le jour également où toute la propagande contre les citoyens indignés d'aujourd'hui sera balayée et les élites feront leur *mea culpa* d'avoir mené leur pays dans l'impasse, parce qu'elle prive la jeunesse de vivre dans une société saine et florissante.

126. Redistribution du revenu national — Distribution directe ou indirecte des richesses, en espèces ou en nature, à chacun des habitants d'un pays en fonction de ses situations et besoins personnels, familiaux ou professionnels.

Beaucoup de convergences existent entre les citoyens indignés, mais dans l'ensemble leurs conditions de vie ne sont pas comparables. En France, par exemple, les classes moyennes croulent sous la pression fiscale et parafiscale ; la contrepartie de leurs efforts est bien faible pour certains foyers, plus particulièrement ceux chargés d'enfants. En effet, ces familles ne sont pas pauvres pour obtenir toutes les aides, prestations, bourses pour élever et éduquer leurs enfants, mais ne sont pas riches pour vivre bien sans travailler très durement. Un étudiant issu d'une classe moyenne qui opte pour des études dans une grande école de commerce ruinera ses parents en frais scolaires (pas moins de cinquante mille euros pour la scolarité), alors que pour un enfant de famille pauvre, la bourse et les aides publiques couvrent tous ses frais et pour un enfant de famille riche cette somme correspond à un revenu gagné en moins d'une journée par ses parents. Certains des jeunes tentent de fuir la fiscalité exorbitante de la France, sa bureaucratie tatillonne et les salaires moindres que proposent les employeurs. Dans le sens restreint, la redistribution du revenu national c'est ce qu'un assuré social ou ses ayants droit reçoivent comme prestations en espèces et en nature du système de protection sociale, voire des pouvoirs publics en général. Cette redistribution porte un second nom, la répartition secondaire. Contrairement à la répartition primaire (rémunération des travailleurs et propriétaires de capitaux) qui est fondée sur le principe : « chacun reçoit selon le service rendu », la répartition secondaire est régie par un autre principe : « chacun contribue selon ses capacités et reçoit en fonction de ses besoins reconnus ». Si, pour la première, l'individu reçoit en fonction de sa place dans le processus de production, avec la seconde il ne recevra qu'en fonction de sa place dans la société (chargé de famille, retraité) ou selon sa situation du moment (malade, accidenté, hospitalisé). Dans le sens large, ce sont à la fois les prestations (en espèces et en nature) et tous les services publics gratuits obtenus par les habitants d'un quartier, d'une ville ou d'un pays.

127. Rééchelonnement de la dette — Opération technique pratiquée par le FMI pour les pays endettés en situation très difficile, afin de les soulager de la trop forte pression des créanciers, tout en honorant la parole de l'Etat en garantissant le remboursement des créances contractées, grâce à un changement des modalités de remboursement.

Lorsqu'un emprunteur se trouve dans une situation difficile, il demande un rééchelonnement de la dette. Certains auteurs utilisent l'expression

réaménagement de la dette. Ce processus consiste à obtenir de nouveaux emprunts pour remplacer les anciennes obligations, en allongeant la durée de remboursement, en différant le remboursement (moratoire) ou en réduisant les taux d'intérêts. Concernant un pays endetté, le rééchelonnement de la dette est soit un différé d'amortissement (délai de grâce), soit un allongement de la durée de remboursement afin de réduire les annuités (mais en acceptant de déboursier, au total, une somme plus importante). Lorsqu'un pays se trouve dans l'incapacité de tout rembourser, comme la Grèce en 2011, le rééchelonnement se fait avec un taux d'intérêts plus bas et en fin de période un abandon d'une partie de la dette (appelé techniquement « un défaut partiel de paiement »). Dans tous les pays concernés par un rééchelonnement, un plan de redressement (que certains appellent une « politique d'austérité ») impose des sacrifices à la population, mais fréquemment avec des efforts inégaux exigés aux différentes catégories socioprofessionnelles.

128. Réforme, réformateur, réformiste — *La réforme est un terme dont le sens oscille entre «révolution», «amélioration», «rejet», et le réformateur se différencie du réformiste.* Une réforme peut s'attaquer au mode de pensée d'une société, à ses structures sociales, industrielles, agricoles, commerciales, bancaires, éducatives, culturelles, institutionnelles, etc. Elle prend le sens d'un changement nécessaire et d'une amélioration attendue. On oppose réforme à révolution, alors que, dans de nombreux domaines, une réforme se traduit par un changement profond et irréversible. Dans certains pays d'Afrique, le terme est pris dans le sens militaire : un ouvrier « réformé » est inapte physiquement (santé) à un poste de travail, voire inapte à tout travail dans l'entreprise. « Réformé » signifie dispensé de travail, comme un citoyen peut être dispensé du service militaire. *La réforme agraire* est une politique d'expropriation des propriétaires riches et de redistribution de leurs terres à des paysans pauvres, en vue de lutter contre l'exode rural et d'améliorer le niveau de vie des masses paysannes. L'expropriation peut se faire avec ou sans indemnisation. Certains auteurs utilisent le terme dans le sens de politique de remembrement. Pour un grand nombre de pays – Russie, Algérie, etc. – la réforme agraire a créé des problèmes plus graves que ceux qu'elle visait à résoudre, plus particulièrement la dépendance alimentaire, la destruction du sol, l'installation d'une mentalité d'assistés chez les ouvriers agricoles, et d'autres effets négatifs. *Le réformateur* est un parti, un militant ou un penseur dont les œuvres ou actions visent à améliorer un régime économique et non à le changer, contrairement à un réformiste ou un révolutionnaire. *Le réformiste* prétend changer le régime économique, sans brusqueries ni sacrifices humains, par une suite de réformes qui s'attaquent progressivement aux fondements du régime en lui substituant un autre. Ainsi le réformiste s'oppose au réformateur – en lui reprochant de garder un système intolérable – et au révolutionnaire – en l'accusant de vouloir réaliser, par des sacrifices inutiles, ce qu'on pourrait obtenir avec des réformes en profondeur. Mais dans la langue politique courante on confond volontiers les termes. Acteurs politiques et observateurs constatent aujourd'hui que certains peuples supportent moins facilement que d'autres les réformes appliquées par l'État.

129. Règle, règlement — *Décret, arrêté, ordonnance, circulaire, note, sont l'expression de la volonté d'une entité administrative d'imposer des règles impersonnelles qu'on appelle couramment «règlement».* De nombreuses assemblées élues ou désignées fonctionnent selon un règlement intérieur qui, non respecté lors d'une séance, invalide les résultats, les décisions et délibérations prises par cette assemblée. Cela se produit lorsqu'un membre porte plainte devant la juridiction

habilité. Les contrevenants aux règles et règlements ont souvent posé la même question. Pourquoi un règlement écrit? La réponse est toujours la même. Les abus des uns ont conduit l'ensemble de la collectivité à se priver de la totale liberté, pour s'imposer des règles et règlements supposés, par principe, bien connus par tous, selon l'adage que «nul n'est censé ignorer la loi». Dans maintes situations l'existence d'une règle crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. Ainsi, volontairement ou non, l'auteur d'une règle laissera les parties concernées (administré et administration, plaignant et accusé, victime et agresseur) investir des fonds et consacrer du temps pour chercher à tirer profit de la règle ou bien à accabler l'autre partie seulement par le biais de sa bonne interprétation. Ce qui a donné naissance à la profession universelle d'avocat.

130. Résistance — La présence de citoyens indignés sur les places publiques pour manifester leur mécontentement est une forme de résistance, car c'est le moyen pacifique de résister à l'opresseur d'un peuple, à l'occupation d'une patrie par une armée étrangère, au changement politique et social enclenché par un Gouvernement, à l'évolution des mœurs qui semble remettre en cause l'ordre social, etc. Mais bien que le terme soit utilisé sous la Monarchie de Juillet pour désigner ceux qui voulaient concilier le maintien d'un ordre et les vertus de la révolution, c'est depuis l'allocution de 1940 du Général de Gaulle à Londres, jusqu'alors commémorée par les cercles gaullistes sous le nom de «l'Appel du 18 juin», qui donnera un sens commun au terme résistance en France. Il s'agit de réunir le maximum possible de Français et d'étrangers, pour refuser à la fois le régime instauré en France après la défaite de 1939 – régime collaborateur de Vichy – et la présence des troupes d'occupation du territoire national. «Résistance et obéissance, voilà les deux vertus du citoyen, disait Alain. Par l'obéissance il assure l'ordre; par la résistance il assure la liberté» (*Propos d'un Normand*). Désormais le terme «résistants» se confondra avec celui de «patriotes», «nationalistes», «libérateurs», «maquisards». Les membres du FLN algérien (1954-1962) se considéraient comme des résistants à la présence française, et aujourd'hui les militants du Hamas palestinien se qualifient de résistants au sionisme, de même que les militants clandestins du FLNC résistent à «l'occupation française de la Corse» ou les nationalistes basques Batasuna face à l'administration espagnole. Tandis que les citoyens indignés résistent à la dérive de la nation provoquée par les politiques successives depuis plusieurs décennies qui promettaient de l'égalité des droits et la justice pour tous, mais finalement ont contribué à enrichir de façon éhontée les grands groupes industriels et financiers au détriment des ouvriers, employés, paysans, artisans, petits-commerçants, cadres moyens. Ce déséquilibre dans les récompenses contre l'effort fourni ne se limite pas à l'inégalité injustifiée de traitement entre les actifs occupés, il n'a cessé depuis les années soixante-dix de produire un chômage de masse incompressible, une marginalisation d'une partie de la population (familles très pauvres, mal-logés, sans abri, malades incorrectement assurés, etc.). Par la résistance aux politiques de fuite en avant des dirigeants politiques et des élites intellectuelles et technocratiques qui les soutiennent, certains citoyens indignés rejettent la société même dans laquelle ils vivent à cause de son injustice foncière et permanente. La société de consommation est perçue comme une déroute de l'intelligence humaine parce que les citoyens lucides voient bien l'énormité de l'escroquerie intellectuelle : il est impossible de réaliser la promesse de permettre à tous les habitants de la planète qui acceptent de s'occidentaliser de vivre comme un Américain, sans que l'humanité ne s'étouffe en quelques années sous les effets cumulés des nuisances et pollutions diverses, hormis le fait qu'il sera impossible pour tous les Indiens et Chinois de disposer de la même quantité d'énergie par habitant que les Américains ou Européens qui représentent moins d'un dixième de l'humanité.

131. Ressources non renouvelables — Ce sont principalement toutes les ressources minières et les réserves en hydrocarbures à volume constant plus ou moins connu et localisé, mais dont les quantités prélevées ne sont absolument pas remplacées par la nature. Depuis les années soixante, le débat sur l'épuisement total de ces ressources n'a pas permis aux États de prendre des décisions radicales pour préserver le patrimoine de l'humanité afin d'en faire profiter les générations futures. Les citoyens indignés par la politique globale des nations industrialisées et leurs émules appelés pays émergents, ont emprunté aux spécialistes de l'environnement un concept nouveau, *l'empreinte écologique*. Pour l'année 2011, par exemple, le jour du

dépassement correspondait au 27 septembre, alors qu'il y a une dizaine d'années ce jour se situait en novembre. Cela veut dire que pour l'année 2011, du 28 septembre au 31 décembre, l'humanité aura vécu à crédit et ne pourra jamais rembourser ce qu'elle a consommé à crédit, car après le jour du dépassement elle vivait uniquement de réserves non renouvelables. Les principes de *l'empreinte écologique* et *d'indicateur du dépassement* sont très simples à comprendre pour des individus lucides. L'état actuel de la planète – toutes ses ressources naturelles et le modèle de société fondé sur la consommation à outrance – nous conduit à puiser plus de ressources chaque année que ce que la nature est capable d'en produire et donc réduire l'espérance de vie de toute l'espèce humaine bien que l'espérance de vie individuelle augmente. Et c'est là le grand leurre : on nous annonce qu'en 2060, la France comptera plus de 200 000 centenaires. Mais combien d'années vivront leurs petits enfants et dans quel état de santé ? On n'en parlera pas, c'est politiquement incorrect de s'interroger sur cette perspective. Que sait-on exactement des dégâts futurs que causeront les sécheresses, les tempêtes violentes, les tremblements de terre, les volcans, les tsunamis, les crues, le rehaussement de la température, la pénurie d'eau potable, les nouvelles épidémies et maladies causées par deux siècles d'industrialisation du monde, etc. ? Il vaut mieux ne pas en parler aux citoyens, alors que les citoyens indignés ont pris conscience que la quasi-totalité des malheurs présents et à venir sont le produit des politiques financières, industrielles et agricoles orientées vers le rendement à outrance et le gain monétaire maximum. Avant la maladie de la vache folle, quels étaient les citoyens consommateurs réguliers de viande bovine qui savaient que pour réduire les coûts de production et maximiser les gains de l'agroalimentaire les apprentis sorciers ont contraint le cheptel bovin français à devenir carnivore ? Toujours pour le même impératif de rentabilité, on a reparlé en juin 2011 de réintroduire dans le marché français les farines carnées pour alimenter les bêtes, avec l'argument que les industriels ont fait beaucoup de progrès dans la fabrication de ces farines.

- 132. Restructuration — Processus de réorganisation d'un ensemble industriel, agricole, commercial ou administratif pour améliorer ses performances.** Par exemple, la crise des années 1970 a contraint les pays à restructurer leurs systèmes – industriel, agricole, commercial et administratif – afin de résister à la concurrence internationale. Ces transformations sont accusées d'être à l'origine de licenciements massifs dans l'industrie. Car certains groupes industriels ont abandonné des activités à des pays du tiers-monde, et les nouvelles structures industrielles mises en place dans les pays développés depuis la fin des années 1970 nécessitent de moins en moins de main-d'œuvre peu qualifiée, et beaucoup de techniciens, d'ingénieurs et de cadres. Le recrutement chez ces trois dernières catégories n'a pas compensé les licenciements chez les ouvriers et employés peu qualifiés. Par ailleurs, la concurrence entre les groupes industriels, financiers et commerciaux conduit à des OPA (offres publiques d'achats d'actions), des fusions et absorptions appelés couramment des concentrations d'entreprises. Toutes ces opérations conduisent aux regroupements des opérations de production ou à mutualiser des services pour économiser des dépenses. Les conséquences sont les délocalisations et les licenciements économiques fréquents et aujourd'hui banalisés dans les pays industrialisés où le chômage était un phénomène très peu répandu (La France comptait moins de 200 000 chômeurs en 1972 !). Aucun citoyen indigné n'accepte que le pays qui ne souffrait pas du chômage en 1972 n'arrive plus à réduire le nombre de chômeurs en-dessous de 2 millions de victimes depuis près de quarante ans ! Fin 2012 le nombre de chômeurs annoncé par le ministère du Travail se rapprochera des 3 millions et le total des personnes inscrites au

Pôle emploi, y compris celles exerçant une activité réduite s'approche des 4,3 millions de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2011. C'est révoltant pour les citoyens indignés de constater que l'incompétence des gouvernements successifs depuis 1973 a réussi à faire accepter le chômage de masse comme une fatalité nationale.

- 133. Réussite sociale** — C'est un changement de statut social par une ascension dans l'échelle du prestige, en occupant un poste ou une position correspondant à un certain degré de ce prestige. Dans le sens courant, la réussite sociale est très relative, elle dépend du milieu de l'individu. Un ouvrier qui achète un fonds de commerce (même à crédit) et s'établit à son compte devient un exemple de réussite sociale pour ses anciens camarades. En revanche, dans le sens anthropologique du terme proposé par René Girard, la réussite sociale est un concept assez complexe. Réussir, c'est atteindre le statut d'immortel, cela veut dire que l'œuvre réalisée – politique, économique, militaire, sociale, culturelle, religieuse, intellectuelle, scientifique, technique – traverse sans encombre le temps et circule dans l'espace. Réussir c'est être toujours présent dans la mémoire de ses contemporains ou se faire reconnaître à titre posthume et occuper une place dans l'Histoire (avoir son nom dans le dictionnaire des noms propres ou le Panthéon du pays!). La réussite sociale n'est jamais décrétée par une personne, c'est la société qui décide d'honorer le créateur, l'inventeur, le découvreur, le constructeur, qu'elle choisit parmi plusieurs selon des critères rigoureux ou au gré des circonstances historiques, diplomatiques, politiques, économiques, sociales ou culturelles. Lorsqu'elle reconnaît un avenir dans l'œuvre d'un individu ou d'une famille, elle consacre son ou ses auteurs. Le jugement des « autres » est le seul critère de reconnaissance d'une œuvre, parce qu'on suppose qu'ils veulent s'en servir comme exemple pour eux. Ce qui révolte le citoyen indigné c'est le constat permanent que l'effort, le talent, l'intelligence ne suffisent pas pour réussir dans la société française, par exemple. Les réseaux comptent bien plus que le travail fourni. De nombreux livres ont été publiés en France sur les divers réseaux qui ont permis l'ascension sociale et médiatique d'un grand nombre de personnes, dont certaines méritent d'être aidées tandis que d'autres ont pris la place des méritants. De nombreux livres ont montré également comment la barrière du capital financier a privé le pays de talents qui sont allés s'employer à l'étranger, dans les pays où on ne vous demande pas d'emblée d'où venez-vous, mais que savez-vous faire de mieux. Pascal Boniface a recensé les personnages de l'ascension fulgurante dans la société française, grâce à l'usage des réseaux et des médias, dans un ouvrage courageux : *Les intellectuels faussaires, le triomphe médiatique des experts en mensonge* (édition Jean-Claude Gawsewitch, 2011). Il a précédé le journaliste Laurent Mauduit qui a analysé le comportement d'une vingtaine d'imposteurs qui ont fait fortune, dans un ouvrage publié chez le même éditeur : « *Les imposteurs de l'économie : comment ils s'enrichissent et nous trompent* » (mars 2012). Le pire dans cette forme de réussite sociale n'est pas le fait qu'on puisse réussir en débitant constamment des mensonges ou en dissimulant une partie de ses activités – en réalité c'est la société qui tolère les menteurs et les imposteurs, sinon aucun éditeur et aucun média ne devrait avoir de rapport avec eux – les faussaires et les imposteurs utilisent tous les procédés, même les plus abjectes, pour empêcher des intellectuels honnêtes de s'exprimer, de publier ou de paraître sur les plateaux de télévision. C'est la société qui est malade, non parce que le nombre de faussaires, d'imposteurs et de menteurs augmente, mais parce que ceux qui les croient, leur font confiance, les admirent et les respectent comme une idole ne décroît pas brusquement. Quand une société tolère l'intolérable, elle n'a que ce qu'elle mérite comme intellectuels. Les intellectuels faussaires s'érigent en juges et les

intellectuels imposteurs s'érigent en maîtres donneurs de leçons à toute la nation. « Malheur à la génération dont les juges méritent d'être jugés ! » (Talmud).

134. Révolution — Des changements politiques, économiques, techniques, financiers, sociaux ou culturels qui provoquent une rupture profonde avec le passé. De nombreux peuples se targuent de s'être libérés par une révolution (Anglais, Français, Russes, Chinois, Vietnamiens, Algériens, ...). Le changement peut être brusque – cas d'une révolution politique – ou lent – cas d'une révolution industrielle. La révolution est un changement plus radical que la réforme. On qualifie de *révolutionnaire* tout ce qui rompt avec le passé : régime révolutionnaire, technologie révolutionnaire, homme politique révolutionnaire. Dans *L'Homme révolté*, Albert Camus rappelle à ceux qui croient tirer éternellement avantage d'un système que «la révolte naît du spectacle de la déraison, devant une condition injuste et incompréhensible. Mais son élan aveugle revendique l'ordre au milieu du chaos et l'unité au cœur même de ce qui fuit et disparaît, elle crie, elle exige, elle veut que le scandale cesse et que se fixe enfin ce qui jusqu'ici s'écrivait sans trêve sur la mer. Son souci est de transformer. Mais transformer, c'est agir, et agir, demain, sera tuer alors qu'elle ne sait pas si le meurtre est légitime (...) il faut donc bien que la révolte tire ses raisons d'elle-même puisqu'elle ne peut les tirer de rien d'autre». Dans un autre domaine qui ne concerne pas directement la politique, la révolution a laissé des séquelles. La Confédération paysanne dirigée jusqu'en 2004 par le trublion José Bové, a réagi mais très tardivement à un processus enclenché depuis les années quarante qui produit sévèrement ses effets sur les campagnes françaises et européennes depuis les années soixante. On n'a pas laissé la société civile décréter elle-même ce qui est révolu dans ses mœurs et ce qui ne l'est pas. Moralité, nous n'avons presque plus de paysans en France, éliminés les uns après les autres depuis les années cinquante pour des impératifs économiques : produire toujours plus pour nourrir une population mondiale toujours croissante. Et aujourd'hui, c'est au tour des petits et moyens exploitants agricoles de disparaître sous la pression des importateurs et des grandes surfaces qui compriment les prix de gros : depuis dix ans on compte un quart des exploitations agricoles françaises en moins.

135. Rumeur — Circulation d'une information dont on ne connaît ni la source, ni l'exactitude, mais dont le but est d'atteindre une personnalité publique, dans ses intérêts ou ses rapports avec son public. En politique, la circulation de la rumeur n'obéit pas à une seule logique. Dans un pays sous-développé et de surcroît sous régime autoritaire, l'excès de contrôle exercé par le pouvoir politique sur tous les médias du pays (entièrement propriété de l'État), produit fréquemment des rumeurs qui peuvent parfois précéder les faits ou se vérifier dans le temps. Dans ces mêmes régimes, notamment dans les juntas militaires avec existence de clans rivaux, la rumeur joue tantôt le rôle de règlement de compte, tantôt celui de test pour observer la réaction des rivaux. Des individus s'auto-qualifient de personnes bien introduites dans les cercles du pouvoir, mais qui en réalité jouent consciemment ou inconsciemment le rôle de propagateurs de nouvelles dont on prive les médias officiels. En revanche, dans les pays démocratiques les médias sont «totalement» libres de publier des informations sous leur responsabilité, en engageant leur crédibilité de professionnels de l'information (prendre les précautions de vérifier l'origine et l'authenticité de l'information, afin de ne pas se faire manipuler). Mais fréquemment des rumeurs apparaissent sur la santé des dirigeants (Pompidou, Mitterrand, Chirac), les mesures qu'un dirigeant envisage de prendre, comme la dissolution de l'Assemblée nationale

ou le choix d'un référendum pour une question d'intérêt national. La rumeur fait toujours des dégâts. Que ses victimes déploient toute l'énergie pour la démentir ou continuent à vivre comme si elles l'ignoraient totalement, elles garderont néanmoins des stigmates pour toujours. C'est parce que ses auteurs savent ce qu'elle est capable de produire, qu'ils l'utilisent fréquemment en politique et tant que les rapports entre citoyens et acteurs politiques demeurent entachés de suspicions. La rumeur prospère grâce à l'individu ordinaire qui se croit obligé de rapporter à d'autres individus ordinaires ce qu'il n'a ni vu ni entendu lui-même, donc sans la moindre preuve de ce qu'il propage. L'information est un pouvoir, donner une information signifie attirer l'attention sur soi dans un cercle d'amis ou familial. L'auteur d'une rumeur compte justement sur son meilleur allié, sur cette envie humaine de raconter pour plaire, séduire, impressionner, surprendre, bref se donner de l'importance. C'est ainsi que les individus sans conscience participent innocemment à l'œuvre des auteurs de rumeurs qui prospèrent, détruisent, déstabilisent, détournent, divisent, stigmatisent, excluent, ruinent, déshonorent, ...

S

- 136. Séparation des pouvoirs** — Théorie proposée par Montesquieu (1689-1755) de séparer les pouvoirs – judiciaire, législatif et exécutif – afin de confier chacun à des personnalités et s’assurer de leur indépendance les uns des autres ; cette séparation repose sur deux principes : la spécialisation des organes et leur indépendance les uns vis-à-vis des autres afin qu’il n’y ait pas d’interférence. On retrouve cette idée sur la manière de gouverner un peuple déjà chez Aristote (*La Politique*). Les philosophes du XVIII^e siècle (John Locke, Jean-Jacques Rousseau) l’ont reprise. Cela ne suffit pas pour instaurer un État équilibré, fait remarquer Carré de Malberg, qui ne conçoit les pouvoirs que de manière hiérarchique, c’est-à-dire que la spécialisation n’assure pas du tout une autonomie à un pouvoir. Mais finalement, à la suite des philosophes du XVIII^e siècle, la doctrine de séparation des pouvoirs se résume à l’idée du non cumul des fonctions et l’absence de confusion des rôles : on ne doit pas être à la fois législateur et Premier ministre, juge et faiseur de lois. Et pourtant en France maintes affaires ont courroucés les citoyens indignés par des pratiques dignes des républiques bananières. On se plaint des lenteurs de la justice, des entraves politiques, des pressions au sommet lorsqu’il s’agit d’affaires sensibles. Les réformes, ou plutôt les tentatives de réformes, n’ont pas satisfait ceux qui jugent que le parquet demeure trop dépendant du pouvoir politique en place. L’affaire DSK et l’action du procureur de New-York ont montré le contraste entre les deux systèmes judiciaires – l’un montrant au monde que les puissants ne peuvent pas échapper à la justice : le directeur du FMN, « meilleur » candidat à la présidentielle française de 2012, se retrouve menottés et filmés entre deux policiers qui le conduisent au commissariat – sans que l’autorité policière ou judiciaire qui a ordonné cela ne s’inquiète d’un retour de bâton politique provoqué en haut lieu. En France, certains sont indignés de voir comment les personnalités puissantes sont traitées différemment par la police et la justice. Ce n’est pas un problème de lois ou règlement, mais un problème de rapport à la morale, c’est-à-dire ce que la culture d’un peuple tolère. Comment un personnage comme Berlusconi a pu s’imposer sur la scène politique italienne pendant dix-sept ans, par exemple ? On peut pérorer pendant des heures et finir par constater que les dirigeants sont soit un ferment, soit un parasite, produits par l’évolution culturelle d’un peuple. Le proverbe chinois dit que « le poisson pourrit d’abord par sa tête », c’est-à-dire que ce sont les turpitudes des élites qui entraînent tout un peuple à sa perte. On a vu tout au long de l’histoire comment certains peuples ont coupé les têtes de leurs dirigeants pourris avant qu’elles ne pourrissent toute la société, c’est-à-dire soit en les éliminant physiquement, soit en les déposant, soit en les bannissant.
- 137. Service public** — Terme synonyme d’administration publique avec lequel on désigne couramment toutes les activités de production des biens et services indispensables à la cohésion sociale d’une nation, sans considération de l’appartenance publique ou privée de l’entreprise qui les fournit. Par exemple, en France, il existe des délégations de services publics, l’État ou la Commune propose à une société privée de fournir un bien ou service à la population en faisant payer directement le consommateur (exemple, la distribution d’eau faite par la société privée Vivendi ex Lyonnaise des Eaux). Dans la conception anglo-saxonne du service public, l’État n’interviendra que lorsqu’un service n’intéresse pas ou plus du tout le marché et qu’il

s'avère indispensable à satisfaire pour le bien-être collectif. Le service public français est fondé sur quatre principes : la continuité de servir pour satisfaire l'utilisateur, l'adaptation de la réglementation à l'évolution de la loi, la primauté de l'intérêt général sur l'intérêt privé, l'égalité des usagers devant le service qui suppose l'exclusion de toute discrimination par l'argent ou par tout autre critère (favoritisme, préférence, etc.). Le citoyen indigné constate quotidiennement que ces principes ne sont pas toujours respectés, et plus particulièrement le principe de continuité. Des grèves fréquentes, notamment dans les transports, un manque de personnel dans les établissements scolaires, des retards de trains, des annulations de trains et d'avions, exaspèrent les usagers par leurs fréquences. Certaines grèves sont déclenchées les jours des départs ou des retours de vacances, prenant les usagers comme otages pour traiter un problème interne à une entreprise. Les lois sur le service minimum garanti n'ont pas réglé ce problème typique à certaines nations, comme la France, où la grève et la manifestation sont des démonstrations de force avant toute négociation. En quelque sorte, les employeurs disent aux syndicats : montrez-nous combien de bataillons êtes-vous capables d'aligner derrière vous contre nous, pour savoir s'il est de notre intérêt d'accéder à vos revendications ? Durant la parade pour faire la démonstration de force, ce sont les usagers qui en pâtissent pendant que les services du Ministère de l'intérieur et les organisations syndicales polémiques sur le nombre de grévistes et de manifestants.

138. Société civile — Ce sont les représentants du peuple non issus de l'État, des partis politiques ou des syndicats. Ce phénomène de représentation se produit lorsqu'un divorce se manifeste entre «le pays légal» (les élus) et le «pays réel» (le peuple) parce que les deux mondes ne parlent plus le même langage et n'expriment plus tout à fait les mêmes intérêts. On dit que la société civile s'oppose à la société politique. Les citoyens indignés ont dressé de nombreux griefs aux élites nationales de plus en plus coupées des préoccupations du peuple. Avec la désillusion que les gouvernements socialistes allaient résoudre tous les problèmes en suspens depuis vingt-trois ans de gouvernement sans discontinuité de la droite française, le divorce apparaîtra dès le début des années quatre-vingt entre plusieurs catégories socioprofessionnelles et les élites au pouvoir. Après ce divorce, peuvent alors s'épanouir les coordinations de paysans, d'étudiants, d'infirmières, de camionneurs, de chômeurs, de sans abri, etc., qui estiment être mal défendus par les hommes et femmes politiques ainsi que par les représentants syndicaux. Ils leur déniaient donc le droit de les défendre et exposent eux-mêmes leurs revendications devant l'opinion publique, et parfois les solutions qu'ils préconisent. Plus que jamais la société civile s'avère utile pour peser sur les décisions politiques prises par des élites contestées tant dans leur compétence – quarante ans sans pouvoir réduire le chômage à son niveau d'avant la crise pétrolière (200 000 chômeurs en 1972) – que dans leurs mœurs et pratiques à scandales qui alimentent les chroniques médiatiques et judiciaires. Il ne se passe pas une semaine en France sans une nouvelle polémique, un nouveau scandale ou une nouvelle affaire, un propos raciste ou injurieux d'un officiel ou d'un dirigeant politique.

139. Solidarité — La solidarité est ce besoin affirmé de garder, chez l'individu, des liens avec son groupe, sa famille, ses voisins,... au moment de l'adversité mais également au moment des joies. Les sociologues ont étudié les formes de solidarité à la base de la vie en communauté. Durkheim, par exemple, a proposé deux concepts, la solidarité mécanique et la solidarité organique. La *solidarité mécanique* s'établit au

sein d'un groupe social dont les membres sont fortement liés par des traditions et coutumes, sans rapports de classes induits par une division technique ou sociale du travail. Dans cette forme de solidarité, l'individu tel que le conçoit l'Occident n'existe pas, chaque membre de la collectivité est à lui seul porteur de toute la conscience collective. Mais la puissance de cette forme de solidarité ne présente pas que des aspects sécurisants pour chaque membre. Elle expose aussi, celle ou celui qui n'est pas respectueux de la réciprocité, aux sanctions morales, voire à l'exclusion physique du groupe – bannissement, exil, meurtre. Car «le déviant», «le rebelle» et «l'innovateur» risquent d'introduire le germe de l'effondrement de la solidarité avec des idées subversives exprimant le «moi» et le «je» dans un monde où seul le «nous» est tolérable. Quant à *la solidarité organique*, elle est l'une des caractéristiques des sociétés modernes. En effet, dès qu'une société introduit, puis développe, la division technique et la division sociale du travail, les liens qui unissent ses membres seront de l'ordre de la complémentarité et non du sentiment d'appartenance à ceci ou cela. Ce sont les circonstances de l'expression du besoin et la nécessité de complémentarité entre les individus qui leur permettent encore de garder des liens ou les obligent toujours à entretenir des liens intéressés, délimités dans le temps, fort circonstanciés que Durkheim appelle solidarité organique. Plus les deux formes de divisions s'intensifient, plus la dépendance de l'individu vis-à-vis des autres devient davantage organique – technique – et moins son lien quotidien avec les autres membres sera affectif ou sentimental. C'est dans les sociétés modernes que la solitude prend de l'ampleur, alors qu'elle est pratiquement inexistante dans les sociétés traditionnelles.

- 140. Sous-développement** — Ce sont douze carences structurelles qui maintiennent un peuple en retard pendant que d'autres nations avancent : carence agricole, carence industrielle, carence des transports, carence du crédit, carence alimentaire, carence bureaucratique, déséquilibre démographique, insuffisance du revenu, carence de l'instruction, carence de la protection sociale, carence de l'emploi, carence de l'hygiène publique. Trois sens très différents, voire opposés, peuvent être donnés à ce terme. 1. Le produit d'une agression coloniale qui marque de manière indélébile une société traditionnelle, par un tiraillement entre le passé et le présent, au point de briser son harmonie et d'entraver toute volonté d'émancipation de l'ensemble des groupes sociaux. 2. Une anomalie culturelle dans les rouages économiques d'un pays – entretenue par une perception figée du temps – qui empêche un peuple d'avoir un projet collectif à très long terme et de déployer tous les moyens pour le réaliser afin d'arriver au niveau de civilisation d'une des nations émancipées qui sert de référence. 3. Une désarticulation organique d'origine interne à une société, de l'ensemble de ses structures politiques, économiques, sociales et culturelles qui rend plusieurs générations incapables d'assimiler la modernité dans les domaines vitaux et de rattraper le retard historique. Chacune de ces trois conceptions renvoie aux notions de carences et de déséquilibres permanents par lesquels se manifeste le sous-développement. Le citoyen indigné s'inquiète à juste titre de voir dans quel état de dénuement vivent certaines banlieues des grandes villes occidentales, l'ampleur de la misère, la multiplication des carences qui lui rappellent que la civilisation et le sous-développement sont de plus en plus voisins. On associe systématiquement le sous-développement à la pauvreté. Lorsqu'on interroge les Français sur leur situation, 60 % affirment avoir peur de devenir SDF. Rappelons tout de même que la moitié des Français sont propriétaires de leur logement ! En effet, si les Français s'inquiètent à ce point, ce n'est pas seulement à cause des médias qui déversent en permanence des mauvaises nouvelles. Ils ont maintes fois l'occasion de voir l'état des services publics

– ou ce qui reste dans certains quartiers – l'évolution des dépenses publiques et l'usage (les priorités) qui en est fait.

141. Spéculation — **Opération d'achat de biens fonciers ou immobiliers, de titres boursiers, de devises, de matières premières, en vue de la revente à court terme pour obtenir des plus-values ou des produits financiers.** La spéculation est assimilée à une anticipation rationnelle par certains qui croient savoir quand acheter ou vendre ; mais les drames que recèle l'histoire de la spéculation montrent aussi qu'il s'agit d'un jeu qui attire ceux qui aiment jouer jusqu'à faire du jeu spéculatif leur profession plus que leur passion. De nombreux économistes-mathématiciens ont prétendu apporter une aide scientifique précieuse aux spéculateurs. Leurs équations mathématiques tentent d'axiomatiser l'irrationnel, le mouvement de foule, le mimétisme. Tant que les opérateurs boursiers y croient, les temples de la finance continueront à réunir tous les jours des joueurs. Mais à la moindre panique, cas du Nasdaq au premier semestre 2000 ou de la crise des « subprimes » depuis 2007, on jette l'anathème sur tous les économistes, mais pas seulement sur ceux qui ont voulu donner une base scientifique à l'art de « gagner de l'argent en dormant », selon la formule du président français François Mitterrand.

142. Surconsommation — **Tout ce qui excède le niveau normal de consommation, tout ce qui ne correspond pas aux besoins objectifs exprimés par des individus normaux, équilibrés, épanouis.** Concept marxiste avancé par Baudelot, Establet et Toiser pour déterminer le degré de l'exploitation capitaliste actuelle en France. La surconsommation s'établit par rapport au budget de consommation des ouvriers qualifiés. Elle est définie par ces trois auteurs comme « la part des dépenses consacrées à l'achat de biens et services qui n'est pas strictement nécessaire au renouvellement et à la reproduction de la force de travail ». Dans l'industrie, la surconsommation est une consommation supérieure à la norme indiquée par le producteur, et dans le domaine de la santé, la surconsommation médicale a toujours été considérée, par les responsables politiques, comme le résultat d'une bureaucratisation du système de santé, sinon la preuve du gaspillage de médicaments et l'excès de fréquentation des cabinets médicaux de généralistes, spécialistes et radiologues. La surconsommation est la principale caractéristique des sociétés occidentales de l'après-guerre jusqu'à maintenant. Ces sociétés dont pratiquement toutes avaient soit des colonies de peuplement d'où elles puisaient les matières premières nécessaires à leur expansion, soit des sources de matières premières contrôlées dans le tiers monde grâce à leurs vassaux et hommes liges, ont instauré un système économique fondé sur le gaspillage des ressources comme signe d'opulence et l'ont propagé de manière irresponsable – à travers leurs productions culturelles – dans toutes les sociétés sobres et frugales du tiers monde, au nom de l'impératif de mondialisation des économie et globalisation des marchés. Le citoyen indigné se révolte contre un tel système qui l'oblige à peiner pour rien. Il doit travailler plusieurs semaines, voire des mois, chaque année pour payer des impôts et cotisations diverses afin d'assurer des prestations pour soutenir un niveau de vie anormalement élevé, par l'obligation de satisfaire des besoins futiles à toute la population. Il doit encore travailler quelques heures, jours ou semaines, pour financer des travaux, œuvres et services pour effacer la pollution produite par la production de ces biens et services destinés à satisfaire des besoins futiles. Il doit enfin travailler encore quelques heures, jours ou semaines, pour financer les soins médicaux aux populations rendues malades parce qu'elles consomment plus que ce que nécessitent leurs besoins physiologiques

réels. Le citoyen indigné est révolté de voir les partis et syndicats se battre pour « améliorer le pouvoir d'achat » et non pas persuader les citoyens de se débarrasser de leur pseudo-besoins qui les obligent à travailler plus pour surconsommer afin d'être mieux considérés dans leur milieu socioprofessionnel ou cercle familial ou amical. Des centaines de millions de tonnes de marchandises objectivement inutiles sont produites en Chine – l'un des pays les plus pollueurs de la planète – pour satisfaire les classes populaires occidentales qui veulent s'embourgeoiser par la surconsommation sans se préoccuper de l'état dans lequel se retrouve leur environnement physique et bactériologique après deux siècles d'industrialisation.

T

- 143. Technocratie, technobureaucratie, technostructure** — La *technologie* est considérée comme la science des savoir-faire techniques et de gestion de l'information, plus exactement la connaissance maîtrisée de matériaux, d'outils ou d'instruments nécessaires à la production de biens et services. Le citoyen indigné ne veut plus subir béatement les décisions des technocrates dont les salaires (et les charges de fonctionnement de leurs services) sont financés par le contribuable, non pas pour produire des absurdités technocratiques et loufoqueries administratives, mais pour améliorer les conditions de vie et de travail des citoyens par un assainissement de l'environnement physique, bactériologique et culturel. En effet, la technologie d'aujourd'hui ne se résume pas à une technique, elle est plutôt l'articulation d'un ensemble de techniques par des personnes formées et informées pour et sur l'acte de production qu'elles accomplissent. Ainsi, ce qu'on appelle désormais les *technocrates* ou la *technocratie* constitue le personnel de direction puisant la légitimité de son pouvoir décisionnel dans sa maîtrise du savoir technique. Cela comprend les hauts fonctionnaires et les hauts dirigeants des entreprises privées. Mais si la technocratie est décriée partout, c'est bien, note Alexis Carel, parce que «l'éminence même d'un spécialiste le rend plus dangereux» (*L'Homme, cet inconnu*). Surtout lorsqu'un fait plus puissant se produit. Par exemple, la coexistence de deux phénomènes à l'origine antagonistes – la bureaucratie avec ses effets négatifs et la technocratie avec ses impératifs de résultats – a produit la *technobureaucratie*. Pire que cette association de deux phénomènes à l'origine contradictoires, c'est l'association de la servitude du technocrate (expert) au service des intérêts financiers ou politiques qui le conduit à mentir, falsifier des résultats ou documents, éliminer d'un dossier ce qui contredit sa vérité, etc. Et effectivement le développement de l'informatique et du traitement de l'information semble mettre entre les mains de fonctionnaires le pouvoir décisionnel et l'usage du règlement. Dans les entreprises un autre phénomène est apparu, que l'économiste Kenneth Galbraith a qualifié de *technostructure*. À cause de l'évolution du capitalisme, les dirigeants des plus grandes entreprises du monde ont formé une structure de pouvoir au sein de leur firme, devant laquelle les propriétaires (actionnaires) se retrouvent souvent désarmés pour imposer leur volonté quant à l'orientation stratégique. Mais l'évolution du capitalisme depuis les années 90 a créé une contre révolution managériale, des assemblées d'actionnaires qui arrivent à faire démettre un Président directeur général indésirable. Par ailleurs, à partir de «*techno*» on a construit le terme *technopole* pour désigner les parcs technologiques, les zones d'activités, les pôles technologiques, et toute fixation territoriale d'entreprises cherchant un lieu de concentration des savoirs et compétences scientifiques et technologiques. Les technopoles sont souvent le résultat d'une politique locale ou régionale conçue pour susciter la création d'un réseau local de complémentarité des compétences de haut niveau (cas de l'Île de France ou de la région de Toulouse).
- 144. Terreur, terrorisme** — Depuis le 11 septembre 2001, en ajoutant «isme» au mot «terreur» on a produit une image traduite dans toutes les langues : la terreur inspire la peur permanente alors que la violence serait une réaction à l'insupportable. La violence n'arriverait qu'en fin de processus de changement d'un régime, tandis que la terreur est un instrument de gouvernement pour certains régimes. La terreur, nous

dit Albert Camus, «c'est tuer pour rien, parfois, que de ne pas tuer assez» (*Les Justes*). Aujourd'hui le militant qui risque sa vie en allant commettre «un acte terroriste» est totalement persuadé qu'il résiste au colonialisme ou applique la loi du Talion pour venger ses frères morts ou emprisonnés, l'honneur de sa famille humiliée, refuser de vivre soumis à des lois imposées par des étrangers à sa communauté. Le mouvement politique qui recourt au terrorisme cherche à instaurer la crainte chez les dirigeants (parfois moins pour leur survie physique que de perdre leur trône) ; ensuite amplifier cette peur chez le peuple au point de le retourner contre ses dirigeants qui seraient responsables des malheurs des citoyens par leur politique ; et enfin, fréquemment l'une et l'autre des parties en conflit – l'État et les organisations violentes – se gardent bien de révéler sincèrement les raisons profondes du conflit. Ainsi lorsque l'une publie une revendication oiseuse, l'autre répond de manière arrogante, dans le genre «nous allons terroriser les terroristes», phrase utilisée par le ministre français de l'Intérieur Charles Pasqua dans les années quatre-vingt. Les victimes, au milieu, sont invitées à se retourner vers les «experts» de la communication, interrogés par les médias pour les rassurer ou les inquiéter davantage. Dans certains cas, le but d'une organisation politique est de réussir à dresser un peuple contre ses dirigeants jusqu'à les faire partir (cas de l'Espagne en 2004, avec le départ d'Aznar) ou les obliger à changer d'attitude (cas du président Bush après les élections de novembre 2006 qui ont fait basculer la majorité, dans les deux chambres du Congrès, dans le camp des Démocrates). Mais parfois le planificateur fait un mauvais pronostic. Son opération provoque l'effet inverse. Cela prend la forme d'une résistance désarmante pour le planificateur de la discorde nationale (cas des attentats du 11 septembre 2001 qui ont fait d'un président américain insignifiant, Georges W. Bush, un héros national qui s'est auto-investi d'une mission biblique : aller en guerre partout dans le monde contre le Mal et libérer les peuples de l'emprise du Malin). L'effet peut être aussi une solidarité forte entre le «pays réel» et le «pays officiel». Ce fut le cas de la réaction du peuple norvégien et ses dirigeants, après le massacre de jeunes militants travaillistes en juillet 2011 commis par un terroriste norvégien de souche Anders Behring Breivik, membre encarté d'un parti de l'extrême droite norvégienne, le Parti du Progrès [PrF].

- 145. Tyran, tyrannie, tyrannicide** — La tyrannie est un système de gouvernement injuste pratiquant l'arbitraire contre les citoyens (sujets de la tyrannie) devenant objets de l'oppression du tyran. De tous les termes politiques graves, les mots «tyran», «tyrannie», «tyrannicide» sont parmi les plus effrayants. Il suffit de tendre l'oreille à tous les auteurs qui, pour une raison ou une autre, ont été appelés à dire quelques mots sur un régime tyrannique, voire de se battre toute leur vie contre un tyran. Dans le *Discours de la servitude volontaire*, Étienne de la Boétie riposte par : «les tyrans, plus ils pillent, plus ils exigent, plus ils ruinent et détruisent plus on leur baille, plus on les sert, de tant plus ils se fortifient et deviennent toujours plus forts et plus frais pour anéantir et détruire tout». Le Marquis François de Sade qui eut quelque peine à comprendre que l'ordre moral imposé ne doit en aucun cas être perturbé, découvre que «ce n'est jamais dans l'anarchie que les tyrans naissent, vous ne les voyez s'élever qu'à l'ombre des lois ou s'autoriser d'elles» (*Juliette*). Justement lorsqu'un individu sort du rang le plus inférieur pour grimper le plus haut possible, croyez-vous qu'il se souviendra toujours des souffrances qu'il a endurées pour ne pas les infliger aux autres? Non, répond Henri Duvernois : «quand l'esclave trouve une occasion de devenir tyran, il ne la rate pas» (*Cruautés*). Parce que, nous éclaire Félicité Robert de Lamennais, «d'esclave, l'homme de crime peut devenir tyran, mais jamais il ne devient libre» (*Paroles d'un croyant*). Madame Traboulsi, femme du président tunisien

déchu Ben Ali ex-coiffeuse immigrée au quartier Belleville de Paris, a fait subir aux Tunisiens, avec ses frères, l'insupportable jusqu'à ce qu'ils se révoltent et chassent cette famille du pouvoir. Évidemment, l'homme élevé dans les valeurs de la noblesse serait moins porté par le penchant tyrannique qu'on attribue à tous les hommes de basse extraction, semble trouver dans l'histoire des tyrannies Georges Duhamel quand il affirme que «les plus grands tyrans du peuple sont presque toujours sortis du peuple» (*Le combat contre les ombres*). Alors qu'à son époque, le siècle des Lumières, où on ne voyait nulle part une grande nation opter pour la république, mais partout que des monarchies où régnaient des hommes et femmes appartenant depuis des siècles à la noblesse, "l'homme de la tolérance" qu'était Diderot ne voyait pas de tyrans issus du peuple, mais seulement des peuples et des tyrans : «il n'y a plus de patrie; je ne vois d'un pôle à l'autre que des tyrans et des esclaves» (*Le neveu de Rameau*). Mais qu'est-ce donc un tyran pour faire éprouver autant d'aversion, de crainte et d'animosité? Luc de Clapiers, Marquis de Vauvenargues, estimait que «quiconque est plus sévère que les lois est un tyran» (*Réflexions et maximes*). Pour Saint Just, homme de la Révolution de 1789, «les tyrans périssent par la faiblesse des lois qu'ils ont énervées» (*Esprit de la Révolution et de la Constitution en France*). Justement, est-ce un motif suffisant pour commettre un *tyrannicide* ? Les Anciens, comme Jean de Salisbury ou saint Thomas d'Aquin, avaient longuement réfléchi à cette question et il en ressort aujourd'hui que le tyrannicide se justifie dès qu'on ne peut plus résister à l'oppression permanente qui sape les fondements moraux et humains d'une communauté. C'est-à-dire lorsqu'on est réellement en face de ce que dit François Mauriac : «le mépris de l'homme est nécessaire à qui veut user et abuser de l'homme» (*Le cahier noir*). Y a-t-il des degrés dans la tyrannie ? Évidemment, affirme François Guizot, qui dit : «de toutes les tyrannies, la pire est celle qui peut ainsi compter ses sujets et voir de son siège les limites de son empire » (*Essai sur l'histoire de France*). Et la moindre? C'est peut-être celle que couve en elle toute démocratie. Alexis de Tocqueville a soutenu que la *tyrannie de la majorité* – l'un des trois grands défauts majeurs, voire trois grands dangers qui guettent la démocratie, comme l'enfantillage de l'électeur (ou plutôt son individualisme) et la centralisation du pouvoir par l'absence de pouvoirs intermédiaires – finira par opposer égalité de tous les citoyens et liberté du citoyen (*De la démocratie en Amérique*). L'existence de contre-pouvoirs organisés et puissants atténue ce risque de «tyrannie de la majorité», c'est-à-dire si la démocratie est vraiment respectueuse des libertés publiques.



- 146. Valeurs** — Les attitudes et les actions des individus sont dictées par un système de valeurs, conçu comme la croyance en la vertu de certains principes et actes ; ainsi l'honneur, le courage, l'abnégation, la générosité, la prévoyance, sont des valeurs. Les sociétés humaines se ressemblent par les valeurs qu'elles partagent et se distinguent par les valeurs spécifiques à chacune. Ces dernières forment – avec les valeurs universelles – un système qui se construit comme un ensemble de repères hiérarchisés qui guident la réflexion et l'action d'un peuple, d'une classe sociale, d'un groupe social, d'un individu. Les cultures se distinguent les unes des autres par le contenu de leur système de valeurs. Dans une même nation, l'échelle de prestige dans laquelle se placent tous les groupes par ordre de mérite (statut social) est aussi une échelle des systèmes de valeurs bien qu'un certain nombre d'entre elles soient communes à toute la population (certaines formules de politesse, fêter les anniversaires ou fêter la fin de l'année, échanger des cadeaux). Le système de valeurs est également un système de croyances et de représentations collectives. Pourquoi des centaines de milliers de jeunes sont descendus dans les rues des capitales occidentales pour clamer leur indignité aux médias, à l'opinion publique et aux élites qui gouvernent la nation ? C'est en grande partie parce que ces élites affichent publiquement des valeurs et un système de valeurs, mais agissent en méprisant ce qu'elles affichent. On appelle cela du cynisme. La révolte pour l'instant pacifique de ces jeunes se comprend lorsqu'on constate comment est défini un être cynique. « Qu'est-ce qu'un cynique ? C'est un homme qui sait le prix de toute chose, mais qui ne connaît la valeur de rien », disait Oscar Wilde (*L'Eventail de Lady Windermere*). Le Grec Théophraste qui s'est intéressé aux travers des hommes a donné une définition intéressante de ce défaut humain : « Le cynisme est l'assurance avec laquelle on fait ou l'on dit des choses honteuses » (*Les Caractères*, « le Cynique »). L'Espagnol Antonio Machado ajoute : « Dans toute catastrophe morale, seules restent debout les vertus cyniques » (*Judan de Mairena*). « Le cynique, dit l'Américain Henry Ward Beecher, est celui qui ne voit jamais une bonne qualité en l'homme et ne manque jamais d'y voir un défaut » (*Evolution et Religion*). Un point de vue entièrement partagé par l'Anglais George Meredith qui s'interroge sur les tourments des cyniques : « il me semble que les cyniques ne sont heureux qu'à condition de rendre le monde aussi désolé aux autres qu'à eux-mêmes » (*L'Egoïste*).
- 147. Veto** — Le terme veto est synonyme d'opposition, de blocage, de rejet ; c'est surtout au sein du Conseil de sécurité de l'ONU que ce droit de veto – auto-accordé à cinq puissances nucléaires : États-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni – est le plus connu mondialement et suscite des réactions de citoyens indignés par les ravages de la loi du plus fort encore pratiquée au niveau planétaire. Ces dernières années avec les condamnations fréquentes de la politique d'Israël dans les territoires occupés, les Américains ont utilisé systématiquement leur droit de veto pour bloquer les décisions du Conseil de sécurité. Cependant, depuis sa constitution en 1945, ce sont les Russes qui ont battu les records (plus de 120 fois) dans l'utilisation de ce privilège, soit près de deux fois le nombre de recours par les Américains. En 2011 les Russes et les Chinois se sont illustrés par leur obstination à entraver la volonté de la communauté internationale d'empêcher les massacres commis par Kadhafi et Asad contre les

populations civiles, avec des villes martyres comme Maysrata et Homs. Ce qui est terrible dans l'usage du droit de veto dont profitent exclusivement cinq grandes puissances au milieu de 194 nations membres de l'ONU demeure, pour le citoyen indigné, cette tendance clairement affichée que chacune des cinq puissances défend ses intérêts et ses amis même lorsqu'ils sont les agresseurs, les occupants, les exterminateurs de minorités. On introduit du marchandage entre puissances en priorité, ensuite on cherche à habiller une défense des intérêts et d'une nation amie par des mensonges, des arguments spécieux, des alibis grotesques, etc. La Chine croit indispensable de défendre la Corée du Nord, la Syrie, l'Iran ; tandis que les Etats-Unis protègent Israël et ses Alliés d'Afghanistan, d'Irak et des Emirats arabes, la Russie soutient l'Iran et les Alaouites dirigeants la Syrie, l'Angleterre s'aligne trop fréquemment sur la position américaine, la France de Sarkozy a fait de même avant de commencer à faire de la géométrie variable en voyant vers quel mur a conduit la politique américaine en Irak et Afghanistan, et dans le monde musulman en général.

- 148. Violence** — La violence est à la fois une menace et un recours, notamment depuis que l'État s'est arrogé le monopole de la violence légitime pour protéger la société selon les limites imposées par ses représentants – Assemblée constituante et Assemblée nationale aidées par des experts pour établir les règles du droit, les formes de sanctions et leur graduation en fonction des atteintes à la loi. L'individu est supposé connaître ses droits et obligations, ou tout au moins, distinguer le «bien» du «mal», condition absolue, selon Aristote, pour vivre dans la Cité parmi les citoyens. Le recours à la violence constitue un moyen de marchandage entre fractions de la société et les pouvoirs politiques. Une manifestation agressive, une occupation de lieux publics, un affrontement avec les forces de police constituent des formes modernes de violences quotidiennes, banalisées, mais jamais sous-estimées par les gouvernants. Lorsque le débat paraît improductif de résultats concrets, le recours à la violence devient une tentation pour certains groupes sociaux. La médiatisation d'un barrage routier installé par les agriculteurs en colère, surtout avec des altercations filmées avec les forces de l'ordre, a toujours son impact politique. Tant que la violence demeure le fait de quelques corporations qui sont momentanément mécontentes de leur sort, elle sera banalisée, c'est-à-dire ne mérite pas une réaction vigoureuse de l'appareil d'État. Cependant, nous dit René Girard, «toute communauté en proie à la violence accablée par quelque désastre auquel elle est incapable de remédier se jette volontiers dans une chasse aveugle au bouc émissaire» (*La Violence et le Sacré*). La société n'est pas guettée seulement par la violence produite par un désastre, ou par la violence comme réponse à une fin de non recevoir du détenteur de l'autorité étatique paré de la certitude des règles du droit qu'il oppose au demandeur, au plaignant, à la victime. Pierre Bourdieu évoque une autre violence. Dans chaque société certains imposent et d'autres supportent des règles en matière de savoir légitime, de bon goût, de tenue vestimentaire, de comportement, de bonnes manières, etc. Il appela ce phénomène de la *violence symbolique*. Enfin, la violence s'exerce sur un tout autre domaine. Trois auteurs, Keynes, Aglietta, Girard se sont intéressés à la *violence de la monnaie*. Dans une société moderne, cette dernière devient le moyen d'atténuer la violence physique, même si parfois elle s'acquiert par la violence. Ainsi, au lieu d'arracher à autrui ses biens par le pillage, la razzia et le banditisme, certains se contenteraient d'amasser de la monnaie et de chercher à acquérir ce qu'ils convoitent, sans violenter physiquement leur prochain. Ainsi, ils adoptent une stratégie d'accaparement légitime. Pour le citoyen révolté, les trois formes de violences – violence physique, violence symbolique, violence de la monnaie – font beaucoup de dégâts dans les sociétés

modernes. La violence physique laisse des stigmates lorsqu'elle ne tue pas ses victimes (minorités mal traitées, enfants et femmes battus, prisonniers et opposants torturés, manifestants matraqués, etc.). La violence symbolique crée une multitude de lésions : mimétisme servile chez les faibles, abrutissement des masses populaires, aliénation de la jeunesse, frustration des pauvres, marginalisation des rebelles contre le dictat de la mode, stigmatisation des victimes. La violence de la monnaie alimente l'envie du luxe ou l'avarice, sinon la cupidité et ses corollaires l'exploitation de l'homme par l'homme, les inégalités et les injustices. « Tant que le luxe règnera chez les grands, la cupidité régnera dans tous les cœurs », disait Jean-Jacques Rousseau (*Gouvernement de Pologne*, ch. 3). Quant à l'avarice inhérente à certaines formes de violences de la monnaie, Bion de Boristhène enseignait au III^e siècle av. J-C que « L'avare ne possède pas son or, c'est son or qui le possède ». Pour être avare, disait Jean de La Bruyère, « il ne faut ni vigueur, ni jeunesse, ni santé » (*Les Caractères*).

- 149. Volonté générale** — Toute loi édictée par un État souverain est censée exprimer la volonté générale, c'est-à-dire que selon Jean-Jacques Rousseau, à travers la soumission de l'individu à cette loi s'exprime sa soumission à lui-même dans la mesure où ce sont les représentants élus du peuple qui, dans l'intérêt même de ce peuple, ont pensé les lois, les sanctions et leurs conditions d'application. Le citoyen qui choisit un individu pour siéger et parler en son nom dans une assemblée chargée de veiller à la sauvegarde de l'intérêt général, doit nécessairement considérer que cette assemblée générale a le privilège de l'infailibilité en matière de défense de l'intérêt général. Cet aspect a suscité un débat entre les philosophes. Les dirigeants politiques s'expriment fréquemment avec l'emploi d'expressions comme «par la volonté populaire», «accepter la volonté populaire», «se référer à la volonté populaire». Ils veulent dire simplement que la souveraineté revient au peuple qui affirme régulièrement ses choix; tandis que les dirigeants politiques mandatés par lui, et constamment à son écoute, n'agissent que dans le respect de ce choix. Mais dans la pratique des affaires publiques, ces dirigeants politiques confondent, selon leurs intérêts, souveraineté du peuple et souveraineté nationale. Jamais ces élites politiques n'imaginent une loi qui favorise leur peuple et heurte leurs intérêts. Exemple aberrant en France, pays qui n'a pas le monopole des aberrations politico-administratives. Les privilèges d'un sénateur ne sont accordés à aucun chercheur de premier plan qui a fait des découvertes importantes pour l'humanité, et le Sénat ne peut être réformé qu'avec l'accord des sénateurs. Les députés français ont voté une loi pour augmenter leur retraite ; et la première réunion du Sénat algérien commença, non pas sur les problèmes graves que rencontre le pays, mais sur le montant de l'indemnité parlementaire. Alors, quand ont dit au citoyen indigné que l'Etat c'est le peuple, la loi c'est l'émanation de la volonté générale, cela lui donne l'impression qu'on se fiche royalement de lui une fois qu'il a accompli son devoir électoral, car l'Etat n'a jamais été le peuple, même dans les régimes communistes qui s'affichent comme des Etats prolétariens. «L'État, c'est le plus froid de tous les monstres froids. Il ment froidement et voici le mensonge qui rampe de sa bouche : moi, l'État, je suis le peuple» (Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*).

Z

- 150. Zone d'influence** — **Euphémisme pour désigner l'impérialisme et le néo-impérialisme.** Les grandes puissances coloniales ont façonné politiquement et économiquement leurs anciennes colonies au point d'avoir, quarante ou cinquante années après l'indépendance, toujours une influence plus ou moins importante sur leurs dirigeants, mais également sur une partie de la population occidentalisée, c'est-à-dire fortement acculturée qui prétend être émancipée et moderne par opposition au peuple qu'elle considère sous-développé et arriéré. Les deux superpuissances nucléaires – États-Unis et Russie – ont, elles aussi, occupé plusieurs terrains d'où elles ont pu évincer l'influence d'une ancienne métropole et parfois exercer leur influence sur des pays hors influence coloniale. Par exemple, les rapports entre les États-Unis et la Turquie. Le terme concerne également des puissances émergentes, comme la Chine, le Brésil, l'Inde, la Turquie, qui depuis les années quatre-vingt-dix font des conquêtes économiques et commerciales dans le tiers monde fort inquiétantes pour les intérêts des ex-métropoles coloniales et des deux grandes puissances (américaine et russe). Le citoyen indigné voit comment ces nouvelles puissances conquérantes pratiquent dans le tiers-monde. Là où les Occidentaux, notamment les Anglais et Français, brandissent la menace du non respect des droits de l'homme quand cela les arrange et se taisent pour défendre leurs tyrans, potentats et dictateurs, ces nouvelles puissances qui construisent patiemment leurs zones d'influence, soit s'effacent totalement et pillent la ruche de son miel comme un ours imperturbable devant les piqûres et bourdonnements d'abeilles (cas de la Chine en Afrique et dans le monde arabe), soit saisissent l'occasion de défendre la population par-dessus les dirigeants, parce que ces puissances émergentes sont intimement persuadées que ces derniers ont fait leur temps (cas de la Turquie face aux révoltes arabes) et c'est le moment, pour elles, d'encourager une alternance politique (tant qu'elle celle-ci ne menace pas leurs intérêts économiques et géostratégiques).

TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE MOKHTAR LAKEHAL : 1978 à 2011

Travaux individuels

1. *Le Réseau National d'Accueil Pour les Travailleurs Migrants en France*

Direction des Populations Migrantes (DPM), Ministère du Travail et de la Participation, place Fontenoy, Paris. Document ronéotypé, 54 pages, format 21/29, Paris, juin 1978

2. *Besoins sociaux et Sécurité sociale*

Mémoire de D.E.A., bibliothèque de l'U.E.R. de sciences économiques, Université de Paris-X (Nanterre), document ronéotypé, 200 pages, format 21/29, Paris, octobre 1978

3. *Systèmes économiques, croissance et progrès social*

L'ARMISE, Association de Recherche en Micro-Socioéconomie, 490 p., format 21/29, Paris, novembre 1984

4. *Le Capitalisme depuis l'origine*

Coédition L'ARMISE-Tiers Monde, 160 pages, format 14/21, Paris, Novembre 1985

5. *Le Temps des ruptures*

Coédition L'ARMISE-Tiers Monde, 160 pages, format 14/21, Paris, mars 1986

6. *Aux pays du socialisme réel*

Coédition L'ARMISE-Tiers Monde, 140 pages, format 14/21, Paris, mai 1986

7. *À l'ombre de l'Occident*

Les Publications LARMISES, 172 pages, format 14/21, Paris, avril 1987

8. *L'optimum d'injustice sociale*

Les Publications LARMISES, 180 pages, Format 16/21; Paris, janvier 1988

9. *Richesse des besoins*

Préface d'Henri Guittou, Les Publications LARMISES, 180 pages, Format 16/21; Paris, fév. 1990

10. *De la Sécurité sociale à la prévention sociale*

Thèse de Doctorat d'État ès sciences économiques, sous la Direction des professeurs Edgard Andréani († 1987) et Guy Caire, 432 pages, Paris-X (Nanterre), soutenue le 4 juillet 1990

11. *Prévologie : du droit aux soins au droit à la santé*

Préface de Guy Caire, Éditions Dunod /LARMISES, 201 pages, Format 16/24, Paris, janvier 1991

12. *Méthode d'analyse de sujets et d'élaboration de plans en sciences économiques*

Éditions Dunod, 212 pages, collection Économie "module", Format 16/24; Paris, mars 1991

13. *Théories économiques : fondements et limites des discours économiques*

Coédition CÉFRAL-I.U.P.-LARMISES, 235 pages, Format 14,5/21, Paris, décembre 1993 (1e éd.) et octobre 1997 (5e édition)

14. *Chroniques d'exil d'un écrivain*

Éditions L'Harmattan, 272 pages, Collection Histoire et perspectives méditerranéennes, Format 16/24, Paris, octobre 1994

15. *Analyse économique, Actes et acteurs de l'économie*

Coédition CÉFRAL-I.U.P.-LARMISES, 304 pages, Format 14,5/21, Paris, novembre 1995 (1e éd.) et novembre 1997 (3e édition)

16. *Principes et Méthodes de la dissertation de sciences économiques et sociales*

P.U.F, Collection Major, 128 pages, format 12/18, Paris, avril 1997

17. *La question de synthèse en sciences économiques et sociales, Méthode, corrigés et conseils*

Vuibert, Collection Studio, 182 pages, format 14/21, Paris, septembre 1997

18. *Le dossier du Professeur de sciences économiques et sociales*

Vingt sujets inédits corrigés avec documents (dissertations et questions de synthèse). Dossier de préparation au Bac ES, Vuibert, Cahiers hors commerce 87 pages, format 24/32, Paris, sept. 1997

19. *Épreuves d'économie, concours administratifs catégorie B*

Vuibert, Collection Concours administratifs, 222 pages, format 18/24, Paris, février 1998

- 20. La dissertation économique, concours catégorie A (125 sujets de concours corrigés)**
Vuibert, Collection Concours administratifs, 380 pages, format 18/24, octobre 1998
- 21. Annales 2000, Corrigées Bac sciences économiques et sociales, série ES**
Vuibert, Collection Annales, 288 pages, format 14/21, septembre 1999
- 22. Annales 2001, Corrigées Bac sciences économiques et sociales, série ES**
Vuibert, Collection Annales, 288 pages, format 14/21, septembre 2000
- 23. Annales 2002, Corrigées Bac sciences économiques et sociales, série ES**
Vuibert, Collection Annales, 288 pages, format 14/21, septembre 2001
- 24. Annales 2003, Corrigées Bac sciences économiques et sociales, série ES**
Vuibert, Collection Annales, 185 pages, format 24/32, septembre 2002
- 25. Annales 2004, Corrigées Bac sciences économiques et sociales, série ES**
Vuibert, Collection Annales, 185 pages, format 24/32, septembre 2003
- 26. Principes d'économie contemporaine, cours complet d'économie politique**
Vuibert, Collection Concours administratifs (A et B), 630 pages, format 18/24, octobre 1999
- 27. Guide de la pratique du QCM, examens et concours**
Vuibert, Collection Guide, 120 pages, format 16/24, novembre 1999
- 28. Dictionnaire d'Économie contemporaine et des principaux faits politiques et sociaux**
(11 500 entrées, 8 900 définitions), Vuibert, 810 pages, format 16/24, éditions 2000, 2001 et 2002
- 29. Finances et politiques publiques**
Vuibert, Collection Mise à niveau, 192 pages, format 17/21, (2002)
- 30. Dictionnaire de Science politique**
L'Harmattan, 456 pages, format 16/21, 1^e édition février 2005, 4^e édition octobre 2009
- 31. Dictionnaire de Relations internationales**
Ellipses, 380 pages, format 16/24, mars 2006
- 32. Entreprise et enjeux de la mondialisation**
Ellipses, Collection « Mise en situation », 190 pages, format 14/21, février 2007
- 33. L'analyse économique en QCM — Microéconomie (200 QCM)**
Ellipses, Collection « L'économie en QCM », 144 pages, format 14/21, octobre 2007
- 34. L'analyse économique en QCM — Macroéconomie (200 QCM)**
Ellipses, Collection « L'économie en QCM », 144 pages, format 14/21, octobre 2007
- 35. Le Grand Test d'Economie (QCM de 2 000 questions de vocabulaire et expression écrite en économie, microéconomie, macroéconomie, histoire de la pensée et histoire des faits économiques et sociaux, avec réponses commentées),**
Gualino Lextenso éditions, 850 pages, format 16/24, septembre 2008
- 36. L'Emancipation contrariée du Maghreb.**
L'Harmattan, 260 pages, format 14/21, décembre 2009
- 37. Mhadja d'El Gaada (Recherches sur les sociétés arabes maghrébines),** Bibliothèque Nationale de France (imprimerie spéciale), 168 pages, format 16/24, avril 2011, 4^e édition février 2012 (<http://mhadja.elgaada.free.fr>)
- 38. Méthodes de réussite aux examens et concours.**
Bibliothèque Nationale de France (imprimerie spéciale), 122 pages, format 16/24, Juin 2011 (<http://methodes.reussite.free.fr>)
- 39. Sommes-nous assez éduqués pour vivre ensemble ?**
Bibliothèque Nationale de France (imprimerie spéciale), 327 pages, format 16/24, Juin 2011 (<http://educ.epanouissement.free.fr>)
- 40. Dictionnaire factuel des citoyens indignés**
Bibliothèque Nationale de France (imprimerie spéciale), 130 pages, format 16/24, décembre 2011 (<http://dico.des.indignes.free.fr>)

41. Le grand livre de l'économie contemporaine et des principaux faits de société –

11 600 entrées, 9 000 définitions, éditions Eyrolles Paris, 789 pages, format 17/21, septembre 2012

Travaux sous la direction et avec la participation de Mokhtar LAKEHAL**42. Algérie : De l'indépendance à l'état d'urgence (bilan de 30 années d'indépendance)**

Ouvrage collectif, équipe internationale, avec la participation, la coordination et sous la direction de M. Lakehal. Coédition L'Harmattan-LARMISES, 288 pages, Collection Histoire et perspectives méditerranéennes, Format 16/24, Paris, octobre 1992 (R. Arrus, S. Bedrani, A. Benachenhou, G. Caire, N. Grimaud, A. Jonckheere, M. Kaddar, S. Musette, M. Ollivier, J. Perennes, O. Si Ameur, N. Sidhoum, L. Talha, R. Zouaimia)

43. Le QCM aux concours administratifs catégorie B

Ouvrage collectif, 9 disciplines et 9 auteurs ? avec la participation, la coordination et sous la direction de M. Lakehal Vuibert, Collection Concours administratifs, 300 pages, format 18/24, août 1998 (Olivier Bellégo, Jean-Claude Beaufiles, Bernard Breuiller, Emmanuelle Gros, Liliane Mitaine, Jacques Percebois, Georges Szwebel, Béatrice Touchelay)

44. Le QCM catégorie A

Ouvrage collectif, 17 disciplines et 20 auteurs, avec la participation, la coordination et sous la direction de M. Lakehal. Vuibert, Collection Concours administratifs, Tome 1, 373 pages, et tome 2, 316 pages, format 18/24, mars 1999. Nouvelle édition, 347 pages, novembre 2002 (J-C Beaufiles, O. Bellégo, A. Bereddad, B. Breuiller, V. de Briant, M. Chaoui, D. Courtois, L. Fabre, M-A. Fasquelle-Leonetti, O. Douville, G. Guernonprez, P. Lana, M. Lana Matioszk, S. Le Buhan, D. Moucheboeuf, Y. Palau, P. Quentin, B. Touchelay, J. Trinquier)

45. La copie de concours : principes et méthodes

Concours administratifs catégorie A, (ouvrage collectif, 3 disciplines et 4 auteurs, avec la participation, la coordination et sous la direction de M. Lakehal). Vuibert, Collection Concours administratifs, 214 pages, format 18/24, avril 1999 (O. Bellégo, V. de Briant, Y. Palau)

46. Sciences po, Guide d'entrée en première année

Ouvrage collectif, 11 disciplines et 14 auteurs, avec la participation, la coordination et sous la direction de M. Lakehal. Vuibert, 319 pages, format 16/24, 1^e édition 1999, 2^e édition 2000, 3^e édition 2004 (O. Bellégo, O. Coquart, B. Couairon, M-C. Dana, V. de Briant, Z. Chouaki, D. Drugeon, P. Losi, A. Loynard, J-L Nguyễn Toan, A-M. Dos Santos, D. Moucheboeuf, B. Touchelay)

47. Annales corrigées, Sciences po.

Ouvrage collectif, 9 disciplines et 15 auteurs, avec la participation, la coordination et sous la direction de M. Lakehal. Vuibert, 340 pages, format 18/24, première édition juin 1999, 2^e éd. 2001 (O. Bellégo, O. Coquart, B. Couairon, M-C. Dana, V. de Briant, Z. Chouaki, D. Drugeon, P. Losi, A. Loynard, J-L Nguyễn Toan, A-M. Dos Santos, D. Moucheboeuf, G. Szwebel, B. Touchelay)

48. L'attaché territorial

Ouvrage collectif, 4 disciplines et 5 auteurs, avec la participation, la coordination et sous la direction de M. Lakehal. Vuibert, 280 pages, format 18/24, 1^e éd. novembre 99, 2^e éd. mars 2001 (O. Bellégo, V. de Briant, L. Deslandes, K. Douédar)

49. Le concours des Instituts Régionaux d'Administration (IRA)

Ouvrage collectif, 10 disciplines et 7 auteurs, avec la participation, la coordination et sous la direction de M. Lakehal. Vuibert, 190 pages, format 18/24, juillet 2001 (O. Bellégo, V. de Briant, C. Bouvier, L. Deslandes, Ch. Jamot Robert, Ch. Saladin)

50. Le concours de rédacteur territorial

Concours catégorie B, ouvrage collectif, 10 disciplines et 6 auteurs, avec la participation, la coordination et sous la direction de M. Lakehal. Vuibert, 350 p., format 18/24, (2002, 2003) (O. Bellégo, J-P Lay, C. Bouvier, L. Deslandes, Ch. Jamot Robert, P. Simon)

51. Guide méthodologique des examens et concours : bac à bac + 4

Ouvrage collectif, 18 disciplines et 10 auteurs, avec la participation, la coordination et sous la direction de M. Lakehal. Vuibert, 447 pages, format 18/24, (2003) (J-C Beaufiles, O. Bellégo, B. Bouchelit, C. Bouvier, V. de Briant, L. Deslandes, Ch. Jamot-Robert, J-P Lay, B. Touchelay)

52. Dictionnaire de culture générale

Ouvrage collectif, 11 disciplines et 7 auteurs, avec la participation, la coordination et sous la direction de M. Lakehal. Vuibert, 493 pages, format 16/24, (2003) 2001 (O. Bellégo, B. Bouchelit, L. Deslandes, Emmanuelle Simon-Ledoux, D. Lagoutte, Béatrice Touchelay)

53. Dictionnaire des Questions sociales

Ouvrage collectif, avec Guy Caire, Olivier Bellégo et Christelle Jamot-Robert, avec la participation, la coordination et sous la direction de M. Lakehal. L'Harmattan, 282 pages, format 16/24, mai 2005, 2^e édition novembre 2005

54. Entreprise et négociations

Ouvrage collectif, avec Guy Caire et Sophie Élias, avec la participation, la coordination et sous la direction de Mokhtar Lakehal. Ellipses, Collection « Mise en situation », 190 pages, format 14/21, octobre 2007

55. Le Grand Test de Culture générale (QCM de 1 600 questions, avec réponses commentées), Ouvrage collectif avec Béatrice Touchelay, Olivier Bellégo et Jean-Pierre Lay, avec la participation, la coordination et sous la direction de Mokhtar Lakehal, Gualino Lextenso éditions, 650 pages, format 16/24, novembre 2009.